

HISTOIRE DE LA FEN :
Nouvelles sources, nouveaux débats ?

Jeudi 11 mai et vendredi 12 mai 2006

Centre des Archives du Monde du Travail

ROUBAIX

Ouverture du colloque

Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France

Je vais donc ouvrir ce colloque avec ce retard que je vous prie à nouveau d'excuser.

Je voudrais tout d'abord vous dire le plaisir que j'éprouve aujourd'hui à être parmi vous et à ouvrir cette manifestation consacrée à l'histoire de la Fédération de l'Education Nationale : nouvelles sources, nouveaux débats ?

Plaisir lié à deux raisons au moins : d'une part je suis toujours heureuse de me retrouver dans ces magnifiques installations du Centre des Archives du Monde du Travail et je n'y étais pas venue depuis le début de l'année, et d'autre part ce colloque marque à mes yeux une étape importante (je ne veux pas dire un point d'aboutissement) dans le processus archivistique qui va de la collecte à la valorisation. En effet, vous me permettrez d'évoquer un souvenir très précis à ma mémoire et à mes yeux, qui est celui de la signature à laquelle j'ai procédé avec André Henry notamment (mais d'autres personnes étaient présentes), de l'avenant de la convention de dépôt des archives de la FEN. C'était à Paris le 27 août 2001. Il y a eu un premier contrat de dépôt en 1997, nous avons signé un avenant qui venait compléter ce premier contrat le 27 août 2001, ces signatures ont abouti à deux dépôts en 1998 et en 2001, et un troisième dépôt est à venir qui clôturerait la période des origines à 2002 inclus.

Ces signatures étaient, je voudrais y insister, le résultat d'entretiens nombreux et d'échanges, mais elles étaient surtout le fruit de volontés convergentes : celle de la Fédération de l'Education Nationale de voir ses archives conservées et communiquées au mieux, et celle des Archives Nationales, et plus précisément du Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix, d'enrichir, au service du public, je le souligne, ces fonds d'archives privées grâce à l'entrée de documents essentiels pour la compréhension, sur ces soixante dernières années, de la vie et du fonctionnement d'un pan essentiel de l'activité de l'état, l'Education Nationale. Vous me permettrez de saluer, parce qu'il a fait le voyage, notre jeune collègue Fabien **Operman** qui est missionnaire au Ministère de l'Education Nationale et qui est ici pour enrichir et compléter ses connaissances sur un domaine qu'il a découvert depuis quelques mois déjà.

À cette occasion, je voudrais vous dire un mot de l'importance des archives privées. Cette importance a été soulignée peut-être pour la première fois à la fin du 19^{ème} siècle par le Marquis de **Vaugouet** qui parlait plutôt des archives familiales, mais il avait eu un mot très pertinent en disant que les archives privées peuvent rendre des services, des plus modestes jusqu'aux plus célèbres. Cette pertinence était assez d'avant-garde, il faut bien le dire, mais elle avait pressenti tout à fait l'importance des archives privées dans notre lecture de l'histoire.

Les archives privées viennent compléter les fonds d'archives publiques que les services d'archives ont pour vocation naturelle et première de recevoir et de présenter ensuite. En effet, elles laissent apparaître parfois des approches, des visions, des réalités, qui apportent des éclairages complémentaires et qui permettent une vision croisée d'un événement, d'une décision ou de la mise en œuvre de réformes. Je dois dire à cet égard que je vais être très intéressée d'entendre ce matin ce qui va être dit sur l'attitude du Syndicat National des Instituteurs par rapport aux réformes proposées. C'est vrai que pour quelqu'un comme moi

par exemple, qui a une formation historique à l'origine et qui après a fait beaucoup d'administration, quand vous plongez dans les archives, qu'allez-vous voir surtout ? Vous aller voir effectivement le processus de décision, les projets de textes (le conseiller d'état que je suis y est bien entendu particulièrement sensible), vous allez voir qu'il y a eu des rendez-vous avec les syndicats, vous allez en voir les procès-verbaux, mais tout cela n'est finalement qu'un aspect de la vision. Il est très important de pouvoir voir les autres côtés, les autres aspects, les autres facettes, et je pense qu'aujourd'hui nous sommes tous convaincus que l'histoire, et l'histoire-même de nos institutions, de notre état, de notre action, ne peut vraiment se comprendre et s'écrire sans l'apport (lorsque nous pouvons en bénéficier, ce qui n'est pas toujours le cas) des archives privées.

Cela, les archivistes l'ont compris plutôt rapidement (on peut le dire sans faire de l'autosatisfaction), puisque Charles Bréban a créé dès les années 50 une section des archives privées à Paris, et puisque surtout a été décidée, notamment à l'initiative de Jean Favlier, l'ouverture du Centre des Archives du Monde du Travail en 1994, soit il y a déjà un peu plus de dix ans. Le Centre des Archives du Monde du Travail est un service original puisque, d'emblée, on l'a destiné à accueillir principalement des archives privées. Cette destination, déjà originale dans le contexte français national, prend une dimension encore plus spécifique si on la compare à ce qui se passe dans d'autres pays européens, puisque le Centre des Archives du Monde du Travail est destiné aussi à rassembler dans un même lieu à la fois les archives des entreprises et les archives des syndicats et autres mouvements sociaux. Bien souvent, chez nos voisins, ces deux types d'archives sont conservées par des institutions différentes, alors qu'ici au contraire, d'entrée de jeu ou en tous les cas très vite dans la politique qui a été menée, l'on s'est efforcé d'unifier la collecte et de la faire dans cette double direction. Compte tenu de cette vocation, il était assez logique que les archives d'un des grands syndicats français rejoignent Roubaix, ce qui a été décidé d'un commun accord.

Cependant, la conservation et la sauvegarde des archives, si elles constituent notre objectif premier, objectif commun en l'espèce, chronologiquement et méthodologiquement parlant, ne sont pas la seule fin que nous poursuivons. Les archivistes, entendez-le bien, sachez-le bien, retenez-le et dites-le autour de vous, ne collectent pas pour eux. Ils collectent pour communiquer les archives au public le plus large, pour les offrir à la découverte et à la recherche lorsque cela est possible, pour en tirer tout le suc par l'organisation de colloques et autres séminaires. Tel est bien le cas en l'espèce, d'où l'aboutissement du processus ou un de ses aboutissements comme je le disais tout à l'heure. Ce colloque est en effet une première, il faut le dire, et marque la volonté d'ouvrir largement la réflexion sur un mouvement syndical spécifique passé (j'espère que je ne me trompe pas dans l'analyse mais cela m'étonnerait, j'ai de bonnes sources) du syndicalisme confédéré dans la CGT au syndicalisme autonome au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

La rencontre d'aujourd'hui et de demain est aussi une incitation à venir sur place à Roubaix pour consulter des archives riches et ouvertes. Rien ne remplace à mes yeux la consultation sur place, dans une salle de lecture, consultation de fonds, d'originaux, qui permettent parfois de faire évoluer sa recherche en fonction de découvertes imprévues et même inopinées. Combien de grands érudits, d'historiens, m'ont dit qu'ils avaient donné une nouvelle orientation à une étude qu'ils étaient en train de mener parce que, par hasard, ayant demandé à consulter tel fonds, tel document, ils avaient trouvé une chose qu'ils ne s'attendaient pas à trouver et qui finalement avait stimulé leur réflexion et l'avait orientée vers d'autres voies.

Rassurez-vous, cette opinion personnelle que j'exprime sur la nécessité du contact personnel, presque physique, avec les archives, ne signifie pas que nous oublions l'usage des nouvelles technologies et l'apport qu'elles nous offrent. Nous utilisons au contraire largement celles-ci pour reproduire les documents, les sécuriser et faciliter leur consultation. Sachez que les documents d'archives, nationales comme départementales et municipales, représentent aujourd'hui 40% du catalogue des archives numérisées du Ministère de la Culture, donc presque la moitié des fonds numérisés sous l'égide du Ministère de la Culture dans son orbite au sens large concernant des archives. Cela montre que les archivistes ne sont pas, comme on aime à le dire, toujours des vieux messieurs qui ne s'occupent que de vieux papiers et qui ne font pas attention aux nouvelles techniques. Et la présence de Françoise Bosman à cette table, de moi même et de Fabien dans la salle, démontre que cette image n'est pas tout à fait la bonne, n'est plus la bonne depuis longtemps.

S'agissant plus précisément des archives de la FEN et des nouvelles technologies, il est prévu d'intervenir sur les supports son et image qui ont été confiés au Centre des Archives du Monde du Travail pour les transférer sur des DVD. Un cahier des charges commun aux différents centres des archives nationales (parce que nous avons aussi une demande très forte en la matière qui nous est présentée par le Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau), est en cours de préparation cette année pour harmoniser les standards retenus, en particulier pour les films.

La manifestation d'aujourd'hui et de demain illustre enfin bien l'esprit dans lequel le Centre des Archives du Monde du Travail souhaite travailler. Le Centre a entrepris de décroisonner ses activités, de diversifier ses partenariats. Je ne prendrai qu'un exemple : à l'occasion du Centenaire du Ministère du Travail dont le colloque principal se tiendra à Paris la semaine prochaine (les 17 et 18 mai), une étude sur l'état local du Ministère du Travail dans le Nord et le Pas de Calais de 1850 à 1980 a été menée. Elle a permis d'associer historiens, juristes, services déconcentrés du Travail et de l'Emploi, Inspection du Travail, étudiants du nouveau Master Pro de Lille III sur le patrimoine du travail, et aussi archivistes des Archives Départementales du Nord et du Centre des Archives du Monde du Travail. Je souhaite que cet esprit continue de souffler et que se maintienne l'enthousiasme qui nous, qui vous anime tous, enthousiasme dont Voltaire écrivait que rien ne peut se faire sans lui.

Je me réjouis enfin de vous entendre ce matin, en particulier je dois l'avouer dans le cadre des réflexions sur le Syndicat National des Instituteurs, mais aussi de la table ronde consacrée à la collecte, au traitement et à l'usage des archives. Vous avez bien compris pourquoi en écoutant mon propos. Je devrai toutefois vous quitter après le déjeuner et vous prie de m'en excuser. Je souhaite à ces deux jours de réflexion et de travail le succès qu'ils méritent.

Je vous remercie et je laisse la place aux orateurs suivants.

Introduction

Laurent Frajerman, CHS

La FEN occupait une place originale dans le paysage syndical français. Elle a disparu depuis 13 ans et il est temps de se pencher sur son histoire de manière approfondie. Un dialogue constructif semble désormais possible, notamment entre militants de l'UNSA-Education et de la Fédération Syndicale Unitaire. L'ouverture de ce nouveau chapitre de l'histoire du syndicalisme enseignant nous donne l'occasion d'établir un bilan et de comprendre comment les pratiques et représentations de la FEN se sont construites, ainsi que d'évaluer leurs spécificités.

Quelle place occupe le mouvement enseignant dans les recherches sur le syndicalisme ? Dans les années 70, le syndicalisme ouvrier a suscité de nombreuses vocations, notamment avec des ouvrages retraçant les principaux aspects politiques de son histoire. Mais le syndicalisme enseignant n'est pas resté longtemps un territoire en friche. En effet, dès 1981, une impulsion décisive était donnée par la conjonction des efforts d'universitaires et de syndicalistes enseignants, avec la création du groupe de recherche sur l'histoire du syndicalisme enseignant universitaire, groupe animé conjointement par Jacques Girault pour Paris I et par Guy Delage puis Guy Putfin pour la FEN. Ce groupe est encore actif aujourd'hui et, en 25 ans (on fête quelque part un anniversaire aujourd'hui), presque tous les travaux et témoignages intéressants sur l'histoire des enseignants et de leur syndicalisme ont été présentés devant lui, constituant une banque de données considérable. Jacques Girault en a fait la matière de son livre sur la culture syndicale des instituteurs et des professeurs.

Dans le sillon de ce groupe ont éclos de nombreuses recherches. De ce fait, si on compare avec la recherche sur les confédérations, le syndicalisme enseignant est aussi connu que la CGT et la CFDT, et nettement plus que FO, la CFTC ou la CGC. Si on pense aux grandes fédérations qui ont structuré le syndicalisme ouvrier, par exemple la métallurgie, les mines ou les électriciens, elles sont presque entièrement ignorées par la recherche. En revanche, même des syndicats enseignants de petite taille recouvrant des secteurs périphériques de ce monde (le terme « périphériques » n'est évidemment pas un terme péjoratif) sont scrutés. Songeons aux professeurs d'Education Physique dont les syndicats, le SNEP et le SNEEPS, ont fait l'objet de plusieurs thèses et d'une journée d'étude sous la direction de Michael Attali, journée d'étude qui a été récemment publiée.

Outre l'histoire pionnière de la Fédération de l'Education Nationale, La Forteresse Enseignante, dont un des auteurs, René Mouriaux, est ici présent, quatre livres traitent de l'ensemble du syndicalisme enseignant du 19^{ème} au 20^{ème} siècle. Le récent ouvrage de Guy Brucy offre une synthèse de qualité sur la FEN elle-même. Cette recherche bénéficie de la maturation des travaux. Pensons que de nombreux exposés qui ont été présentés au groupe depuis des années ont été utilisés par l'auteur et il a bénéficié également de la facilité d'accès aux archives fédérales. Nous avons réuni d'ailleurs plusieurs des auteurs de ces ouvrages importants pour conclure le colloque, sous la présidence d'Antoine Prost qui a joué naturellement un grand rôle pour faire émerger cette histoire. Je songe à René Mouriaux, André Robert, Guy Brucy et Jacques Girault.

L'une des caractéristiques fondatrices de ce groupe et des recherches qu'il a stimulées est la confrontation entre les avis des acteurs et des chercheurs, ce qui était très novateur. Ce parti

pris a démontré sa validité au cours des ans en ne bridant pas l'expression des chercheurs, tout en les incitant à accorder crédit aux souvenirs et réactions des témoins qui apportent de précieuses indications, notamment sur leur système de valeurs. Ce colloque se veut un point d'orgue de l'activité du groupe. Il est donc organisé par les deux centres de recherches universitaires qui l'animent. J'ai cité le Centre de Recherches sur l'Espace, les Sociétés et les Cultures de l'Université de Paris XIII, et le Centre d'Histoire Sociale du 20^{ème} siècle de l'Université de Paris I.

Mais l'initiative, et je tiens à lui rendre hommage, en revient à Françoise Bosman, directrice du Centre des Archives du Monde du Travail, qui nous accueille dans ces locaux. C'est un hommage mérité. Je tiens à la remercier pour l'impulsion qu'elle nous a donnée et pour son investissement, aussi bien sur le plan scientifique que matériel. Enfin, Jean-François Chanet, qui va arriver, est l'une des chevilles ouvrières de ce colloque. Il a obtenu la participation de l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion de l'Université de Lille III, ce qui nous permet un ancrage régional de cette réflexion.

Dans la continuité de la démarche du groupe, les organisateurs se félicitent du soutien apporté par le Centre Henri Aigueperse au Centre de Recherches de l'UNSA-Education. Un tel soutien marque l'intérêt de l'UNSA-Education pour son histoire, concrétisé par le dépôt de ses archives au CAMT et par la présence de militants, notamment ceux qui ont exercé des responsabilités importantes dans la FEN, et j'en vois plusieurs dans la salle. Je signale d'ailleurs que Henri Aigueperse avait lui-même porté un peu sur les fonds baptismaux le groupe de recherches. Plus généralement, toutes les tendances de l'ex FEN sont représentées ici, ce qui augure d'un riche débat, non seulement entre les intervenants (qui sont très habitués à débattre), mais aussi et surtout avec le public. Les plages de temps nécessaires ont été prévues dans ce programme, et c'est volontaire.

Malgré cette floraison de recherches inédites et de publications, l'histoire du syndicalisme enseignant souffre encore de préjugés tenaces. D'abord parce que les historiens, enseignants eux-mêmes, bénéficient d'une reconnaissance immédiate de cet objet. Ils ne jugent pas toujours nécessaire de dépasser le stade des pré-notions. Ensuite parce que, victime de son succès, on lui oppose l'idée qu'elle a tout traité sur ce sujet, qu'elle a fait le tour. À mon avis, il reste encore des aspects importants du syndicalisme enseignant qui sont méconnus. Le cœur, c'est à dire le Syndicat National des Instituteurs et la Fédération qu'il a créée, a fait l'objet de toutes les attentions, mais on a un peu délaissé d'autres secteurs. Par exemple, avec ce colloque, on va justement ouvrir de nouveaux champs, et je songe à l'intervention de Charlotte Siney. C'est la première fois que quelqu'un explore sérieusement la question des relations entre la FEN et l'une des composantes de ce qu'on appelait son empire, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. De même, Robi Morder va ouvrir le chantier des rapports avec le syndicalisme étudiant qui est si proche et si différent à la fois. L'enseignement secondaire est un peu mieux traité du fait des efforts déployés par le SNES pour connaître son histoire, avec son centre de recherches, l'IRHSES, et son président, Alain Dalançon, qui est ici présent. Désormais des chercheurs restituent la diversité du syndicalisme de l'enseignement secondaire en étudiant des univers aussi éloignés que la société des agrégés (Yves Verneuil) ou le Syndicat National de l'Enseignement Technique (Julien Veyret).

Surtout, aucun sujet à mon sens ne peut prétendre être entièrement traité par une seule approche. Les chercheurs peuvent aborder la question sous un autre angle, renouveler les problématiques en fonction des questions nouvelles que leur époque se pose. C'est pour cette raison que le Comité Scientifique a placé ce colloque sous les auspices de la recherche de

nouveaux paradigmes. Des débats nouveaux émergent-ils, notamment à la suite du dépôt des archives fédérales au CAMT, pour le principal syndicat qui l'a fait au lieu de les conserver pour lui ? L'apparition de ces nouvelles archives, si elle offre incontestablement la possibilité d'approfondir nos connaissances, est-ce qu'elle suffit à donner un nouveau souffle à la recherche ?

L'appel à la communication notait, dès le départ, les avantages de la réunion de ces archives dans un lieu public (j'insiste sur public), un lieu qui offre une cohérence, et je ne vais pas reprendre votre discours très juste sur l'intérêt de la salle de lecture. Je crois qu'on peut désormais mieux cerner les discours internes à la FEN (j'en ai d'ailleurs bénéficié pour ma thèse) et suivre le cheminement des idées, les censures, les leitmotivs. Le CAMT fournit d'ailleurs un effort notable pour populariser ces archives et les classer. Plusieurs intervenants ont consulté ces archives pour préparer leur communication et ils pourront revenir sur leur apport.

Pour présenter ce travail et stimuler notre réflexion archivistique, la première table ronde est consacrée à la collecte, au traitement et à l'usage des archives syndicales. Je dois dire à ce sujet que la présence de Madame la Directrice des Archives de France nous honore. Je pense que c'est un signe, au-delà de son intervention, de l'importance de ces discussions sur l'apport des archives et le lien avec la recherche. Mais il faut récuser l'idée d'un lien automatique entre découverte de sources et les archives. **Lair Buswell**, dans un récent article de la revue française Sciences Politiques sur l'historiographie du communisme français, évoque d'ailleurs je cite « le fétichisme des archives, des historiens ». Non seulement il affirme que « les documents en eux-mêmes ne font pas une révolution », mais il ajoute : « les changements de paradigmes interprétatifs ou conceptuels sont en grande partie indépendants des sources accessibles ». A-t-il raison ? Nous pensons (j'ouvre le débat et je parle en mon nom) que la présence d'archives est une condition nécessaire mais non suffisante du renouvellement de la recherche. Beaucoup dépend des concepts et des méthodes en usage.

Le colloque se veut l'occasion de croiser les approches et d'établir un état des lieux en répondants à deux grandes questions :

- Aujourd'hui sera abordée l'attitude du syndicalisme enseignant face aux enjeux éducatifs et professionnels. En effet, un article fondateur de Véronique **Aubert** (aujourd'hui décédée) a tracé en 1984 une voie féconde, celle des identités professionnelles. Ce terme s'entend au sens d'une entité collective constamment retravaillée et d'une appropriation par les membres du groupe qui en font un élément constitutif de leur propre identité. De nombreux chercheurs ont étudié la construction de ces identités professionnelles. Par exemple Michel Pinault va analyser le cas des chercheurs scientifiques. André Robert évoque la recomposition identitaire opérée par le SNI pour tenir compte de l'émergence de la catégorie des PEGC (les professeurs de collège qui se détachent des instituteurs). Cela s'inscrit dans une histoire sociale qui se soucie des représentations. Comment les enseignants construisent-ils leur profession, à partir de quelle vision du métier, et leur place dans la société ?

Je pense que cette réflexion demande une articulation avec la base matérielle de ces représentations, la défense des intérêts des catégories enseignantes, en s'inspirant de la conceptualisation opérée par Max Weber en son temps sur la place des statuts dans la stratification sociale. Alain Dalançon étudiera d'ailleurs l'enjeu corporatif de la

formation des maîtres. Guy Putfin va nous présenter le puissant secteur revendicatif de la FEN.

Pouvons-nous collectivement aller plus loin et nous poser la question du néo-corporatisme dont l'histoire a été relancée récemment par Philippe Minard, de Lille III ? Des sociologues, et notamment André Robert, évoquent un processus de professionnalisation, entendue dans le sens d'une conquête collective d'une autonomie du groupe, grâce au statut de fonctionnaire garanti par l'état. Quelle est la pertinence de ce concept ? Est-ce qu'on peut affirmer que la FEN porte un projet professionnel, ou est-ce une reconstruction opérée par les chercheurs ?

- Deuxième question que nous traiterons demain : Comment le syndicalisme enseignant s'insère-t-il dans l'ensemble plus vaste du mouvement social ? L'heure est à la comparaison au plan historiographique général, et plus spécifiquement pour stimuler la réflexion sur le syndicalisme enseignant. Cette comparaison permet en effet de replacer la FEN dans son contexte, d'analyser ses spécificités. Signalons qu'à l'un des derniers colloques importants comparaissaient syndicats et associations et que la présence nombreuse de spécialistes du syndicalisme enseignant y fut remarquée, à tel point que les organisateurs du colloque se sont demandés s'il ne fallait pas les réunir dans une séance spécifique.

Je crois que trois niveaux de comparaison peuvent être retenus :

- D'abord l'aspect international. Il a été débroussaillé dans le cadre du colloque de Paris I sur l'apogée du syndicalisme en Europe dans les années 60. On y constatait notamment que le syndicalisme ne représentait pas la seule forme d'organisation professionnelle des enseignants et que partout en Europe, sauf en France, les syndicats de professeurs étaient plus conservateurs politiquement que ceux des instituteurs. Intéressante exception... L'aspect international est exploré méthodiquement à l'occasion du travail engagé par Jeffrey Tyssens et André Robert sur la grève enseignante dans le cadre de l'Association Internationale d'Histoire de l'Education.
- Ensuite l'aspect professionnel. Cela pose le problème délicat du groupe professionnel de référence pour une comparaison utile. Plusieurs groupes sont possibles. On va commencer par les professions libérales comme nous y invite la sociologie. L'ordre des médecins... Je sais qu'en Angleterre par exemple on a songé à faire un ordre des enseignants. Ou bien les fonctionnaires, dont l'action syndicale procède quasiment des mêmes données structurelles que les enseignants, et qui ont été bien étudiées par Jeanne Sivecuicco. Les corporations ouvrières à statuts, solidement organisées dans la perspective globale d'un syndicalisme de défense professionnelle, ou tout simplement les confédérations (puisque on a souvent dit que la FEN est une quasi-confédération). Ainsi Christian Chevandier, spécialiste des professions cheminotes et de la santé, analysera la place des mouvements sociaux enseignants à l'intérieur de ceux du secteur public. Sur le plan théorique, Yolande Le Gallo utilise les archives Zoretti déposées au CAMT pour examiner les propositions de la CGT dans l'entre-deux guerres sur l'enseignement technique et l'éducation ouvrière.
- Enfin l'aspect idéologique. Les dirigeants de la FEN n'ont-ils pas voulu s'imposer comme les promoteurs de l'unité syndicale et comme des partenaires écoutés des forces politiques ? Rémi Skoutelsky étudiera donc leur positionnement durant la guerre d'Algérie. Bruno Poucet va se pencher sur les rapports entre la CFDT

naissante et la FEN à travers le prisme fondamental de la laïcité dont on sait que c'était une pomme de discorde très importante. Dans un autre domaine, la FEN officialise son pluralisme interne, elle reconnaît les courants et les tendances. Loïc Le Bars va donc nous présenter la genèse, la tendance minoritaire Ecole Emancipée, et je m'interrogerai sur le degré d'originalité de ce système dans le syndicalisme français.

Pour conclure, permettez-moi de remercier les membres du Comité Scientifique qui ont été consultés à chaque étape de l'organisation de ce colloque et n'ont jamais ménagé leurs conseils et leurs encouragements.

Je dois présenter aussi quelques excuses puisque Monsieur le Professeur Jean-Noël Luc ne peut pas être présent, le ministre venant ce matin à l'Université de Paris IV. Il forme néanmoins beaucoup de vœux pour le succès de ce colloque. Annie Fourcaut, la directrice du CHS, est un peu dans la même situation et on l'excusera bien volontiers. Monsieur Demeulenaere, qui a été à l'origine de la constitution des archives fédérales, ainsi que Claude Pennetier, directeur du Maitron, qui est très souvent présent au CAMT, s'excusent également.

Table ronde

Collecte, traitement et usage des archives syndicales

Françoise Bosman

Merci à nos deux premiers orateurs de choix. On est très contents de garder Martine à déjeuner pour des débats moins formels mais tout aussi importants, donc merci à vous deux.

Nous allons tout de suite lancer la table ronde avec Guy Putfin et Alain Dalançon. Je vais d'abord présenter collectivement les trois personnages qui sont sur la tribune pour éviter de parler trop en détail des uns et des autres. Je dirais que nous sommes tous, dans notre parcours, des militants et des archivistes. Moi à la CGT, Guy à la FEN, donc deux archivistes de métier au départ qui ont fait un passage assez long dans l'activité syndicale, et Alain Dalançon qui est aussi le militant de la FEN qui, à l'intérieur de la structure, réceptionne et classe les papiers, ce dont il nous parlera tout à l'heure. Voilà un peu notre profil qui nous facilite les choses puisque nous avons un pied dans chaque domaine, la profession d'archiviste et le versant interne des organisations syndicales.

Quelques points pour démarrer, qui ne sont pas totalement spécifiques à la situation FEN.

- Il faut rappeler d'abord que les archives syndicales sont issues du monde du militantisme, donc des permanences syndicales. Alors comment vit-on dans les permanences syndicales ? Eh bien c'est très variable selon les moyens que nous avons et selon les périodes que nous vivons. Il peut y avoir des périodes de cataclysme archivistique, ou des militants qui ne rangent jamais et entassent comme un ministre sur les bords du bureau sans jamais constituer de dossiers, donc je dirais qu'on a tous les cas de figure. Dans ce débat-là il faut donc avoir présent en tête « Quel mode de vie au quotidien, au sens vraiment très matériel du terme ? ». Comment archive-t-on et avec quelles équipes ?
- Le deuxième point est lié au premier, c'est quelle est l'insertion sociale du mouvement. Ça va de la clandestinité à la transparence. On me racontait qu'à la CGT, jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, on brûlait les documents dans les chaudières de la rue Lafayette quand les descentes de police s'annonçaient. Donc la manière dont l'organisation syndicale est perçue dans un moment social est fortement importante. Quel mode d'organisation pour quels enjeux ?
- Le troisième point, c'est que je crois qu'il est de plus en plus important pour les archivistes de dire ce qu'on a, on le fait en produisant des inventaires, mais je ne sais pas si on a toujours suffisamment pointé ce qu'on n'avait pas. C'est évidemment beaucoup plus difficile dans une introduction d'inventaire de dire ce qu'on n'a pas. Des manques peuvent s'imaginer après coup lorsqu'on voit des blancs dans un fonds d'archives, mais notamment dans la vie syndicale que je viens de décrire, c'est à dire la situation des permanences, les moyens donnés à des permanences même de niveau national, la manière d'être de tel ou tel militant, celui qui va jeter tout ou celui qui va garder tout, les passations de dossiers qui ne reviennent pas, comment pointer ce que veulent dire les blancs archivistiques ? C'est une question très très compliquée et je crois que Guy nous en parlera. Même si on pense, avec ce troisième transfert de la FEN, arriver à boucler la boucle des versements officiels, je pense qu'il remontera

encore de chez certains militants, de leur grenier de maison de campagne ou de leur cave, un certain nombre de morceaux de fonds d'archives.

- Dernier point un peu général qui importe beaucoup au CAMT, c'est que quand nous parlons de fonds d'archives, de fonds plus ou moins bien constitués, c'est finalement l'institutionnel qui remonte à nous, l'institutionnel public ou l'institutionnel privé. Quand la FEN, de manière volontariste, vient déposer son fonds, c'est ce qui émerge je dirais de militants patentés, ayant un titre, des congrès qui se déroulent, des organismes directeurs qui se réunissent, donc je baptise ça les archives officielles. Après il y a toutes les campagnes d'archives non écrites (ça fait partie des blancs d'ailleurs). Déjà tout ce qu'on ne se dit plus dans la vie contemporaine parce qu'on a les mails, les portables, les PV de réunions qu'on ne fait plus parce que c'est fastidieux, etc., donc toutes les questions liées au nouveau mode de vie technologique. Ensuite il y a ce que sciemment on ne dit pas, des réunions qui ne donnent pas lieu à des PV avec des informations qu'on ne veut peut-être pas voir circuler, et puis aussi je dirais qu'il faut interviewer les gens qui sont dans les marges et là je suis dans l'esprit du rapport de Georgette Elger au Conseil Economique et Social de janvier 2001. L'observation que j'avais faite quand j'avais commencé à prendre la caméra en Val de Marne pour interviewer les gens, c'est que le plus intimidé était l'ancien préfet du Val de Marne avec qui il a fallu faire trois prises pour avoir quelque chose. Par contre, quand j'interviewais des anciens du mouvement de mai-juin 68 en Val de Marne puisqu'on avait fait une expo sur ce thème, les petites gens, les gens de peu comme disent certains historiens, qui avaient tenu les cantines en mairie pour nourrir les grévistes, etc., parlaient avec une facilité déconcertante devant la caméra. Donc il faut aussi capter cette parole-là qui n'est pas productrice d'archives institutionnalisées.

Pour revenir à la FEN, et je m'arrêterai là, le fonds de la FEN, Martine de Boisdeffre nous l'a dit d'entrée, c'est quand même un dossier dans les plus belles normes qui soient. Les rapports entre un service public d'archives, l'institution Archives de France, le CAMT, et une centrale syndicale dont vous verrez dans les vitrines d'exposition la lettre originale signée Jacques Chirac hissant la FEN autonome au rang des grandes centrales représentatives qui devaient siéger autour de la table des grandes négociations et des grands dossiers, ces rapports sont un modèle du genre. Mais je ne m'y appesantis pas puisque les différentes phases du dépôt on été citées à l'instant.

La perspective est donc l'arrivée d'un troisième fonds, mais je pense avec des petites arrivées satellites qui vont sans doute s'échelonner sur de très nombreuses années, parce que je pense que dans la FEN aussi, comme dans tout mouvement syndical, des militants sont partis avec leurs dossiers. D'ailleurs on a dans la maison l'exemple d'un fonds remarquable, c'est le fonds d'Eugène Descamps qui a été achevé d'être classé il y a deux ans. Eugène Descamps (ça n'est pas bien mais ne soyons pas moralisateur) est parti avec ses dossiers principaux et, quand il s'est retrouvé professeur de Droit Ouvrier à la Fac de Paris X Nanterre, il a repris tous ses dossiers de secrétaire général et les a tous redistribués en fonction des cours qu'il allait donner. C'est magistral, parce qu'on a une matière syndicale qui est retravaillée dans un sens purement intellectuel et pédagogique de donneur de cours, et il a quand même donné ces cours pendant trois ans, aboutissant d'ailleurs de sa part au refus de la Légion d'Honneur. C'est donc une matière retravaillée absolument extraordinaire.

Les perspectives du CAMT sont donc d'arriver à publier l'inventaire de la FEN, mais c'est vrai que tant qu'on aura des arrivées de morceaux de fonds, ça va nous stopper un petit peu. C'est bien ça le problème car l'archiviste n'est jamais si bon quand il publie un inventaire que

lorsqu'il est assuré de travailler à peu près sur la totalité, sachant que la vie a fait tous les jours que des papiers se sont perdus ou ont voyagé et ne sont pas revenus. Donc arriver à éditer l'inventaire papier et l'inventaire sur Internet, car on sait maintenant aux Archives de France que ce n'est pas antinomique. On n'a pas à se poser le problème de savoir si on fait de l'Internet ou si on met ça chez un éditeur, puisque les deux marchent ensemble et les deux sont demandés.

On va sauvegarder les supports spéciaux et je dois dire que depuis un an on sait, au sein de l'équipe, même si on n'est pas très nombreux, réorganiser pour faire émerger deux choses au CAMT qui avaient été insuffisamment travaillées :

- Créer une grande bibliothèque spécialisée technique sur le monde de l'entreprise, le monde de la technique, le monde syndical et le monde associatif et caritatif, pour faire en sorte que la salle de lecture soit fréquentée comme une bibliothèque. Je crois que c'est très important dans une ville comme Roubaix.
- Mieux mettre en valeur ce qu'on appelle dans notre jargon les archives spéciales, c'est à dire le film, le son, l'iconographie, les plans techniques, et les sauvegarder sur d'autres supports parce qu'on ne peut pas comme ça, en salle de lecture, sortir les grands plans tout le temps. Et il faut aussi changer vos bandes absolument lamentables pour des DVD.

J'ouvre maintenant la table ronde pour que nous discussions tous les trois et avec vous dans la salle, en espérant que vous serez tentés de nous poser des questions. Je passe la parole à Guy Putfin.

Guy Putfin, Centre Henri Aigueperse

Merci Françoise.

Je voudrais dire en quelques mots ce qu'on a dans les archives, parce qu'il y a effectivement les papiers des secrétaires généraux et des secrétaires nationaux, mais il y a aussi un certain nombre de vidéos et d'audios. Notamment on a enregistré depuis 1978 tous les congrès de la fédération en continu sur support VHS, c'est effectivement la priorité absolue d'un programme de numérisation et j'ai bien entendu ce que vous avez dit, Madame la Directrice, à ce sujet. On avait aussi bien sûr les sténotypies des congrès et les publications fédérales, puisque la Fédération de l'Education Nationale a pendant très très longtemps publié intégralement tout ce qu'elle faisait. Sur une période ancienne beaucoup de chercheurs ont d'ailleurs travaillé quasi-exclusivement à partir des publications puisque, avec ça et les sténotypies des congrès, on avait l'essentiel.

Ensuite, au fur et à mesure qu'il y a eu beaucoup plus de permanents, l'univers archivistique s'est beaucoup diversifié. Le premier qui s'en est occupé était Philippe Demeulenaere et je tiens à lui rendre hommage ici parce que c'est lui qui a organisé le premier centre de documentation et service d'archives, qui a inventorié les premiers fonds des secrétaires généraux, Adrien Lavergne, Georges Lauré, James Marangé, ensuite, avec l'aide de Jean-Claude Ambert, les fonds d'André Henry, et le fonds de François Balcourant qui était secrétaire corporatif et dont on parlera d'ailleurs cet après-midi. Tout cela a été fait dans des conditions relativement aisées entre guillemets, puisqu'il a travaillé au début sur des fonds déjà fermés. Les secrétaires généraux étaient partis, c'était une période où il n'y avait pas trop de permanents, donc les ensembles se sont constitués.

Ensuite ça c'est développé avec André Henry qui a laissé quand il est parti une masse de documents... Je vais faire un petit aparté là-dessus parce que André Henry a été ministre du temps libre à un moment donné et les archives de son cabinet ont longtemps été à **Sudel** où nous déposons nos archives, jusqu'au jour où je lui ai dit que ses archives concernant la partie ministérielle devaient être déposées à Fontainebleau. Donc il y a la partie des archives d'André Henry ministre qui sont à Fontainebleau, la partie secrétaire général qui est ici, et il a également déposé dans le deuxième versement, en fonds annexe, toutes ses archives de militant. Et il en apporte encore, mais elles sont toutes classées avec un inventaire car c'est quelqu'un de très méthodique. Je crois qu'il doit nous rejoindre dans la journée ou demain.

Ensuite les gens ont donné des papiers quand ils quittaient leur service, leur bureau, ou quand leurs armoires étaient pleines, donc on a numéroté les cartons en mettant simplement les initiales du permanent dessus, mais ça s'est multiplié de telle façon que ce n'était plus gérable. Donc, quand j'ai repris ces questions-là, j'ai appliqué le principe des archives contemporaines, à savoir des versements continus cotés avec un numéro de versement et un bordereau ou un inventaire si j'avais le temps de le faire au fur et à mesure, ce qui permettait d'avoir des morceaux pris à droite à gauche mais bien identifiés et qu'il suffisait ensuite de recoller ensemble.

J'avais aussi le souci d'avoir un inventaire et de dire aux gens ce qu'il faut garder ou ne pas garder. On a eu des tables rondes avec l'IRES, avec Georges Mouradian ici d'ailleurs, pour savoir si on pouvait aller jusqu'à faire des tableaux de gestion des archives syndicales. Au début moi j'avais dit non, ce n'est pas possible, et puis à force d'y travailler, de voir les gens et d'être reconnu dans l'institution, les choses étaient plus faciles et j'ai réussi à faire ce que j'appelais pompeusement des audits des secteurs, c'est à dire voir, notamment avec les secrétaires, ce qu'ils devaient garder ou jeter, ce qui a permis d'élaborer des dossiers sur lesquels, en principe, on ne devrait plus avoir trop de travail à faire.

Alain Dalançon, IRHSES

Deux mots pour présenter également les fonds dont nous disposons à l'IRHSES, ce qui signifie Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré. C'est une association loi de 1901 qui a été créée en 1985 à l'initiative du SNES. Ce ne sont donc pas tout à fait les archives de la FEN, encore que je rappelle, et tous les militants s'en souviennent, que la FEN était constituée de trois piliers : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances. Nous avons donc la responsabilité de conserver les archives du SNES créé en 1966-67 qui veut dire Syndicat National des Enseignants de Second degré (et non pas Enseignement Secondaire), et des syndicats qui l'ont précédé et dont l'histoire est fort lointaine. En même temps nous nous occupons de la formation syndicale.

Concernant la conservation de ces archives, je voudrais vous donner quelques chiffres. Nous possédons à peu près 600 mètres linéaires d'archives classées ce qui représente environ 4500 cartons d'archives, une quarantaine de revues et de bulletins dont les collections sont plus ou moins complètes, 35 grandes archives box contenant des photos et diapositives ce qui doit représenter entre 30 et 60.000 clichés, des films, des cassettes vidéo, des cassettes audio, des fonds privés de militants (il y en a actuellement 17), plus une bibliothèque qui a servi aux générations de militants qui se sont succédées et qui compte à peu près 3000 volumes. Tout cela est évidemment librement consultable, au moins pour ce qui a été classé, sauf les fonds

privés, et puis il y a quelques cartons sensibles concernant en particulier des affaires personnelles.

Tout ceci n'est pas inventorié comme à la FEN, je rappelle que vous êtes archiviste de métier et que je ne le suis pas, je suis seulement historien, mais nous avons quand même classé tout ça. Il y a toujours, pour chaque carton, différents renseignements sur l'origine, le niveau d'où ça provient, le sujet et les dates, et c'est classé selon le principe de la série W, c'est à dire au fur et à mesure que les choses arrivent. Il faudrait maintenant passer à un inventaire raisonné, mais c'est évidemment un très gros travail.

Ces archives remontent à 1966-67 mais nous possédons quand même des archives antérieures qui sont surtout des bulletins, y compris d'avant-guerre, notamment l'Association des Professeurs des Ecoles Primaires Supérieures qui est devenue SNCM, le Syndicat de l'Enseignement Technique qui est devenu le SET, donc avec l'Ecole Technique et Le Travailleur, et puis l'Université Syndicaliste. J'en profite pour faire une parenthèse puisque vous savez que l'Université Syndicaliste, qui est aujourd'hui toujours le titre du bulletin du SNES qui a été créé en 1928, qui à l'époque était le bulletin de la section des professeurs du second et troisième degré de la fédération unitaire de la CGTU, est extrêmement difficile à trouver. Il en existe une collection incomplète à la Bibliothèque Nationale, et en particulier tous les numéros datant de 1936 à 1939 sont introuvables. J'ai réussi à retrouver, dans des archives personnelles, deux ou trois numéros, mais cette collection est incomplète. Je m'étais même adressé à celui qui était le rédacteur en chef de l'US à l'époque, Marcel Cornu, mais il m'a dit qu'il n'avait absolument rien conservé. J'en profite donc pour lancer un appel au cas où...

Il y a également les comptes-rendus sténographiques des congrès mais seulement à partir de la libération, plus un certain nombre d'autres documents qui proviennent essentiellement de fonds privés de militants qui, soit directement soit par l'intermédiaire de leurs héritiers, nous ont confié ces archives, fort intéressantes d'ailleurs, notamment pour la période de la fin de l'occupation.

Voilà ce que nous possédons et peut-être qu'on pourrait passer maintenant au débat sur les questions que vous nous avez posées.

Françoise Bosman

J'ai déjà une question très pratique : tout ce que vous énoncez au niveau quantitatif est conservé où ? Au siège du syndicat vous avez les locaux pour ça ?

Alain Dalançon

Dans les anciens locaux des S3 de la région parisienne, près de l'avenue de la Grande Armée, nous avons énormément de place et nous pouvions également accueillir les archives des sections académiques. Mais l'année dernière nous avons déménagé et nous sommes maintenant tous concentrés dans les nouveaux locaux du SNES avenue d'Ivry. Ça a un avantage parce que nous ne sommes plus éloignés de la maison mère et nous pouvons organiser maintenant un service en liaison avec la documentation actuelle du syndicat, mais en même temps nous avons beaucoup moins de place et une partie des archives a dû être déplacée en banlieue. C'est librement consultable avec un délai d'une demi-journée à une

journée, mais nous sommes en train d'essayer de le numériser. Nous avons commencé par ce qui me paraît le plus important c'est à dire les congrès, et également les bulletins et les circulaires des sections académiques parce que, confrontées également à un problème de place, elles n'ont pas conservé leurs propres archives et donc il n'y a plus que nous qui les conservons. Quelquefois elles les ont déposées auprès des archives départementales, mais c'est rare. En particulier pour l'académie de Lille, nous avons récupéré les archives.

Françoise Bosman

La numérisation va permettre de communiquer plus rapidement, mais est-ce que vous ferez votre deuil des originaux ? Est-ce que ça règle votre problème ?

Alain Dalançon

Vous savez comment sont les gens qui s'occupent de l'organisation des syndicats, les secrétaires administratifs veulent faire de la place, donc après numérisation on serait tenté de jeter à la poubelle. Or évidemment je m'y oppose formellement, donc il va falloir envisager de les déposer auprès de services d'archives. J'avais commencé à discuter l'année dernière avec votre adjointe pour envisager cela dans un avenir plus ou moins rapproché, ce qui donnerait la possibilité de concentrer ici des fonds d'archives concernant aussi bien la fédération que les syndicats nationaux, puisque je crois que le SNI doit également déposer bientôt des archives.

Françoise Bosman

Le SNI doit déposer chez nous bientôt et nous avons déjà le SNESUP. Sur quelle période exacte, je ne sais pas, parce que c'était une telle opération commando ! C'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, c'est à dire l'arrivée aveugle. Ce sont deux travées dans un magasin où il va falloir déjà commencer par faire un bordereau en ouvrant chaque boîte, et justement le SNESUP m'a téléphoné il y a une semaine pour me demander pourquoi ils n'avaient pas encore reçu le descriptif de leurs archives !

Toutes ces demandes-là sont légitimes puisqu'il s'agit bien de structures d'envergure nationale, ce qui est la vocation du CAMT. Il est évident qu'on n'ira pas prendre la section du SNI de Lille, même si on est tout près d'eux, et qu'on pensera plus à nos collègues des Archives Départementales. C'est la réflexion en réseau, puisqu'on a la chance d'avoir un réseau des Archives de France.

Alain Dalançon

Sur cette question, pour nous la politique est très claire. Quand une section départementale nous demande ce qu'elle fait de ses archives, nous lui demandons de prendre contact avec les Archives Départementales. Ce n'est pas toujours facile, l'archiviste départemental ou le conservateur n'est pas forcément attiré par ce genre de fonds, les gens ne veulent pas faire la démarche ou ne savent pas... Là par exemple j'ai une demande très précise dont il faudra que je m'occupe puisque l'ancienne section FEN de Paris a des documents relativement anciens,

donc je suis allé les voir et j'ai promis de prendre contact avec les Archives Départementales de Paris.

(chgt de cassette)

..... par exemple à la CFDT qui a ses locaux pour ses archives confédérales et fédérales. Nous nous n'avons jamais eu suffisamment de place donc la question se pose à un moment donné de savoir ce qu'on fait de nos archives, non pas pour qu'elles soient stockées mais pour qu'elles soient consultables. Le problème c'est la consultation et, tout à l'heure, quand vous avez évoqué l'avenant au contrat, je pense qu'à chaque fois qu'on fait un dépôt complémentaire on doit aussi essayer d'ouvrir plus largement ce qui était avant. On l'a fait la première fois puisqu'on est passé de 74 à 81, mais j'aimerais bien que l'on puisse aller au-delà encore sur la consultation libre. L'important c'est ça, mais il faut quand même dire très clairement qu'on n'a jamais refusé d'autorisations pour les parties pour lesquelles il faut demander une autorisation. Par exemple les archives d'André Henry sont libres d'accès, y compris celles qu'il a déposées comme militant et qu'il continue à enrichir, ce qui est doublement intéressant puisqu'il verse des archives et qu'on peut travailler dessus.

Concernant la numérisation, il faut savoir que pour les documents papier, c'est très compliqué. Autant on peut numériser des collections de l'enseignement public, des circulaires, des séries bien identifiées et continues, autant pour un dossier où il y a un peu de tout, c'est très compliqué. Ça nécessiterait qu'il soit complètement inventorié pièce par pièce, ce qui est un travail colossal pour lequel je ne vois pas tellement l'intérêt. Par contre, comme tout est fait maintenant de façon numérique directement sur les ordinateurs, j'ai donné la consigne aux secrétariats d'archiver au moins les courriers directement sur CD régulièrement. Mais la question se pose quand même : est-ce qu'on va jeter l'exemplaire papier ? Si je pose la question aux historiens ils vont dire : « Ah non, surtout pas ! », mais je ne sais pas quelle est la politique de la Direction des Archives là-dessus. C'est un vrai problème.

Françoise Bosman

On va peut-être poser la question aux historiens, mais ce que je peux dire c'est que depuis qu'on numérise ici au CAMT on a toujours attaqué les documents les plus prestigieux, on vient par exemple de numériser tout le trafic des bateaux sur le canal de Suez de sa création jusqu'à sa nationalisation en 56, et il évident que jeter ces gros registres du 19^{ème} est franchement impraticable ! Donc finalement je ne gagne pas de place.

Martine de Boisdeffre

Je prends la parole pour lancer le mouvement pour que d'autres le fassent, mais je voudrais d'abord faire quelques commentaires avant de donner une opinion sur la question qu'avait posée Guy Putfin.

D'abord je voudrais dire à Monsieur Dalançon que les problèmes d'espace, on les a toujours. Effectivement, c'est toujours au moment des déménagements ou de la volonté de gagner de la place que se pose la question des archives, lorsque ce sont des archives papier. Lorsque ce sont des archives qui, avec l'archivage électronique ou avec les productions numériques, le sont dès l'origine, la problématique n'est plus du tout la même. C'est pourquoi d'ailleurs nous

avons mené une réflexion très intense depuis plusieurs années, réflexion qui a abouti à la mise en place d'un pilote de plate-forme d'archivage électronique pour lequel les travaux vont commencer à la fin de l'année, parce qu'il y a maintenant d'autres méthodes à mettre en œuvre. Elles ne sont pas différentes de celles que nous mettons en œuvre ou que Monsieur Putfin a mis en œuvre d'une façon formidable. Je ne savais pas que vous aviez même réussi à mettre en place des tableaux de gestion, et je trouve ça formidable ! Vous avez fait ça d'une manière tout à fait admirable et efficace. Ce que je veux dire c'est que les méthodes finalement sont les mêmes, mais il faut les mettre en place beaucoup plus tôt. Il faut que, dès l'amont, on pense qu'on va devoir archiver, et non pas qu'on ne songe à archiver qu'a posteriori. C'était le premier commentaire que je voulais faire par rapport à ce que disait Monsieur Dalançon.

Concernant la numérisation, effectivement pour moi ce n'est pas une alternative à la conservation. Qu'a-t-on beaucoup numérisé quand je dis que les documents des archives numérisées représentent 40% des fonds numérisés du Ministère de la Culture. D'abord c'est l'état civil, le cadastre, parce qu'il y a une forte consultation donc attention, conservation préventive. De la même façon et même si on consulte un peu moins, c'est tout ce qui présente des formats un peu spécifiques (les plans, les cartes, les gros registres, etc.). Mais il va de soi que dans tous ces cas, ce n'est pas parce qu'on numérise qu'on va détruire ! En fait on numérise pour faciliter la consultation ! Mais pour ce qui est originellement électronique, qui est originellement sur un autre support, faut-il quand même garder le support papier ? Pour le moment on dit plutôt oui et c'est souvent le conseil qu'on donne, parce que c'est plus simple à la limite. Je ne sais pas quand on changera de position mais je pense que pour le moment, y compris pour les productions originellement non papier, il est prudent de conserver la version papier. Alors vous allez me dire qu'on ne gagne pas de place. Oui, mais l'objectif des archivistes qui pourtant ont ça en tête (et Dieu sait que nous sélectionnons !) est d'abord d'être sûr de conserver et non pas seulement de faire de la place. On sait très bien qu'avec les nouveaux supports il va falloir migrer, il va falloir changer de supports et cela à un rythme assez rapide, mais pour le moment je serais pour la prudence dans l'objectif qui est notre objectif premier, c'est à dire conserver et transmettre pour communiquer. C'est très important et j'y insiste. On ne garde pas les archives pour soi, pour son plaisir personnel ou pour ses propres études, mais on les conserve véritablement pour les partager.

Le dernier commentaire que je voudrais faire concerne le réseau. Effectivement je ne peux qu'approuver ce que vous avez dit, c'est à dire qu'il faut faire jouer le principe de subsidiarité. Lorsque l'on a des archives qui sont d'intérêt départemental (et ça n'a rien de négatif à mes yeux), il faut faire jouer le réseau. Et lorsque ce sont des archives d'intérêt national, on va à un autre niveau. Il peut arriver dans certains cas, vous le disiez Monsieur Dalançon, qu'on rencontre une plus ou moins bonne perception au niveau départemental, ou bien qu'il y ait des manques de place, mais il n'empêche que nous devons faire jouer le réseau. La France a la chance d'avoir ce réseau, c'est assez exceptionnel, on a la chance aussi que ce réseau soit animé par des personnes formidables qui ont le même type de formation, qui suivent les mêmes procédures, donc faisons-le jouer au mieux. Après il peut y avoir des exceptions parce que la vie et le monde ne sont pas idéaux, mais profitons tous ensemble de la richesse et de la diversité de ce réseau.

Françoise Bosman

Moi je vois un seul domaine où on pourrait peut-être jeter le support originel, ce sont les vieux enregistrements son et les vieux films, où là l'idée d'original est immédiatement dépassée par le report. Mais ce n'est pas ça qui fait le gros métrage de nos rayons d'archives.

Alain Dalançon ou Guy Putfin ?

Je partage votre avis pour les archives audio, les cassettes, mais pas pour les films. Quand vous êtes devant une grande bobine comme ça, il faut la conserver, même si vous la transposez sur de nouveaux supports numérisés.

Jean-Paul Roux, ancien secrétaire général de la FEN et d'UNSA-Education

Je voudrais appuyer le témoignage qu'a apporté Guy sur le choix que nous avons fait et que j'ai eu la chance de concrétiser puisque c'est sous mon secrétariat général qu'a été signée la convention en novembre 97 avec les Archives Nationales. Je crois que c'est la conjonction de trois démarches et je vais partir du particulier pour aller au général : un hasard heureux, la réponse à des questions pratiques, et puis une certaine idée de l'histoire.

Le hasard heureux c'est Guy Putfin. On a pu croiser dans une même démarche l'engagement militant et le professionnalisme, et ça c'est parce qu'il était lui et qu'il a convaincu les permanents que nous étions que nous ne pouvions pas continuer comme ça. Il ne nous a pas dit de façon très crue la manière dont ça se passait avant les archives. Je vais vous donner un exemple. C'était généralement la deuxième quinzaine de juillet, un permanent qui était souvent déjà en bermuda arrivait dans le bureau de Guy avec des paquets ficelés à la hâte en disant : « Je dégage mes casiers pour entamer la rentrée en septembre, voilà mes archives ». J'ai encore en mémoire quelques colères sacrées de Guy dans ces moments-là, tentant vainement d'expliquer que les archives ce n'était pas un tas de papiers. Et puis il avait une certaine idée de cette histoire qui était la nôtre, à savoir que c'était à la fois notre histoire, donc nos archives, mais qu'en même temps elles ne nous appartenaient pas. Qu'elles appartenaient à l'histoire sociale de ce pays. C'est la raison pour laquelle Guy a insisté et nous avons dit à nos sections départementales de se rapprocher des archives départementales, de façon à, en parallèle, avoir la même démarche. L'idée qui était la nôtre et qui se concrétise aujourd'hui, c'est qu'à la fois la fédération et ses principaux syndicats nationaux (et c'est le travail qui est en cours pour le SNI et le SNIP EFC) puissent avoir, dans un ensemble cohérent et en continu, les archives des origines à nos jours, et d'avoir ainsi ce témoignage d'une grande continuité historique d'une organisation née avec la FGE CGT, poursuivie avec la FEN CGT puis la FEN autonome, et enfin poursuivie avec la FEN UNSA et l'UNSA-Education. Il y a donc un parallèle pour nous entre une continuité en termes d'archives qui est symbolisée par son dépôt ici et la poursuite de ses dépôts successifs, et la continuité historique que nous voulons incarner et qui est à la disposition des historiens et des chercheurs.

Alain Dalançon

Pour rebondir sur ce que vient de dire Jean-Paul Roux, effectivement la constitution des archives pose des problèmes dans des organisations comme les nôtres. Même si on a mis en

place des procédures auxquelles chacun devrait se plier, c'est à dire transmettre au bout de trois, quatre, cinq ans, ou à la fin de chaque année, des dossiers classés et non pas en tas, c'est extrêmement difficile d'obtenir que chacun se plie à cette discipline, et c'était d'autant plus difficile lorsque nous étions à l'autre bout de Paris et très éloignés de la maison mère.

Le problème aujourd'hui s'est compliqué avec l'arrivée de nouveaux supports informatiques. Chez nous nous avons, depuis la fin des années 70, un secteur Documentation qui était chargé expressément de conserver les archives officielles du syndicat mais qui recoupait un peu les archives du secrétariat général, ou plus exactement des secrétaires généraux puisqu'ils avaient chacun leur archives. Ensuite, au fur et à mesure que les documents vieillissaient, la Documentation nous transmettait les archives mais quelquefois en pagaille, et c'était à l'occasion de déménagements ou de travaux de peinture dans un bureau que d'un seul coup nous arrivaient trois mètres cubes, et il fallait trier ! Mais je vous rassure, quand nous avons déménagé la fois dernière les fonds étaient classés, inventoriés, et nous n'avons rien perdu !

Sur la numérisation, il me semble que pour les dossiers qui sont bien classés, par exemple pour les bulletins des sections académiques ou leurs circulaires, ça peut être facilement numérisé. Les dossiers bien classés des congrès peuvent être également numérisés, ainsi que les comptes-rendus des CA ou des conseils nationaux par exemple, étant entendu que les congrès ont également été complètement enregistrés depuis le début des années 90. Nous avons pris également la précaution d'enregistrer sur CD, voire sur DVD, depuis à peu près une dizaine d'années, toutes les archives qui sont produites par l'organisation.

Concernant le stock très important de clichés dont nous bénéficions qui ont été pris à l'occasion de reportages sur des actions, de colloques, etc., plus pas mal de reportages dans les établissements, ce qui devait soutenir l'expression du syndicat, il y a beaucoup de doublons. Il ne faut donc probablement pas tout numériser. Ensuite, lorsque vous avez des photos où vous avez des militants, les plus anciens se souviennent qui est à la droite d'untel ou d'untel, donc nous sommes en train de commencer à mettre sur pied un grand plan de numérisation nous donnant la possibilité de revoir les photos pour pouvoir indiquer : « De gauche à droite, untel, untel, untel... ». Si vous conservez une photo sans savoir qui est dessus, il est évident que ça pose quelques problèmes.

Françoise Bosman

C'est au Point, ce n'est pas un exemple dans le fonds FEN, mais on a fermement demandé à l'Abbé Pierre de venir identifier ses photos ici parce que les premiers films c'est lui qui les a faits, les premières photos quand il se met à sillonner le monde au lendemain de 45 ce sont ses photos aussi, et lui seul peut maintenant nommer les personnages.

Guy Putfin

Je voudrais faire quatre remarques. La première concerne la messagerie électronique. J'ai classé ces derniers temps ce qui fera le troisième versement et, dans cette période-là, on commence à voir pas mal de mails. J'ai été agréablement surpris de voir que, dans les dossiers, il y avait pratiquement toujours une copie papier des mails. C'était le début des mails, tout le monde n'avait pas d'ordinateur, ça a duré quelques années, et actuellement je sais d'expérience que dans l'organisation les mails circulent entre tout le monde, mais je

pense que plus personne ne fait de tirages papier des mails. Cela dit tout n'a pas non plus beaucoup d'importance, on n'est pas obligé de tout garder, mais moi j'encourage plutôt les gens, quand ils ont un mail qu'ils jugent important sur une action ou autre, à faire un tirage papier.

Le deuxième point concerne les archives anciennes. La fédération a versé à partir de 1944 et, a priori, on n'a rien avant, mais on a récupéré quelques fonds particuliers. Notamment quand André Henry avait fait son travail sur « Serviteur d'idéal », il avait récupéré deux cartons des archives de Zoretti, le fondateur de la FGE, et on a des documents de 1928. Il y a aussi un imprimé de 1944, un document manuscrit avec les statuts, etc., donc des fonds de militants qu'on a pu récupérer au coup par coup. Nous nous n'avons que les archives de la fédération, donc pas les syndicats. Il y a le SNI PEGC qui travaille à une identification poussée de ses fonds et qui devrait faire un versement prochainement, mais nous ce n'est que la fédération, donc je dirais le côté officiel. C'est quand même une instance de coordination, avec ses secteurs de responsabilité, donc je pense que c'est peut-être moins sujet à perte, sauf quand les militants partent avec leurs documents. Je sais qu'il y a deux militants, un ancien et un pas très ancien, qui ont gardé leurs archives. Il y en a un dans la salle, en l'occurrence notre ami Louis Astre, qui m'a dit qu'il déposerait toutes ses archives et je crois que c'est quelque chose de riche, et il y en a un ou deux autres qui sont partis avec des archives à un moment donné et je leur ai dit que, si un jour ils le souhaitent, ça pourrait être récupéré à ce moment-là.

Concernant la documentation, à la fédération il y avait un centre de documentation très élaboré, très important, où beaucoup de chercheurs sont venus travailler sur les publications et tout ça, mais les archives strictement parlant n'étaient pas là. Ce centre de documentation élaborait une documentation sur toute l'activité des secteurs, mais comme il n'existe plus en tant que tel sous cette forme-là puisque, avec la révolution informatique, on ne travaille plus de cette façon-là, ces archives vont être en partie versées dans le dernier versement, mais en tant qu'archives du service de documentation. La documentation par elle-même c'est autre chose et ça n'a pas forcément vocation à être là. Je pense que pour les chercheurs ça sera quelque chose de très riche, avec un petit problème quand même c'est que, avant des les verser, il faut que je les identifie, mais la documentation ce ne sont pas des cartons d'archives identifiées. Ce sont des séries documentaires où on a tel sujet de telle date à telle date. Mais je me suis engagé, peut-être à la légère encore une fois, à faire un minimum d'identification, parce que sinon vous ne pourrez pas vous y retrouver.

Françoise Bosman

Donc potentiellement, combien de syndicats nationaux peuvent venir ici au CAMT côtoyer le fonds central de la FEN, et est-ce qu'on a un chiffrage en métrages d'archives dont ils peuvent se libérer sans dommages pour leur activité actuelle ?

Guy Putfin ou Alain Dalançon ?

C'est une question sans réponse... Le nombre de syndicats a varié selon les époques, il y en a eu 40 ou 50 à un moment donné, mais certains sont déjà ici dans les fonds annexes. Par exemple, dans le deuxième versement, j'avais récupéré les archives des quelques syndicats qui ont fusionné. Le SNPTES (Syndicat du Personnel Technique de l'Enseignement

Supérieur) avait des archives dont il ne savait pas trop quoi faire, donc je leur ai suggéré... Le Syndicat des Agents de l'Education Nationale a certainement aussi des archives...

Martine de Boisdeffre

Ça amène une autre question : quand les fonds se séparent de vos organisations et partent un peu loin (puisque tout le monde me dit que Roubaix c'est loin), est-ce que vous, les syndicats qui ont fait ces transferts, vous vous sentez en manque ? Est-ce que vous avez le sentiment que ce sont des parties de mémoire dans lesquelles vous ne puisez plus ? On sait que les historiens viennent dans notre salle de lecture, mais les militants viennent relativement peu... Est-ce que ça vous manque quand vous préparez par exemple des grands congrès, des commémorations, etc. ?

????????????????

Si on faisait une grande commémoration, une grande exposition, c'est évident qu'on aurait besoin de venir travailler ici. Mais moi j'ai une consigne simple qui est de dire : « Si tu me donnes ça, ça veut dire que tu n'en as plus besoin, sinon tu le gardes ». Et puis on a quand même toutes nos publications, elles ont été versées ici mais on en a un exemplaire, on a toutes les circulaires, on a un certain nombre de dossiers sur la vie de la fédération, donc ça nous permet quand même de faire des travaux de recherche. Par exemple on travaille avec Claude Penetier et Jacques Girault dans notre association HIMASE sur l'histoire des militants pour le Maitron et, à partir des publications, on trouve déjà pas mal de choses. Si on veut aller plus loin c'est sûr qu'il y a des choses qu'il faut venir chercher ici, mais on a gardé de quoi entretenir le travail courant de recherches minimum. C'est comme cela qu'on l'a conçu.

????????????????

Pour ce qui nous concerne nous souhaiterions que les archives servent à la fois aux historiens, aux chercheurs en général, mais également aux militants. Il y a d'ailleurs un paradoxe concernant les réactions des militants. À la fois ils sont très demandeurs, mais en même temps il y a un certain désintérêt, ou plus exactement ils voudraient avoir tout de suite des réponses aux questions qu'ils se posent. Ils m'envoient des mails et il faut que je leur donne la réponse, mais ils ne sont pas incités à venir chercher eux-mêmes. C'est cette démarche-là qui est un peu ennuyeuse mais les choses fonctionnent comme ça, malheureusement.

Raphaël Genfeld

J'ai été chargé, à la naissance de la FSU, de mettre en place un service de documentation. On parlait tout à l'heure de la sous-estimation par certains responsables nationaux de la nécessité de conserver, d'identifier, de classer leurs archives, mais c'est encore plus vrai au niveau départemental ! Des trésors de mémoire se perdent de ce fait, la raison première étant le manque de place. La méthode est simple, ayant été longtemps militant départemental, on enlève le plus ancien, c'est à dire justement peut-être le plus intéressant. Le tri ne se fait pas selon l'utilité mais selon la chronologie.

Je trouve que c'est une bonne chose, comme disait Jean-Paul Roux, de donner pour consigne aux structures départementales de se rapprocher des archives départementales, ça se fait ici ou là et il faudrait que ça se fasse davantage, mais vous disiez qu'il y a parfois des réticences au niveau des archives départementales elles-mêmes. Donc est-ce qu'il n'y a pas moyen aussi que le service national des archives conseille aux archives départementales d'opérer de tels rapprochements ?

(chgt de face)

Martine de Boisdeffre

... et la Direction des Archives de France connaît fort bien la carte, et encore je dois dire que les récentes publications de la Direction des Archives de France ont montré comment elle a su régénérer, sur un espace de 30 ans, l'ensemble de ses bâtiments d'archives départementales. Il suffit d'aller aux AD du Nord pour voir comment c'est en train de se réimplanter sur le site même, sans même déménager, tout en continuant de fonctionner. C'est un chantier absolument admirable ! Mais c'est vrai que ce sont des gros dossiers, avec les Conseils Généraux, et entre l'ouverture de la porte et l'inauguration des nouveaux lieux, il se passe quelquefois 15 ou 20 ans. Ce sont de vrais sagas dans certains endroits où il faut attendre que certains élus partent pour ré-attaquer, mais je dirais que globalement la carte des archives départementales est aujourd'hui à 60 ou 70% une carte intéressante.

Les collègues des archives départementales gèrent leur fameuse série J, les entrées par voies extraordinaires, où ils ont à classer tous les fonds privés sur toutes les facettes, donc pas seulement les archives patronales et d'entreprises mais aussi les archives syndicales, associatives, etc. C'est un lourd travail et il faut aussi qu'ils aient dans leur équipe des scientifiques qui ont particulièrement le goût de l'histoire sociale et qui s'y sentent à l'aise, ce qui n'est pas toujours le cas puisque les équipes bougent. Donc une carte globalement unique, mais qui ne l'est pas effectivement dans la vie quotidienne selon les fonctionnaires ou les lieux dont on dispose. Mais il y a longtemps que le message a été donné, de la part de la Direction des Archives de France : « N'oubliez pas la vie économique et sociale ».

Il y a des dépôts d'archives qui vont plus vite que d'autres pour des raisons historiques aussi. Ce sont les raisons historiques qui doivent aussi conduire les directeurs départementaux à développer tel ou tel aspect. C'est vrai que la Seine Saint Denis et le Val de Marne ont été très en avance, au moment de la création des départements, avec aussi cette chance qu'ils n'avaient pas d'archives publiques. Donc comment on construit notre mémoire (en Val de Marne je peux vous dire parce que j'y suis restée quand même 7 ans et demi), ce sont d'une part les archives associatives et culturelles, très importantes sur ce département, et puis les archives économiques et sociales de l'ancienne ceinture rouge. Et pour la Seine Saint Denis ça s'est joué de la même manière. C'est clair que pour les Archives Départementales de Lille c'était peut-être encore autre chose, on a beaucoup de collègues des AD du Nord et on en est très contents, ils pourront aussi prendre la parole.

Jacques Girault

Je voudrais apporter une réflexion de type un peu historique et en même temps faire une suggestion. J'ai eu l'immense plaisir de travailler dans la fin des années 60 avec Jean Maitron,

qui fut je crois le pionnier en matière de réflexion sur le lien entre l'histoire et les archives ouvrières et syndicales. Quand je lui ai succédé au milieu des années 70, j'ai été associé à cette réflexion, aussi bien des syndicats que des Archives de France, sur ce qui allait devenir la nouvelle loi d'Archives. J'ai constamment pensé, comme Maitron d'ailleurs, que les organisations devaient tout faire pour conserver leurs archives mais qu'elles n'avaient pas la possibilité matérielle de le faire et qu'il fallait obtenir de l'état qu'il accueille ces archives dans les fonds privés, ce qui je crois est en train de se réaliser. Il faut voir que d'autres organisations syndicales, notamment les politiques, n'avaient pas suivi cet avis dès le début, et que progressivement elles ont quand même été amenées à le faire pour des raisons historiques et financières. C'est donc intéressant finalement de voir que l'état a pris ses responsabilités et a rempli son devoir en quelque sorte, qui est de conserver la mémoire des organisations.

Je voudrais faire une remarque et en même temps avoir un avis très clair à ce sujet, pour avoir été confronté à ces archives de militants qui, pour des raisons variées, ne font pas confiance à leur organisation ou négligent simplement de le faire parce qu'ils se croient éternels. Je crois que, autant il faut convaincre ces militants de déposer leur archives quelque part, autant il faut leur laisser la liberté de choisir le lieu où ils vont les conserver. Il n'y aurait rien de plus désastreux que d'avoir une norme. Pour avoir vécu de près avec un certain nombre de militants qui n'entendaient absolument pas faire confiance à leur organisation, ou même quelquefois aux archives départementales, je crois qu'il faut surtout les sensibiliser à la nécessité de prendre leurs dispositions. Il y a combien d'héritiers qui, au moment de la disparition d'un des leurs, négligent cette question-là et balancent tout. Donc à mon avis, le devoir des organisations est de pointer les militants qui ont des archives et de s'assurer auprès d'eux qu'ils ont pris leurs dispositions pour que ces archives ne soient pas perdues. C'est un appel que je fais, mais que surtout ils aient la liberté de leur choix, donc une multiplicité de possibilités.

Martine de Boisdeffre

Je voudrais simplement dire que nous sommes face à des archives privées, donc il faut bien voir quelle est notre compétence en termes juridiques. Comme vous l'avez rappelé, la loi de 79 a prévu explicitement que, dans la compétence des services d'archives publiques, il y ait le fait d'accueillir des archives privées, parce que le cœur de notre métier ce sont les archives publiques. Si on a dit cela, c'est parce qu'on se rendait bien compte que ces archives pouvaient être menacées, couraient le risque de n'être pas conservées, et que donc il fallait en permettre l'accueil dans les services d'archives publiques. Mais nous sommes face à des archives privées, et c'est pour cela que tout à l'heure j'ai parlé de rencontre de deux volontés. S'il n'y a pas la volonté du propriétaire et si en même temps il n'y a pas la volonté de l'archiviste, on n'y arrive pas ! Il faut qu'il y ait rencontre des deux volontés.

Par rapport à ce que vous disiez ensuite sur la nécessité de les alerter afin qu'ils prennent leurs dispositions, tout à fait. Dans tous les domaines des archives privées on essaie d'avoir la même pédagogie, mais ce que j'ai remarqué quand même en cinq ans, c'est que là vraiment il faut laisser du temps au temps. Vous avez des gens qui ont immédiatement ce réflexe, vous en avez d'autres à qui il faut un peu de temps, et vous en avez d'autres à qui il faut plus de temps.

Ensuite, sur la liberté d'aller à tel ou tel endroit, elle est juridiquement totale. J'indiquerais simplement quand même que dans la pédagogie que l'on fait, on peut aussi indiquer qu'il peut être plus cohérent pour le public, pour les chercheurs, et finalement peut-être plus signifiant pour celui qui dépose ou qui donne, d'aller à tel ou tel endroit pour permettre d'enrichir des fonds qui existent déjà. C'est de l'ordre de la pédagogie et de la persuasion, même si elles n'arrivent pas toujours à leurs fins ! Je crois que la pédagogie peut aller jusque là mais elle ne peut évidemment pas s'opposer à la liberté de chacun. Mais elle peut être utile pour nous tous, y compris pour le propriétaire des archives qui verra peut-être ses archives beaucoup plus valorisées, beaucoup plus consultées, beaucoup plus étudiées, si elles sont complétées d'autres fonds. Mais s'il a envie de faire autre chose il fera autre chose.

Joël Hedde

Je suis l'ancien secrétaire général de l'AFERC CGT et Président de l'Institut d'Histoire de la CGT. Nous sommes un peu confrontés aux mêmes problèmes concernant les archives que l'ensemble des organisations syndicales. Nous avons déposé une grande partie de nos archives, par opportunité historique je dirais, aux Archives Départementales du 93. Mais je voulais revenir sur l'intervention de Jacques Girault à propos des archives des militants. Nous avons assez régulièrement un problème avec ces archives parce que, qu'est-ce qu'une archive de militant ? Est-ce que ce sont ses carnets de notes, ou est-ce que ce sont aussi des archives générées par sa responsabilité et qu'il emporte avec lui ? On a donc un réel problème et je pense qu'avant de pouvoir dire qu'il va déposer ses archives, il faut déjà peut-être discuter assez fermement avec lui de quelles archives il possède parce que souvent ce sont des archives qui ne lui appartiennent pas et qui appartiennent à l'organisation, du fait qu'elles ont été générées par ses propres responsabilités. Il me semble donc qu'un approfondissement est nécessaire sur la nature des archives des militants.

Il y a un deuxième aspect que je voulais aborder parce que vous semblez discuter numérisation etc., mais nous nous avons un réel problème de moyens sur la numérisation. Nous avons été aidés par le Ministère de la Culture pour les photos, on a touché un certain nombre de subventions, mais sur les archives classiques, on vit quand même d'expédients sur ces questions-là. On passe par l'Université de Bourgogne qui nous a numérisé partiellement les Peuples d'avant 1914, on passe par le CODOS qui est en train de passer un accord avec la Bibliothèque Nationale pour numériser les congrès d'avant 1914, mais ce sont pour nous des expédients. Ce sont des archives privées mais je profite de la présence de Madame de Boisdeffre pour demander s'il y a vraiment des moyens qui sont mis à la disposition des organisations sur cette numérisation. Ce sont des archives papier qui ont effectivement un intérêt mais elles se détériorent, y compris quand elles sont dans les archives départementales.

Laurent Frajerman, CRESC

Pour rebondir sur la question du lieu des archives, je pense qu'il y a vraiment besoin de les mettre en réseau. Je pense que c'est important parce que, effectivement, il y a des lieux un peu éclatés. Je suis assez d'accord aussi avec l'idée qu'à un moment donné il faut une espèce de seuil critique. Il y a un effet de masse et le fait qu'il y ait beaucoup d'archives du syndicalisme enseignant à Roubaix en fait un lieu central, ce qui est quand même pratique pour un chercheur qui, sans forcément anticiper, pourra ouvrir d'autres cartons au fil de ses découvertes.

Maintenant, effectivement, il y a des effets de dispersion. On peut un peu les combattre par de la mise en réseau, mais ça signifie aussi des moyens. Sur Internet par exemple, si on fait une recherche, est-ce qu'on a facilement accès à tous les inventaires qui ont été décrits ici ? Est-ce que les différents sites renvoient les uns aux autres, etc. ? Il y a tout ce genre de choses qui est simple à demander mais plus difficile à mettre en œuvre.

Je voudrais faire part d'une expérience personnelle sur des archives syndicales perdues. Je militais dans un syndicat étudiants qui s'appelait l'UNEF SE, dite Solidarité Etudiante, où j'avais quelques responsabilités nationales, et où les archives ont été complètement jetées. Au moment de la réunification entre l'UNEF ID et l'UNEF SE, les archives ont traîné dans le local jusqu'à ce que le propriétaire des lieux, en l'occurrence la CGT qui hébergeait gracieusement l'UNEF, a fini par prendre la décision de jeter ces papiers laissés par des étudiants bien négligents d'ailleurs. Ils sont partis, ils ont mis la clé sous la porte, et puis voilà, c'est terminé. C'est vraiment un regret de ma part et j'en ai souvent discuté avec Robi Morder qui s'occupe des archives étudiantes parce que, quand j'étais en responsabilité en tant qu'étudiant en Histoire, j'avais pris des premiers contacts pour déposer ces archives mais je ne les avais pas formalisés, alors qu'il aurait été bienvenu de le faire. Paradoxalement, les seules archives qui restent sont les archives privées des militants qui ont volé ces fameux papiers ! C'est un paradoxe amusant, j'en ai vu prendre des cartons entiers, mais au moins cette initiative-là permet de les sauver.

Deux mots sur la numérisation. La question c'est : est-ce qu'il n'y a pas des erreurs ? En particulier si on fait une numérisation automatique et que le logiciel de reconnaissance des caractères... C'est un atout formidable, on l'a dit, mais moi, en tant qu'historien, je préfère quand même avoir la version papier, pour le statut de la preuve et pour les problèmes de dates puisque sur informatique les dates sont changées régulièrement. En ce qui concerne les mails, et là je lance un appel, si les syndicalistes enseignants peuvent garder des mails, mais c'est formidable ! Finalement on retourne à la situation qui avait fait le miel des gens qui ont étudié la Fédération Unitaire de l'Enseignement entre les deux guerres, je pense à Loïc Le Bars et à moi-même pour ma maîtrise, c'est à dire que comme c'étaient des militants de province sans le téléphone, tout passait par une correspondance et on a tout gardé. Je me rappelle de dirigeants des années 50 me disant : « Si tu veux étudier les tendances, etc., tu ne sauras jamais tout parce que beaucoup de choses sont passées oralement ». Or avec les mails il y a de l'écrit, et ça je pense que c'est unique.

Louis Astre

Deux mots simplement, sans entrer dans les détails. Guy Putfin m'interpelle du haut de la tribune, c'est très amical et ce n'est pas fait pour m'émouvoir, depuis le temps, mais c'est vrai que j'ai un problème d'archives personnelles qui couvrent toute la période du syndicalisme enseignant de 1945 à 1990. Ces documents sont de natures très diverses, ils concernent à la fois le SNES, le SNET, la FEN, la FSU, bref, ce n'est pas un problème simple.

À partir de là je voulais faire deux remarques. La première c'est que j'ai bien compris le regard des responsables des archives et leur souci de centraliser ces documents pour pouvoir les classer de façon rationnelle et les mettre à la disposition des chercheurs. C'est un souci tout à fait légitime et nécessaire, mais je pense qu'il faut prendre en compte une autre dimension qu'ont évoquée certains, c'est à dire le regard des militants possesseurs d'archives. Depuis quelques années, un certain nombre d'historiens pensent qu'il est temps de me

solliciter pour tirer de moi tout ce qu'ils peuvent avant que je ne les salue, que je ne leur tire ma révérence. Chacun se voit personnellement, et moi je les vois tous, comme des vols de corbeaux, mais que j'aime bien. Alors comment répondre à ces sollicitations qui se multiplient ? Je prends un exemple. Un historien qui a rédigé récemment une histoire assez monumentale de la FEN, Guy Brucy, est venu m'interviewer seize fois sur un an et demi, du matin vers 9 heures 30 à l'après-midi vers 16 ou 17 heures, interviewes enregistrées, réécrites, etc. Jamais je n'aurais pu donner à Guy Brucy ma mémoire personnelle, défaillante comme celle de tout un chacun, des documents, des appréciations, si je n'avais pas eu ces documents avec moi. Quels documents ? Il y a des documents privés et il y en a certains de l'organisation, que je retrouve dans l'organisation alors que je croyais être seul... Je constate qu'en réalité les archives à la FEN, qui ont été très sérieusement édifiées par Philippe Demeulenaere et ses successeurs, sont considérables, remarquables et fournies. Ce que je dis là vaut je crois pour beaucoup de militants. Se séparer de ses archives personnelles alors qu'on est sollicité, eh bien écoutez, moi je m'en séparerai le jour où j'aurai décidé que je meurs ! Il faut bien voir comment on vit les choses ! Tant que j'ai mes archives avec moi (bien entendu s'il pouvait y avoir un double ailleurs ce serait parfait) et que je peux répondre aux diverses sollicitations, y compris à mon propre souci de revoir mon passé, je vis ! Le jour où je m'ampute de ça pour faire plaisir à mon ami Guy Putfin et à nos aimables responsables des Archives de France, je me suicide ! Je vous remercie de comprendre que je ne suis pas pressé de le faire et donc que je vais mettre quelque temps, avec Guy Putfin, pour organiser les choses. Donc ma première remarque est qu'il faut tenir compte des militants et, de ce point de vue, je n'ai pas perçu moi l'installation des archives de la FEN à Roubaix comme un progrès. Si les archives étaient comme avant sur Paris, les militants qui viennent de province aisément à Paris ou les militants de la région parisienne pourraient travailler dessus sur place, et donc on n'aurait pas le sentiment de périr en s'en débarrassant définitivement.

D'où mon second point, c'est que la numérisation sur les questions majeures et l'extension de la numérisation, c'est vraiment l'issue. Je pense qu'aujourd'hui l'un des objectifs primordiaux du Centre, ici à Roubaix, devrait être précisément de faciliter la numérisation, tant il est vrai qu'un nombre croissant de militants sont branchés sur le Net. Voilà les deux remarques qu'il me paraissait utile de faire.

Françoise Bosman

Les dernières remarques, comme les premières d'ailleurs, étaient passionnantes, la table ronde n'est pas fermée car il faut respecter les interventions qui vont suivre avant le déjeuner, mais moi j'ai retenu deux choses qui me préoccupent fortement. D'abord comment mieux associer les militants lorsqu'on prend patiemment la peine de constituer les fonds, de les sauvegarder, etc. L'autre volet qui me passionnait aussi mais il faut s'arrêter, c'est qu'on pointe des blancs, on s'aperçoit que ce n'est pas dramatique parce qu'on en retrouve ailleurs chez les militants, et c'est tout ce travail patient de ré-agrégation des fonds, mais ce serait des discours trop longs... Donc je laisse la parole à ceux qui nous suivent.

????????????????

Je vais profiter du changement à la tribune pour me permettre une question à la fois naïve et un peu angoissée face à l'enthousiasme que semble susciter la numérisation : est-ce que l'on est si sûr que cela de la qualité des supports numériques pour ne pas être un peu prudent ?

La FEN face aux enjeux éducatifs

Jacques Girault

..... par ordre thématique, et Fédération de l'Education Nationale ça comprend naturellement Education, donc c'est tout à fait normal de commencer par les enjeux éducatifs.

On devait avoir trois interventions dont l'une aurait satisfait la demande de Madame de Boisdeffre puisqu'elle portait sur le syndicalisme national des instituteurs, les deux autres portant sur d'autres aspects du syndicalisme enseignant. Comme Jean-Claude Ruano est absent je me suis permis de voir un peu dans sa thèse, puisque j'étais membre du jury, ce qu'il y avait à retenir, et je voudrais revenir en trente secondes sur l'apport de Jean-Claude Ruano.

Tout d'abord il mettait en évidence les intentions réformatrices du SNI et la nécessité, par une réflexion interne, d'élaborer une doctrine en matière d'enseignement. Cette doctrine reposait sur l'unification du système éducatif et sa démocratisation, dans le cadre d'un élargissement et d'un maintien de la laïcité. Il mettait en évidence aussi l'apport des courants de rénovation pédagogique qui étaient intégrés à sa réflexion dans les années 40-50, permettant précisément l'élaboration de la nouvelle doctrine pédagogique du SNI en matière d'éducation qui était la mise en place de l'Ecole Fondamentale. Voilà à peu près quel était l'apport de Ruano et vous m'excuserez d'avoir comme ça concentré sa réflexion.

La question centrale était de profiter de cette réflexion pédagogique pour introduire de nouvelles dimensions et c'est en fait toute la question de la place de l'enseignement de l'éducation physique et sportive qui était posée. La FEN contribuait à la promotion d'une discipline et à son intégration dans l'Education Nationale, ce qui sera l'objectif de Michael Attali, cette intégration se faisant naturellement en tenant compte des antagonismes existant dans le corps enseignant. Dans l'enseignement du second degré, ces antagonismes étaient formalisés d'une façon très claire puisqu'on avait plusieurs possibilités et que le SNES a mis en place un système de formation des maîtres qui s'inscrivait dans les clivages internes de la FEN et qui faisait que, la FEN étant la coexistence de deux cultures, on avait là les germes d'une prise en compte de cette division profonde existant dans les processus de formation. C'est ce qu'essaiera de montrer Alain Dalançon.

Voilà un peu cadrés ces enjeux éducatifs, il ne s'agit absolument pas d'une conclusion mais au contraire d'une introduction au débat, et je passe tout de suite la parole à Alain Dalançon.

Alain Dalançon, IRHSES

La formation des maîtres du second degré : un enjeu déterminant dans la FEN (1967-1973)

Comme je ne dispose que d'un quart d'heure et que vous disposez du texte de ma communication, et puisque ce colloque a commencé par une table ronde sur les archives et se terminera par une autre table ronde sur les nouveaux paradigmes de l'histoire syndicale, j'ai préféré mettre l'accent, dans cette brève intervention orale, sur trois séries de remarques qui me permettront de donner des précisions sur ma démarche, les sources, et de terminer sur ma problématique et mes conclusions.

Ma démarche

Lors de l'élaboration de l'appel au colloque, je m'étais permis de me référer à Lucien Faivre qui, mettant les pieds dans le plat de la dispute sur la signification de la réforme au 16^{ème} siècle, liée au capitalisme, à l'urbanisation, à l'humanisme, à la progression du nombre des disant et écrivant, avait conclu : « à question religieuse, histoire religieuse ». Je serais donc tenté de dire : « à question syndicale, histoire syndicale ».

Je plaide en effet depuis fort longtemps pour une histoire pragmatique du syndicalisme partant de ses fonctions, dont la première est de défendre, suivant l'expression consacrée, les intérêts matériels et moraux des catégories de salariés qu'il représente. Fonction qui consiste premièrement dans la mise en forme de revendications, deuxièmement l'organisation d'actions diverses et recherches de soutiens, troisièmement dans l'objectif de négocier, quatrièmement pour obtenir des résultats sur ces revendications, ce qui nécessite donc de se doter de structures ayant un caractère de permanence et d'être (chgt de cassette).... Pythagore, en quelque sorte. Par là je rejoins tout à fait les approches théorisées récemment par Jean-Marie Pernaud dans son dernier livre.

J'ai donc essayé de partir de ce qu'on pourrait appeler les fondamentaux des structures et de la vie syndicale, c'est à dire représentativité, revendications, recherche de soutiens et actions, négociations, résultats. Mais évidemment l'autonomie du fait syndical est bien sûr toujours relative. Elle ne peut être analysée et prendre sens sans tenir compte de ce qui se passe dans la société globale, pas seulement au niveau de ses structures mais aussi de ses conjonctures mouvantes, notamment politiques et celles du mouvement social. Il y a donc nécessité de tenir compte constamment de la chronologie, surtout à une époque charnière comme celle que j'ai choisi d'étudier. Voilà donc le sens de ma démarche.

Les sources

L'histoire syndicale, nous l'avons dit tout à l'heure, nécessite évidemment de recourir d'abord aux sources des syndicats, en l'occurrence celles de la FEN et de ses syndicats nationaux. L'inventaire que j'ai pu faire, à Roubaix, confirme les conclusions de ma communication. La FEN, dans le domaine de la formation des maîtres comme dans d'autres, apparaît alors plus comme un cartel, comme une véritable fédération à cette époque charnière. Je n'ai en effet pas trouvé grand chose dans les archives de la FEN en dehors de ce qui s'est dit aux CA, aux congrès, aux colloques du CNAL ou aux états généraux de l'Université Nouvelle. Pourquoi ? Parce que, constat, le responsable de la commission pédagogique de l'époque, membre du bureau fédéral, Simon, n'a pratiquement rien laissé. Pour quelles raisons, égarement des papiers, vide volontaire ? Alors que son successeur Guillot a laissé des notes bien fournies et bien tenues, mais seulement à partir de la fin de l'année 73 et sur le projet de réforme Fontanet.

Mais la principale raison se trouve peut-être ailleurs. Parce que la pédagogie en général, et la formation des maîtres en particulier, n'appartenait pas réellement au domaine d'intervention de la FEN alors. C'était celui des syndicats nationaux. Marangé le reconnaît d'ailleurs à plusieurs reprises et, dans la commission Edgar Faure où on a beaucoup discuté de la formation des maîtres après 68, il vient en séance plénière au moins une fois mais pour réclamer un budget à la hauteur des besoins, pas pour présenter le point de vue de la FEN et de ses syndicats nationaux sur les questions de fond. Ce sont les représentants du SNI (Jeanne Lordon, Garnel), ce sont les représentants du SNES (Alaphilippe, Petite), qui interviennent sur ces questions.

L'essentiel se situe donc du côté des syndicats nationaux, de leurs bulletins de l'époque, pas toujours agréables à lire pour les syndiqués mais précieux pour les historiens parce que l'essentiel s'y trouve. Il aurait fallu compléter par les archives des syndicats nationaux et j'ai évidemment pu avoir accès à celles du SNES, notamment à toutes les notes et comptes-rendus des commissions ministérielles (je vous rappelle que, dans la commission Edgar Faure, il n'y avait pas de comptes-rendus officiels), notes qui ont été scrupuleusement prises par les représentants du SNES (Petite, Alaphilippe, Françoise Dregnaux) qui ont pris presque textuellement ce que les uns et les autres disaient. Pour le SNI, j'ai du me contenter pour l'instant des bulletins. Ensuite j'ai remarqué que Guy Georges a communiqué, au moment de la commission Boulian, des notes un peu plus fournies à Marangé, mais il n'y a peut-être pas tout. Ce que j'ai trouvé de plus intéressant, ce sont les cartons contenant les analyses et consignes du bulletin interne EID qui s'appelait « Argument Riposte » et qui était rédigé par Chéramy au début des années 70.

Ces remarques sur les sources m'amènent à faire une parenthèse sur ce que je n'ai pas eu la possibilité de souligner dans cette courte communication. C'est entre autres le rôle déterminant des militants, les obscurs sans lesquels rien ne se serait fait, mais surtout les leaders, les figures du syndicalisme. Des militants tout à fait convaincus de ce qu'ils disaient, de ce qu'ils demandaient (ce qui n'excluait pas de leur part le calcul), avec durant cette période un changement de génération. C'est la fin de la carrière de Jeanne Lordon, de Desvalois, celle de Marangé est proche, et pour le SNES, avec le changement de majorité, il y a également arrivée d'une nouvelle génération, Drubet appartenant à la génération intermédiaire. Aussi bien au SNI, à la FEN et au SNES, ce sont donc des hommes et des femmes de 30-40 ans qui prennent la relève. Je ne peux pas tous les citer mais il est évident que des camarades comme Guy Georges ou André Henry ont joué un rôle tout à fait déterminant sur cette question de la formation des maîtres, et en face Jean Petite, Gérard Alaphilippe, et une femme quand même, Françoise Dregnaux.

Problématique et conclusion

La formation des maîtres, comme je l'ai expliqué, s'est toujours située au carrefour d'enjeux déterminants, dans la mesure où dépend d'elle, au premier sens du terme, la reproduction du système éducatif dont les enseignants sont les agents principaux, et en même temps celle des structures syndicales qui lui correspondent, notamment dans la FEN. Tous les responsables syndicaux ont pris une conscience extrêmement aiguë de ce caractère déterminant, surtout après mai-juin 1968. Ceux du SNES et du SNI en particulier, mais aussi des autres syndicats d'enseignants sur les rôles desquels je n'ai pas eu suffisamment le temps et le loisir de m'étendre.

Si j'ai choisi d'étudier cette question dans la FEN entre 1967 et 1973, c'est pour au moins deux raisons principales : premièrement parce qu'elle émergea au premier plan d'enjeux, de pouvoir et de choix de modèle syndical dans la fédération, et parce que, sur fond de débat politique touchant à des choix de société, elle a été au cœur des débats sur la réforme démocratique du système éducatif, et donc des programmes revendicatifs syndicaux. Or le concept de démocratisation de l'école a été mis en cause après le choc de 68, avec toutes les démonstrations qui ont été faites que l'école était avant tout reproductrice des inégalités et des ségrégations.

Mais pour ceux, dans le syndicat très majoritaires c'est à dire les majoritaires autonomes devenus EID et la tendance Unité-Action, qui ont continué à défendre ce concept, il fallait le rendre crédible à travers un projet s'appuyant sur les principes du plan Langevin-Wallon,

mais traduisant ces principes généraux et généreux par des exigences précises pour la formation des maîtres. Et c'est surtout la période de l'enseignement de 11 à 16 ans, l'école moyenne correspondant au 1^{er} cycle du second degré, qui a ainsi été projetée un peu plus au cœur du débat, au moment du grossissement de la vague de ce qu'on a appelé l'explosion scolaire.

À partir des cinq caractères fondamentaux du syndicalisme que j'ai évoqués à l'instant, j'ai donc centré ma problématique sur trois séries de questions :

- 1) Quelle était la nature et l'ampleur des divergences dans la FEN ? La fédération pouvait-elle concilier les programmes revendicatifs de ses syndicats nationaux, fédérer leurs actions, négocier éventuellement à leur place, ce qui renvoyait à sa nature. Plutôt fédération ou plutôt cartel ?
- 2) Quel rôle ces divergences ont-elles joué dans l'histoire de la FEN entre le triple tournant de 1966-67 et le congrès du manifeste de 1973 ?
- 3) La FEN et ses syndicats nationaux ont-ils pu influencer sur la réforme de la formation des maîtres en cherchant à faire avorter ou infléchir les projets ministériels (il n'y en a pas eu moins de cinq à l'époque), tout en essayant de faire prendre en compte leur programme par les partis de gauche et par le programme commun ?

Après avoir essayé d'analyser les positions de chacun et leur évolution dans une situation mouvante – je rappelle les divergences importantes, d'origines lointaines, qui existaient essentiellement entre le SNI et le SNES sur le niveau et la durée de la formation (BAC + 4 ou BAC + 5, niveau de la licence ou pas et de la maîtrise), sur le lieu de la formation (à l'université, dans les écoles normales départementales ou dans les centres universitaires), sur la monovalence ou la plurivalence, sur l'équilibre entre la formation pédagogique et académique, sur l'équilibre entre la formation initiale et continue -, je me suis efforcé de répondre à ces trois interrogations dans ma conclusion.

- 1) De l'inventaire des revendications certes classées suivant les grands thèmes traditionnels (corporatif, pédagogique, laïque) que l'on trouvait dans les congrès, le SNI et le SNES sont passés à un véritable programme revendicatif cohérent, liant intimement le corporatif et le pédagogique, dont le projet de l'Ecole Fondamentale d'un côté et le projet du SNES avec les autres syndicats Unité-Action d'enseignants de l'autre étaient la colonne vertébrale. La FEN est pourtant restée incapable de faire une synthèse acceptable par ses syndicats et continuait donc à apparaître plus comme un cartel dirigé par son principal syndicat que comme une fédération. Mais la FEN ne pouvait pas négocier à la place de ses syndicats sur la formation des maîtres, comme sur les questions de la fonction publique. D'abord parce que les procédures et le lieu de débats et de négociations étaient différents pour les sujets concernant « la maison » Education Nationale. En outre c'étaient les syndicats nationaux, qui avaient des élus dans les différents conseils, qui représentaient les identités des professions, pas la fédération. Les ministres d'ailleurs ne s'y trompaient pas et ils étaient constamment tentés de jouer un jeu de bascule entre le SNI et le SNES.
- 2) La formation des maîtres a certainement joué un rôle tout à fait déterminant dans la confrontation entre les deux principales tendances EID et Unité-Action pour le contrôle de la fédération. La FEN avait certes défini des positions, mais calquées pour l'essentiel sur celles du SNI. Pourquoi s'en étonner car sa majorité constituait à

elle seule le tronc de celle de la fédération. Le solennel avertissement du manifeste de décembre 1973 constituait une amorce de reprise en mains de la situation mais pour compléter cela, il fallait que la FEN se dote d'un véritable projet d'école et de formation des maîtres si elle voulait acquérir une identité de fédération dans laquelle puissent se reconnaître tous les enseignants. Ce fut un des objectifs que s'est fixé André Henry en devenant secrétaire général.

- 3) La FEN et ses syndicats nationaux ont-ils réussi à peser sur la formation des maîtres dans une conjoncture politique très incertaine et quelquefois inattendue ? Ils se sont appliqués à interpeller l'opinion comme jamais ils ne l'avaient fait et ils ont été des interlocuteurs incontournables, aussi bien des gouvernements que des partis de gauche. Ont-ils donc bloqué toute réforme à cause de leur incapacité à surmonter leurs divergences, ou au contraire l'avenir de l'unification des formations a-t-il été préservé ? Tout dépend du point de vue où chacun se place aujourd'hui et de ses préférences. Quant aux divers projets des partis de gauche, les emprunts des syndicats de la FEN s'y retrouvaient. Comment aurait-il pu en être autrement dans la mesure où chacun comptait trouver en l'autre des relais et des soutiens ? Mais la logique des partis et des syndicats était différente, d'où des problèmes dans les rapports entre le SNI et le Parti Socialiste, et tout autant entre le SNES et le Parti Communiste, notamment à propos des maîtres et du premier cycle du second degré, catégorie qui allait rester au centre des débats au moins jusqu'à la fin des années 80, de sorte que la formation des maîtres du second degré allait continuer à occuper une place centrale dans les divergences qui conduisirent à l'éclatement de la FEN.

Ces conclusions me ramènent à l'option formulée au début de cette esquisse. La différenciation entre deux projets de formation des maîtres dans la FEN était liée à deux conceptions de l'école et de l'éducation, mais qui ne relevaient pas seulement ou principalement du conflit d'identité et de culture entre professeurs et instituteurs, ou de revendications corporatives, ou de manœuvres dans le champ politique, ou de conflit de représentativité ou de pouvoir. Tout cela a joué à la fois et il y a eu imbrication permanente, interaction de tous ces éléments, dans une conjoncture mouvante.

Jacques Girault

Alain Dalançon a bien tenu le rythme. Une petite remarque quand même : il semble que concernant la formation des maîtres, pour les composantes de la FEN, la nouveauté soit que l'université y est intéressée, et ça je crois que c'est un peu ce qui fédère. Est-ce que c'est l'action de la FEN ou est-ce que c'est l'action de chacun de ces syndicats ? Quand on lit bien le travail de Ruano, depuis longtemps le SNI posait le problème de la formation universitaire et de l'adaptation à l'université.

C'est un petit commentaire que je fais au passage pour mieux permettre de donner la parole à Michael Attali. Là il s'agit d'autre chose mais quelque chose de très proche, c'est la promotion d'une discipline à l'intérieur de l'éducation et l'attitude de la FEN, comme il va vous l'expliquer.

Michael Attali, Université de Grenoble I
La FEN face aux projets éducatifs du SNEP et du SNEEPS (1958-1984)

Je vais essayer de tenir moi aussi le quart d'heure qui m'est donné sur un sujet particulier qui est celui de l'éducation physique. Mais avant de commencer je voudrais profiter de la parole qui m'est donnée pour remercier le personnel, les archivistes qui sont sur Roubaix, dont je voudrais souligner l'extrême disponibilité, et Dieu sait que je les ai sollicités. Quand je me suis plongé dans les archives de la FEN sous l'injonction de Laurent, par rapport à ce colloque, je me suis dit que j'allais vraisemblablement chercher une aiguille dans un botte de foin car l'éducation physique, pour la FEN, ça ne devait pas représenter grand chose. En témoigne d'ailleurs le remarquable ouvrage de Guy Brucy sur l'histoire de la FEN puisque, sur ses 600 et quelques pages, l'éducation physique doit tenir à tout casser sur une demi-page. Donc je suis arrivé en étant relativement inquiet et, heureuse surprise, les deux syndicats particuliers de l'éducation physique que sont le SNEP et le SNEEPS représentaient une bonne quarantaine de cartons !

Ça m'a amené évidemment à faire évoluer les questions que je me posais initialement et ce qui m'a intéressé était de savoir à la fois comment la FEN avait pu régler ces deux trublions que sont le SNEP et le SNEEPS, et comment le SNEP et le SNEEPS se sont positionnés par rapport à des orientations fédérales qui, à certains moments, pouvaient entrer en conflit avec les positions que tenaient les enseignants d'éducation physique pris un peu dans leur dialectique, dans leur contradiction d'être à la fois considérés comme des enseignants à part entière, mais également entièrement à part selon la formule convenue.

Pour cela il apparaît deux périodes relativement bien marquées. La première est constituée par les années 60 où on constate que, dans les rapports syndicats de l'éducation physique / FEN, les syndicats de l'éducation physique ignorent relativement ce qui se dit ou se fait au niveau de la FEN. À lire les bulletins de ces deux syndicats la FEN est quasiment inexistante, alors qu'elle tient des positions relativement précises par rapport à l'éducation physique. Du côté de la FEN, je dirais que tant que le SNEP et le SNEEPS ne s'immiscent pas dans des questions générales, les secrétaires généraux et les responsables syndicaux ont une relative liberté, une relative autonomie d'action, et ils en réfèrent finalement assez peu aux responsables fédéraux. Par contre, on peut constater que la FEN s'immisce dans leurs revendications spécifiques dès qu'elles risquent de remettre en cause les orientations fédérales. Il y a un cas tout à fait remarquable, c'est la question de l'obligation d'une épreuve d'éducation physique au baccalauréat en 1959, qui fait l'objet de nombreux débats au Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale. On constate alors que Georges Lauré tient des propos extrêmement sévères à l'encontre des enseignants d'éducation physique, mais aussi à l'encontre des deux syndicats de l'éducation physique, et c'est Georges Lauré en particulier qui fait basculer le vote contre l'obligation de l'éducation physique au baccalauréat. On peut donc dire que, pendant les années 60, la FEN n'existe, pour les syndicats de l'éducation physique, qu'à l'occasion d'oppositions, et le plus souvent d'oppositions qui portent atteinte à des revendications structurantes des deux syndicats de l'éducation physique.

Évidemment la situation est toute autre à partir de 1969, c'est à dire au moment où le SNEP bascule dans l'opposition fédérale avec l'élection d'une majorité Unité-Action, deux ans après le SNES. Là les rapports vont véritablement se complexifier et la FEN va être amenée à reconsidérer un syndicat qu'elle considérait jusque là comme subalterne à bien des égards. En effet, en s'alliant avec le SNES, le SNEP va participer à construire un véritable front du secondaire sur la base d'un certain nombre de fractures.

Cette situation impose évidemment une riposte de la part de la FEN, riposte qui va prendre plusieurs formes. Je n'en retiendrai qu'une qui est la création d'une association qu'on pourrait appeler un véritable contre-syndicat, un contre-SNEP, association qui va se nommer « Les 500 pour la promotion professionnelle par la culture », qui va être dirigée par l'ancien secrétaire général du SNEP avant 69, Philippe Néaumont, et qui va viser, avec le soutien actif et moteur des responsables fédéraux (en particulier James Marangé), à reconquérir la majorité syndicale, et ce à partir de 1969. Elle est destinée à accueillir les anciens majoritaires et tous ceux, je cite, « qui ne veulent pas verser leurs cotisations au Parti Communiste par personnes interposées ». Ce soutien de la FEN, qui va être plus ou moins informel au cours de cette période, vise donc à fragiliser la direction du SNEP et à lui retirer son capital de légitimité.

Même si cette association tend à s'effiloche au cours de cette décennie (elle va d'ailleurs disparaître au milieu des années 70), on peut dire qu'elle est révélatrice de la posture fédérale vis à vis d'un syndicat qu'elle considère comme un syndicat d'opposition, trublion, et avec lequel les rapports sont de plus en plus difficiles. Naturellement, cette opposition engage également la nouvelle majorité du SNEP à riposter contre la direction fédérale. Ces ripostes vont prendre un certain nombre de formes et elles sont remarquables à bien des égards puisqu'elles annoncent ce qui se passera durant la décennie suivante.

Très vite le SNEP va prendre position et se situer dans une alternative qui ira d'une volonté de prendre la majorité fédérale par l'intermédiaire du courant Unité-Action, à une volonté de scission (le terme est employé à partir de 1976 dans un éditorial), en raison en particulier d'un point de blocage concernant le principe du compromis acceptable qui apparaît inacceptable pour les responsables syndicaux, d'autant que la période est particulièrement défavorable pour l'éducation physique. En effet, alors que jusque là l'EPS (Education Physique et Sportive) paraissait plutôt absente des débats, la FEN devient une actrice incontournable des débats sur cette discipline au cœur de la tourmente. En particulier, l'orientation ministérielle menée par Joseph Comiti, Pierre Mazeaud puis Jean-pierre Soisson, qui anime l'ensemble des réformes, est marquée par une volonté d'extra-scolarisation de la discipline.

Évidemment on peut se poser la question de savoir pourquoi la FEN va jouer un tel rôle. Eh bien l'intérêt de la FEN repose sur une conviction qui est répétée régulièrement dans les archives que j'ai pu consulter, c'est que l'EPS serait le terrain d'expérimentation d'une orientation éducative devant être étendue à terme à l'ensemble de l'école. Donc on voit bien que l'intérêt à l'égard de l'EPS repose sur un souci beaucoup plus général. Cet intérêt prend là aussi diverses formes, dont en particulier la nomination d'un conseiller technique auprès du secrétaire fédéral en la personne de Michel Roy, la publication d'un certain nombre de numéros spéciaux consacrés à l'éducation physique alors que jusque là il n'y avait strictement rien, et des campagnes d'information pour soutenir des initiatives liées à l'éducation physique.

Durant cette décennie importante pour les rapports entre la FEN et deux de ses syndicats disciplinaires, on peut modéliser en quatre points les fonctions que va avoir la FEN.

- Malgré les oppositions irrémédiables, la FEN constitue pour le SNEP et le SNIEPS un point d'appui essentiel pour les actions engagées. Je crois qu'elle va jouer un véritable rôle de médiateur sans quoi rien ne serait possible entre le ministère de la Jeunesse et des Sports avec qui les rapports sont extrêmement difficiles (voire impossibles puisqu'à partir de 71-72 Joseph Comiti ne supporte plus les responsables du SNEP et les responsables du SNEP refusent de continuer les négociations avec un ministre qui

semble sourd à leurs revendications), et le ministère de l'Education Nationale qui lui s'estime très peu concerné par la question de l'éducation physique alors qu'elle s'enseigne dans les établissements dont il est responsable, et qui renvoie la balle au ministère de la Jeunesse et des Sports.

- La FEN est aussi un moyen de diffusion des analyses sur l'EPS au-delà du cercle restreint des personnels concernés. Je défends l'idée que la FEN participe à désenclaver l'éducation physique du domaine dans lequel elle se situait depuis près d'un siècle, depuis son obligation en 1880. Ce désenclavement vient en particulier du fait que les soutiens réitérés d'organisations qui semblent éloignées de l'éducation physique les amènent à s'intéresser, à soutenir ou à s'opposer parfois mais à s'intéresser, aux problématiques propres à l'éducation physique, des intendants aux personnels de direction, en passant par les responsables des enseignements techniques et agricoles. Tous désormais, à partir des années 70, ont conscience d'un problème « éducation physique et sportive » qui peut être réglé à certaines conditions. Donc on peut dire que l'organisation fédérative de la FEN profite aux revendications catégorielles touchant un nombre limité de personnels en leur permettant de profiter d'un large soutien.
- À l'inverse, cette FEN met en exergue les antinomies entre les corps ayant des intérêts divergents. La FEN est traversée par des intérêts contradictoires et la situation de l'éducation physique met en exergue avec un effet de loupe les difficultés de la FEN à unifier des positions inconciliables entre ce que l'on considère être de petits syndicats (même si ce sont les 4, 5 ou 6^{ème} syndicats de la FEN en nombre) avec les deux monstres que sont le SNES et le SNI, mais également position inconciliable au sein même des deux syndicats de l'EPS puisqu'il y a un affrontement farouche entre le SNEP et le SNIEPS qui ne sont quasiment d'accord sur rien. Je crois que ces oppositions entre le SNEP et le SNIEPS et entre le SNI et le SNES sont particulièrement révélatrices. Si on peut comprendre que le SNEP s'oppose au SNI, il est parfois plut étonnant que le SNIEPS ait un discours extrêmement sévère à l'égard du SNI, en particulier à l'occasion du recrutement des PEGC bivalents qui met en cause l'existence d'enseignants d'EPS spécialistes et disciplinaires, mais il y a aussi d'autres moments qui sont relativement importants.
- Enfin le quatrième point qui me paraît important dans les relations établies entre la FEN et ces deux syndicats disciplinaires, c'est que ça souligne la limite entre les prérogatives fédérales et l'action des syndicats nationaux. Cette limite apparaît incontestablement floue lorsqu'on s'intéresse à l'éducation physique, les territoires syndicaux restent mouvants en fonction des événements (chgt de face).... l'occasion d'une des multiples crises qui jalonnent les années 70, l'utilisation par Jean-Pierre Soisson, alors ministre de la Jeunesse et des Sports, de ces flous artistiques et de ces tensions internes au sein de la FEN entre les responsables fédéraux (André Henry) et les responsables syndicaux du SNEP, pour justement justifier son plan de relance de l'éducation physique qu'il met en place à partir de 1970. On peut donc véritablement dire que c'est un point de fragilisation qui d'ailleurs va se poursuivre à partir de 81, après l'élection de François Mitterrand, même si ça ouvre une période extrêmement favorable à l'éducation physique. Le SNEP reste alors extrêmement sévère à l'égard des dirigeants fédéraux et j'en veux pour preuve la première grève de fonctionnaires qui est organisée non pas par la FEN mais par le SNEP le 27 janvier 1983 (et non le 14 novembre comme j'ai pu l'indiquer dans le document que vous

avez sous les yeux), qui prend comme prétexte, à mots à peine couverts, l'immobilisme fédéral à l'égard de la situation de l'éducation physique depuis 1981.

Pour terminer, il me paraît aussi important d'observer les positions de la FEN au niveau de l'enseignement de l'éducation physique et des formes que doit prendre cette discipline. Le sens commun fait que l'éducation physique est systématiquement assimilée au sport. On sait bien que beaucoup de ministres, et aussi beaucoup de syndicalistes, assimilaient l'éducation physique à un sympathique amusement qui pouvait tout à fait être pris en charge par des animateurs puisque ce n'était pas forcément un enseignement de nature éducative. La FEN, durant ces années fin 70, va s'impliquer dans ce débat et prendre une position extrêmement nette. À partir du milieu des années 70 on constate que, pour la FEN, l'éducation physique n'est surtout pas une discipline qui doit se limiter à une simple pratique sportive mais qu'elle doit se consacrer essentiellement au développement des aptitudes. Évidemment cette position, qui renvoie à la nécessité d'une éducation sensori-motrice, d'une éducation psychomotrice, d'une alphabétisation corporelle, rentre en opposition complète, frontale, avec les positions du SNEP qui lui défendait davantage un ancrage culturel de l'éducation physique, notamment dans la fonction de démocratisation de pratiques jusque là réservées à une petite minorité.

Le projet fédéral privilégie les méthodes actives à la didactique que le SNEP revendique, développe et soutient désormais, et je crois que le cas de l'éducation physique met aussi en exergue une opposition entre priorité pédagogique et nécessité d'identifier des savoirs proprement disciplinaires et des savoirs d'excellence. Là aussi, les différents échanges que l'on peut observer sont extrêmement clairs à ce sujet.

Ainsi on voit bien que l'EPS met en scène une véritable fracture au sein même des enseignants d'éducation physique, fracture qui a des répercussions sur la vision du système éducatif et de l'acte d'enseigner. Pour la FEN l'EPS est un élément d'un système devant contribuer à une dynamique d'ensemble, et pour ses responsables il est préférable de parler d'une EPS comme dimension et composante du système éducatif, et non pas d'une EPS comme une discipline à part entière, comme le souhaitent en particulier le SNEP et le SNIEPS.

On voit bien aussi que ça rejoint des soucis structurels car, en intégrant l'éducation physique dans son projet éducatif sans précautions particulières, la FEN nie la nécessité d'une reconnaissance propre des difficultés des enseignants d'EPS, gommant aussi au passage toute légitimité d'un syndicalisme spécifique que, il faut le rappeler, beaucoup de responsables fédéraux interpellent, interrogent, et parfois appellent à sa disparition.

Pour conclure on peut dire que la FEN a été un atout dans le jeu syndical des professeurs et des maîtres d'éducation physique. Toutefois les conflits réguliers, et parfois les incompréhensions réciproques, ont interdit une véritable articulation des projets poursuivis et annoncent à terme une rupture qui s'avère inévitable.

Jacques Girault

On va passer tout de suite au débat parce qu'il nous reste un quart d'heure, sachant qu'il pourra reprendre en début de séance si vous le désirez. Quatre personnes se sont inscrites : Guy Georges, Jean-Paul Roux, Louis Astre et Jacques Rouiller.

Guy Georges

D'abord une réflexion préliminaire pour que les choses soient mises au point. Vous avez cité à plusieurs reprises les uns et les autres L'histoire de la FEN de Monsieur Brucy, mais je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne Guy Georges, secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs de 1976 à 1983, j'ai véhémentement protesté sur le contenu de cette histoire. Je regrette de dire qu'en ce qui me concerne ainsi que mon prédécesseur André Auliac, les deux secrétaires généraux du SNI concernés par une période contestable, nous n'avons jamais été auditionnés par ce monsieur. Je m'interroge donc sur les vertus de l'histoire dès lors que l'on n'entend qu'un son.

Je donne acte à Alain Dalançon d'une note sur laquelle, objectivement, je n'ai rien à dire, sinon que te féliciter pour cette objectivité, en particulier les conclusions. Je n'ai pas regardé dans le détail mais je pense que les conclusions correspondent effectivement à une réalité et je tenais à t'en donner acte.

La réalité de la FEN, il ne faut pas oublier que c'est, à mon époque, 52 syndicats, dont deux qui, à eux deux, rassemblent les 4/5^{èmes} des effectifs. Il en reste donc 50 pour moins de 100.000 adhérents et il y en a deux avec 400.000 adhérents. Quand nous avons recréé la FEN après la FGE en mars 47, l'objectif était toujours, pour ces deux syndicats, d'avoir une structure qui soit une seule voix vis à vis d'un seul type de problème qui était celui des salaires, c'est à dire la revendication. Mais tout le reste était chasse gardée des syndicats, y compris les problèmes pédagogiques. Pour les problèmes d'affiliation internationale, la FEN n'était pas compétente. Je tiens à dire que l'évolution est née d'une décision qui a été prise par mon syndicat, que je n'ai pas partagée d'ailleurs parce que je considérais à l'époque que c'était une erreur de demander à l'un des meilleurs militants du Syndicat National des Instituteurs, c'est à dire le plus fort syndicat (pas loin de 300.000 adhérents à l'époque) de devenir secrétaire général de la FEN. Il s'agissait de James Marangé. Je trouvais qu'envoyer au poste de responsable de la FEN celui qui aurait dû être secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs, c'était accentuer le déséquilibre par une formule qui hélas... Tu remues un peu le fer dans la plaie quand tu dis que la FEN continuait à apparaître plus comme un cartel dirigé par son principal syndicat que comme une fédération, mais le drame dans l'histoire c'est que le principal syndicat a été en conflit inévitablement avec le successeur de James Marangé. Ça ne pouvait pas être autrement. Donc une situation extrêmement difficile.

Je suis tout à fait d'accord avec la formule « deux cultures qui s'affrontent à l'intérieur », plutôt que « deux courants de pensée », mais je voudrais aller un peu en amont de ce que tu as dit qui me paraît intéressant et qui explique la suite. De la même manière, ce n'est pas sur l'intervention de l'enseignement supérieur que le débat avait lieu. Moi j'ai animé une session pédagogique en avril 1974 dans laquelle nous demandions une formation en 4 années après le baccalauréat, mais nous disions « avec l'intervention de l'enseignement supérieur » et non pas « par l'intervention ». Nous souhaitions avoir des centres spécifiques de formation qui préparent au métier et non pas seulement à un savoir, à une licence de Math, etc., mais à une licence d'enseigner. Je pense que c'était déjà un des clivages entre nous.

Il faudrait une demi-journée pour discuter de tout cela, je vais donc survoler. Je vais partir de 45, mais on pourrait même partir de 37 (Jean Zay). En 45 il y a une réalité, c'est que Jean Zay avait décidé de la prolongation de la scolarité à 14 ans, donc la première question qui se posait était : qu'est-ce qu'on fait des enfants de 12 à 14 ans ? La réponse a été, à la libération, on va créer des 6^{èmes} nouvelles. Ça a été un échec. La première réponse a été le plan Langevin-

Wallon, mais il a vite été vidé de sa substance. Je pense qu'Henri Wallon dit les choses telles qu'elles se sont passées et je le cite : « A la distinction entre primaire et secondaire, la commission de la réforme avait proposé de substituer une division selon l'âge des enfants : l'école maternelle de 3 à 6 ans, le 1^{er} cycle de 6 à 11 ans, le 2^{ème} cycle de 11 à 15 ans, le 3^{ème} cycle de 15 à 18 ans. Mais le langage officiel préfère, pour ces deux dernières, la dénomination de 1^{er} cycle du second degré et 2^{ème} cycle du second degré. N'est-ce pas l'indice d'une opposition secrète au principe essentiel de la réforme ? ». Effectivement, le principe essentiel de la réforme, ce qui va être la contestation ou même la foire d'empoigne entre le SNES et le SNI EGC, c'était d'appeler cette tranche des 11-15 ans le 2^{ème} cycle du 1^{er} degré. Le vocabulaire va avoir une force énorme parce qu'on continuera, et encore aujourd'hui, à l'appeler 1^{er} cycle du second degré. Tu as raison quand tu dis qu'il y a une divergence fondamentale, qui n'est d'ailleurs pas liée à des courants de pensée puisque le SNES est majoritaire jusqu'en 67. Donc qu'est-ce qu'on fait de cette tranche 11-15 ans, où est-ce qu'elle se rattache, ça sera la question.

Premier projet de réforme (1949), au moment où la commission Paul Boncourt prépare ce qui va devenir la loi Marie Varangé, c'est à dire l'aide à l'enseignement privé alors que l'on commence à rogner les crédits de l'enseignement public. Le premier thème de la réforme c'est : qu'est-ce qu'on fait de ces cours complémentaires qui nous embêtent ? En effet on vient de s'apercevoir que, avec les instituteurs qui ont fait de la démocratisation de l'enseignement en créant des cours complémentaires dans les chefs-lieux de cantons comme dans des communes de 400 habitants, il y a autant d'élèves dans ces cours complémentaires que dans les premiers cycles des lycées et des collèges modernes. Ce n'est pas admissible et la première tentative de réforme va être de supprimer les cours complémentaires. Pour le syndicat, avec cette attaque simultanée vis à vis du service public, on ne dissociera plus jamais la notion de démocratisation de celle de défense de la laïcité du service public. Ça va être ancré dans les esprits et on n'en sortira pas.

Réforme Berthoin (1953), qu'est-ce qu'on fait des 12-14 ans ? On ne débouche pas car le SNI veut les rattacher à l'école élémentaire et le SNES veut les rattacher aux lycées.

Réforme Billière (1956), qui crée les groupes d'observations dispersés. Il veut rattacher ces 12-14 ans à l'école primaire mais la réforme, qui était soutenue par le SNI, est torpillée par la société des Agrégés (Hyppolite Ducos ne s'en cachera pas), le SNES qui est toujours majoritaire, et l'Inspection Générale.

2^{ème} réforme Berthoin (1959), qui aggrave la situation puisqu'on passe à 16 ans d'obligation scolaire et on supprime le concours d'entrée en 6^{ème}. On sera violemment contre le CES parce que c'est une catastrophe pour les gosses, avec ces trois couloirs sous le même toit et la formule « tous sous le même toit ».

Si tu veux j'arrête mais on n'aura rien compris... Vous avez un intitulé qui s'appelle « Corporatisme ou projet idéologique », or il n'y a rien eu de corporatiste dans l'approche du syndicat.

En 1969, c'est peut-être là une autre clé, il y a une défense idéologique et une défense du syndicat face à deux dangers. Le premier, c'est l'éclatement du syndicat par le RPR. Il y a deux éléments pour casser le syndicat : le statut des directeurs d'école et le statut des PEGC. Le SNES a basculé dans cinq ou six syndicats à direction Unité-Action et le SNI n'est pas

loin de basculer à l'époque. Il va se battre contre deux obstacles, l'obstacle du pouvoir et l'obstacle interne. Effectivement tu peux parler de prise de pouvoir à partir de ce moment-là.

Je m'arrête là... Pour nous la contrepartie a été la construction d'un projet idéologique qui s'est appelé l'Ecole Fondamentale, dont j'ai été le maître d'ouvrage mais pas le fondateur. C'était une conception de l'éducation sur la base d'une structure cohérente, de la maternelle à la fin de 3^{ème}. Mais c'est vrai qu'on a divergé de façon très vive sur la formation des maîtres qui était le révélateur. Le Parti Communiste n'était pas tellement chaud pour nous soutenir, le PS nous a lâchés, d'où 1980-84. Mais 69, puisque vous arrêtez là, c'est pour le syndicat une auto-défense qui se construit par un projet d'Ecole Fondamentale, c'est à dire un projet idéologique. On ne sortira pas de là, sauf par de la casse, mais ça c'est autre chose.

Jacques Girault

Je remercie Guy Georges. Voyez un peu l'embarras de l'historien... On fait tout pour libérer la parole des témoins et puis à un certain moment la parole du militant est là. Mais je crois que c'est quand même intéressant de laisser la possibilité aux témoins de dire leur expérience.

Comme il ne nous reste plus que deux minutes je vous propose d'arrêter. Nous reprendrons à 14h30 au lieu de 14h45 pour permettre de donner la parole aux autres personnes qui voulaient s'exprimer.

Louis Astre

C'est l'intervention de Jean-Paul Roux qui me conduit à dire un mot. Ma question portait sur le baccalauréat mais Roullier y a répondu au repas.

La fédération cartel, je crois que c'est trop schématique, y compris sur les questions existentielles des syndicats d'enseignants. La conception de l'enseignement, donc la prise en charge du devenir des maîtres, est le fondement-même du regroupement et de l'action syndicale. Il est donc normal que, dans une fédération unitaire (j'utilise le mot « unitaire » non pas dans l'acception très particulière de Frajerma dans son topo mais parce que, dans le cadre de l'enseignement, c'étaient nous les unitaires, les majoritaires, c'est nous qui avons maintenu l'unité), les divergences s'expriment entre les syndicats nationaux, à la condition bien sûr que ces syndicats soient représentatifs. Or précisément, l'unité maintenue en son sein par la FEN en dépit de l'explosion de 1948 a permis l'extraordinaire représentativité du SNI d'abord, mais aussi des autres syndicats (le SNES, le SNEP). Dans la mesure où nous sommes des syndicats représentatifs de nos personnels, nous sommes conduits à prendre correctement en charge leurs préoccupations, leurs désirs, leurs vrais problèmes. Ce n'était pas la question que se posait le SGEN, organisation minuscule ne représentant rien qu'une démarche idéologique de la part des dirigeants confédéraux. Je passe sur Vignot et l'idée de la déprofessionnalisation qui est autre chose.

Ces divergences, c'est un phénomène naturel ! Alors arrêtons, Messieurs les historiens, de les évoquer comme une sorte d'aberration et d'impuissance à faire ! La preuve a été apportée au

cours de la vie fédérale ! Bien sûr, vous me direz que moi je suis vieux. J'ai connu ça dès 1945. En 1949 j'exerçais des responsabilités nationales au bureau national du SNES, à la FEN, et j'étais responsable de la commission Jeunesse et Education Populaire. C'est une chance exceptionnelle. Ça a duré quatre ans mais c'est ça qui m'a engagé dans la FEN unitaire. Donc il est normal qu'il y ait des divergences. Quand j'ai accédé au bureau fédéral en 1961 (j'y suis resté de 61 à 67 où mes sacrifiants d'adversaires de tendance Unité-Action me chassent de la direction du nouveau SNES, mais enfin ils l'ont fait démocratiquement et j'avais veillé à ce que le processus soit démocratique, n'en déplaise à certains qui ont prétendu le contraire), j'ai passé une période de débats passionnants avec Guy ! Nous étions quelques uns au bureau fédéral à nous interroger précisément sur la question essentielle, le Langevin-Wallon. On proclame tout ça comme dogmes, mais comment le traduire ensemble en réalités, comment avancer ensemble vers un progrès dans la réalisation des bases du Langevin-Wallon.

J'ai un souvenir très particulier. Il y avait Jeanne Lordon, la responsable pédagogique du SNI, et je me rappelle des débats passionnants que nous avons ensemble sur la manière de faire converger les approches des gens du classique et moderne, des gens du technique dont j'étais, et des instituteurs. Et on avançait, camarades, on avançait ! J'ai le souvenir de Jeanne qui, lors des Assises pour une Université Nouvelle que nous avons organisées en octobre 1968 avec l'UNEF et d'autres organisations représentatives, rappelait qu'il n'y a d'avancée possible qu'à la condition que la scolarité soit obligatoire jusqu'à 18 ans, c'est à dire qu'elle puisse intégrer, dans le cadre du service public, du devoir de la nation, la période de formation des enfants du peuple, les plus démunis intellectuellement, ceux qui étaient appelés à prendre le travail le plus tôt possible. Eh bien ils devaient être à la charge de la nation, c'est ça qui légitime la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, tel que l'avait préconisé le comité de la résistance et le plan Langevin-Wallon ! C'est ça que disait Jeanne Lordon en octobre 68 et qu'elle a répété par la suite au colloque ! Nous étions d'accord sur cette base, et elle ajoutait : « Il faut intégrer dans l'éducation toute la dimension du travail et de la préparation au travail ». C'est ça être au service du peuple ! Il y avait une base de convergence fantastique et peu à peu on essayait d'apprécier les points.

Et je me rappelle 69 ! La limitation de la scolarité à 16 ans coupait le jarret d'un projet démocratique tel que nous le concevions tous ensemble. Nous avons débattu à ce moment-là et moi j'étais heureux de voir que, malgré les critiques d'une certaine presse qui nous présentait comme des sclérosés, des gens qui n'ont pas d'idées, des cucurbitains qui ne s'attachaient qu'à leurs indices, nous avançons sur un projet porteur d'espérance et porteur d'une lutte d'ensemble ! Alors ne disons pas que ça ne peut être qu'un cartel, Jean-Paul ! Je me rappelle aussi en 53, j'étais alors au bureau national du SNES, le secrétaire général du SNES et son adjoint, par ailleurs secrétaire international de la FEN, Claude Bey et Emile Hombourger, membres du bureau fédéral et pas des moindres, ont voté contre le rapport d'activité du bureau fédéral ! Ils n'ont pas pour autant été voués aux gémonies, jetés de la FEN et brûlés sur la place publique ! C'est ça le SNES majoritaire ? Non ! Les syndicats pouvaient vivre et même s'affronter sans que pour autant le lien fédéral soit altéré au point d'être détruit, et ça faisait avancer les débats.

Je rappelle, et je clos là-dessus, que quand nous avons réalisé le premier tournant de la FEN, c'est à dire la fusion du Syndicat de l'Enseignement Technique dont j'étais responsable avec le Syndicat de l'Enseignement Classique et Moderne où il y avait pas mal de conservateurs sur le plan pédagogique, cette fusion visait à renforcer l'osmose entre ces trois types d'enseignement (le classique, le moderne et le technique) et à réorienter un peu le combat

pour la démocratisation de l'enseignement au niveau du second degré, car je partageais bien des fondements de la démarche avec mes camarades du Syndicat des Instituteurs. Quand nous avons réalisé cette fusion, nous avons entrepris immédiatement, forts de cette force nouvelle que nous avons constituée dans la FEN à Pâques 66, de réorienter un peu le cours des choses. Au congrès de la FEN de 1966, c'est notre responsable pédagogique Jean Simon qui était devenu responsable pédagogique de la FEN et qui a été le rapporteur de la commission fédérale. Eh bien je dois dire que la commission fédérale à ce moment-là a rectifié sa position antérieure, et nous avons obtenu un texte. Chacun peut être plus ou moins d'accord, mais ce texte-là avait rétabli un accord au sein de l'ensemble des autonomes de la Fédération de l'Education Nationale.

Donc ne disons pas que des choses ne sont pas possibles par nature lorsque les faits montrent qu'elles sont réalisables si on le veut bien. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter.

Jacques Rouiller

C'est difficile d'intervenir après Louis, surtout sur un sujet qui est plus spécialisé et moins connu, traité par l'intervention de Michael Attali. Je voudrais mettre en garde contre une tendance des historiens à organiser parfois les choses selon une vision de tendances, de bagarres. Le dernier point qu'il a cité sur la grève qui a eu lieu le 27 janvier 1983 est présenté un peu comme si c'était contre la FEN. Or, oubli essentiel, budget 83 = réduction massive de postes, passage de 1200 postes à 240, trois fois pire que maintenant, donc la réaction revendicative normale et saine était de lancer une action de grève ! Qu'au passage on ait pu soulever que la FEN là-dessus avait peut-être fait preuve de mollesse, ce n'est pas anormal. Je vous rappelle qu'on était face à un gouvernement de gauche uni. On pourrait presque soulever, à l'inverse, le mérite de l'indépendance syndicale d'avoir fait une grève en expliquant qu'on voulait mettre en œuvre les objectifs de changement qui avaient été publiquement avancés. Qu'au passage il y ait eu le coup de patte côté FEN, c'était de bonne guerre, mais c'était vraiment secondaire. L'essentiel était de savoir si on était capable, en janvier 83 (il n'y en a pas beaucoup qui l'ont fait), d'avoir une grève réussie en plus, en expliquant qu'elle était pour réussir les changements programmés. Il fallait le faire, donc je préférerais qu'en histoire on explique les choses sous cet angle.

Même chose pour la question de la scission. J'en ai parlé avec Michael et on vérifiera les textes ensemble, mais à aucun moment on n'a pris une position favorable à une éventuelle scission. Pas du tout. C'était vraiment contraire à notre stratégie. Qu'on ait critiqué les positions fédérales, le manifeste où d'autres positions comme cela en disant « Attention, elles peuvent conduire à la scission », peut-être, mais je ne pense pas qu'il y ait des choses permettant de dire cela.

Sur l'opinion générale, ce qu'il a conclu dans son exposé sur le rapport de la FEN à ses syndicats EPS, je tiens à souligner quand même qu'il y avait le SNI PEGC qui ne comptait pas pour rien parce que lui aussi couvre en partie l'EPS sur une partie importante de ses responsabilités. Il ne faudrait donc pas l'oublier dans le poids qu'il représente. Il n'y a pas que le SNEP et le SNIES dans le rapport à la question de l'éducation physique. Le SNI PEGC a compté pour beaucoup dans les conceptions sur la question et dans les questions corporatives, notamment celle des PEGC bivalents, et a constamment, sur les 15 ans, animé le débat.

Michael concluait « Atout ou frein ? ». Comme je ne suis pas historien j'ai la liberté d'être partisan et d'avoir un point de vue qui est le mien, et pour moi c'est plutôt frein qu'atout. Dans la bagarre de la démocratisation, pour moi ça a été plutôt un frein. Notamment il y a eu une grosse hésitation de la FEN sur la question des CAS (Centres d'Animation Sportive), il y a eu une grosse hésitation au début de la loi Mazeaud.... Il faut rappeler aussi qu'au moment où la loi Mazeaud se discutait, s'est discutée en même temps la négociation pour aboutir au statut des prof. adjoints qui a été conçu par les gouvernants comme un corps permettant de liquider le professorat. Le conflit PEGC / certifiés a eu sa transposition avec la création des prof. adjoints par rapport aux prof. La meilleure preuve c'est qu'au plan Soisson de 78, c'est la première année où le recrutement des prof. adjoints a été supérieur à celui des prof. certifiés. L'inversion de tendance était ouverte. C'est un fait ça, après il faut l'interpréter.

Donc il y a eu des positions sur les CAS, sur la loi Mazeaud, sur le plan Soisson... Je trouve amusant qu'André Henry soit là car on s'est assez alpagués les uns les autres sur le chapeautage qu'il y a eu sur les négociations par exemple. À tel point que, dans une négociation avec Soisson, un représentant du SNI PEGC venait défendre les PEGC bivalents, ce qui était perçu par nos collègues comme un coup de poignard dans le dos. C'est un fait historique aussi, il y a peut-être de bonnes raisons mais pour l'instant je ne juge pas. Donc voilà ce que je voulais dire sur la question de la vision de l'histoire.

Sur la question pédagogique, je ne sais pas si tout le monde a bien compris parce que c'est assez compliqué. De façon très simpliste, quelle a été la pensée de la FEN sur la question de l'éducation physique ? De ce point de vue je pourrais presque faire des reproches semblables à mes camarades du SNES qui ont souvent été solidaires de nos positions, mais sans forcément y adhérer sur le fond. Il y a une vieille position qui date de très loin dans la pensée éducative, c'est qu'à la fois on était pour une animation sportive sympathique (il faut parler de Lucet, de la Ligue de l'Enseignement), dans une bonne volonté, avec une vision de l'éducation sportive qui était à la fois scolaire mais para-scolaire, extra-scolaire, et en même temps un discours corporel très abstrait sur une éducation psychomotrice et tout ça. Alors on a, dans le premier degré qui est un peu la caricature des choses, d'un côté une pile de discours sur le corporel et la psychomotricité, et de l'autre, dans la réalité, qui enseigne la natation, des maîtres nageurs, qui effectivement réalise des choses, beaucoup d'intervenants extérieurs. On a donc un couplage animation sportive sans enseignants (ou avec peu d'enseignants) et un discours qui parfois n'est pas appliqué. C'est ça la réalité, et c'est contre ça que nous avons tenté, dans la mesure du possible, de développer l'idée d'un enseignement avec un contenu exigeant et apportant des connaissances précises, aussi bien d'ailleurs dans le domaine du sport que de la danse. C'est un point que je tenais à signaler.

Donc voilà un peu pourquoi je ne suis pas forcément d'accord avec ce qui a été dit, mais c'est un sujet compliqué. Il faudrait ne pas voir uniquement le rapport de la FEN et de ses syndicats, mais voir aussi le rapport de la FEN avec une revendication d'un système éducatif qui est historiquement nouvelle et qui n'est pas encore vraiment installée. C'est quelque chose qui est encore en train de se faire. Je dirais que, si on avait un débat aujourd'hui sur le socle commun, on aurait des débats à peu près semblables.

André Robert

Je serai très bref. C'est une remarque-question à l'intention d'Alain Dalançon qui ne porte pas sur le contenu des enjeux de la formation des maîtres, j'y reviendrai tout à l'heure à propos

des PEGC dans ma communication, mais c'est plutôt une remarque d'ordre général, voire un peu épistémologique. Je crois que je suis d'accord avec tes conclusions quand tu parles de l'imbrication de différents facteurs pour rendre compte des positions des deux syndicats majoritaires de la FEN sur cette question de la formation des maîtres, d'accord à une réserve près quand tu portes l'accent négatif prioritairement sur la question des identités et des cultures professionnelles. Tu commences en disant que ce n'est pas seulement une question de culture et d'identité professionnelle. Mais globalement, je suis d'accord.

Sur tes prémices je le serais peut-être un peu moins, encore que je balance un petit peu... D'accord avec l'idée d'une histoire que tu appelles pragmatique, avec la nécessité de revenir aux fondamentaux du syndicalisme et de l'histoire syndicale, mais j'y vois quand même un peu le risque de se consacrer à une histoire purement syndicalo-syndicale. Je ne te fais pas ce grief puisque ta conclusion montre que c'est plus large, mais il y a quand même un risque. Donc comment tu négocies avec ce risque d'une histoire syndicalo-syndicale un peu enfermée sur elle-même et qui risquerait de diluer les enjeux fondamentaux, politiques et éducatifs en l'occurrence. Je dirais que finalement l'histoire syndicale ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'était pas fondamentalement reliée à la contribution démocratique des syndicats, à la vie d'un pays et aux enjeux tout à fait essentiels portant en l'occurrence sur l'éducation, sur la conception-même de la démocratisation et sur l'organisation du système éducatif.

Alain Dalançon

Je m'attendais un peu à ce genre de remarque venant de la part d'universitaires. Je pense que, j'ai essayé de le montrer, bien sûr il ne faut pas enfermer l'autonomie du fait syndical sur lui-même. Je l'ai dit, il faut mettre en relation la vie, les revendications, les recherches de soutien, dans le cadre de la société globale et montrer à tout instant les relations très intimes qui existent entre ce qui se passe dans le reste de la société et ce qui se passe dans le syndicat. Mais je voudrais réagir par rapport à certaines choses que je lis ou que j'entends. On ne prend pas suffisamment en compte cette autonomie du fait syndical en partant de ses réalités premières, de ses fonctions premières. Quand je lis des ouvrages portant sur l'histoire syndicale et que par exemple je ne trouve à aucun moment le mot « revendication », je m'interroge ! Quand je ne trouve à aucun moment des références à ce qui se passe dans la vie quotidienne du syndicat, avec toute sa complexité, toute sa richesse, mais qu'on parle simplement de ce qui se passe dans les hautes sphères du syndicat ou de ses rapports avec les partis politiques, je pense qu'on passe à côté de questions fondamentales, de réalités fondamentales.

Donc j'essaie si tu veux de rétablir un certain équilibre entre ce qui se passe dans le syndicat en partant des réalités, du vécu quotidien, sans oublier les enjeux généraux et les relations qui existent avec les partis politiques ou avec ce qu'on appelle de façon générale le sociétal. Il faut essayer de trouver un équilibre, une synthèse, entre toutes ces choses, et c'est le sens de ma démarche.

????????????????

Pour prolonger un peu la réflexion de Jean-Paul Roux sur le cartel et l'organisation unitaire, je confirme d'abord l'impression qu'a pu avoir Jean-Paul Roux, c'est à dire que cette question récurrente a existé dès l'origine à la FSU. J'ai personnellement été frappé par la rapidité avec

laquelle, après les quelques premiers mois d'euphorie suite aux premiers succès aux élections professionnelles, ces problèmes sont réapparus entre les principaux syndicats dans l'ordre numérique en tout cas, au sein de la FSU. J'ajoute quand même que j'ai l'impression, mais ça demande à être confirmé, que c'est plutôt en train de s'améliorer, ce qui me permet d'ailleurs de revenir à la centralité de la question de la formation des maîtres. On peut sans doute penser que les changements importants intervenus en 1989 dans les modalités de recrutement vont peu à peu résorber cette différence de culture, donc vont améliorer les rapports entre les syndicats.

Là où je veux prolonger la réflexion c'est que, on vient de parler du risque d'enfermement syndicalo-syndical, mais il y a peut-être aussi un risque d'enfermement franco-français. Dans ma carrière j'ai fait beaucoup de syndicalisme à l'international et j'ai pu vérifier, et un certain nombre d'ouvrages l'ont clairement montré, que la question qu'Alain et d'autres ont évoquée comme étant le nœud d'un certain nombre de difficultés, c'est à dire le fameux cycle moyen entre 11 et 15 ans, ce n'était pas qu'un problème français. C'était un problème à l'échelle de l'Europe qui a été résolu de façons différentes selon les traditions nationales, et je dirais selon les formes d'organisations syndicales. Dit de façon un peu abrupte, mais vous allez nuancer le propos, dans les pays où les syndicats enseignants étaient confédérés dans des confédérations assez fortes, elles ont poussé aux fusions syndicales, ce qui a permis, au moins en apparence, de dépasser ces problèmes qui ont été largement évoqués.

D'où ma question : du point de vue des historiens, quel est le rapport éventuel que l'on peut faire entre l'autonomie de la FEN et la forte prégnance de ces affrontements culturels, organisationnels, etc. ? Pour poser la question autrement, s'il n'y avait pas eu 47, si les enseignants étaient restés confédérés, est-ce qu'on a quelque idée de ce qui aurait pu se passer, surtout quand on compare avec le SGEN ou avec les syndicats de la CGT où il n'y a pas eu les mêmes phénomènes ?

Jacques Girault

Question générale sur laquelle tout le monde répondra à sa manière... Suite à l'intervention de Jacques Rouiller, Guy Georges a demandé la parole, et ensuite je donnerai la parole à Michael Attali pour qu'il conclue.

Guy Georges

C'est sûr que le SNI-PEGC s'est mis à dos si j'ose dire les deux syndicats spécialisés en matière d'éducation physique. Je veux seulement rappeler que la démarche du SNI-PEGC était une démarche à partir d'une question fondamentale, c'est à dire de quoi ont besoin des gosses à un certain âge et quelle intervention pédagogique leur est profitable. Et nous avons défendu, en particulier dans le premier cycle du second degré, la bivalence. La bivalence que nous avons peut-être le mieux défendue, avec les arguments les plus convaincants, c'était précisément une bivalence avec l'éducation physique et sportive.

Michael Attali

Avant de répondre à Jacques Rouiller, c'est vrai que votre intervention est intéressante quand vous dites que la bivalence que vous avez le mieux défendue est celle liée à l'éducation physique... Je pense que ça renvoie aussi à certaines représentations...

Guy Georges

Pour nous la démarche était très nuancée, comment passer de la polyvalence à la spécialisation, entre les deux... Mais pourquoi je dis que celle que nous pouvions défendre avec le plus d'arguments était celle-là ? D'abord la bivalence permettait de restreindre une équipe pédagogique à un moment où des gosses en avaient besoin. 5 ou 6 profs au lieu de 10, c'était peut-être mieux parce que l'observation était peut-être plus juste. L'observation d'un gosse avec une bivalence éducation physique / mathématiques par exemple, ce qui n'est pas une aberration, c'était le voir dans deux situations tout à fait différentes et peut-être détecter des qualités qu'on n'aurait pas vues forcément avec la spécialisation. Le deuxième argument, et c'est celui qui m'a le plus convaincu parce que j'ai fréquenté des conseils de classe dans des CES... Comment ça fonctionnait le conseil de classe dans un CES ? Vous aviez d'abord les matières fondamentales qui occupaient le terrain, et en fin de parcours de la réunion : « Prof de Musique, Prof de Gym, est-ce que vous avez quelque chose à dire ? Non, on vous remercie, à dégager ! ».

Michael Attali

On aurait beaucoup de choses à dire, c'est pour ça que c'est intéressant....

Par rapport à l'intervention de Jacques Rouiller et aux trois points qu'il a abordés... Le premier était sur la grève de 83, et je ne crois pas avoir dit que c'était une grève contre la FEN. Si j'ai dit ça effectivement c'est une grosse bêtise. J'ai seulement dit que c'était une grève qui s'opposait à un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas satisfaisants selon les responsables syndicaux et que la FEN était prise à parti, et je le répète. On peut d'ailleurs le vérifier assez facilement. La FEN n'avait pas fait suffisamment ce qu'il fallait pour atteindre ce qui était souhaité, et là aussi c'est assez facile à vérifier.

Sur ce qui concerne la scission (là aussi je crois que c'est tout l'intérêt de la consultation des archives qui se trouvent à Roubaix), les échanges de courriers personnels entre Jacques Rouiller et André Henry sont assez révélateurs et on peut les reprendre aussi assez facilement. Peut-être que ça en est resté aux mots, peut-être que derrière le terme de scission il n'y avait pas une volonté affirmée, mais vu la façon dont c'est argumenté je crois qu'il n'y a pas de doutes à ce niveau-là. Et je crois que ça renvoie aussi à la forme du discours syndical, c'est un discours passionné, engagé, et c'est peut-être une question épistémologique à creuser lorsqu'on travaille sur les discours syndicaux. J'engage d'ailleurs Jacques Rouiller, comme beaucoup de responsables syndicaux des deux syndicats de l'Education Physique, à faire un dépôt à Roubaix, parce que là aussi c'est assez surprenant... Je sais que beaucoup de responsables syndicaux de l'Education Physique ont des archives personnelles extrêmement riches, eh bien qu'ils en fassent profiter la communauté des historiens. Je crois que ça pourrait nous servir à tous parce qu'il est très difficile d'accéder à ce genre de documents.

Enfin sur la question de pédagogie, alors là je souscris complètement à ce qu'a dit Jacques Rouiller. C'est une question qui est cardinale lorsqu'on parle d'éducation physique et naturellement la représentation du projet éducatif dans le domaine de l'Education Physique explique de nombreuses positions et renvoie en particulier aux identités professionnelles de chacun des corps enseignants.

Jacques Girault

Voilà donc une séance riche, c'était intéressant de pouvoir donner la parole aux témoins. Je retiendrai quand même de Michael Attali l'appel à ce qu'on ouvre certaines archives (chgt de face).....

Syndicalisme enseignant et professionnalisation

Jean-François Chanet, IHRIS

Alors sans transition, comme on dit aux Guignols de l'Info, nous allons reprendre pour cette deuxième séance et, comme il est prévu que nous visitons les archives de la FEN à 18 heures, nous allons essayer de tenir les horaires. Un premier temps de discussion est prévu à l'issue des trois premières communications, celles de Michel Pinault, Guy Putfin et André Robert, puis un second temps après les communications d'Yves Verneuil et Julien Veyret.

Je crois que pour tenir ces horaires nous pouvons compter sur la discipline des intervenants, d'abord parce que leurs prédécesseurs ont donné l'exemple, et puis parce qu'eux-mêmes ont donné un exemple plus rare encore qu'il faut saluer en premier lieu, qui a été de rendre à temps des textes plus élaborés que le sont généralement les résumés, lorsqu'on en a, au début d'un colloque. C'est donc un premier signe, mais ce n'est qu'un signe parmi d'autres, de la qualité particulièrement rare de l'organisation et de la préparation de ce colloque, ce dont il faut remercier non seulement les communicants, mais aussi bien sûr le Centre des Archives du Monde du Travail et Laurent Frajerman en raison du rôle central qu'il a joué dans le dispositif et dans la coordination de tout cela. Je crois que ça méritait d'être dit et c'est la moindre des choses.

Un mot seulement à propos de ce sigle qui figure sous mon nom qui est un sigle nouveau, celui du centre de recherches que je représente ici et qui réunit désormais, depuis le début de cette année, à l'université Charles de Gaulle Lille III, l'ensemble des historiens, du Moyen-Age à nos jours. En effet, par une de ces bizarreries comme il en existe dans toutes les universités (la centralisation française à cet égard a ses limites), les antiquisants chez nous sont réunis avec les autres spécialistes de l'Antiquité, les linguistes, les philosophes, qui travaillent sur l'Antiquité grecque particulièrement. Mais à cette réserve près, tous les historiens désormais travaillent dans un centre unique qui est une unité mixte de recherches du CNRS, ce qui doit nous permettre, c'est du moins le vœu que nous faisons, dans les années à venir, d'accroître notre potentiel de recherches, d'être attractif pour de jeunes chercheurs, et prioritairement bien sûr en direction des archives de Roubaix, car il serait tout de même paradoxal que cette université qui vise à l'excellence dans les Sciences Humaines et Sociales ne soit pas la première utilisatrice des services et des ressources qu'offre ce Centre des Archives du Monde du Travail.

Il me reste donc à présenter brièvement nos intervenants, et d'abord Michel Pinault qui est chercheur détaché au CNRS, au Centre Koyré, et qui est membre du secrétariat de rédaction de la revue « Histoire et Société », jeune et brillante revue européenne d'histoire sociale, en particulier par la qualité de son iconographie qui a apporté une véritable nouveauté dans le domaine des revues de Sciences Humaines et Sociales. Il est l'auteur d'une thèse qui a beaucoup compté sur Frédéric Joliot, sous la direction d'Antoine Prost, publiée chez Odile Jacob en 2000. C'est donc quelqu'un qui nous a beaucoup apporté, à travers la figure de Joliot, sur la place des savants dans le monde intellectuel où les scientifiques ont joué un rôle spécifique. Son exposé va nous conduire vers une question particulièrement liée à notre actualité je crois, à l'actualité de la communauté scientifique toute entière que le récent mouvement pour la défendre a illustrée, c'est le sens, la portée, les limites du trait d'union qu'il y a entre enseignants et chercheurs lorsqu'on a la chance d'acquérir ce statut d'enseignant-chercheur. Peut-on être les deux, n'est-on pas plutôt l'un que l'autre ?

Autrement dit, n'y a-t-il pas une tendance de ceux qui veulent faire de la recherche dans l'enseignement supérieur à trouver de plus en plus insupportable les charges d'enseignement et les charges administratives qui vont avec ? Je crois que ces questions sont dans le prolongement de celles qu'il va poser pour faire apparaître la spécificité du statut, de la position syndicale et des revendications des scientifiques et des chercheurs dans le paysage syndical. Je lui donne tout de suite la parole.

Michel Pinault, Centre Alexandre Koyré, CNRS

Les « chercheurs scientifiques » de la professionnalisation à la syndicalisation.

Les conditions de la naissance et du développement du SNCS-FEN (années 1950-1960)

Merci pour cette présentation. Je ne crois pas que je pourrai répondre à toutes les questions ultimes, bien que ce soit tout à fait dans ces perspectives-là que j'inscris le travail que je développe sur la question des chercheurs scientifiques, de la professionnalisation à la syndicalisation.

Le SNCS donc, Syndicat National des Chercheurs Scientifiques, est né le 18 mars 1956 au cours d'un congrès extraordinaire du SNESRS FEN, le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il marquera l'émergence sur la scène sociale de la question du chercheur scientifique. Ce congrès de séparation entre chercheurs et universitaires répondait à une triple crise : sociale, institutionnelle et politique.

Le SNESRS réunissait, à côté d'une minorité d'enseignants fonctionnaires, une majorité de chercheurs du CNRS simples contractuels qui revendiquaient un statut. Ajoutons que la plupart étaient des jeunes qui occupaient parfois pendant plus de 10 ou 12 ans des emplois de stagiaires ou d'attachés, qui restaient des fonctions d'attente avant de rejoindre éventuellement l'enseignement supérieur. Ces chercheurs de l'université et du CNRS gagnaient peu, moins que d'autres du secteur privé ou du secteur public comme le CEA, l'EDF, l'ONERA, etc.. De ce fait, le CNRS souffrait d'une hémorragie permanente de chercheurs. C'est ainsi qu'on formula l'exigence d'une augmentation de 50% des traitements, ce qui ne semblait pouvoir se faire qu'en découplant les traitements des chercheurs de ceux des universitaires, et même de la fonction publique. La direction syndicale de l'époque dénonçait là un syndicalisme catégoriel.

Crise institutionnelle ensuite, car bon nombre de ces chercheurs appartenaient à des disciplines nouvelles en mal de reconnaissance comme la génétique, la bio-chimie, la chimie physique, la physique nucléaire, et en Sciences Humaines la sociologie. La vocation de l'université à former des chercheurs et à être le premier lieu de la recherche restait un vœu de tribune. Ces oppositions se répétaient donc au sein du syndicat dont beaucoup de membres représentaient, aux yeux des jeunes chercheurs, une sorte de mandarinat peu ouvert aux innovations scientifiques.

Crise politique enfin. La vie du SNESRS était rythmée par les échos de la scission récente et par des conflits politiques émergents. Le SNESRS était, au sein de la FEN devenue autonome, le seul syndicat animé et contrôlé par des militants communistes ou proches du PCF. Son secrétaire général, Louis Barrabé, un pur représentant de l'établissement universitaire, syndiqué à la CGT depuis avant 14, était devenu un compagnon de route depuis les années 30. Selon le témoignage du secrétaire adjoint de l'époque, Ernest Kahane, le choix de

l'autonomie avait d'ailleurs été imposé par ces militants à la tendance cégétiste afin de préserver des positions acquises.

Au milieu des années 50, la direction, surtout composée d'universitaires, se voyait contrée non pas par des représentants de la tendance majoritaire de la FEN, mais par des militants chercheurs, souvent membres de ce qu'on a appelé depuis la deuxième gauche, ménédiste à cette époque-là, rejoints dans les laboratoires par beaucoup de leurs collègues communistes.

Telles sont les données, les trois éléments de la crise qui se sont conjugués pour provoquer la naissance du SNCS et qui ont amené Norbert Grollet, son premier secrétaire général, à parler à ce sujet de conjoncture. Mais pour aller plus loin dans cette histoire, il faut remonter, comme souvent, aux origines.

C'est en 1929 qu'est né le premier syndicat confédéré des membres de l'enseignement supérieur, affilié, comme son nom l'indique, à la CGT. Son secrétaire général était Ludwig Zoretti, professeur à la faculté de Sciences de Caen, qui avait fondé le premier syndicat national confédéré des membres de l'enseignement des second et troisième degrés en 1923, ce dont témoigne le fameux fonds Zoretti, ici au CAMT. Le syndicat du supérieur à peine créé revendiqua aussitôt 200 adhérents. À ses côtés existait aussi la section des professeurs du second et troisième degré affiliée à la CGTU qui éditait, comme l'a dit tout à l'heure Alain, l'Université Syndicaliste.

En 36 eut lieu l'unité syndicale. Le syndicat du supérieur était surtout actif, semble-t-il, à travers sa section parisienne. À Paris, environ 20% du corps professoral était syndiqué, bien plus encore en Sciences et en Lettres, mais les enseignants des facultés ne représentaient que le tiers de l'effectif du syndicat. Les deux autres tiers comprenaient les préparateurs, les chefs de travaux, les enseignants des grands établissements scientifiques, des grandes écoles, des instituts, et enfin les boursiers de la CNRS. Ainsi Zoretti s'inquiétait en 37 de ce qu'il appelait les groupements annexes, écoles de Physique et de Chimie, hautes études, etc., qui faisaient disait-il en principe la loi.

À partir de 36-37, le syndicat manifesta son intérêt pour les questions de la recherche scientifique. En témoigne le rapport sur l'organisation de la recherche, long et détaillé, préparé par la section parisienne et adopté à l'unanimité par l'AG du 18 mars 37. « Notre syndicat pose comme revendication essentielle l'établissement d'un statut des chercheurs », pouvait-on y lire. « Il faut admettre la nécessité de l'existence d'un corps des chercheurs parallèle à celui de l'enseignement supérieur ». C'est justement ce que le sous-secrétaire d'état à la recherche, Jean Perrin, venait de refuser sous la pression d'une assemblée générale des professeurs de la faculté de Sciences. La réaction à ce texte dut être assez vive car, dans le rapport moral proposé à l'AG suivante, il était noté : « Le problème de l'organisation de la recherche a laissé voir entre nous des divergences assez profondes ». Elles allaient ressurgir à la libération.

Le SNESRS de la libération s'inscrit en apparence dans la continuité. L'ancienne commission administrative élue lors de la mise à l'écart de Zoretti à l'assemblée générale de 39, qui avait vu Barrabé devenir le secrétaire général, fut reconduite. Mais les militants incarnaient non seulement la continuité mais aussi une certaine radicalisation. Si Barrabé n'adhéra pas au PCF, tout le bureau parisien en était membre. Après la scission de 47, le refus de se plier à l'organisation en tendance plaça le SNESRS dans une position difficile. En 49, les difficultés commencèrent à apparaître. Divers réorganisations et mouvements à la tête du

syndicat, comme l'arrivée en 53 de deux universitaires communistes de choc au secrétariat adjoint, Evry Schatzman et Marcel Prenant, peuvent être considérés comme les signes qu'une crise était en train de couvrir.

La crise finale se noua en deux ans, à partir de 54. Il n'est pas douteux que l'arrivée au pouvoir de Mendès France a été le puissant catalyseur des tensions qui s'étaient accumulées dans la recherche scientifique, mais aussi dans l'ensemble de l'université et de l'Education Nationale. Quant au monde de la recherche, après une campagne sur le thème « La France n'a plus de Nobels », l'annonce de la re-crédation d'un secrétariat d'état à la recherche scientifique et au progrès technique dans le cabinet Mendès France, pour la première fois depuis 36, avait soulevé un espoir important. Comme le notait Prenant dans « La Nouvelle Critique », la recherche était à la mode. Dans un des rapports préparatoires au congrès extraordinaire du SNESRS en 54, on pouvait lire cette mise en garde inquiète : « Il y a actuellement parmi les chercheurs un courant de découragement. Certains veulent que les salaires des chercheurs soient rattachés à ceux pratiqués au CEA ou à l'ONERA. Il y a des camarades qui vont jusqu'à proposer une coupure du SNESRS en deux : CNRS et Enseignement Supérieur ». Un nouveau congrès extraordinaire fut convoqué à la mi-novembre 55 sans résultat. Finalement on décida d'aller vers la création d'une nouvelle structure syndicale.

La question a été posée de l'éventuelle intervention de la direction du PCF dans ces conflits syndicaux. Faute d'archives, les témoignages soulignent qu'elle n'avait aucune position arrêtée et qu'elle craignait surtout de voir s'affaiblir un de ses points d'ancrage dans l'université. En fait la question relevait de la section des intellectuels dirigée par Laurent Casanova. Celui-ci était très attentif aux avis de Frédéric Joliot qui était hostile au conservatisme des universitaires, qui avait toujours défendu l'idée d'un corps de chercheurs, qui était favorable bien sûr à la recherche fondamentale mais aussi aux applications de la recherche, comme il l'avait montré en créant le CEA. Le secrétaire communiste du SNESRS, Ernest Kahane, était d'ailleurs, selon un de ses proches, amer, parce que le PCF n'écoutait que Joliot sur les questions de recherche. Autant de raisons qui font penser que, si celui-ci fut consulté, il ne put que se montrer favorable aux arguments des chercheurs. En tout état de cause, dans les laboratoires, les chercheurs communistes furent partie prenante de la contestation interne, la propre fille des Joliot, Hélène Langevin, devenant même une des premières secrétaires du nouveau syndicat.

Il reste que le comité central du PCF fut sollicité au moins par un membre du secrétariat du SNESRS, Robert Sauteret, universitaire non communiste considéré même comme un ancien trotskiste. Il tenta semble-t-il de présenter l'affaire sous l'apparence d'une opération anti-communiste en faisant jouer le fait qu'un des leaders de la contestation des chercheurs était Raymond Dedonder, qui avait été communiste dans sa jeunesse et avait quitté le PCF après le pacte germano-soviétique et, étant un militant des auberges de jeunesse, il passait pour un trotskiste. Marc Lefort, chercheur au laboratoire d'Irène Curie et secrétaire de la section syndicale du Radium, mais lui aussi militant des AJ et membre du PCF, fut, selon son témoignage, convoqué au comité central où il rencontra un adjoint de Casanova, Léo Figuières. Il rassura celui-ci sur l'intention des chercheurs. Faute de sources, on doit donc admettre que les universitaires communistes tentèrent d'agir contre cette alliance qu'ils jugeaient contre nature entre chercheurs communistes et mendésistes, pour imposer leur point de vue au sein du syndicat des universitaires. Finalement, ils ne purent pas faire grand chose.

Un dernier congrès, en mars 56, eut donc la charge de conclure le divorce. Les sections de chercheurs devenues de fait autonomes étaient engagées depuis des mois dans un activisme

intense sur leur mot d'ordre. Dans l'enthousiasme les adhésions se multipliaient, et ce sont donc des militants fortement motivés qui se présentèrent à cette dernière assemblée statutaire. Les dés étaient jetés et, comme le nota Grollet, le congrès, parfaitement mijoté, se scinda dans l'unité la plus cordiale en deux congrès.

L'année 56 fut donc l'année charnière dans l'histoire de l'émergence d'un mouvement des chercheurs scientifiques en France. Cette année commencée avec la fondation du SNCS s'acheva en novembre par la tenue du colloque de Caen sur l'avenir de la recherche en France auquel le syndicat prit toute sa part, et par le succès massif de la première grève de la recherche à l'appel du SNCS le 4 décembre 1956. Lors du congrès fondateur, Dedonder, qu'on considérait comme l'âme de l'entreprise, à la fois sa tête pensante et son animateur pugnace, resta en apparence en second plan. C'est son grand ami Norbert Grollet, à la personnalité plus consensuelle parce que marquée de l'étiquette de catholique de gauche (c'était un ancien du Sillon), et peut-être grâce à son passé normalien, qui devint le premier secrétaire du syndicat. Sur sept membres du bureau, deux étaient communistes.

Dans ce syndicat jeune et composé de jeunes, les secrétaires généraux ne restèrent en place qu'un an. La commission administrative fut largement renouvelée à chaque congrès annuel tandis que le bureau, au cours d'une année, évoluait au fil des modifications de la vie familiale et professionnelle de ses membres (soutenance de thèses, stages à l'étranger, passage dans l'enseignement supérieur ou dans d'autres organismes de recherche, etc.), en raison aussi des contraintes-mêmes de la recherche qui interdisaient de rester longtemps éloigné du laboratoire, et en raison enfin de l'état de fatigue et de tension dû à la mobilisation quotidienne et permanente des premières années. Ce renouvellement était un gage d'acculturation rapide pour toute une génération de militants dont beaucoup passèrent par les responsabilités, et d'absence de routine d'un groupe qui fonctionnait un peu comme une boîte à idées. La durée d'une génération de ce syndicat hors normes était en fait de trois ou quatre années.

Le colloque de Caen sur l'avenir de la recherche scientifique apparaît rétrospectivement à juste titre comme une manifestation organisée par le courant mendésiste, mais il est sorti tout droit des milieux qui, au même moment, donnaient naissance au syndicat des chercheurs. Etienne Bauer, qui était alors au CEA où il avait été attaché au cabinet du haut-commissaire Joliot-Curie, se souvenait que c'est en se réunissant avec Jacques Monod et quelques autres biologistes de l'Institut Pasteur comme Jacob, Wollman et bien sûr Dedonder, puis en s'associant à Crémieux-Brilhac, conseiller au cabinet de Mendès France, qui était le beau-frère de Bauer et dont la femme travaillait avec lui au CEA, que l'idée d'organiser ce colloque fut élaborée. Lors de ce colloque le SNCS put se féliciter de la place donnée dans la hiérarchie des problèmes à la recherche fondamentale et du fait que, je cite toujours, le colloque ait unanimement reconnu les objectifs syndicaux du SNCS.

Telle était donc la dynamique dans laquelle s'inscrivit le SNCS dans les premiers mois de son existence. Il fit très vite la preuve de sa force et doubla ses effectifs en un an. On peut signaler que le taux de chercheurs du CNRS syndiqués au SNCS s'éleva jusqu'à 42% en 1975. En 1957 il obtint au Comité National de la Recherche 63 élus sur 69, contre 6 au SGEN CFDT et au SNIRS indépendant. Il commença à publier un bulletin mensuel, « La Vie de la Recherche Scientifique », dont la série ne s'est jamais interrompue depuis 50 ans.

Le SNCS prit aussi sa place au sein de la FEN. Bien que refusant toujours l'organisation en tendances, et de ce fait décidant de ne pas prendre position sur certains événements ou

refusant de voter en CA ou en congrès sur nombre de questions, il apparut comme plutôt proche de la majorité fédérale, au moins dans les premiers temps de son existence. Mais des tensions apparurent, dont on retrouve les traces dans les fonds déposés ici. Par exemple lorsqu'en octobre 57 Dedonder écrivit à Georges Lauré, secrétaire général de la FEN, pour s'étonner de ne percevoir aucune réaction de la FEN dans le contexte général de mouvements sociaux de diverses origines professionnelles et syndicales. Le destinataire, Lauré, raturant violemment le courrier, nota dans la marge : « Donneur de leçons » ! Cependant Lauré assista au congrès de février 59 et, alors que le nouveau secrétaire général du SNCS était un communiste, René Bernas, il prononça un discours très apprécié apportant l'appui ferme de la FEN aux orientations du syndicat.

D'intenses débats se poursuivaient parallèlement pour trancher entre diverses alternatives :

- entre statut de fonctionnaire ou de contractuel avec de nouvelles garanties de carrière,
- entre la transformation du CNRS en établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), comme pouvaient l'être le CEA ou l'ONERA, ce qui permettrait une revalorisation des traitements déconnectés de la grille de la fonction publique, ou son maintien dans les statuts de 45,
- entre son maintien à l'Education Nationale, tout en étant séparé de l'enseignement supérieur, et son rattachement à la présidence du conseil au sein d'une structure commune avec les autres organismes de recherche.

(Je fais là une incise pour montrer les parallèles qui existent avec le récent mouvement SLR). Ces débats se nourrissaient d'échanges multiples avec les cabinets ministériels et les directions de la recherche.

Lorsqu'en avril 59 le ministre de l'Education Nationale, André Bouloche, dont un des conseillers était Etienne Bauer, refusa la séparation de la recherche de l'enseignement supérieur contre l'avis de la DGRST récemment créée, le directeur du CNRS, Jean Coulon, en profita pour pousser en avant le statut des chercheurs. Les décrets créant un corps de chercheurs contractuels parurent le 9 décembre 59. Le SNCS salua ce résultat en ces termes : « Espéré par tous, but de notre syndicat depuis sa formation, malgré tous ses défauts, ce statut définit implicitement une nouvelle fonction d'état, celle de chercheur à temps complet ». Revenant sur ces temps pionniers, Dedonder a écrit que l'obtention de ce statut a été véritablement l'achèvement de l'œuvre commencée à la libération autour de Joliot.

En conclusion, la naissance du SNCS est donc bien à la fois le symptôme d'une profession alors en train d'émerger et l'instrument qui lui a permis de s'affirmer, de se définir et de s'imposer au reste de la société. On a parfois caractérisé le SNCS comme un syndicat de co-gestion se partageant les rôles avec la direction du CNRS afin d'imposer une politique de la recherche en accord avec les intérêts du chercheur. Cette attitude découlait de la conception connue sous le terme de responsabilité sociale des scientifiques qui avait été élaborée par des savant britanniques dans les années 30 et reprise, par exemple par Joliot, à la libération. Les chercheurs furent d'autant plus portés à adopter cette attitude que le SNCS syndiquait alors plus de 40% des chercheurs et obtenait des scores hégémoniques dans les votes professionnels. Cette question est l'une de celles que je compte aborder dans la suite de ce travail. Je vous remercie.

Jean-François Chanet

Merci beaucoup, et pour la densité du propos et pour le respect strict des limites de temps.

Je ne crois pas qu'il soit utile de présenter Guy Putfin. Je dirais simplement que son exposé va sans doute apporter une illustration nouvelle de la célèbre formule de Claude Bernard : « La fonction crée l'organe », puisqu'il s'agit de traiter de l'histoire des moyens structurels dont la FEN s'est dotée pour faire face à l'exigence de réactivité toujours plus grande dans le mouvement social, et une réflexion sur leur éventuel caractère de modèle. À lui la parole.

Guy Putfin, Centre Henri Aigueperse Le secteur revendicatif de la FEN (1968-1992)

Une petite précision d'abord, la communication que je fais n'est pas le résultat d'un travail de recherche, d'une thèse ou d'un bouquin, mais c'est une commande qui m'a été faite au moment de l'organisation du colloque par le comité scientifique parce qu'il fallait dire quelque chose sur le secteur revendicatif de la FEN. J'ai travaillé surtout à partir des témoignages, puisque nous disposons des témoignages des deux secrétaires revendicatifs qui se sont succédés sur les 25 ans. Il y a aussi la connaissance de l'ensemble du dossier mais je voudrais dire que, quand on y travaille, c'est un aspect qui mériterait une recherche beaucoup plus approfondie. S'il y a des étudiants ou des chercheurs qui souhaitent travailler là-dessus, c'est un appel.

La création du secteur revendications de la FEN a en fait répondu à un besoin qui est né des négociations ouvertes après mai 68 dans la fonction publique, et il s'inscrit dans la structuration et dans le développement de la fédération. J'essaierai donc de montrer comment le secteur a été mis en place, comment il s'est organisé, les pratiques qu'il a contribué à développer, l'influence qu'il a pu exercer et le poids qu'il a eu, lui et ses militants, dans la fédération.

La fonction publique et les revendications générales ont toujours été un domaine de compétence reconnu à la fédération, dès l'origine. Après la guerre, la fédération se trouve en première ligne dans la période d'organisation de la fonction publique. Jusqu'en 48, la FGE puis la FEN traitent des questions de fonction publique dans le cadre de la FGF puis de l'UGFF CGT dont elle est la première fédération. Lors de la mise en place du statut général des fonctionnaires en 46, la FEN demande un statut spécial pour les enseignants, qu'elle n'obtient pas. La bataille du reclassement en 48 soude les syndicats d'enseignants dans leur fédération pour maintenir les parités avec les autres fonctionnaires dans les autres ministères, notamment les Postes et les Finances. C'est aussi la fédération en tant que telle qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, au début dans la délégation de l'UGFF, puis de façon autonome après 48. C'est donc mai 68 qui propulse la FEN sur le devant et les accords Oudinot dans la fonction publique vont poser le principe de négociations salariales annuelles et ouvrir une série de négociations générales.

Auparavant, ces questions de fonction publique étaient traitées directement par le secrétaire général de la FEN, et le développement considérable de cette activité va nécessiter la création d'un secteur spécifique. En septembre 71, James Marangé, le secrétaire général, fait appel à François Malcourant. Malcourant est professeur de Lettres et il est secrétaire départemental de la FEN de Seine-Maritime. Au début, ce sont simplement des dossiers que James Marangé confie au secrétaire corporatif. André Henry devient secrétaire général en septembre 74, il organise la fédération en secteurs et renforce l'équipe fédérale. Chaque secteur est placé sous la responsabilité d'un secrétaire national, assisté d'un ou plusieurs collaborateurs. En 68 la FEN nationale disposait de 4 permanents, elle en a 26 en 80 et une dizaine de salariés.

Le secteur revendications est donc chargé de tout ce qui relève de près ou de loin de la fonction publique. Ce sont les négociations salariales, mais aussi toutes les autres négociations de ce qu'on peut appeler le catégoriel général comme la réforme des catégories de fonction publique, les zones des salaires, l'auxiliariat, les droits syndicaux, la formation continue, l'hygiène et la sécurité, l'ensemble des problèmes spécifiques aux départements et territoires d'Outre-Mer, leurs salaires, l'indemnité d'éloignement, le congé bonifié, et aussi les services sociaux interministériels et l'IRCANTEC, la retraite complémentaire des non-titulaires. C'est donc un secteur assez large. Il est chargé également des relations avec la fonction publique, le ministère, les directions, et de tout ce qui est institutionnel comme le Conseil Supérieur de la Fonction Publique et ses commissions spécialisées. Il y a aussi les groupes de travail, les réunions, et en plus il doit gérer les relations avec les autres fédérations de fonctionnaires. À la FEN, traditionnellement, le secrétaire corporatif est aussi chargé de présenter au congrès la motion corporative. À partir de 78, les 7 ou 8 motions spécialisées qui existaient auparavant sont regroupées dans une seule résolution générale et c'est au responsable du secteur revendications que revient la charge de présider la commission des résolutions.

Le secteur se renforce avec en 1976 l'arrivée de Régine Tellier, qui suivait les questions des catégories C et D dans son syndicat, le SNAU (administration et universitaire), et en 1980 de Jackie Fonfria, du syndicat des infirmières, qui prend en charge le dossier des affaires sociales. En septembre 82 Jean-Paul Roux, ancien secrétaire départemental du Var et membre du bureau du syndicat de l'Intendance, le SNIEN, rejoint l'équipe fédérale. Il est au départ responsable de la majorité fédérale, mais en réalité il est associé dès le début au secteur revendications et participe aux négociations de la fonction publique. Jean-Paul Roux remplace François Malcourant en septembre 83 et dirige le secteur revendications de la FEN jusqu'à la création de l'Union des Fédérations de Fonctionnaires de l'UNSA en janvier 95.

Ainsi donc ce secteur revendications a en charge un domaine bien défini et il a bénéficié d'une grande continuité puisqu'il a eu deux responsables en 25 ans.

Les pratiques

La FEN, première fédération de fonctionnaires, s'est peu à peu dotée, au fil de son action, d'un système de pratiques de négociations, de prises de décisions fédérales et de gestion des relations avec les autres fédérations de fonctionnaires. Elle a élaboré ce qu'on pourrait appeler une sorte de modèle, basé sur une culture fonction publique.

Dans son témoignage, François Malcourant a précisé comment se répartissaient les rôles entre le secrétaire général et le responsable du secteur. Du temps de James Marangé, les négociations salariales sont menées directement par le secrétaire général. Avec André Henry, les rôles évoluent et le responsable du secteur est plus impliqué dans la négociation. Je cite François Malcourant : « Le secrétaire général conduisait bien sûr la délégation fédérale à la table des négociations après avoir conduit les audiences ministérielles qui précèdent en général toutes négociations, il faisait une déclaration politique, au sens syndical du terme, en début de séance, intervenant quand il le jugeait nécessaire pour appuyer nos propos de son autorité. Il concluait en séance et devant les journalistes. Mais l'argumentation technique et la stratégie de la négociation nous revenaient pour l'essentiel, à Jacques (Pommataut) et à moi ». Toutes les négociations à caractère plus technique relevaient elles directement de la responsabilité du secteur.

Il fallait aussi fixer les prises de position fédérales. Sur les dossiers spécifiques, il y avait une règle simple. Quand le dossier ne concernait qu'un syndicat, la FEN suivait l'avis du syndicat. Quand plusieurs syndicats étaient concernés, une réunion de concertation était convoquée pour fixer l'avis fédéral et, si les syndicats n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur une position commune, l'abstention le plus souvent permettait à la fédération de ne pas créer de difficultés internes. Quand il y avait une position fédérale à prendre au niveau global, François Malcourant avait pris l'habitude d'organiser, avant la réunion officielle des instances, une réunion des secrétaires généraux des syndicats pour prendre leur avis. Puis l'instance statutaire, la CA, et plus tard le bureau fédéral national, définissait la position fédérale(chgt de cassette)..... Une fois la position fédérale adoptée, la règle pour les membres de la délégation était le respect de la position. Quand un membre de la délégation ne respectait pas la discipline de vote, en général son mandat lui était retiré ou il passait de titulaire à suppléant.

Les relations avec les fédérations de fonctionnaires

Dans les années 70, la FEN était absolument incontournable pour toute réunion de fédération de fonctionnaires. À l'époque, la CGT et FO ne se parlaient pas, en dehors d'un contexte général à la FEN. La politique de négociation salariale de la fonction publique reposait donc essentiellement sur la FEN et Force Ouvrière.

Puis un nouveau paysage s'est esquisse au fil du temps. En 82 la CFDT a signé un accord salarial avec la FEN et FO, mais peu à peu FO a pris ses distances avec la politique contractuelle dans la fonction publique pour deux raisons : la présence d'un ministre communiste, Anicet Lepors, et la redistribution des sièges au Conseil Supérieur puisque FO est passé de 5 à 3 sièges à ce moment-là. Pour les négociations salariales de 85, des concertations informelles ont lieu entre la FEN et la CFDT, qui sont ensuite élargies à la FGAF (Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires), à la CFTC et finalement à la CGC, et c'est la naissance de ce qu'on a appelé « le groupe des cinq ». Ce groupe a permis de peser fortement dans les négociations fonction publique car il représentait en fait une majorité dans la fonction publique.

Donc depuis les années 70, la FEN est de plus en plus considérée comme une fédération de fonctionnaires. Je pense qu'elle doit certainement la reconnaissance de sa représentativité, en août 76, autant à sa qualité de première fédération de fonctionnaires qu'à celle de Fédération de l'Education Nationale. D'ailleurs, selon les périodes, la FEN a hésité entre son identité de fédération de l'enseignement et de fédération de fonctionnaires, entre le reclassement de la fonction enseignante et la revalorisation de l'ensemble des fonctionnaires. En 46, je le rappelais, la FEN penchait plutôt pour un statut des enseignants, après 68 tous les personnels ont trouvé leur intérêt dans les différentes réformes des catégories de la fonction publique, et en 89 la FEN négociait le reclassement de la fonction enseignante (c'est le plan Jospin), pour l'année suivante négocier le plan Durafour qui lui revalorisait l'ensemble de la grille de la fonction publique.

Les adhérents des syndicats de la FEN, et là je vais faire écho à des choses qui ont été dites dans l'intervention précédente, sont essentiellement des fonctionnaires de l'état titulaires. Le modèle de référence, si je puis dire, est celui des enseignants d'avant 89, c'est à dire un statut particulier à carrière cylindrique, sans classe, sans grade, qui permet à tous l'accès au dernier échelon, et ce modèle imprègne fortement les revendications. Plusieurs syndicats ont obtenu, pour les contractuels, un statut de fonctionnaire de l'état. Les personnels de la recherche et du CNRS sont devenus fonctionnaires titulaires en 83 et 84, par le biais d'une loi spécifique sur

la recherche en 82. Les conseillers techniques et pédagogiques de l'éducation populaire ont obtenu le principe de leur titularisation en 82 (il faut dire que leur ministre était André Henry), et leur statut particulier qui aboutit en juillet 85. Michel Simon, leur secrétaire corporatif, précise dans un témoignage : « Le statut de titulaire de 85 est, sur bien des points, un copié collé de celui des professeurs certifiés ».

La FEN a donc développé, sous l'influence du secteur revendications et avec la pratique des négociations, une véritable culture fonction publique. Cela se traduit par l'attachement au statut général et à sa liaison avec le code des pensions, au statut particulier géré par ministère, à la gestion avec les organismes paritaires, à la compétence de la direction de la fonction publique et, après 82, à la reconnaissance du rôle de l'ENA. Pour la FEN, le modèle de référence est donc celui de la fonction publique de l'état, et cela qu'il s'agisse d'élaborer le statut de la fonction publique territoriale, de mettre en place la décentralisation ou la gestion des personnels.

Cette culture fonction publique se double d'une culture de la négociation, de la recherche du compromis acceptable et des conditions de recours à la grève, dont il serait intéressant d'étudier beaucoup plus en détail la théorisation à travers les arguments avancés dans les débats internes et les publications fédérales. Ça pourrait faire un objet de recherche à soi tout seul.

Le poids du secteur et les parcours des militants

L'importance du secteur revendications et ses modalités de fonctionnement lui ont donné un poids particulier dans la fédération. Le secteur revendications de la FEN s'appuie sur le SNI, il fonctionne du temps de Malcourant en tandem, c'est à dire SNI et FEN, Malcourant et Jacques Pommatau au départ, puis sous Jean-Paul Roux ça devient un trinôme puisqu'il y ajoute le secrétaire général du SNAEN. Quand en 88 la partie protection sociale change de secteur et est rattachée au secteur économique, Jean-Paul Roux y voit une défiance pour un secteur jugé trop puissant.

Pourtant, le rôle du trinôme du secteur revendications a été déterminant en 91 dans le départ de Yannick Simbron et des deux responsables du secteur revendications de la FEN. L'un devint conseiller spécial du secrétaire général et l'autre fut au centre du processus qui amena à la destitution du secrétaire général. C'est donc dire tout le poids qu'a eu le secteur dans la fédération.

Enfin, on peut constater que le passage par le secteur revendications a servi de tremplin dans les parcours militants. Jean-Paul Roux devint secrétaire général adjoint puis secrétaire général de la FEN. Jackie Fonfria, chargée des affaires sociales, est devenue vice-présidente de la MGEN et secrétaire générale de la Mutualité Fonction Publique. Les militants du SNI PEGC qui ont été associés au secteur revendications ont ensuite exercé les plus hautes responsabilités. Jacques Pommatau puis Yannick Simbron sont devenus secrétaires généraux de la FEN, Martine Le Gal fut la première secrétaire générale de l'UNSA, et Alain Olive qui la remplaça à l'UNSA venait aussi du secteur revendications de la FEN. François Malcourant et Jacques Pommatau furent présidents du comité interministériel des services sociaux. Les secrétaires généraux, Jacques Pommatau puis Guy le Néouannic, furent nommés conseillers d'état en mission extraordinaire. Quant à André Henry, il fut ministre du temps libre après avoir, je cite ce qu'il écrit dans son livre : « Décliné la suggestion discrète qui lui a été faite d'occuper le poste de ministre de la fonction publique ».

En guise de conclusion, je donnerai deux éléments.

- La FEN, en tant que fédération de fonctionnaires, a fortement modélisé ses responsables, y compris les minoritaires. Je pense qu'il suffit de regarder comment aujourd'hui la FSU s'attache à rappeler régulièrement qu'elle est la première fédération de fonctionnaires de l'état, alors qu'elle ne joue pas le rôle moteur et de pivot qu'a été celui de la FEN dans la fonction publique dans ces années-là.
- Quant à l'influence du secteur revendications de la FEN, il s'est poursuivi au delà de son seul secteur de compétence en devenant, à partir de 95, la cheville ouvrière de ce qui deviendra l'UNSA Fonctionnaires. Le secteur revendications de la FEN lui a apporté sa compétence et ses méthodes, et surtout cette culture fonction publique qui s'est élaborée peu à peu au cours des années 70 et 80.

Jean-François Chanet

Merci à Guy Putfin. On ne peut que le remercier de se montrer une fois de plus un aiguillon et un inspirateur de la recherche, rôle qu'il joue depuis tant d'années dans le cadre du séminaire consacré à l'histoire du syndicalisme enseignant dans l'ancien CRHMSS devenu le Centre d'Histoire Sociale du 20^{ème} siècle.

Troisième communication avant la discussion, celle d'André Robert, professeur en Sciences de l'Education à l'Université de Lyon II et membre d'une autre UMR, Education et Politique, auteur de plusieurs ouvrages bien connus je pense de la plupart d'entre vous, et parmi les derniers « L'école et l'argent », aux éditions Retz, avec Roger-François Gauthier.

La question qu'il aborde, celle du SNI et du corps des PEGC, peut là encore trouver des prolongements dans les débats actuels relatifs au projet qui envisage un retour à la plurivalence des professeurs de collège. Cette communication devrait permettre d'aborder l'interaction entre conquête d'une place ou d'un poids dans l'action syndicale et conquête d'une identité professionnelle. Je lui donne tout de suite la parole.

André Robert, Université de Lyon II

Le SNI et le corps des PEGC : du trouble à la conversion ; une recomposition identitaire (1954-1976)

Je m'intéresse donc dans cette communication à la principale composante de la FEN, le SNI, autour du corps et du statut des PEGC. Mais c'est aussi à l'histoire de rapports interfédéraux, intersyndicaux, intercatégoriels et aussi intracatégoriels, à l'intérieur de la catégorie des PEGC, que je m'intéresse.

J'examinerai d'abord les causes du trouble profond éprouvé par le SNI à propos d'un statut spécial de professeur de collège. Puis, bien que les deux aspects soient profondément liés, c'est la vie-même dans les collèges qui retiendra mon attention. Enfin j'interrogerai, pour conclure, les raisons du ralliement qui ont conduit le SNI à inclure le sigle PEGC dans son acronyme, en 1976. Mes sources ont été les bulletins syndicaux, nationaux et départementaux ou académiques, les bulletins de tendances, des entretiens originaux réalisés par moi avec des acteurs influents de la période (Jean Deygout, sous-directeur puis directeur des personnels au ministère), des dirigeants syndicaux du SNI qui ne sont pas là aujourd'hui (André Ouliac,

Michel Bouchareissas), et des enseignants ayant exercé les fonctions de PEGC, soit quatre témoins principalement.

Parmi mes sources aussi la lecture du livre de Guy Georges « Chronique aigre-douce d'un hussard noir de la république », et enfin l'utilisation du mémoire de maîtrise de Christian Leuwyn que j'ai co-dirigé à l'université de Rennes II en 1998, Christian Leuwyn ayant fait d'ailleurs une communication au CHS il y a quelques années.

Troubles et attermolements autour d'un statut de professeur bivalent de collège

Quelques mots d'abord sur l'évolution structurelle de l'enseignement moyen qui est au cœur de cette problématique. Historiquement, cet enseignement a pris la forme de l'enseignement primaire supérieur que la 3^{ème} République a tenu à développer sous les espèces des Écoles Primaires Supérieures (EPS) d'une part et des cours complémentaires institués par la loi Goblet de 1886 d'autre part, restés depuis sous la responsabilité de l'enseignement primaire. Cependant, lorsque le 18 août 1920 ont été redéfinis les programmes des EPS, il a été stipulé dans les attendus du texte que l'enseignement primaire supérieur est devenu un enseignement moderne analogue au premier cycle moderne des lycées et collèges de l'époque. Je crois donc que c'est un point assez important mais, alors que dans les EPS les enseignants auront passé un concours spécial leur conférant le titre de professeur, dans les cours complémentaires enseignent de simples instituteurs.

Dès 1954, qui est le point de repère de ma périodisation, commence à se poser avec force la question de la formation et du statut de ces personnels qui assument une mission de premier cycle d'enseignement secondaire au sein d'établissements restés primaires, et cela dans le contexte de la première explosion scolaire qui se traduit par un afflux considérable d'élèves désireux de fréquenter ce segment scolaire, quelque soit le type de structure considérée. Le SNI a donc amorcé des discussions avec la direction du 1^{er} degré au sujet de la formation des maîtres de cours complémentaires dès 1954, à un moment où plusieurs projets de réformes ministérielles évoqués ce matin par Guy Georges ont déjà vu le jour, sans parler du plan Langevin-Wallon.

Le projet de formation spécifique des enseignements de cours complémentaires sera accepté par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale en janvier 1957 mais il ne sera pas mis en application dans l'immédiat. Ce n'est en effet qu'après la promulgation du décret Berthoin du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public que les orientations de cette nouvelle formation pourront commencer à être mises en vigueur. Elles serviront de bases au futur statut des PEGC. Je n'insiste pas sur le décret Berthoin mais j'indique simplement que les cours complémentaires sont transformés par lui en CEG, comportant une classe terminale préparant au brevet d'enseignement général. Je cite rapidement le texte du décret lorsqu'il dit : « L'enseignement général court est ainsi confié à nos excellents cours complémentaires. Les maîtres de cet enseignement général court implanté dans les CEG sont normalement des instituteurs, pourvus d'une licence adaptée à leur mission ». D'emblée, une ambiguïté apte à troubler préside à la définition de ces enseignants, premiers à être à la fois des instituteurs et des diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui était jusqu'alors tout à fait incompatible. Comme on le sait également, un CAP CEG est décrété à l'issue d'un arrêté du 11 juillet 1961 et, le 23 août de la même année, un autre arrêté précise les critères nationaux du recrutement de ces personnels.

Les espoirs de démocratisation par les passerelles entre les établissements du primaire et les établissements d'enseignement long ayant été vite déçus, en 1963 une nouvelle réforme est

nécessaire et le décret du 3 août 1963 institue les CES, lesquels, pendant la décennie 60, vont se créer et être en parallèle avec les CEG. Bien que l'unification des établissements correspondant à l'école moyenne soit en marche, une concurrence s'est presque naturellement fait jour entre CEG et CES et, partant, entre les types d'enseignants qui les caractérisent, touchant directement aux identités professionnelles et syndicales.

À la fin de la décennie 60, le 31 mai 1969, paraît au J.O. un statut des PEGC. Pour mémoire je rappelle que les enseignants de CEG deviennent officiellement à leur tour des professeurs. À ce titre ils intègrent la catégorie A de la fonction publique. Ce sont des professeurs bivalents, ils sont gérés non plus au niveau départemental mais à l'échelon académique, ils doivent un horaire d'enseignement de 21 heures et non pas de 27 heures, ils partent à la retraite à 60 ans alors que les instituteurs continuent à partir à 55 ans, et ils perdent l'indemnité de logement toujours attribuée aux instituteurs.

Raisons et troubles de l'hostilité du SNI au statut

Le SNI est viscéralement attaché à l'ordre du primaire tel que l'a légué l'histoire. L'argumentaire développé par lui est celui de la plus grande proximité des instituteurs qui enseignent dans les CEG avec les enfants du peuple, favorisant ainsi une réussite adaptée aux possibilités réelles de ceux-ci. Je pourrais citer ici l'école libératrice à plusieurs reprises sur cet argument. Autres éléments de l'argumentaire : c'est plus favorable à la démocratisation, à l'orientation permanente, à la promotion humaine générale, à la préparation des spécialisations professionnelles futures et à la préparation au concours de l'Ecole Normale.

Quand les CES sont créés, le SNI y est immédiatement opposé. Opposition aux CES Fouchet. La motion pédagogique du congrès de Paris de 1963 reproche d'emblée aux CES de figer les formes actuelles des enseignements avec leur cloisonnement et leur différenciation prématurée. Au fond, les CES désolidarisent l'école moyenne du primaire pour l'arrimer au secondaire, là où le SNI prône la continuité avec l'école élémentaire qu'assuraient précisément les cours complémentaires. Autre argument, le statut des PEGC installe une partition du corps des instituteurs et l'émiettement en catégories signifie la fin du syndicalisme. L'instituteur faisant l'objet d'une véritable exaltation, toute atteinte à son image par la volonté de substitution de nouvelles compétence aux siennes est vécue négativement.

Je me réfère ici à Guy Georges qui donne sa version des attermoissements de son organisation dans les mois qui précèdent la promulgation du statut, c'est à dire en gros de mars 68 à mai 69. Si j'ai bien lu, il reproche à Jean Daubard, secrétaire général succédant à Pierre Desvallois, de s'être montré hésitant et d'avoir transmis pendant un temps cette hésitation au syndicat, critique qui, il est vrai, semblerait devoir être plus générale et porter sur la gestion par Daubard des événements de mai-juin 68. Tout change, selon Guy Gorges, à partir de janvier 69, et le paradoxe à mes yeux est que le retour à la fermeté dont Guy Gorges se félicite s'accompagne d'une orientation vers le compromis. Le corps des PEGC et le statut seront à la fois critiqués et acceptés, et j'y reviendrai dans ma conclusion.

Conflit autour du statut et de la formation des maîtres

Sur la question du statut, le SNI a fait l'objet d'une forte contestation montée pour ainsi dire de ses rangs-mêmes. On sait que depuis sa fondation en 1920, le syndicat autorise une affiliation parallèle à une association née avant lui, en 1911, l'ANPCC (Association Nationale des Personnels de Cours Complémentaires). Celle-ci, se faisant l'écho d'instituteurs enseignant en cours complémentaires qui voudraient se voir reconnus professeurs, est

porteuse, dès les années 50 me semble-t-il, de la revendication d'un statut que le SNI refuse avec virulence, comme on vient de le voir.

Or, en 1958 pour la première fois, l'ANPCC ose présenter des candidats contre le SNI aux élections au Conseil de l'Enseignement du 1^{er} degré et réussit à faire élire sa candidate dans le collège féminin au détriment de Jeanne Lordon, secrétaire pédagogique et personnalité importante du syndicat. C'est de fait un premier coin enfoncé à la fois dans l'homogénéité du corps des instituteurs et du SNI, corporation et syndicat que ce dernier n'aurait jamais voulu ni cru voir dissociés. Jeanne Lordon politise les raisons de sa défaite et son organisation lui emboîte le pas. Le pouvoir manipule l'ANPCC, laquelle s'y prête complaisamment, ce que le conseil du cabinet du Général de Gaulle, Jacques Narbonne, n'est pas loin de confirmer dans ses mémoires. Je le cite : « Encourager les efforts de l'ANPCC, créer des commissions paritaires académiques propres aux personnels des CC, appeler à jouer un rôle important dans la nouvelle organisation de l'enseignement, accorder audience à tous les syndicats indistinctement de manière à ne pas laisser entendre que le ministère accorde une attention particulière aux membres de la FEN. Le SNALC en particulier n'obtient pas toujours d'être reçu. C'est aussi le cas de l'ANPCC ».

La rupture étant consommée, le SNI interdit la double affiliation en juillet 59. De son côté, à l'issue d'un référendum, l'ANPCC décide sa transformation en syndicat, ce qui est chose faite en 1960. À partir de là, le SNC se présente aux élections professionnelles et recueille un nombre de voix et d'élus jamais majoritaire mais non négligeable à ses élections. Toute l'action du SNC dans cette décennie 60 est pour l'obtention du statut, à quoi le SNI tente de s'opposer de toutes ses forces. Une difficulté vient s'ajouter au trouble du SNI : les principaux partis de gauche ne sont pas hostiles au statut.

Il faudrait ici reparler de la question de la formation des maîtres et de la représentation de cette formation comme un enjeu central dans cette affaire, mais je crois que je n'en ai pas tout à fait le temps si je veux aller au bout de mon propos. Je me réfère donc à ce qu'a dit Alain Dalançon ce matin et il faudrait ajouter dans le paysage la partition du SNC, qui est partisan d'un professeur unifié de collège mais qui a tendance à rejoindre aussi bien les projets Fontanet que les projets Haby.

La conception du SNI est bien connue. C'est une conception à BAC + 4 avec, comme première étape, une conception à BAC + 3. Il n'est pas facile de tenir la concurrence du SNES et du courant Unité-Action, qui lui est d'emblée favorable à une formation à BAC + 5 de tous les enseignants du secondaire, le tout argumenté d'une manière assez imparable. Je cite ici le bulletin Unité-Action : « Se battre pour que les enfants qui entrent dans les CES aient tous des maîtres formés au même niveau, sinon de la même façon, que celui des professeurs que la bourgeoisie avait pris soin de donner à ses propres enfants ».

La FEN quant à elle, par la plume de Jean Simon, rapporteur fédéral, critique sa puissante minorité Unité-Action sous la forme suivante : « On peut se contenter de demander 5 ans pour tout le monde tout de suite. Ce ne serait peut-être pas très réaliste ». Mais elle concède, avec un type d'argument à double-face : « Au niveau du 1^{er} cycle du second degré, étant donné le degré divers de développement intellectuel des élèves, il est souhaitable de faire coexister les deux types de maîtres ».

La vie dans les collèges

Je vais passer rapidement en n'en évoquant que quelques aspects. Un premier point qui s'est posé dans la vie ordinaire des collèges dès avant la parution du statut des PEGC, lorsque les

CEG devaient se transformer en CES, c'était la question des directions. Il était difficile que des directeurs de cours complémentaires deviennent automatiquement des principaux de CES. La direction des personnels de l'époque au ministère a voulu examiner les situations au cas par cas et elle chargea un inspecteur général, Maurice Rouchette, et le sous-directeur des personnels de l'époque, Jean Deygout, de cette mission. Ceux-ci s'acquittèrent de cette étude au cas par cas en s'appuyant d'une part sur les inspecteurs d'académies, mais aussi sur des liens non officiels avec le SNI, et notamment avec Robert Dernelle, le trésorier de l'époque.

La tendance générale a été que les directeurs de CES ont été nommés principaux adjoints de CEG. Cependant, de puissants sentiments de frustration, voire d'humiliation, ont pu être éprouvés. Ces aspects se révélant très sensibles chez des directeurs devenus sous-directeurs, les syndicats, aussi bien SNI que SNC, y ont porté une attention très particulière.

Les rapports intra-catégoriels entre instituteurs et PCEG puis PEGC, et les rapports inter-catégoriels entre PEGC et certifiés agrégés

Dans la plupart des cas, cela a dépendu de l'intelligence des acteurs et, dans beaucoup de cas, cela s'est bien passé. Il y a eu d'autres situations plus conflictuelles et plus intolérables. Par exemple des certifiés arrivant dans des collèges ruraux ont pu ne pas toujours être bien reçus, ou inversement des PEGC ont pu être l'objet d'attitudes méprisantes de la part de leurs collègues plus diplômés. Je pourrais citer des exemples, notamment des cas où des maîtres de la filière 3 n'avaient pas accès à la salle des autres professeurs.

Si je fais un peu le bilan de mes quatre témoins PEGC, globalement ils relèvent que les relations inter-catégorielles ont été quand même plutôt bonnes dans l'ensemble. L'un d'entre eux relève qu'il a agacé ses autres collègues PEGC parce que lui, qui avait été nommé PEGC contre son gré, n'avait pas suivi de stage de formation spécifique. Un autre a souffert de devoir boucher les trous en Français et en Dessin alors que sa bivalence était Math – Physique, et de devoir assurer la surveillance de la cantine et des récréations en raison de sa position d'infériorité. Un autre dont la bivalence était Math – EPS a souffert, particulièrement dans la valence EPS, d'une sorte de mépris bienveillant (je reprends son expression) de la part de ses collègues en formation à l'UREPS de Grenoble.

Sur le plan syndical, tous mes témoins étaient syndiqués au SNI. L'un à UID, au courant majoritaire, les deux autres à Unité-Action. Paradoxalement, c'est le syndiqué appartenant au courant majoritaire qui a créé dans son établissement, un collège de Bourges, une structure FEN réunissant le SNI et le SNES. Ça me semble avoir été plutôt une revendication U et A qu'une revendication UID. C'est le paradoxe.

Un autre de mes témoins a plutôt tendance lui aussi à se souvenir de moments unitaires forts. Ainsi lorsqu'au collège d'Esbly, en Seine et Marne, à l'occasion d'une grève locale décidée lors de la pré-rentree pour protester contre des moyens insuffisants, l'inspecteur d'académie en personne s'étant déplacé pour menacer tous les personnels d'un blâme, les trois secrétaires SNES, SNI et SNC se lèvent et donnent leur nom en premier par solidarité. Doit-on en conclure que, à la base, par delà des options militantes bien arrêtées chez les uns et les autres, l'unité tend toujours à l'emporter ? Je crois qu'il serait néanmoins présomptueux de l'affirmer de manière absolue.

La création du SNI PEGC en juin 76

Comme je l'ai dit tout à l'heure en me référant aux mémoires de Guy Georges, en 1969 la ligne du SNI ne paraît pas changée. Le syndicat s'emploie à dénoncer toutes les faiblesses du

statut, comme on peut en relever de multiples exemples dans la presse nationale et départementale des années 70 et suivantes. Il faut mettre en pièces ce statut rétrograde.

En mars 69, une pétition a été lancée contre le statut des maîtres de CEG. Parallèlement un vote interne est organisé autour de sept projets de restructuration syndicale, pour réagir à la nouvelle situation créée par le statut. C'est le courant majoritaire qui, de justesse, fait triompher ses vues : maintien de l'unité du SNI et expression des deux catégories aux deux échelons, départemental et académique. Mais le SNI continue à s'appeler SNI entre 1969 et 1976.

Ce résultat sera entériné au congrès de juillet 69. André Ouliac(chgt de face)..... traditionnel, attaché au maintien du statu quo, avec pour référence majeure l'instituteur, pouvant devenir maître du 1^{er} cycle sans cesser d'être un instituteur. Et puis une autre, moderniste ou en tout cas adaptative, consistant à éviter les combats d'arrière-garde et à prendre en considération, au niveau du type d'enseignant nécessaire, les réalités d'une Education Nationale en profonde évolution. D'une certaine manière, le double discours de dénonciation du statut et de prise de position tenant compte de la réalité réalise la synthèse de ces deux sensibilités, sans vouloir en léser aucune.

Mais à en croire ce témoin majeur de l'époque que fut André Ouliac, les partis pris étaient beaucoup plus tranchés. Ainsi n'hésite-t-il pas à dire aujourd'hui que lui-même était personnellement favorable à la création dans la FEN d'un syndicat spécifique des professeurs de collège, qu'il aurait eu en l'affaire le soutien d'Henri Aigueperse, et que même il y aurait eu au cours de la période des pourparlers discrets avec le SNC au 94 rue de l'Université, alors siège national du SNI. J'ai l'impression que nous sommes là en présence d'une conviction initiale très forte, alors même que le syndicat, sous la direction à la fois très ferme et soucieuse de consensus du même André Ouliac, se met en marche sur la voie d'une conversion plus lente qui prendra près de 7 ans.

Dès l'été 69, le SNI avait rénové ses statuts et créé un échelon académique. Il a pu lancer une campagne d'affichage à l'intention des PEGC où le SNI était présenté comme l'organisation la plus représentative de votre secteur d'enseignement, disait-il aux PEGC, qui a rénové ses structures pour mieux répondre à la défense de vos intérêts. Malgré les atermoiements et les troubles que j'ai essayé de montrer, le syndicat a donc été réactif puisqu'il ne s'est pas écoulé plus de trois mois entre la sortie effective du statut et l'adaptation des structures syndicales revenant à l'entériner.

Il est vrai que ce processus doit être inscrit dans une histoire plus longue, ainsi que j'ai été tenté de le montrer. Vers l'aval, il faudra attendre plusieurs années pour que le SNI intègre de manière indissoluble dans son intitulé le sigle PEGC, ce qui sera fait au congrès extraordinaire de Paris en 1976, Guy Georges étant alors devenu secrétaire général. Le temps et les réalités scolaires ayant fait leur œuvre, et comme souvent les faits ayant précédé leur consécration, le congrès suit à 55% la majorité UID qui définit désormais le champ de syndicalisation de l'organisation comme constitué de deux grands secteurs, pré-élémentaire et élémentaire d'une part et 1^{er} cycle d'autre part, et qui entend donner à chacun d'eux une représentation équitable aux différents niveaux, y compris celui du bureau national qui devra désormais être à l'image des deux secteurs du SNI.

Jean-François Chanet

Merci à André Robert pour l'intérêt de cette communication, comme les précédentes d'ailleurs, mais peut-être plus encore du fait que de grands témoins sont ici présents et plus particulièrement concernés par ce propos. Donc à eux tout de suite la parole pour une discussion d'une vingtaine de minutes environ.

Guy Georges

Je vous remercie d'avoir fait cette fresque sur laquelle je vais apporter quelques précisions ou tout au moins quelques éclairages.

Il y en a un sur lequel je ne reviendrai pas qui est celui que j'ai évoqué ce matin avec Alain Dalançon, qui est le point de départ de toute l'évolution, y compris interne à la Fédération de l'Education Nationale, c'est à dire l'enjeu de ce second degré au sein du collège unique. Ou bien il partait dans le second degré, ou bien il restait arrimé au 1^{er} degré. Ce problème a d'autant plus été aggravé vu la manière dont ont été transformés les cours complémentaires, je vous rappelle que ce matin j'ai évoqué la première tentative de réforme de 1949 qui consistait à les supprimer, puisqu'ils avaient un immense défaut, leur succès. Ils étaient vraiment concurrents des structures du second degré traditionnel et, quand je parle de succès, c'est que les élèves de 3^{ème} de cours complémentaires qui pouvaient rentrer en seconde de lycée étaient de bons élèves, sauf une insuffisance qui va vraiment condamner les cours complémentaires, c'est à dire l'enseignement des langues vivantes. Mais pour tout le reste les cours complémentaires étaient très performants et reconnus d'ailleurs comme tels.

Quelqu'un ajoute quelque chose dans la salle mais sans micro

C'est évident ! On ne faisait que ça. On avait des gosses de... Si je remonte un tout petit peu, vous savez très bien que le grand système de Jules Ferry était très simple, c'était une double sélection. Sélection d'abord de l'élite dans un grand second degré qui démarrait à ce qu'on appelle maintenant le cours préparatoire (il y avait les petites lycées et quand on avait la chance, sur dossier, de rentrer dans le petit lycée, ce que d'ailleurs Unité-Action appelle la bourgeoisie, on était à peu près assuré de déboucher sur le baccalauréat et des études supérieures), et à côté vous aviez ce qu'on a appelé l'école du peuple, à savoir des jeunes qui allaient à l'école jusqu'à 12 ans, et à 12 ans certificat d'études et le boulot, sauf quelques uns qui, par des écoles primaires supérieures, pouvaient aller vers l'Ecole Normale d'instituteurs et d'institutrices.

Il y avait donc une reproduction à la fois de l'élite par le grand second degré, et une reproduction des travailleurs et des mères républicaines, parce que vous aviez l'école de garçons et l'école de filles : l'école de garçons qui formait les futurs citoyens républicains, et l'école de filles qui formait les futures mères d'enfants républicains. Et d'ailleurs ça a réussi, sauf que dès 1886 et surtout après 1920, des instituteurs ont considéré qu'il y avait de bons élèves dans l'école du peuple, que c'était dommage qu'ils restent là, et qu'il valait mieux essayer de trouver le moyen de leur faire poursuivre des études, exclusivement c'est vrai dans le secteur moderne (on ne faisait pas de Latin). Remarquez que quand on voulu, dans les CES, dire qu'on allait faire du Latin dans ce qui était les CC transformés en CES, ça a été une catastrophe ! Les profs n'ont pas voulu y aller !

Mais je reviens au propos... Ce qui a vraiment politiquement marqué le Syndicat National des Instituteurs, qui portait ces cours complémentaires à bout de bras comme un fleuron en quelque sorte, c'est que, depuis 49 et systématiquement, la recherche a été de supprimer tout ce qui était prolongement de l'école primaire au-delà de 12 ans, de manière à le faire basculer dans le second degré traditionnel. La transformation des CEG en CES s'est d'ailleurs faite à la hussarde. Vous avez eu raison d'évoquer les tractations pour essayer de faire en sorte que des directeurs de CEG ne se retrouvent pas d'un seul coup sans poste, et faire en sorte que ceux qui étaient dans un village de 500 ou 600 habitants, avec un internat très souvent, ils passaient 24 heures sur 24 avec leurs cours complémentaires, c'étaient vraiment des pionniers de ce point de vue-là, ne se retrouvent pas... Dans mon département c'est arrivé et on leur a dit : « Ecoutez, on transforme votre collège en CES, vous giclez et on va mettre quelqu'un à la place ». Tout cela créait forcément des crispations et ça se comprend.

J'en arrive à l'essentiel de ce que je voulais dire... Le trouble a existé par rapport à la question, que j'ai vécue d'ailleurs comme militant dans la section de Haute-Marne, qui était de se dire : « Qu'est-ce qu'on fait, alors que ce statut va nous tomber sur la figure ? », et cela à partir de la rentrée de septembre 68. On sentait qu'il y avait une poussée des collègues qui souhaitaient s'appeler professeurs, il y avait une réaction presque sociologique interne, et d'autre part on savait aussi que ce projet de statut des PEGC faisait partie d'une grande entreprise de destruction du Syndicat National des Instituteurs. À l'époque, en 69, le parti gaulliste s'appelait UNR, et il a lancé une offensive sur deux terrains visant le SNI. Non seulement Narbonne avec les PEGC, mais aussi des députés alsaciens avec la direction d'école. Il fallait un statut de directeur d'école de manière à couper les chefs d'établissements primaires des instituteurs, on suspectait les directeurs d'école d'être des agents recruteurs du syndicat donc il fallait couper ce cordon ombilical, et il fallait couper, par le statut des PEGC, ces gens qui enseignaient dans les collèges de l'école primaire. Je pense donc que la motivation essentielle par rapport à ce trouble, c'est : « Qu'est-ce qu'on fait vis à vis d'une offensive aussi sérieuse que celle-là ? ».

Ce que je peux apporter comme précisions pour aider à la réflexion, c'est que ce trouble a été surmonté par une bonne ou une mauvaise solution... D'ailleurs, de temps en temps, je me dis qu'on a peut-être eu tort. D'abord il faut dire, puisque vous avez évoqué Jean Daubard, que ça a flotté, c'est vrai, à la direction nationale du syndicat. On le sentait bien dans les sections parce que d'une part on nous disait : « On lance une pétition », et d'autre part on n'était pas dupes et on savait aussi que, du côté du secrétariat général, on disait : « De toutes façons c'est fichu, on sera bien obligés d'avaler le statut ». Donc on nous demandait de nous battre sur le terrain contre ce statut, et en même temps on en acceptait déjà le principe. Là il y a eu confusion, c'est très net, et les adhérents ne comprenaient pas bien. Je laisse de côté le fait que Jean Daubard ait arrêté par rapport à mai 68, ce n'est pas faux mais ce n'est pas le sujet.

Donc le secrétariat a flotté pendant un petit moment et jusqu'à une date très précise, le 9 février 1969, date à laquelle il y a eu une réunion des militants de la tendance majoritaire qu'on n'appelait pas encore UID, et la question a été posée de savoir si la meilleure des tactiques n'était pas de prendre nous-mêmes les devants et de couper le syndicat en deux : créer un syndicat de l'école primaire et un syndicat des collèges. C'est vrai que le SNC n'attendait que cela, je ne sais pas trop s'il y aurait eu une fusion facile, mais je suis de ceux qui sont venus dire : « Mais enfin ce n'est pas possible, il n'est pas possible d'accepter l'éclatement du syndicat en deux ! ». Si bien que la conclusion de cette réunion du 9 février 1969 a été de dire : « Pas question de capituler, pas question d'accepter une cassure telle qu'elle est souhaitée par un parti politique en particulier. Nous, les jeunes militants, nous voulons continuer dans l'unité du syndicat ».

20 ou 30 ans après, est-ce qu'on a eu raison, je n'en sais rien. Mais à partir de ce moment-là il n'y a plus de trouble et on s'engage vers une modification des statuts du syndicat. Pourquoi ? c'est là que je voudrais un peu élargir le problème. C'est que non seulement il y a ce danger interne de la force centrifuge des professeurs de collèges, mais il y a aussi des tendances centrifuges avec les maîtresses d'écoles maternelles, avec les maîtres spécialistes des écoles annexes en particulier, les psychologues scolaires, et bien sûr les collèges. On n'est donc pas devant une menace de fracture mais devant une menace d'explosion du syndicat si on ne prend pas des mesures. Il y a donc une mesure statutaire au congrès de 69 dont la cause immédiate est peut-être les collèges, mais pour nous il y a aussi, si on veut maintenir l'unité du syndicat, la nécessité de donner leur place à toutes les spécialités, y compris l'école maternelle. Vous aviez non seulement l'ANPCC que vous avez citée, mais aussi l'association des maîtresses d'écoles maternelles travaillée, et de près, par l'inspection générale des écoles maternelles, qui faisait de la surenchère et qui nous mettait en porte à faux.

Le congrès qui a ajouté PEGC au sigle SNI, c'est un congrès auquel le mandat a été donné par le congrès de 1975. Je n'étais pas encore secrétaire général et je n'ai fait qu'appliquer une décision du congrès de 1975, à savoir que, pour consolider l'unité du syndicat, il faut maintenant l'appeler Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs de Collèges, ce qui était aussi une affirmation de prérogatives sur le 1^{er} cycle et conduisait inexorablement à un projet qui était un projet dynamique puisque le syndicat, après avoir hésité pendant presque un an et demi, a pris l'offensive avec son projet d'école fondamentale qui était un projet unificateur, et à ce moment-là il n'y avait plus aucune hésitation. On fonçait !

Et après tout on n'a pas si mal visé que ça. J'avais relevé les résultats des élections au Conseil d'Enseignement Général et Technique, avec les PEGC bien entendu, et en décembre 72, date de la première confrontation entre le SNC et le SNI, le SNI sort vainqueur avec 88 sièges contre 63 au SNC. En décembre 75 (on s'appelle alors SNI PEGC) on obtient 96 sièges contre 62 au SNC. En 78, 103 sièges au SNI et 54 au SNC. En 82, 100 sièges au SNI et 52 au SNC, avec un écart en voix de 25%. La partie est donc gagnée et c'est à ce moment-là que le SNC cherche à se rapprocher du SNI PEGC. Il n'y a pas eu les conditions nécessaires et suffisantes pour y parvenir mais la démarche a été faite par le SNC à cette époque-là. Je vous remercie.

Jean-Paul Roux

J'ai écouté avec l'intérêt que chacun imagine la communication de Guy, d'autant plus que nous nous étions fixé comme règle que je ne la connaîtrai pas avant qu'il la prononce, ce qui était la moindre des choses.

Cette communication extrêmement claire permet d'aller un peu plus loin sur le débat de ce matin sur la nature fédérale sur laquelle Louis est intervenu après moi. Si cette question de la contestation de la nature fédérale a existé sur le secteur Education, elle a peu ou pas existé dans deux secteurs que nous connaissons bien Louis et moi, le secteur des droits et libertés qu'il a animé, et le secteur revendications que j'ai animé ensuite. Ces deux secteurs étaient par essence de nature fédérale, sans contestation de ce rôle par les syndicats nationaux ou les tendances. Il n'empêche que ce furent des secteurs à forts débats internes. En particulier j'ai rappelé sur la fonction publique dans mon témoignage comment cela fut un débat permanent entre nous. Raphaël qui fut mon sparing partner pendant neuf ans, nous en savons quelque chose lui et moi ! Mais la nature fédérale était parfaitement, dans sa compétence, admise.

Il y avait à cela une double raison, c'est que la FEN, comme l'a très bien dit Guy, jouait en fait deux rôles. Un rôle de fédération de l'Education Nationale où elle coordonnait les démarches statutaires de ses syndicats nationaux et les démarches revendicatives, mais elle était aussi une fédération de fonctionnaires, ou plus exactement elle avait le rôle d'une union de fédérations de fonctionnaires comparable à celui de l'UGFF CGT ou de l'UFA CFDT, et elle était reconnue en tant que telle au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Ce rôle était donc incontestable et c'est dans ce domaine-là que la démarche fédérale, à partir de 68, s'est affirmée et développée, pour donner le rôle de la FEN que chacun a connu.

Pour les chercheurs, ce secteur-là me paraît particulièrement intéressant car il est un énorme producteur d'archives, et cela encore pour deux raisons. D'abord il doit produire parce qu'il y a une attente forte et directe des adhérents sur des questions qui les touchent de la façon la plus matérielle possible, mais qui est le fondement de l'adhésion syndicale, et comme en plus c'est un domaine complexe techniquement, il faut faire acte de pédagogie. Mon prédécesseur François Malcourant a été, lui le prof. de Lettres Classiques, un extraordinaire producteur de documents pédagogiques pour expliquer les arcanes du fonctionnement de la fonction publique qui ne sont pas accessibles du premier coup. Cela a donc produit, dans les publications qui sont ici, un volume impressionnant de documents. Et puis il y a une seconde raison, c'est que dans ce secteur-là les adhérents s'adressaient directement à la FEN. Nous recevions un volume de courriers individuels tout à fait considérable. J'ai rappelé que l'accord salarial 85 m'avait valu par exemple plus de 3000 lettres ! Et j'ai répondu scrupuleusement à chacune de ces 3000 lettres, à partir d'une lettre-type, je vous rassure ! Mais cela donne un volume de correspondance qui éclaire le fonctionnement du secteur de façon tout à fait intéressante, et cela me paraît donc être un élément de plus qui devrait intéresser les chercheurs.

Une anecdote pour poursuivre ce qu'a dit Guy sur le SNC et qu'il n'a peut-être pas ensuite vu. L'histoire du SNC a eu un curieux retour. Dans les années 80, il s'est transformé en SNCL (Syndicat National des Collèges et Lycées), il a créé autour de lui une mini-fédération de l'Education Nationale, la Fédération Autonome de l'Education Nationale, avec un groupusculaire syndicat du 1^{er} degré et un syndicat des personnels de direction un peu plus significatif. Puis il a adhéré dans notre dos à l'AFGAF au début des années 90 et, lorsque nous avons créé l'UNSA avec la en 93, nous nous sommes retrouvés dans la même confédération, avec une mini-fédération de l'Education Nationale concurrente ! Solution qui ne pouvait pas durer éternellement ! J'ai donc été amené, avant notre congrès de 2000, à tendre la main fraternellement (on retrouve les débats que vous aviez eus à ce moment-là pour fusionner) pour une unification entre nous, au sein de l'UNSA, qui fut refusée pour une raison qu'on peut comprendre, c'est que c'était une unification « pâté d'alouette ». Devinez qui était l'alouette et qui était le cheval ! Et à partir de là ils sont redevenus autonomes, ce qu'ils sont toujours actuellement.

Louis Astre

J'espère être pardonné à l'avance, notamment par Laurent Frajerman qui vient de me dire à l'oreille : « 5 minutes ». Mais l'art de Jean-Paul Roux est d'ouvrir des voies nouvelles à la discussion et elles sont tentatrices. Il repose le problème de fond, cartel ou fédération à potentiel fédérant, et il a raison. Mais il y a trois ou quatre remarques qui me viennent en permanence à l'esprit quand on survole debout le problème du débat interne. Assis, on le voit peut-être moins bien.

Jean-Paul nous dit que sur le terrain des libertés, que j'ai assumé pendant longtemps, on arrivait à certains accords. Je voudrais schématiser là et survoler le temps long. C'est la question des libertés qui a créé au sein de la FEN, et durant toute la première moitié de sa vie, le clivage fondamental entre la majorité qui se référait à des principes et valeurs de démocratie ouvrière, et les camarades que Laurent s'obstine à qualifier d'unitaires qui étaient les camarades Unité-Action, principalement les camarades communistes, au temps où le PC était quand même un conduit stalinien de Moscou, ce qui a ensuite évolué. Sur les libertés, nous étions en conflit majeur ! Je passe sur les détails mais c'était vraiment l'affrontement idéologique fondamental, les camarades Unité-Action s'alignant sur la position de principe du Parti Communiste Français, position que nous connaissons, je n'ai pas besoin de développer.

Ces temps-là ont commencé à évoluer et le premier signe que j'en perçus fut le matin de l'invasion de Prague par les chars soviétiques. C'est la direction Unité-Action du SNES (ils m'avaient chassé déjà l'année précédente) qui intervint publiquement la première dans l'ordre chronologique pour protester contre l'irruption des chars soviétiques à Prague. Ce jour-là j'étais sur la frontière espagnole, j'ai téléphoné à Aulong pour demander si je devais remonter à Paris, et j'ai noté ce signe d'évolution, ces camarades Unité-Action assumant la direction du SNES, qui ont réagi là.

Par la suite il est vrai que l'orientation stratégique résolument tenue, notamment par le responsable aux libertés que j'étais, fut de faire la pression maximale sur le Parti Communiste Français et la CGT pour les amener à une autre conception du socialisme que nous souhaitions tous, c'est à dire fondée sur le respect des droits et libertés. Et les choses ont évolué positivement pendant plusieurs années, je n'en parle pas.

Sur la question de la laïcité que j'ai eu en charge également de 69 à 84, nous avons été fréquemment en accord (sauf avec la minorité École Émancipée), accord notamment sur l'ouverture de la préoccupation laïque à tout ce qui concernait l'assujettissement de la formation des jeunes par le patronat, et pas seulement par l'église catholique. Nous avons d'ailleurs sur ce sujet organisé des coopérations qui étaient non seulement significatives d'une sorte de convergence de vues à l'intérieur de la FEN, mais aussi à l'extérieur. Confère les colloques que nous avons organisés avec la CGT, la CGT Force Ouvrière, la CFDT, la Ligue de l'Enseignement, où nous avons approfondi les problèmes de la formation continue et de la formation permanente, toujours en référence à cette optique laïque.

Je tenais à dire cela. Il m'est échu par la suite d'entrer au Conseil Economique et Social et je m'y trouvais de 1980 à 1985. Je voudrais dire que, lorsque le Conseil National de la FEN, en mai 83, a eu à faire face au grand tournant dont je ne sais plus quel responsable politique nous avait dit que ce n'était qu'une parenthèse et dont nous disions nous que c'était un tournant qui pouvait être majeur et à ce titre inacceptable, nous avons adopté une résolution qui, pour l'essentiel, était de ma plume : « Oui à la rigueur, non à l'austérité ». Il s'agissait de la stratégie économique du pouvoir de la gauche à ce moment-là, nous avions une position de résistance à ce que nous considérions comme une dérive inacceptable, et cette position a été votée par les 9/10^{èmes} des membres du conseil national. Seuls les révolutionnaires (il nous en restait à l'époque quelques uns, les trotskistes de chez Lambert) ont voté contre.

Cela dit, je voudrais pour conclure revenir sur un point essentiel, c'est à dire la question de la capacité de la fédération à dégager des convergences. On ne peut, dans une organisation composée d'éléments divers et tous représentatifs de leur secteur, ambitionner de contribuer à des convergences que si chacun des éléments constitutifs est également saisi de réfléchir aux

possibilités et aux moyens des convergences nécessaires. J'ai souvenir, après la fusion du SNES et du SNET, quand pendant une année le syndicat que j'ai dirigé était devenu assez puissant, j'ai souvenir d'une rectification de ligne au congrès fédéral de 1966, mais je voudrais dire que sur le plan revendicatif, le syndicat dirigeait (chgt de cassette)..... commune assortie de grèves avec manifestations, FEN, CGT et CFDT. Autrement dit, tant que le débat a pu être circonscrit à l'intérieur des camarades majoritaires, il était possible aux responsables de ce nouveau SNES de faire le chantage suivant : si le SNI continue à maintenir son refus de cette action commune CGT-CFDT, qui fut la première, le SNES la fera quand même et la FEN n'en mourra pas. Nous avons eu ce débat et ça a débouché sur la grève et sur la manifestation. Conférez-vous aux comptes-rendus publiés dans l'enseignement public et dans les circulaires de la FEN, vous verrez la manière dont cela est rapporté, ainsi que dans les documents du nouveau SNES, et vous verrez combien, en effet, la situation n'a pas été évoquée d'enthousiasme par certains.

Mais le jour où les camarades Unité-Action ont pris la direction de ce nouveau et puissant syndicat, le nouveau SNES, nous avons assisté à une mutation fondamentale dans la vie et le devenir de la Fédération de l'Education Nationale. Les divergences et les contradictions légitimes entre les syndicats nationaux, que la FEN était là pour dépasser, sont devenues des antagonismes dans la lutte pour le pouvoir, des antagonismes irréductibles et mortifères. C'est ainsi, au regard de cela, que l'on peut analyser le projet d'école fondamentale des camarades du SNI qui, renonçant à la scolarité obligatoire à 18 ans intégrant la formation professionnelle de base dont je rappelais ce matin pas innocemment combien elle était un fondement de notre stratégie et de notre doctrine, provoquant l'inquiétude légitime chez les maîtres du second degré en proposant que l'on porte simplement à trois ans pour une durée indéterminée la formation des maîtres de l'école fondamentale, ont commis l'erreur fondamentale, s'agissant d'un projet dont on espérait qu'il pourrait rallier tout le monde, de n'en discuter avec aucun autre partenaire dans la FEN. Il y a eu là une démarche qui, sur le fond et sur la méthode, ne visait pas à rechercher une synthèse mais à faire front à une force qui, de partenaire difficile mais partenaire, était devenue, parce que dirigée par les camarades Unité-Action, une force engageant un conflit majeur et durable pour la conquête du pouvoir dans la FEN.

On a vu alors, pro verso, les camarades Unité-Action du SNES développer d'une façon systématique et extrême leur thèse sur l'élévation du niveau, de manière à ce que finalement l'incompatibilité entre les deux thèses soit telle que la fédération n'était plus du tout en état de jouer quelque rôle de synthèse que ce soit. Et quand André Henry est arrivé à la direction de la FEN, la FEN s'est arrangée pour développer un projet qui présentait des ouvertures intéressantes mais qui demeurait enfermé dans la logique du projet du SNI. Je crois qu'il faut voir ça comme ça. Il y a eu mutation des contradictions en antagonismes mortifères.

Jean-François Chanet

Je vais donner la parole à Jacques Girault mais, étant donné l'heure et si vous en êtes d'accord, il lui reviendra, en tant qu'historien, de conclure ces trois témoignages.

Jacques Girault

Une question. Moi j'ai toujours été troublé par la rapidité avec laquelle la transformation du SNI en SNI PEGC s'est faite, et je me demande si à la FEN il y a eu des discussions autour de

cela. Parce qu'il y avait deux possibilités en somme. Tant que les cours complémentaires relevaient de l'enseignement primaire puisque création des communes, c'était un personnel qui relevait du premier degré, de l'enseignement primaire. Lors de la transformation en CEG ça prend une dimension différente, ils ne relèvent plus uniquement des communes, donc il peut y avoir là un personnel intermédiaire. La preuve c'est que les personnels eux-mêmes réclament ce statut intermédiaire. Donc il y avait deux options possibles : soit le SNI conservait ces syndiqués-là, soit le SNES, en tant que Syndicat National des Enseignants de Second Degré, pouvait les légitimer. Or la FEN est garante des champs de syndicalisation, donc est-ce qu'il y a eu des discussions, des hésitations, d'autant plus que le SNI a mis du temps quand même à se transformer. Est-ce qu'il y a des possibilités de trouver, dans les archives de la FEN, des réponses à cette question ?

???????????? (quelqu'un répond dans la salle mais sans micro)

Il y a eu un référendum sur les structures en 69, qui a donné plus de

André Robert

J'ai évoqué le vote sur les sept projets qui a eu lieu en 1969 à l'intérieur du SNI pour déterminer quelle serait la nouvelle configuration des structures internes, vote qui a donné une majorité de justesse à la position des majoritaires. Le congrès qui a suivi en juillet 69 a été difficile, même si le vote avait été favorable, parce qu'il avait été favorable de justesse.

Jacques Girault

Oui, à l'intérieur du SNI, mais je voulais savoir s'il y avait eu des discussions au sein de la FEN...

Louis Astre

Non, il n'y en a pas eu, et c'est normal. De la même façon qu'il n'y a pas eu par exemple, trois ans plus tôt, de discussion à la FEN sur la question de la fusion entre le SNET et le SNES.

André Robert

Louis répond d'une certaine manière à ce qui est le point aveugle de ma documentation. Comme je l'ai dit, mes sources étaient des sources SNI, bulletins syndicaux, etc., mais je n'ai pas consulté les archives ici de la FEN. Mais à consulter l'enseignement public de la période, et ça confirme ce que dit Louis, il y a très peu de traces du débat autour de la question du statut des PEGC. Je ne sais pas si les archives elles-mêmes peuvent révéler des choses mais, a priori et statutairement, la FEN ne se fait pas l'écho de cela.

Brouhaha dans la salle

Jean-François Chanet

Il est 17 heures 30 et nous avons encore deux communications à entendre donc, si vous en êtes d'accord, et je fais appel au sens de la discipline qui caractérise tout bon syndicaliste, les organisateurs et moi-même souhaiterions que parlent prioritairement, dans la discussion qui suivra ces deux dernières communications, des personnes qui n'auraient pas encore eu l'occasion de s'exprimer depuis ce matin. Je vous remercie par avance de cette auto-discipline.

Nous allons maintenant écouter Yves Verneuil, qui est professeur d'Histoire en classes préparatoires au lycée Pasteur de Neuilly sur Seine et qui est l'auteur d'une thèse importante sur la société des agrégés, sous la direction de Françoise Mayeur, thèse qui a donné lieu à publication en 2005 sous le titre « Les agrégés, histoire d'une exception française ». Sa communication est d'une durée un peu plus longue que les précédentes qui avaient en commun de porter sur une période d'environ 20 ans, alors que là on est au-delà de la trentaine d'années. C'est une période pendant laquelle évolue, et nous allons savoir mieux comment à partir du cas de l'enseignement secondaire, l'enjeu que constitue pour le syndicalisme enseignant sa représentation au Conseil Supérieur de l'Education Nationale.

Yves Verneuil, Université d'Amiens

Le Conseil Supérieur de l'Education Nationale : un enjeu dans la définition du rôle du syndicalisme. L'exemple de l'enseignement secondaire (1928-1960)

Je vais d'abord, comme André Robert, préciser quelles sont mes sources. J'ai utilisé comme lui les bulletins syndicaux, également le bulletin des sociétés de spécialistes, le bulletin des sociétés de catégories et plus spécifiquement le bulletin de la société des agrégés, ainsi que les archives nationales et les archives de la FEN, et tout spécialement le fonds Lavergne.

Je voudrais commencer par rappeler qu'en 1880 le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique a été réformé, il devient alors purement universitaire, et Jules Ferry y valorise la compétence scientifique et les agrégés, ce qui veut dire que chaque société d'agrégation est représentée, alors que les professeurs de collèges n'ont droit qu'à deux représentants : un pour les Lettres et un pour les Sciences. À partir de ce moment-là, les représentants de personnels sont élus par leurs pairs, chacun dans sa spécialité. Des élus peuvent donc prétendre représenter le personnel de l'enseignement secondaire. Il n'y a pas de syndicat mais en revanche il y a des élus au Conseil Supérieur. En pratique les élus appartiennent tous à l'oligarchie des professeurs du cadre de Paris. D'ailleurs ce n'est sans doute pas un hasard si les deux fédérations successives de professeurs de lycées, puis la société des agrégés masculine et son homologue féminine, ont été fondées à l'initiative de provinciaux qui voulaient sans doute se faire entendre eux aussi.

À partir du moment où il y a des associations, la question se pose des relations entre les élus et les associations corporatives de l'enseignement secondaire. Est-ce que les élus resteront indépendants, est-ce qu'ils vont se sentir relever alors de la société des agrégés, ou de leur association de spécialistes, ou du syndicat national des professeurs de lycées, le S3 ?

Une première tension est apparue en 1927 et, parmi les raisons qui ont poussé à cette date le S3 à lancer un mouvement de grève du baccalauréat, il y a celle-ci : il s'agit de couper l'herbe sous le pied à la société des agrégés qui s'appêtait à lancer un mouvement avec les élus au

Conseil Supérieur. Or ces élus étaient parfaitement capables de suivre la société puisqu'au printemps ils avaient déjà accepté de démissionner sur demande uniquement des agrégés parisiens qui étaient mécontents de leur déplacement. Donc pour le S3 la grève est aussi un moyen de contrer une initiative qui tendait à faire croire que les élus au Conseil Supérieur dépendaient uniquement de la société des agrégés.

En 1928, un second conflit survient entre les deux organisations au sujet des élus dans les conseils académiques. Pour la société des agrégés, le S3 n'a pas à envoyer une circulaire en vue de ces élections car les élus agrégés sont les élus des agrégés et donc relèvent de la société des agrégés. Le président du S3, qui est Victor Coppe, n'admet évidemment pas cette conception, et il faut dire que ce conflit sur le contrôle des élus va certainement plus loin qu'une simple querelle de prééminence, ce conflit posant en vérité la question de savoir laquelle des deux associations représente le mieux l'enseignement secondaire. Est-ce que c'est la société des agrégés qui réunit ce qu'on appelle le personnel qualifié, ou est-ce que c'est le S3 qui dispose lui d'une vision plus large ? Dans ce conflit le bureau de la société des agrégés soutient son président, mais celui-ci préfère démissionner pour ne pas prolonger la crise.

Cela dit, ni le S3 ni la société des agrégés ne joue de rôle dans la désignation des candidats. Ce soin revient en vérité aux associations de spécialistes, ce que déplorent d'ailleurs le syndicat cégétiste et le syndicat unitaire, et la FGE dans son ensemble. Selon eux, cela conduit les élus du Conseil Supérieur à adopter un point de vue étroitement disciplinaire. Au lieu de réfléchir à un plan de réforme, chaque élu se sent tenu de défendre son pré carré disciplinaire. Mieux vaudrait, pense le syndicat cégétiste en particulier, que chaque élu se prononce sur un programme syndical d'ensemble. En 1931, le syndicat cégétiste des professeurs de lycées envoie une lettre en ce sens aux candidats, mais un seul, Maurice Weber, accepte de répondre. En fait les élus se veulent indépendants. Ils ne veulent pas dépendre d'une organisation. C'est une conception libérale de l' élu qu'on peut finalement comparer à la conception de nombreux députés au parlement à la même époque.

En 1934, la situation reste inchangée malgré l'alliance des cégétistes et des unitaires pour les élections. Par contre, en 1937, avec la scission syndicale, la situation change. Comme la double appartenance est désormais interdite, les élus vont devoir choisir leur étiquette syndicale. La première confrontation entre le S3 et le nouveau SPES a lieu à l'occasion des élections au comité consultatif, le ministre Jean Zay ayant décidé de renforcer le rôle des délégués du personnel dans ce comité qui gère notamment les promotions. Pour cela il veut mettre en place des élections spécifiques et le S3 propose au SPES de reconduire les délégués précédents qui avaient été choisis parmi les élus au Conseil Supérieur, proposition qui revient finalement à nier la scission. Du coup le SPES refuse et la bataille syndicale a lieu, bataille qui tourne à l'avantage du S3. À noter que dans cette compétition électorale il y a eu un dégât collatéral si je puis dire, c'est à dire l'exclusion des femmes de la section permanente du comité consultatif. En effet, le SPES et le S3 se sont entendus pour y faire élire chacun un de leurs membres, il n'y avait que deux membres dans la section permanente, mais dans les deux cas il s'agit d'hommes. Pourtant, traditionnellement, un des deux représentants permanents du personnel au comité consultatif était une femme, ce qui veut dire finalement qu'en 1937 on a préféré la parité syndicale à la parité des sexes.

En 1938, il y a eu des élections au Conseil Supérieur et, fort de sa réussite électorale au comité consultatif comme on vient de le voir, le S3 qui est devenu le SNALC conçoit alors une stratégie très habile qui vise à discréditer la scission selon lui politique de 1937. Il

demande en effet aux candidats de dire s'ils accepteront ou non de participer aux réunions de sa propre commission pédagogique. Comme le SNALC est majoritaire, les candidats sont tentés, pour se faire élire, de dire oui, et d'ailleurs la plupart le font, même les candidats du SPES. Pourtant cela revient bien à suggérer qu'ils resteront les élus de l'ensemble de leurs collègues et non pas les élus de leur syndicat, et donc à maintenir une vision corporative de spécialistes. Au demeurant la plupart des candidats continuent de mettre en avant, dans leur profession de foi, leur rôle à la société des agrégés et dans les sociétés de spécialistes, ce qui veut dire que, en dépit des luttes syndicales, les candidats maintiennent une posture essentiellement disciplinaire et catégorielle, ce qui est certainement la conséquence du mode de scrutin.

La société des agrégés, pour sa part, aurait pu être divisée par la scission syndicale. Mais en fait pas du tout, puisqu'elle devient au contraire un commode lieu de rencontre pour les élus au Conseil Supérieur de toutes tendances syndicales. Son influence sur les élus au Conseil Supérieur en est donc accrue. Il n'est donc pas étonnant qu'à la libération, elle se soit attachée à faire renaître le Conseil Supérieur qui avait été supprimé par le régime vichyste. Mais pour elle il s'agit aussi de délégitimer la commission Langevin dont elle n'apprécie pas vraiment les thèses. Elle réclame donc la remise en place de ce qu'elle considère comme le parlement de l'université. Pour elle, s'il n'y a pas le Conseil Supérieur, il n'est pas question qu'il y ait des réformes. Sinon, dit-elle, ce sera du despotisme ministériel.

Ce que la société ne voit pas, c'est que le débat est alors certainement moins entre despotisme ministériel et libéralisme qu'entre démocratie libérale et démocratie sociale. Conformément au programme du CNR, on veut alors donner aux syndicats un rôle majeur dans la vie sociale. Quand on regarde d'ailleurs les archives de la FEN, on s'aperçoit que Lavergne veut bien reconstituer un Conseil Supérieur mais pour lui il n'est pas question qu'il soit identique à celui qui existait avant la seconde guerre mondiale et il veut qu'on donne un rôle important aux syndicats.

Un premier exemple de ce nouveau rôle donné aux syndicats, c'est le mode de scrutin au Conseil Supérieur qui a finalement été recréé en mai 1946. Pour le directeur de l'enseignement secondaire qui s'appelle Gustave Monot, il n'est pas question de retrouver les querelles disciplinaires. Il impose donc un nouveau mode de scrutin qui sera dorénavant un scrutin de liste majoritaire avec panachage. Un tel mode de scrutin est évidemment favorable aux syndicats qui peuvent eux élaborer une liste complète. Résultat, même si, dans ce Conseil Supérieur, il n'y a pas de représentation spécifique pour le syndicat, le SNES est satisfait. Par contre pas la société des agrégés, qui tient en plus à ce que toutes les disciplines soient représentées au sein du Conseil Supérieur puisque valoriser toutes les disciplines c'est valoriser la compétence disciplinaire et, in fine, c'est valoriser les agrégés. Par ailleurs, dans la mesure où désormais, dans le nouveau Conseil Supérieur, toutes les autres catégories ont leurs représentants, les agrégés élus sont vraiment désormais les élus des agrégés.

Pour la société des agrégés cela signifie que, dans le processus de désignation des candidats, c'est elle qui doit avoir la parole la première et les syndicats en second. Cette conception est jugée totalement inacceptable par le SNES car pour lui les syndicats ont beaucoup plus de légitimité à représenter le corps enseignant. Le SNES propose donc que s'affrontent des listes syndicales, c'est à dire le SNES d'un côté contre le SGEN à l'époque. Évidemment, dans ce cas, il peut escompter une large victoire. Mais le problème est certainement plus profond puisque, si le SNES veut la primauté des syndicats, c'est aussi qu'il veut que les élus soient

mandatés par lui et suivent ses directives. Un conflit surgit donc entre le SNES et la société des agrégés.

Celle-ci a décidé de s'arranger pour établir une liste comprenant un représentant de chaque spécialité et pour cela elle établit elle-même une liste à partir des vœux des associations de spécialistes. Le SGEN accepte cette liste, notamment parce qu'il tient lui aussi à ce que toutes les spécialités soient représentées. Par contre le SNES ne veut pas d'une liste qui serait patronnée par la société des agrégés. Il consulte donc ses sections et celles-ci le soutiennent, il faut une liste syndicale. Mais de son côté la société des agrégés décide de procéder à son tour à une consultation de ses membres, et ses membres lui donnent raison. Le SNES n'en constitue pas moins sa liste qui reprend d'ailleurs la plupart des noms figurant sur la liste proposée par la société des agrégés mais qui exclut évidemment les candidats qui appartiennent au SGEN, et surtout le SNES prétend imposer le principe de la discipline syndicale, ce qui veut dire qu'il sera interdit à un candidat de figurer sur une autre liste que celle du SNES.

Le résultat c'est que la société des agrégés ne sait plus quoi faire car, si elle va jusqu'au bout, cela signifie qu'elle rompt avec le SNES avec lequel elle est très liée à l'époque. Finalement elle lâche donc prise, ce qui veut dire que désormais la primauté syndicale est acquise. Au SNES évidemment on s'en félicite. Au SGEN en revanche c'est la crise, parce que la majorité n'a pas voulu opposer de candidats notamment à Maurice Lacroix, qui est membre du SNES mais qui était aussi président de la Franco-ancienne, et on l'appréciait du coup. Au SGEN on escomptait qu'inversement le SNES ne présenterait pas de candidats contre des notables d'associations de catégories qui appartiendraient au SGEN, mais le SNES s'est bien gardé d'appliquer la réciprocité.

Le secrétaire de la section du second degré du SGEN qui était Fernand **Ledigne**, qui n'est pas un agrégé et qui est moins obnubilé certainement par les questions de représentation disciplinaire, aurait voulu lui une liste complètement SGEN, mais il s'est retrouvé minoritaire dans cette opinion et il a préféré démissionner. Pourtant le fait que le SNES n'ait pas appliqué la réciprocité montre bien qu'il avait raison. Désormais il faut bien voir dans ces élections une compétition syndicale. D'ailleurs par la suite les syndicats ont préparé avec soin l'échéance électorale qui sert de test à leur représentativité. C'est vrai des élections au Conseil Supérieur et c'est aussi vrai des élections aux commissions administratives paritaires (les CAP), qui ont été prévues par le statut de la fonction publique selon la loi de 1946.

Comme vous le savez cette loi prévoit par ailleurs l'institution, pour chaque administration, de comités techniques paritaires (les CTP), au sein desquels les représentants du personnel doivent être désignés par, dit-on, les syndicats représentatifs, c'est à dire les syndicats affiliés à la CGT ou à la CFTC. Au SNES on se félicite de cette réalisation. Par exemple Lucien Mérat dit que cela représente un premier pas vers la démocratie sociale que la FGE appelait de ses vœux avant guerre. Pour le communiste Louis Guilbert, qui est rapporteur du SNES sur cette question, c'est une conquête révolutionnaire. Il faut bien voir que le problème est que le CTP doit être créé alors que le Conseil Supérieur n'a pas été supprimé et que les compétences des deux conseils se recouvrent. Est-ce que ça signifie que le CTP est amené à remplacer un jour le Conseil Supérieur ? Et dans ce cas-là est-ce qu'on peut admettre le monopole syndical qui se substituerait au principe de l'élection qui était faite auparavant par tout le personnel, syndiqués et non syndiqués ?

Pour Louis Guilbert, l'objection à la règle de l'élection ne tient pas. Il considère qu'il ne s'agit plus d'élire des personnalités qui doivent donner un avis pédagogique mais qu'il s'agit dorénavant d'associer l'organisation syndicale toute entière au fonctionnement de l'administration. Et puis, fait-il remarquer, les délégués syndicaux seront révocables à tout moment au sein du CTP tandis que les élus au Conseil Supérieur ne remettent en jeu leur mandat que tous les quatre ans. Enfin, dit Louis Guilbert, l'enseignement est un service social et les délégués syndicaux sont qualifiés pour apporter non seulement un point de vue pédagogique, mais aussi le point de vue du citoyen engagé dans l'action sociale. Resterait l'argument selon lequel le Conseil Supérieur comporte davantage de représentants du personnel, mais pour Louis Guilbert cet argument démontre l'incompréhension de la règle du paritarisme et c'est de surcroît un argument qui reste marqué par l'esprit catégoriel.

La société des agrégés est évidemment opposée à ces vues. Pour son président Albert Sandoz, le monopole syndical c'est la mort programmée de la société. Lui-même est membre du SNES, mais il estime que ce n'est tout de même pas être anti-syndical que de demander l'application de la règle démocratique selon lui de l'élection. De toutes façons, comme il le fait remarquer et on l'a bien vu, les élus au Conseil Supérieur sont élus sur listes syndicales. Son point de vue est soutenu par le président de Franco-ancienne, Maurice Lacroix, qui est lui-même élu du SNES au Conseil Supérieur.

Le SGEN partage également cet avis. Certes il y a au moins au SGEN une personne qui est favorable au monopole syndical, c'est Paul Vignot, qui ne veut pas que les non-syndiqués continuent à être les arbitres de la situation. Mais pour la majorité du SGEN, le monopole syndical est inacceptable. Au vrai, a-t-on jamais pensé réserver le droit de vote aux élections législatives, dit-il, aux seuls membres des partis politiques ? Pour le SGEN, ça veut dire que le monopole syndical est quelque chose qui conduit vers un esprit totalitaire. Ce n'est pas parce que le SGEN pourrait profiter du monopole syndical qu'il doit renoncer à défendre le pluralisme et la liberté. Il demande donc pour l'Education Nationale un statut dérogatoire au statut de la fonction publique, c'est à dire finalement le maintien du Conseil Supérieur avec le principe de l'élection.

Par contre de son côté, en 1947, le congrès du SNES vote en faveur de la disparition du Conseil Supérieur et en faveur de la désignation syndicale dans le CTP. Ce n'est pas le point de vue du SNES qui va l'emporter, finalement le Conseil Supérieur est maintenu, dans les années qui suivent il y a régulièrement des projets qu'on trouve d'ailleurs dans les archives de la FEN qui montrent qu'on cherche à réconcilier les deux conseils, et finalement c'est plutôt le Conseil Supérieur qui l'emporte parce que eux ont fini par admettre l'idée qu'il y aurait des représentants syndicaux du CTP qui seraient amenés à participer aux réunions du Conseil Supérieur. Mais finalement ça ne se fait pas, en dépit du désir de la FEN. Au fur et mesure des élections au Conseil Supérieur on voit que le poids des syndicats s'est de plus en plus affirmé, aux dépens des associations de catégories et de spécialistes.

Alors au total, comment expliquer le renversement qui s'est produit, faisant des syndicats les organismes dominants dans les élections aux instances représentatives ? Comme explication il y a le conseil général de la libération, mais je crois que techniquement c'est sans doute le scrutin de listes qui a changé la donne. D'ailleurs en 1954, le juriste Roger Grégoire faisait la même analyse à propos des élections au CAP. Il dit ceci : « Pour ces élections le MRP a fait voter un amendement parlementaire qui substitue le scrutin de listes au scrutin uninominal, ce qui a conduit à attribuer ces élections aux syndicats ».

Par la suite, est-ce que le pouvoir gaulliste a modifié cette suprématie syndicale ? Évidemment on pourrait rappeler qu'en 1964 il a cherché à réduire l'influence des syndicats au Conseil Supérieur en réduisant la représentation du personnel, et la FEN y a vu à ce moment-là une marque de caractère autoritaire du régime gaulliste. Mais cela dit, dans le conseil de l'enseignement général et technique qui est créé en 1965, il n'y a que trois sièges pour les agrégés, donc pas un pour chaque discipline, ce qui veut dire que la compétence disciplinaire n'est plus la chose la plus importante. Par ailleurs, en 1971, un décret établit le scrutin proportionnel de liste, ce qui veut dire que ce ne sont plus des personnalités qui sont élues.

Tout cela consacre je crois une évolution favorable à la primauté des syndicats d'enseignants, aux dépens des associations. Finalement Jules Ferry avait privilégié les compétences disciplinaires et, un siècle plus tard, ce sont les syndicats qui paraissent les plus à même de réfléchir au devenir de l'Education Nationale. Je vous remercie.

Jean-François Chanet

La dernière communication de cet après-midi va être présentée par Julien Veyret et c'est toujours un plaisir dans un colloque que d'accueillir un jeune chercheur. C'est le cas de Julien Veyret qui est doctorant au CRESC, à l'université de Paris XIII, et qui va nous parler du Syndicat National de l'Enseignement Technique et la Fédération de l'Education Nationale.

Julien Veyret, CRESC

La FEN et la gestion syndicale : l'exemple du SNET

Au sein de la FEN, dans une situation intermédiaire entre le(chgt de face)..... et de ses membres. Troisième syndicat dans la FEN en termes d'adhérents, le SNET est, trop souvent je peux bien le dire, associé à l'image d'un syndicalisme corporatif concentré uniquement sur les problèmes de l'enseignement technique long. Ce syndicat reste pourtant un cas original dans la FEN. Organisé en cinq grandes catégories au niveau national, elles-mêmes regroupant différentes catégories de personnels, le SNET est le reflet de la diversité de l'enseignement technique long. La consultation des dépôts de la FEN au CAMT a mis au grand jour l'existence d'archives syndicales inédites, notamment pour la période avant 1961, les fonds Lavergne et Lauré permettant de saisir un peu plus précisément le lien entre la fédération, son syndicat et ses adhérents.

Même si ces archives ne sont évidemment pas exhaustives, elles suscitent plusieurs interrogations. Quel regard le syndicat porte-t-il sur sa fédération et quelles en sont les conséquences ? En quoi est-il révélateur des spécificités propres à l'enseignement technique ? Nous nous concentrerons sur les thèmes soulevés par ces archives.

Trois grands axes chronologiquement distincts se dégagent :

- le choix de l'autonomie et ses conséquences
- l'accession de Georges Lauré au secrétariat général de la FEN
- l'arrivée de Louis Astre à la tête du syndicat.

Un petit rappel, il est difficile de dater l'émergence d'associations corporatives propres au personnel du technique. Disons pour résumer que la fusion progressive des différentes

amicales des personnels de l'enseignement technique long permet la constitution d'une grande amicale transformée en syndicat au congrès de 1925. L'arrivée au poste de secrétaire général d'André Dubois en 1929 marque un tournant. Sous son impulsion, le congrès, au cours d'un débat animé, approuve l'adhésion à la FGE (Fédération Générale de l'Enseignement). Plus qu'une adhésion de principe, le nouveau secrétaire général voit dans cet acte un moyen de défense accru de l'enseignement technique et une meilleure connaissance par les autres ordres d'enseignement de ce secteur éducatif en pleine construction, et par là même difficile à cerner.

Si l'adhésion à la FGE fut sujette à discussions, jamais le syndicat par la suite ne la remit en cause. Certaines critiques se font jour au gré des tribunes libres ou motions de sections, mais ces reproches sont dus à la spécificité de l'enseignement technique et de ses personnels. Ses membres perçoivent cet enseignement comme le parent pauvre, celui à qui les crédits sont parcimonieusement accordés, celui dont l'image est dévalorisée au point que la plupart des élèves s'orientent vers le technique uniquement lorsqu'ils ne réussissent pas dans les enseignements classiques et modernes. Certains syndiqués pensent que la FGE, par l'intermédiaire de son secrétaire général Zoretti, ne peut comprendre ses spécificités et donc se soucier de l'enseignement technique.

Lors de la scission confédérale, la branche des centres du SNET, qui était incarnée par Charles Artus, choisit de ne pas répondre à la demande de consultation de la FEN et choisit donc de rester à la CGT. De son côté la branche écoles et services organise un référendum et passe dans l'Autonomie. Lorsque nous évoquerons désormais le SNET, il s'agira donc de cette dernière branche. Les syndiqués eurent à répondre à trois questions. À peu près 47% font le choix de l'Autonomie, 43% celui de rester à la CGT, et un peu moins de 10% celui d'aller à la CGT FO. Le congrès décide le maintien du SNET dans l'Autonomie et dans la FEN, tout en autorisant la double affiliation.

Le score des cégétistes, important relativement à ce qui s'est passé dans le SNI et le SNES, tient en partie à la personnalité de ses militants, mais pas seulement. Philippe Rabier, militant emblématique qui a pris les rênes du syndicat en novembre 38, est fait prisonnier de guerre et revient en 1945 de l'Oflag 4. Mais l'origine sociale des élèves et de nombreux enseignants dans l'enseignement technique motive également un attachement particulier au monde ouvrier, et par prolongement à la CGT. Enfin, sans rentrer dans les détails, la structure de la consultation incite à répondre positivement aux questions, y compris à celle du maintien de l'adhésion à la CGT.

De toute manière il était peu probable que le SNET puisse scissionner entre partisans du maintien à la CGT et du passage à l'Autonomie. Sans minimiser les conflits internes particulièrement marqués qui eurent lieu en février-mars 1948, la forte cohésion des syndiqués, conscients de l'affaiblissement résultant d'un tel acte, explique les prises de positions publiques de Philippe Rabier et Georges Lauré, porte-drapeaux respectifs des deux orientations en faveur de l'union de tous les syndiqués. D'ailleurs Philippe Rabier reste secrétaire général et Georges Lauré devient secrétaire général adjoint. Ils sont tous deux permanents et une demi-permanence est occupée par Alfred Capliez, secrétaire de la section B, qui est lui partisan au moment du référendum du maintien à la CGT. La liste autonome majoritaire n'a donc qu'un permanent, contre un et demi pour la liste cégétiste qui est elle minoritaire. Cette direction commune entre autonomes et cégétistes illustre l'homogénéité des adhérents. Pour la défense de l'enseignement technique long et de ses personnels, ils désirent disposer d'une organisation corporative forte, cohérente, sans exclusif, qui puisse peser de

tout son poids face à l'administration et au pouvoir politique. À ce titre les adhérents sont convaincus qu'appartenir à la FEN reste une nécessité pour la défense corporative pédagogique, mais aussi pour l'ensemble des travailleurs.

Le SNET va chercher au contraire à faire évoluer cet outil revendicatif qu'il considère, dans ses structures, trop peu démocratique. Au congrès fédéral de 49, le principe de l'homogénéité des exécutifs l'emporte d'une courte majorité. Georges Lauré rappelle son attachement à l'Autonomie mais, je cite, croit devoir rappeler que les représentants et les adhérents du SNET ont reçu pour mandat de combattre la doctrine dite d'homogénéité, au nom de la démocratie syndicale. À ce moment-là Georges Lauré est devenu secrétaire, mais Philippe Rabier reste secrétaire général adjoint. Au nom de la démocratie syndicale, chaque tendance est associée au travail du secrétariat. En 53, Georges Lauré déplore que les votes de tendances se reflètent dans le rapport d'activité fédéral et affirme que l'on peut être autonome et voter contre le rapport d'activité. Le syndicat se veut un exemple de démocratie syndicale et démontre, par son action, que la thèse de l'homogénéité des exécutifs n'est pas celle que réclament les adhérents. Il en veut pour preuve la forte cohésion du personnel regroupé derrière une organisation où tous, et à tous les niveaux, sont associés dans l'action syndicale. Dans une FEN en construction, le SNET pousse ses adhérents à s'investir dans la fédération et à batailler contre le principe d'homogénéité.

Il serait aventureux d'affirmer que l'investissement syndical, le respect des consignes nationales et la forte mobilisation des militants du SNET sont dus à la représentation des différentes tendances au secrétariat national. On retrouve les mêmes caractéristiques tout au long de l'existence du syndicat. Elles tiennent plus à la cohésion des différentes catégories de personnels de l'enseignement technique long, à leur volonté de disposer d'une organisation corporative puissante, afin de défendre efficacement le technique et ses personnels. L'appartenance à la FEN leur apparaît nécessaire, sinon évidente, pour renforcer le poids du syndicat. Le SNET souhaite ainsi une meilleure répartition des sièges dans les instances fédérales. S'il reconnaît que le SNI, par nécessité, ne peut être représenté proportionnellement à son nombre d'adhérents, il regrette que la représentation du SNET soit disproportionnée avec, en 55-56, cinq sièges à la CA et trois au bureau pour 20.000 adhérents, contre respectivement deux et un siège pour le SNET et ses 10.000 syndiqués. Cette représentation relativement faible n'empêche pas, lors du congrès fédéral de novembre 56, Georges Lauré d'accéder au secrétariat général de la fédération.

Avec l'accession de Georges Lauré au secrétariat de la FEN, le partage des responsabilités dans l'exécutif, comme c'était le cas dans le SNET, entre militants de tendances différentes, n'a semble-t-il jamais été envisagé. Il est vrai que les tensions exacerbées par l'intervention soviétique en Hongrie rendaient le travail en commun encore plus difficile. Mais surtout, la CA du SNET avait choisi quelques mois plus tôt, lors de la réunion d'après congrès, de voter par 20 voix contre 10 l'homogénéité du secrétariat national, décision motivée, je cite, pour mettre fin à une confusion savamment entretenue à la suite de concessions dangereuses consenties aux cégétistes, et par l'ambiance délétère. Cette décision, prise par l'ensemble des autonomes sans qu'il soit possible de rendre compte des débats, met en exergue un certain nombre de contradictions et conflits internes au secrétariat où la coexistence semble difficile. On ne peut cependant qu'être frappé par le rapprochement chronologique de cette disposition et l'accès au secrétariat fédéral de Georges Lauré. Était-il difficile d'accéder à la plus haute responsabilité fédérale en appartenant à un syndicat où l'hétérogénéité était en vigueur ? Une telle pratique lui apparaissait-elle trop contraignante pour son successeur ? Paradoxalement,

son arrivée à la tête de la FEN va coïncider avec une période où les relations entre la direction du SNET et la fédération se refroidissent nettement.

C'est Bernard Roulet, membre du secrétariat depuis un an, qui devient secrétaire général au congrès de 1957. À la critique de l'homogénéité du secrétariat fédéral va alors se substituer une réprobation de l'action du SNI dans la FEN. Cette appréciation n'est pas nouvelle. Déjà lors du congrès de 1955, Georges Lauré reprochait publiquement que l'action fédérale durant l'année écoulée ait été, je cite, fortement influencée par la thèse du SNI. Bernard Roulet réaffirme cette position dans le rapport moral du SNET de 58, adopté à l'unanimité du bureau national. Là encore il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'affiliation fédérale ou de déjuger l'action de Georges Lauré, mais la direction du SNET Autonome, soutenue par les dirigeants UASE à l'époque, ne manque pas de dénoncer, parfois avec virulence, l'influence prépondérante du SNI qu'elle voit comme une entrave au bon fonctionnement de la fédération. C'est d'ailleurs l'attitude du SNI lors du reclassement de 1961 qui acheva d'exaspérer Bernard Roulet. Ce dernier, constatant la visite personnelle de Denis Forestier au Ministère des Finances sans le secrétaire général de la FEN qui était le négociateur, présente, dans une lettre adressée à Georges Lauré, sa démission du bureau fédéral. Ce dernier l'enjoignant de rester, Bernard Roulet demeure finalement par fidélité, d'après son témoignage au bureau fédéral, conscient des efforts de Georges Lauré pour obtenir un reclassement satisfaisant pour les certifiés, et surtout l'obtention de l'échelle 245-475 pour les professeurs techniques adjoints (PTA), ce qui, d'après Roulet, n'aurait pas été possible sans Lauré.

Le secrétaire général de la FEN soutient évidemment les revendications corporatives et pédagogiques du SNET lors des réunions du bureau fédéral, souvent en position intermédiaire entre celles du SNES et du SNI. Mais il semble, au regard de certaines lettres et témoignages, qu'il soit lassé de l'attitude systématiquement hostile du SNET face au comportement jugé hégémonique du SNI. Bernard Roulet démissionne le 22 juin 1961 pour raisons de santé à la surprise des dirigeants UASE, Étienne Camille Perret supposant, je cite, qu'à l'intérieur de la FEN, le SNET et son secrétaire général ne sont plus persona grata.

Louis Astre devient secrétaire général et, dès lors, l'attitude de la direction syndicale vis à vis de la FEN va changer radicalement. Je parle sous son contrôle car vous avez bien compris que je suis l'un des corbeaux cités ce matin ! Sans rappeler le parcours qu'il a évoqué, vous comprendrez que Louis Astre, déjà très jeune, dès ses débuts en 45, est imprégné de l'esprit fédéral. C'est en 1959, sur la pression de Georges Lauré qui l'aspire un peu du politique pour l'amener vers le syndicalisme, qu'il entre au secrétariat national du SNET.

Écartant tout corporatisme, vous l'aurez bien compris, Louis Astre entend insérer la défense des personnels dans une stratégie globale, tant pour les revendications corporatives que pour la réforme démocratique du système éducatif qui, pour être au service des enfants du peuple, doit assurer la promotion à tous les niveaux des divers enseignements techniques et professionnels. Il inscrit naturellement l'action du SNET dans la perspective des actions d'ensemble des travailleurs pour leurs revendications, leurs droits et libertés, la paix entre les peuples. Dans cette optique le cadre fédéral est déterminant. Qu'il s'agisse d'en tirer appui ou d'en combattre les dérives, il importe que le SNET se comporte et soit reconnu dans la FEN comme un partenaire majeur. Le rapport entre syndicat et fédération s'en trouve transformé. Transformation positive d'abord sur le plan humain, du fait, je cite l'intéressé, de l'absolue confiance entre Louis Astre et Georges Lauré, mais également des liens amicaux de Louis Astre avec les responsables du SNI et du CNAL avec lesquels il se trouve en profonde

convergence de vues sur les ambitions du syndicalisme et les missions de l'école de la République. Mais transformation contrastée par contre au sujet de la vie fédérale, sa politique et ses structures, qui conduiront le SNET soit à d'actives coopérations, soit à de vrais conflits.

Dans son rapport à la FEN, le regard du syndicat semble décripé, plus politique. Que ce soit dans ses rapports d'activité ou lors des congrès fédéraux, Louis Astre soutient la fédération. Le rapport entre tendances également évolue nettement, le nouveau secrétaire général affirmant clairement l'orientation majoritaire au SNET comme à la FEN, tout en pratiquant une réelle coopération entre tous les membres du bureau afin d'assurer une vraie responsabilité collective, affirmation confirmée par des témoins responsables de la minorité à l'époque. Sous l'impulsion d'une nouvelle direction autonome, la coopération du SNET et de la FEN se renforce dans de nombreux domaines. Le Travailleur montre combien (même si c'était déjà un peu le cas avant) le SNET s'investit à plein dans les campagnes laïques de la FEN et du CNAL. De plus, Louis Astre s'emploie à l'implantation de la fédération d'élèves dans le technique, après avoir échoué à rallier à elle la fédération des spécialisée sur le second degré.

Le crédit du SNET au sein de la fédération s'étoffe naturellement par le sérieux de ses actions. J'en cite quelques unes. L'engagement des syndiqués de toutes catégories dans la grève pour l'application de l'indice 475 aux PTA, cas unique dans le syndicalisme enseignant, atteste de la vitalité du syndicat et de sa responsabilité collective. De même sur le plan pédagogique, en 1964, le refus de siéger précipitamment au Conseil de l'Enseignement Technique et la publication, malgré l'interdit du ministère, des projets de programme de la réforme Fouchet afin de les faire étudier au préalable par la totalité des personnels de l'enseignement technique long, prise de responsabilité elle aussi totalement originale, marquent la pertinence de l'action d'un syndicat fort d'une exceptionnelle représentativité.

Celle-ci, reconnue par tous, va autoriser le syndicat à entreprendre seul, avec le soutien ou contre le gré de la FEN et du SNI, quelques initiatives majeures sur le champ global de la réforme de l'enseignement, des luttes d'ensemble des travailleurs, de la décolonisation en Algérie, enfin de la réforme des structures de la FEN. Je les évoque rapidement.

Lors de la réforme Fouchet de 1964, le SNET négocie sans la FEN la modernisation du technique et sa promotion au rang d'enseignement majeur conciliant compétences scientifiques et aptitudes professionnelles, ainsi que la formation des maîtres au niveau du CAPES et de l'agrégation. Nouvel exemple d'une démarche originale, il plaide, à l'encontre du projet officiel des programmes, l'ouverture de ceux-ci à une culture moderne grâce à l'initiation de tous au Droit et à l'Economie. Sa négociation discrètement conduite aboutit, grâce à l'appui de l'Elysée, à la création de la section Economique et du fameux Bac B.

C'est dès 61, pour la lutte contre le colonialisme et la paix en Algérie, que se manifeste le caractère nouveau et contrasté du rapport du SNET à la FEN et au SNI. Guy Brucy raconte d'ailleurs avec précision dans son bouquin, à partir de la sténotypie du congrès fédéral de novembre 61, comment Astre, rapporteur de la commission spéciale sur l'Algérie, rallie une très large majorité sur une motion en faveur de l'indépendance puis comment, en séance du congrès, face aux réticences de certains autonomes relayées par le secrétaire général du SNI Denis Forestier, il s'obstine et réussit à la faire adopter. Situation, souligne Brucy, inédite dans la FEN.

Je reviens très rapidement sur l'unité d'action avec la CGT et la CFDT évoquée tout à l'heure par l'intéressé, qui suscite une autre divergence à la direction fédérale. Georges Lauré et Louis Astre y sont favorables, mais minoritaires. Je ne reviens pas sur le 1^{er} mai et le 1^{er} février ensuite, en 1967.

La démission de Lauré devant la commission administrative de septembre 66 illustre à la fois la crise de la direction fédérale et la solidarité du SNET. Louis Astre, dans l'éditorial de l'université syndicaliste intitulé « Le nouveau SNES et la FEN », justifie cette solidarité en même temps qu'il expose les raisons d'être de la fusion du SNET et du SNES. Ce sera mon dernier point.

Relancée après 61 et résolument conduite à son terme par les dirigeants autonomes du SNET, malgré les perturbations au SNES, la fusion entend bouleverser les structures, l'équilibre interne et le rôle de la FEN, avec un triple objectif :

- Rationaliser les structures syndicales du second degré afin d'agir efficacement à la promotion et à la démocratisation de l'enseignement technique. Dans ce but est également initié au sein de la FEN un dialogue entre les quatre syndicats d'enseignement technique.
- Bâtir face au SNI un puissant syndicat du second degré pour créer dans la FEN un réel équilibre interne lui permettant d'assumer le vrai rôle de synthèse qui doit être le sien.
- Enfin la création du nouveau SNES doit permettre à ses promoteurs d'influencer réellement la stratégie de la FEN sur tous les grands terrains d'action du mouvement syndical, vous l'aurez compris.

Pour conclure, jamais (j'espère l'avoir démontré dans l'histoire du syndicat) les personnels de l'enseignement technique long n'ont remis en cause leur appartenance à la FGE puis à la FEN. Le SNET représente dans l'histoire du syndicalisme enseignant un cas à part, où la diversité des intérêts catégoriels n'empêche pas la cohésion globale de ses membres et pour lequel l'enseignement technique doit être reconnu par la nation comme un facteur primordial pour l'avenir de la jeunesse. L'hégémonie du syndicat dans l'enseignement technique et le rapport étroit de ses membres à l'organisation syndicale ont pu apparaître à certains comme un corporatisme exacerbé. Il n'en est rien. L'affiliation fédérale devrait, pour ses militants, permettre une meilleure connaissance de l'enseignement technique par les autres ordres enseignants, et faciliter un dialogue malgré la tendance de trop d'enseignants du secondaire à l'ignorer, parfois avec mépris, souvent avec condescendance, et à sous-estimer son intérêt. Si les instituteurs sont par contre idéologiquement plus favorables au technique, ils semblent mal apprécier la teneur de cet enseignement.

La présence de Georges Lauré au secrétariat fédéral a sensiblement renforcé l'audience du SNET dans la FEN, principalement pour la défense des intérêts du personnel. Face à un enseignement en pleine évolution, il ne pouvait guère influencer la politique du syndicat en matière de réforme des contenus et de pédagogie de l'enseignement technique long. La capacité du SNET enfin à disposer d'une audience certaine dans les instances fédérales résidait dans la pertinence de ses positions. La personnalité des acteurs ne peut être négligée et, dans une FEN dont ils perçoivent les déséquilibres et tensions internes, la ténacité avec laquelle les responsables du SNET défendent les décisions du syndicat est un élément déterminant. Je vous remercie.

Jean-François Chanet

Il est 18h10 et, sous contrôle des organisateurs, je propose que nous nous donnions jusqu'à 18h30 pour ne pas trop retarder la visite prévue. Je donne tout de suite la parole à Monsieur Attali.

Michaël Attali

J'ai une première question pour Yves. Au niveau du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, tu montres la montée en puissance de l'influence des organisations plurielles face aux organisations de spécialistes spécifiques. En réfléchissant de cette manière, qu'est-ce que tu fais des syndicats spécifiques, en particulier de l'Education Physique mais ce n'est pas le seul, qui ont droit de parole au Conseil Supérieur de l'Education Nationale. Est-ce que finalement ce n'est pas un contre-exemple de cette montée en puissance ? Deuxième question, est-ce que tu établis un lien, peut-être hors de la période que tu nous a présentée, entre cette perte d'influence et la création d'autres types de conseils supérieurs, comme celui de l'Education Populaire, au cours des années 60 et 70 ?

Une question à Louis Astre, par l'intermédiaire de Julien Veyret, concernant la fusion. Au niveau de l'Education Physique il y a deux syndicats et, dans les bulletins et les rapports, la question de la fusion de ces deux syndicats est une constante depuis 45. Mais à partir de 64-65, les syndicats de l'Education Physique font systématiquement référence à l'exemple du SNET. Je voulais savoir si Louis Astre avait des contacts avec les dirigeants de l'époque, en particulier avec Philippe Néaume, sur cette question-là.

Yves Verneuil

Le cas de l'Education Physique est effectivement très particulier puisque leur syndicat est à la fois un syndicat de spécialistes et un syndicat. Par contre je n'ai pas bien compris ce que tu voulais dire sur la deuxième question, sur la création d'autres conseils...

Michaël Attali

Est-ce que la démarche de création d'autres conseils dont je ne connais pas complètement la genèse peut s'expliquer par la reprise de contrôle des organisations spécifiques, puisque les conseils sont ciblés sur des questions très particulières ?

Yves Verneuil

À ma connaissance non, je ne crois pas qu'il y ait de rapport... Il y a un débat entre maintien du CTP et maintien du Conseil Supérieur, il y a un conseil d'enseignement du 1^{er} degré et un conseil d'enseignement du second degré, séparation qui a été faite en 1946 puisqu'auparavant il n'y avait qu'un seul conseil supérieur, mais finalement chaque conseil se suffit à lui-même et il n'y a pas d'échanges avec les autres conseils.

Jean-François Chanet

Avant de donner la parole à Louis Astre j'ai deux autres questions : Guy Putfin et Alain Dalançon.

Guy Putfin

Par rapport aux conseils en question, je ne sais pas si c'est un élément de réponse ou pas, mais il faut quand même voir que ce sont des logiques complètement différentes. Le conseil de l'Education relève du ministre de l'Education et tout ce qui est Comité Technique Paritaire relève d'une logique purement fonction publique qui dépend du statut de la fonction publique. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes règles ni les mêmes logiques. Je vais prendre un exemple sur quelque chose qui est à la croisée des chemins ici. Quand j'étais fonctionnaire des archives on était représentés comme personnels à un conseil supérieur des archives, mais qui n'avait strictement rien à voir avec les CTP. Je pense qu'il y a des tas de domaines où il y a des conseils supérieurs qui existent et qui font venir des personnes extérieures, ce qui permet à la profession de discuter sur des problèmes généraux, et puis il y a les organismes paritaires de la fonction publique qui sont dans une toute autre logique.

Michaël Attali

Mais à l'origine il y avait quand même l'ambition de faire en sorte que toutes les administrations n'aient plus que les CTP. Il y avait l'idée de supprimer les conseils supérieurs et le SNES a d'ailleurs voté une motion en ce sens.

Alain Dalançon

Une remarque d'ordre général sur la communication de Verneuil sur les conseils, qui va me permettre de sortir de l'histoire syndicalo-syndicale tout en partant des fondamentaux (les revendications, les espaces de négociation et les résultats), c'est qu'il y a un changement fondamental de règles entre la période de la 3^{ème} République et celle de la 4^{ème}. N'oublions pas que sous la 3^{ème} République les fonctionnaires et les enseignants en particulier ne bénéficient pas de la totalité du droit syndical. Il ne s'agit que d'une tolérance. Si la 3^{ème} République a mis en place des espaces de consultation de ces fonctionnaires à travers les conseils, les élus sont à titre personnel et non pas en tant que représentants d'une organisation ou d'une autre. Il est évident que, dans la pratique, ceux qui s'estiment être représentatifs sont ceux qui sont tolérés, c'est à dire d'abord les associations de spécialistes et les associations de catégories, en particulier la société des agrégés. Avec la 4^{ème} République, on change complètement de système. Dorénavant, le principe fondamental auquel on se réfère, dans la continuité du programme du Conseil National et de la Résistance, c'est que les travailleurs sont représentés d'abord par les syndicats. Le principe de la représentation des fonctionnaires à qui maintenant on va donner la totalité du droit syndical, y compris le droit de grève, c'est qu'ils sont représentés par les syndicats dans les instances de concertation. Et on va mettre en place également le principe de paritarisme, et tout ça se retrouve dans le statut de la fonction publique de 1946.

Il y a donc un changement complet de logique entre la période de la 3^{ème} République et celle de la 4^{ème}, et avec la 5^{ème} République on change encore ! Il était admis, même si ce n'était pas écrit, que dans les instances de concertation qui étaient devenues paritaires, quand une réforme n'avait pas la majorité, on ne la mettait pas en place. Avec la 5^{ème} République c'est l'autorité de l'état qui va s'imposer donc on va consulter, on va discuter, mais c'est l'autorité suprême de l'état qui prendra la décision. Et toutes les réformes sont passées comme ça, c'est à dire la plupart du temps contre l'avis des conseils, que ce soit la loi Debré ou la réforme Fouchet, pour prendre des exemples dont nous avons parlé cet après-midi.

Louis Astre

Pour répondre à la question qui m'a été posée, la fusion du SNES et du SNET vient de loin. Au lendemain de la libération c'est l'espérance qui est levée dans le milieu de l'enseignement, et est donc échafaudé et bâti un projet d'union des syndicats du second degré, regroupant le syndicat de l'enseignement des lycées classiques, le syndicat des collèges modernes, le syndicat des lycées techniques et le syndicat des centres d'apprentissage. Ces quatre organisations se regroupent, elles se structurent, et elles ont des commissions de travail qui travaillent pendant deux ans à l'élaboration d'un projet de statut, d'une doctrine, d'une orientation stratégique en matière éducative.

Et puis la chaleur des espoirs du lendemain de la libération s'affaïsse, se refroidit, là comme ailleurs, et le seul regroupement qui a lieu est celui du syndicat des collèges modernes et du syndicat des lycées classiques qui va donner naissance au SNES classique et moderne avec le secrétaire général Guittou, et le secrétaire général pour les collèges modernes c'est Monory, qui deviendra secrétaire adjoint de la FEN. Il n'y a donc pas là invention, en 61, de quelque chose sorti du crâne de quiconque. Cela s'inscrit dans une démarche rationnelle.

En 61, quand j'arrive au secrétariat général, d'ailleurs dès l'année précédente nous avions reposé au congrès de 60 la question de la fusion avec le SNES classique et moderne... L'objectif c'est quoi ? L'objectif c'est d'abord de rationaliser les structures syndicales pour assurer leur efficacité, donc les adapter à l'évolution des structures administratives en cours qui rapproche les conditions de formation des maîtres agrégés certifiés, qui assure des convergences entre la gestion des établissements et parfois les imbrique... Bref, il y a une évolution administrative que le syndicat ne doit pas nier en jouant les autruches, mais dont il doit au contraire se saisir la tête en avant pour assurer son évolution et surtout l'efficacité de son action. Voilà quelle est la préoccupation des camarades du technique.

Quand je dis les camarades du technique, un point. Ça n'est pas un problème de tendances, c'est à dire que nous avons trouvé, chez les camarades autonomes comme chez les camarades Unité-Action, des réticences, et en même temps des accords. Il y a des militants Unité-Action comme des militants autonomes qui poussent vers la fusion, alors que sur le terrain il y a un certain nombre de réticences. Ces réticences tiennent surtout à l'autre secteur, le classique et moderne, l'enseignement des bourgeois comme disent certains, mais ils n'étaient plus tous bourgeois. Donc certains sont pour, mais d'autres franchement contre, et surtout ils savent bien que nous n'avons pas la même conception de la stratégie éducative dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement. Ça c'est une réalité, et une réalité que nous ne cachons pas, l'autre objectif étant, en faisant la fusion, d'obliger précisément la structure classique et moderne à réorienter ses concepts pour l'insérer dans une stratégie de démocratisation de l'enseignement qui se rapproche et de la nôtre, et des grands principes que portait le Syndicat

National des Instituteurs et que nous voulions voir portés par la FEN. Il y avait donc cet objectif d'efficacité, et deuxièmement démocratisation des stratégies.

Troisième aspect évidemment, construction d'un syndicat plus puissant au sein de la FEN pour faire qu'elle ne soit plus dominée comme elle l'était par le SNI. On ne peut pas en faire reproche au SNI. Je crois que c'est Guy Georges qui rappelait tout à l'heure les effectifs, un syndicat qui représente 80% des syndiqués ne peut pas ne pas avoir une certaine propension à influencer les autres. C'est de notre faute à nous si nous ne sommes pas assez nombreux ou assez regroupés. Alors il y avait ce projet de rééquilibrer la FEN pour(chgt de cassette) les camarades du classique et moderne.

Nous avons eu nous au SNET, alors nous c'étaient simplement les dirigeants autonomes, la préoccupation d'avancer vite parce que les camarades autonomes du SNES classique et moderne étaient en train de se casser la figure face aux camarades d'Unité-Action. Notre souci a donc été, et c'était le troisième projet, de faire la fusion assez vite pour empêcher les vilains cocos de nous chasser du pouvoir ! Malheureusement on n'est pas allé assez vite et la catastrophe est née avec la fameuse grève administrative où nos camarades du classique et moderne se sont cassés la figure affreusement, se sont discrédités, ont été battus à leur élection de 1966 à la veille de l'élection pour la fusion. La petite majorité qu'avaient les autonomes dans le SNET nous a permis de conserver la direction pendant une année, on a essayé de redresser les choses, mais après...

Dans ce contexte troisième point, souci de renforcer le potentiel autonome dans l'organisation unifiée. Il n'y avait pas que l'Education Physique, il y avait trois autres syndicats de l'enseignement technique, et là nous retrouvons la rationalisation. Il y avait le syndicat agricole, il y avait le syndicat de l'enseignement technique court, et puis il y avait les professeurs spéciaux de la ville de Paris. À l'époque ils étaient tous les trois à majorité autonome et mon idée, après avoir obtenu l'accord de principe de la direction du SNES, a été d'essayer d'intégrer le technique. Nous avons créé une commission de l'enseignement technique qui a travaillé, mais Fournier n'a pas voulu la fusion. A-t-il été incité à ne pas la vouloir par des forces extérieures ou pas, c'est un problème dépassé, mais nous avons échoué à les regrouper à temps pour éviter la catastrophe.

Au départ nous avons envisagé la fusion avec le syndicat des professeurs d'Ecole Normale, c'était logique. Nous avons donc discuté avec ce syndicat et nous avons échoué. Il y a eu un premier contact avec l'Education Physique et nous avons échoué là aussi, mais là je vais vous faire une confidence mais personne ne le rapporte. Bien sûr Néaumat faisait partie de la majorité fédérale mais il se trouve que j'avais des convictions politiques et qu'elles ne se situaient pas exactement dans le même champ que celles de Philippe Néaumat.

Jean-François Chanet

Merci beaucoup encore à Louis Astre et on va laisser une brève réponse...

Yves Verneuil

C'est juste un point de détail. Je suis tout à fait d'accord pour dire que le conseil de la libération modifie beaucoup de choses, sauf que la loi sur le statut de la fonction publique

n'apparaît pas dès la libération. Il y a eu un flottement. Au début on a commencé par recréer le conseil supérieur.

La deuxième chose que je voulais dire c'est qu'entre les deux guerres il y a quand même eu une reconnaissance tacite des syndicats, de facto, et par ailleurs les élus ne sont plus forcément uniquement des élus qui ne représentent que leur propre personne. J'en veux pour preuve que, en ce qui concerne le comité consultatif de l'enseignement secondaire, il y a une réforme en 1925 qui dit que les délégués seront choisis parmi le bureau de l'A3. Ils sont donc quand même délégués d'une fédération et c'est quand même une reconnaissance là aussi.

Julien Veyret

Sur l'intervention de Louis Astre, pas grand chose à dire. Juste un point de détail sur l'union des seconds degrés, officiellement ce sont trois syndicats, puisque le syndicat de l'enseignement technique long, écoles et services et branche centres professionnels, présentaient à ce moment-là une fusion qui n'en était pas vraiment une, en superposant les structures avec une espèce de super bureau national en haut. Mais donc officiellement l'union du second degré ce sont trois et pas quatre syndicats.

S'il y avait une ambition de fusionner et d'intégrer l'enseignement physique et sportif, si on trouve effectivement des contacts dans le fonds de Louis Astre avec le syndicat des professeurs d'Ecole Normale, je n'ai jamais rien trouvé et il n'y a pas une seule lettre qui concerne les professeurs... Peut-être dans les fonds secrets, effectivement.

Laurent Frajerman

Il me reste à vous remercier toutes et tous pour cet après-midi de travail qui a permis je crois, c'est le point que j'en retiendrai, une sorte de grand écart mais en même temps une complémentarité, assez harmonieuse au total, entre des pistes nouvelles soulevées par certaines communications et des témoignages qui peuvent donner l'impression quelquefois d'une sorte d'éternel retour, d'un scénario que l'on rejoue, où chacun redonne sa version des faits, mais qui à chaque fois, par petites touches, ajoutent sans doute aussi pour les historiens des éléments d'intelligence d'ensemble du syndicalisme enseignant. Donc pour l'un et pour l'autre, je vous remercie à nouveau beaucoup.

Quelle spécificité du syndicalisme enseignant ?

Jean-Louis Robert, CHS

Nous allons avoir une séance assez dense ce matin, avec cinq communications, donc je demanderais aux communicants d'essayer de respecter la règle des 15 minutes et aux intervenants dans la salle de laisser une discussion assez large se développer.

La séance de ce matin s'appelle « Quelle spécificité du syndicalisme enseignant ? », mais à vrai dire elle déborde assez largement du sujet qui est assez difficile à traiter. Quand on lit les communications puisque je les ai eues avant, on se rend compte que la spécificité du syndicalisme enseignant peut être étudiée de plusieurs points de vue et en les comparant à plusieurs autres types de syndicalisme. Et le fait que nous étudions la FEN rend aussi les choses assez complexes.

Annoncer par exemple une comparaison qui voudrait mettre en avant la spécificité de la FEN par rapport à la CFDT sur la question de la laïcité (c'est la communication de Bruno Poucet), c'est assez complexe. Est-ce que c'est vraiment une spécificité du syndicalisme enseignant que de comparer l'attitude de la FEN et de la CFDT ? C'est comparer surtout une orientation et une autre orientation par certains côtés. Mettre en avant la spécificité du syndicalisme enseignant ce serait plus comparer, à l'intérieur d'une confédération, la fédération enseignante et d'autres fédérations. On aurait moins le poids de la différence idéologique.

Dans une certaine mesure la communication de Yolande Le Gallo est un peu dans cette perspective puisque là on est dans le cadre d'une fédération qui est à l'intérieur de la CGT et qui nous permet de voir la place qu'ont prise les instituteurs dans le syndicalisme, le rôle qu'ils ont joué dans les bourses du travail et dans l'éducation ouvrière. Donc là on avait bien, dans la CGT d'avant 1940, une fédération de l'Education Nationale qui jouait un rôle spécifique, qui apportait une certaine spécificité aux confédérations.

Après, une fois que la FEN existe, bien sûr ça reste une fédération de l'Education Nationale, mais elle a une orientation particulière qui rend plus délicate la comparaison. On peut approcher le sujet en sortant du niveau syndical et c'est le sens de la communication de Christian Chevandier puisqu'il va étudier la particularité des mouvements sociaux enseignants par rapport aux autres mouvements sociaux de la fonction publique. Là on peut effectivement bien percevoir si les enseignants mènent les mouvements sociaux, et ils ont été nombreux bien sûr, de la même façon que les infirmières, les postiers, etc. C'est une approche un peu différente qui se situe dans le cadre d'un mouvement social où bien entendu le syndicalisme joue son rôle. La particularité de la communication de Christian Chevandier est donc de comparer les enseignants à la fonction publique. Dans ce cadre la FEN apparaît comme une fédération de fonctionnaires ayant des revendications de fonctionnaires.

Cependant cette spécificité du syndicalisme enseignant aurait pu être vue dans d'autres perspectives. C'est un peu le sens de la réflexion de Robi Morder sur les rapports entre l'UNEF et la FEN. Dans une certaine mesure les enseignants sont proches des fonctionnaires mais ce sont aussi des travailleurs intellectuels et, par ce biais, ils sont proches des cadres. D'ailleurs la statistique socioprofessionnelle de l'INSEE les classe comme cadres moyens ou cadres supérieurs, ou même dans la catégorie « cadres supérieurs et professions libérales ». Il y a donc cette spécificité liée à la fonction publique, mais aussi à ce phénomène des

travailleurs intellectuels. Les rapports avec l'UNEF sont des rapports qui vont justement poser des questions de modèle, mais est-ce que le modèle FEN est un modèle pour les étudiants ? En général ils se destineraient plutôt à être cadres. Un nombre non négligeable se destinent peut-être à être enseignants, mais ce n'est pas ce qui arrive à la grande majorité des étudiants. Le rapport en termes de modèle syndical ne s'articule donc pas nécessairement avec l'attente de l'UNEF.

Enfin il y a une spécificité qui est bien connue du syndicalisme enseignant, c'est cette sorte de syndicalisme « nébuleuse » avec tout ce qu'on appelait avant la contre-société, mais c'est un mot qui a été tellement utilisé en sociologie politique que je me garderai bien de l'utiliser en sociologie syndicale. Donc une sorte de contre-société qui tient à des traits professionnels spécifiques probablement des enseignants et qui est toute cette nébuleuse de mutuelles, comités, associations, qui font des activités très riches, très diverses, parascolaires, etc., mais dont évidemment certains traits ne sont pas directement du syndicalisme et renvoient plutôt à des activités citoyennes, de solidarité, etc. C'est vrai que l'on voit peu cela ailleurs, au niveau professionnel, même si beaucoup, dans la tradition de la bourse du travail, ont tenté d'immerger le syndicalisme dans un champ plus large que sa propre activité revendicative. Ce qui nous paraît évident c'est que c'est quelque chose qui va ensemble, c'est une grande nébuleuse propre aux enseignants, ils en avaient la capacité, etc., mais quand on regarde les relations entre les différentes sphères de cette contre-société, de cette nébuleuse autour de la FEN ou à côté parfois, on se rend compte, et ça c'est une communication nouvelle, que ces relations sont beaucoup plus complexes et moins naturelles qu'il n'y paraît. Notre perspective d'une spécificité est donc également probablement à relire.

Une dernière observation car j'en profite pour dire ce que je n'ai pas dit hier mais qui revient ici. Cette affirmation que le syndicalisme est un ensemble assez structuré de revendications, de négociations, toute une logique, et on a vu hier beaucoup de choses qui fonctionnaient comme cela, je crois que ça correspond bien à quelque chose dans le syndicalisme dont on va retrouver les traces justement dans la façon dont se mettent en place toute une série de relations. C'est tout un courant qu'on retrouve dans certains travaux historiques et qu'on appelle le fonctionnalisme. Quelque chose fonctionne, au fond on est obligé de fonctionner d'une certaine façon. Ce fonctionnalisme a été appliqué dans beaucoup de travaux historiques et le travail de Denis Pechorsky par exemple sur les camps en France montre que ce fonctionnalisme était très important dans la façon dont un camp fonctionnait pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

Mais il me semble que chez les syndicalistes on ne peut pas concevoir les choses seulement par le fonctionnalisme. Il y a aussi l'autre perspective qui est l'intentionnalisme, c'est à dire que ces syndicalistes ont des objectifs. Mais c'est plus sensible que le seul objectif, ils ont des intentions, et dès lors qu'ils ont des intentions, qu'ils choisissent, ça signifie qu'il y a toujours, derrière cette histoire, une histoire sensible. Il suffit d'entendre les témoins d'ailleurs hier pour s'en rendre compte. Ils sont pris dans la machine, comment on revendique, comment on négocie, et puis ils ont aussi des systèmes de valeurs, des systèmes de représentations, qui les conduisent à avancer vers quelque chose. Le syndicalisme c'est aussi vouloir aller quelque part. Bien sûr cette articulation se fait différemment selon les personnes, mais elle se fait aussi je crois différemment selon les fédérations et les professions. La couture de l'intentionnalisme et du fonctionnalisme est une grille de lecture possible de la différenciation entre les fédérations, entre les professions, entre les métiers.

Voilà, j'ai déjà été trop long, et je laisse maintenant la parole au premier de nos intervenants, Christian Chevandier, qui enseigne à l'Université de Paris I et qui est spécialiste des mouvements sociaux dans le secteur de la fonction publique. Il va donc nous parler de la particularité des enseignants.

Christian Chevandier, CHS

Années 1970 : les mouvements sociaux des enseignants parmi ceux du secteur public

« Les professeurs du lycée Michelet ont cessé tout travail normal. Avec le personnel du lycée et les élèves du second cycle grévistes, ils ont constitué en assemblée générale un comité de grève qui a décidé l'occupation des locaux pour une période illimitée. Soucieux autant que vous de l'intérêt de vos enfants parce que nous-mêmes souvent parents d'élèves, nous comptons que vous nous soutiendrez par tous les moyens ». Cette lettre a été adressée le 21 mai 1968 par des professeurs aux parents de leurs élèves et elle aurait été inimaginable quelques semaines plus tôt. C'est bien dans une situation exceptionnelle que les enseignants, en tant que membres de la société mais également en tant que travailleurs, ont été placés dans les années qui ont suivi 68. Dans ce contexte, alors que les mouvements sociaux sont fortement révélateurs des identités professionnelles, l'étude de leurs grèves permet de comprendre quelle perception les travailleurs de l'Education Nationale avaient d'eux-mêmes.

Le cadre chronologique de ma communication, qui se veut un peu comparative, n'est donc pas lié au milieu professionnel mais à l'histoire des mouvements sociaux en France. Il se situe d'abord dans la continuité du mois de mai puis en fonction de l'horizon que constituait la victoire électorale de la Gauche unie, un horizon qui était totalement obscurci par son échec. 1978 ce n'est pas trois ans avant 1981 mais c'est le moment où il apparaît évident que la gauche n'arrivera pas au pouvoir. Ces années 70 telles que je les définis vont donc de l'été 68 au printemps 78.

Pour ces années-là, les mouvements sociaux de l'Education Nationale mis en perspective avec ceux de l'ensemble du monde du travail, plus particulièrement des travailleurs du secteur public et nationalisé qui présentent un certain nombre de traits communs et pas simplement le fait que leur patron est le même mais aussi des niveaux de qualification initiale assez importants, peuvent permettre d'appréhender ce processus d'identification du groupe social des enseignants à celui des fonctionnaires, voire à l'ensemble des salariés.

Le premier point à noter est que ce groupe social est alors un groupe en pleine mutation. Je vais vous citer un texte d'avril 68 tiré de L'histoire de l'Enseignement en France dont l'auteur qui est ici reconnaîtra ses lignes : « L'explosion scolaire fut sans doute plus grave pour le second degré que pour le premier. Celui-ci en effet n'était atteint que sur ses marges par les progrès de la scolarisation. Il pouvait puiser dans un personnel déjà nombreux pour répondre aux nouveaux besoins. Le second degré au contraire subit la vague de plein fouet. Pour encadrer le flot montant des élèves, il dut recruter tant de nouveaux maîtres qu'il changea d'échelle. L'explosion scolaire provoqua une mutation ». C'est écrit en avril 68, ce qui signifie qu'en 68 et dans les années suivantes, la croissance a eu lieu. Les années de l'après-68 sont, pour le groupe social des enseignants, celles de l'assagissement plutôt que celles du bouleversement. Dans les années 70 ce sont les hôpitaux publics qui voient leurs effectifs croître de manière très importante puisqu'ils doublent en 11 ans.

Tout cela nous donne un corps enseignant relativement stabilisé qui n'est pas renouvelé par des cohortes de jeunes contestataires qui bousculent les habitudes syndicales comme c'est le cas par exemple dans ces fiefs de la CGT et de FO que sont les Chemins de Fer et les PTT. Le cas du syndicalisme enseignant est différent car il recoupe, par l'organisation de la FEN, l'éclatement non seulement entre les niveaux mais également, dans le secondaire, entre les catégories.

Pour cette période, la distance entre les enseignants du primaire et du secondaire et ceux du supérieur était telle qu'il me semblerait artificiel de les englober. Je n'aborde donc pas ici ce qui se passe dans les facultés où il me semble d'ailleurs que le problème est surtout celui de l'agitation estudiantine, agitation qui touche aussi les lycées dans une moindre mesure. Une bonne partie des acteurs et des leaders des mouvements sociaux du dernier quart de siècle ont été des lycéens de l'après-68 et ces lycéens, leurs professeurs ont du les supporter. Supporter ce qu'ils lisaient dans les tracts de leurs élèves, voire sur les murs des lycées. Il y a deux mois il y avait un graffiti sur un mur extérieur de La Sorbonne : « Ne dites plus bonjour Monsieur le Professeur, dites crèves salope ». C'est le vieux slogan situationniste, on avait le même mot pour mot dans la revue de l'Internationale situationniste, mais ça paraissait si désuet il y a deux mois que c'en était presque mignon. Je ne suis pas persuadé que les enseignants de la fin des années 60 aient trouvé cela mignon !

N'exagérons pas la violence telle qu'elle pourrait se révéler à travers des photographies ou des films où on voit des piquets de grève avec des casques et des barres de fer à la sortie des lycées. En tout cas jusqu'au mouvement de 1973, la violence à mon avis qui était importante et que les enseignants se sont pris de plein fouet était une violence symbolique, parfois un inversement des rôles qui pouvait être réellement traumatisant. Je ne vais prendre qu'un exemple, celui d'une réunion qui a eu lieu au printemps 72 dans un lycée. Les représentants des élèves venaient d'être exclus de la commission permanente et les deux associations de parents d'élèves, les deux syndicats de professeurs et les deux organisations de lycéens, dont une d'ailleurs avait milité contre le fait qu'il y ait des représentants des élèves à la commission permanente mais enfin peu importe, se réunissaient pour protester contre cette exclusion. Au bout de quelques minutes, alors qu'il y avait un débat important entre les professeurs et les parents, est-ce qu'il fallait tenir un meeting (c'était la position des professeurs) ou une réunion (c'était la position des parents), un lycéen intervient en disant qu'il serait peut-être temps d'avancer dans l'ordre du jour parce que meeting ça veut dire réunion en anglais. Vous voyez donc un peu comment on se trouve dans une situation qui peut perturber, puisque là on a un retournement.

Donc une crise de la relation pédagogique qui a bien été identifiée depuis mais qui pouvait être aggravée par le contexte idéologique et la publication d'ouvrages comme « La Reproduction », ou ceux d'Illich ou Baudelot et Establet, qui déstabilisaient quelque peu leurs lecteurs enseignants toujours bourrés de mauvaise conscience et qui avaient l'impression de quitter leur toge d'émancipateur pour la cuirasse de l'oppresseur. Cette remise en cause a pu être porteuse d'initiatives basées sur la recherche d'une efficacité pédagogique au service des enfants des milieux populaires. Pensons par exemple à l'expérience, qui se continuait ailleurs, de l'école Vitruve dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, animée notamment par des militants de l'Ecole Emancipée et du SGEN. Dans ce quartier extrêmement populaire où il y avait un taux d'échec scolaire très fort, des expériences pédagogiques ont été mises en place pour lutter contre ce taux d'échec de manière assez efficace. Mais là on se situe dans une continuité puisque cette expérience avait été lancée au début des années 60.

Il n'empêche que cette défiance par rapport au monde enseignant explique en partie que les groupes d'extrême gauche n'aient pas eu une démarche d'établissement au sein du corps professoral, contrairement à ce qui était cru à l'époque. S'il y a eu des jeunes professeurs ou des jeunes instituteurs gauchistes, c'est tout simplement qu'ils venaient d'un vivier, la jeunesse scolarisée, dans laquelle l'extrême gauche avait une certaine influence.(chgt de face)..... la dynamique des rapports travailleurs du privé / travailleurs du public n'a pas été linéaire mais elle peut quand même être schématisée par la succession des trois grands mouvements de grève du 20^{ème} siècle : 36 qui touche surtout le privé, 68 qui concerne l'ensemble du salariat, et 95 où le public est prépondérant.

Dans les années 70 les principales grèves ont été de différentes natures. Celles du privé se sont surtout tenues contre les licenciements, de Paris-Jour à Lip ou d'autres comme Le Joint Français ou Pennaroya, qui ont été marquées par l'engagement dans la lutte de populations qui étaient moins habituées à de telles pratiques de lutte sociale. Il n'empêche qu'en 74 les trois mois d'occupation du paquebot France ou de l'usine Rateau étaient significatifs de la prépondérance des revendications qui étaient liées à la gestion de la crise par le patronat, et elles annonçaient les conflits durs et isolés qui se sont tenus dans le privé tout au long des deux dernières décennies du siècle.

Dans le secteur public, les grèves ont été plus étendues, plus efficaces souvent. La grève d'EDF en octobre 79 est caractéristique d'un contexte extrêmement conflictuel et elle peut être considérée comme un échec. En revanche les trois conflits de cheminots de septembre 69, février 70 et surtout juin 71, sont caractérisés d'une part par le fait que les syndicats, et surtout à la SNCF la quasi-hégémonique CGT, ont été débordés, et que les agents de conduite ont occupé une place de plus en plus importante dans ces mouvements sociaux cheminots. On est d'ailleurs toujours dans la continuité de cette dynamique aujourd'hui.

Chez Renault qui éternue beaucoup ces années-là, en 71, en 73, en 75, les grèves se font sur les salaires et les classifications, mais aussi contre les licenciements. Elles sont surtout caractérisées par l'éclatement, chaque mouvement social correspondant à un seul site, que ce soit Billancourt, Le Mans, etc. Je pourrais en citer d'autres, la RATP en 71, l'ORTF en 74, et les hôpitaux où les mouvements sont très nombreux alors que le monde hospitalier a la réputation de ne pas être combatif. Là il commence à l'être et les mouvements sont très éclatés aussi, par ville, voire par hôpital, voire par service.

Mais la grande grève, celle qui comme en 95 caractérise l'automne d'un printemps marqué par la défaite électorale de la gauche, c'est la grève des PTT de l'automne 74, du 27 octobre au 2 décembre, contre le démantèlement des PTT, pour une augmentation non hiérarchisée des salaires (le slogan était : « 200 francs pour tous, 1400 mini »), et pour la titularisation des auxiliaires. Ces revendications sont satisfaites avec, pour la première, un démantèlement qui a eu lieu mais qui a été très retardé par rapport à ce qui était initialement prévu.

Et les enseignants là dedans ? D'abord ils étaient aussi un peu sur le banc des accusés. Le Président de la République qui connaissait un peu le milieu, Georges Pompidou, en juin 71, n'hésitait pas à les tancer : « L'état doit savoir mettre au pas et s'il le faut à la porte ces quelques enseignants qui prennent leur chaire pour une tribune politique ». C'est le problème qu'ont tous les enseignants lorsqu'il y a un mouvement social, c'est à dire comment exercer à la fois ses droits de travailleur, la réserve du fonctionnaire, et aussi l'honnêteté pédagogique qui fait que nous ne sommes pas des sergents recruteurs. Procès injuste donc parce que, s'il y a eu quelques sergents recruteurs dans le corps enseignant pour l'extrême gauche ces années-

là, toute l'histoire de la jeunesse scolarisée montre qu'il n'y avait aucune spécificité de ce côté-là.

Les mouvements sociaux des enseignants n'ont pas été, ces années-là, ce qu'il y a eu de plus remarquable ni de plus subversif. Ils ont plus ou moins participé aux journées d'actions unitaires impulsées par la CGT et la CFDT (il y en a eu au moins une chaque année entre 66 et 77), avec un engagement plus ou moins tempéré en fonction de l'équilibre des tendances et des dynamiques internes à la FEN. Il y a eu des mouvements corporatistes (le terme n'a rien de péjoratif dans ma bouche), comme le long conflit des professeurs d'Education Physique et Sportive qui a participé au processus de professionnalisation de ces enseignants.

Pourquoi ce très relatif engagement ? D'abord parce qu'on a un corps stabilisé, avec des travailleurs relativement jeunes mais assez peu de néo-recrutés, et qu'ils sont confrontés à la crise de la relation pédagogique. Et le deuxième point, ce sont les revendications ! Objectivement la grève des postiers de 74 aurait très bien pu être reprise par les enseignants, mais les questions salariales pouvaient sembler vulgaires pour un groupe social qui tirait fierté d'une certaine distance à l'argent, faisant peut-être d'ailleurs contre mauvaise fortune bon cœur. De même la titularisation des auxiliaires qui étaient en nombre ces années-là, surtout dans le secondaire, se heurtait à l'attachement au haut niveau de qualification qui était censé garantir le succès au concours de recrutement, mais il n'y a pas là non plus de véritable spécificité puisqu'on retrouve ce comportement dans la plupart des groupes professionnels ayant une formation initiale. Dans les hôpitaux par exemple, c'est précisément parce qu'elles ont eu l'impression que les exigences en ce domaine étaient bradées que les infirmières se sont lancées dans les grands mouvements de la fin des années 80.

Il n'empêche que cette relative atonie des mouvements d'enseignants lors de cette décennie a peut-être été un atout pour leur développement dans les années 80, en n'inhibant pas, par la fossilisation de la mémoire, une culture de la lutte sociale. Il n'y a pas eu, dans l'enseignement, une génération de trentenaires de mai 68 qui se sont partagés les places de permanents et ont donné aux plus jeunes et aux nouveaux entrants l'impression que le syndicalisme et la lutte ne les concernaient pas.

Finalement les enseignants ont fini par se rendre compte qu'ils n'étaient pas vraiment des travailleurs à part. La contestation lycéenne les a dans un premier temps mis en porte à faux avec l'éventualité d'un mouvement social, mais elle a contribué à leur faire prendre conscience que leur situation n'était pas si atypique, c'est à dire qu'ils n'avaient pas véritablement un privilège à travers leur mission, qu'ils pouvaient être remis en cause. Il a fallu pourtant attendre le milieu des années 90 avec la forte participation à la grève de décembre 95 dans certains établissements, et même le mouvement interprofessionnel de 2003 qui a été largement impulsé par les luttes d'enseignants, pour que les travailleurs de l'Education Nationale intègrent la grève parmi les éléments de leur identité professionnelle. Ceci sans véritablement il me semble se poser la question, jusqu'à présent, de ce que signifie une grève dans un service public, qui fait plutôt faire des économies aux patrons et qui a permis de boucler un petit peu mieux le budget 2003.

Dans cette perspective, les années de l'après 68 apparaissent bien comme un moment de transition entre un statut valorisé d'instituteur ou de professeur pour lequel se livrer à des mouvements sociaux classiques, en abandonnant quelques instants leur mission, aurait été quelque peu déchoir, et le statut d'enseignant où l'identité professionnelle peut passer par d'autres modalités, dont la grève.

Jean-Louis Robert

Merci d'avoir tenu le pari de nous faire une fresque de toute l'histoire des mouvements sociaux pendant une dizaine d'années. C'est extrêmement difficile en 10 ou 20 minutes et je suppose que tout le monde aura envie de souligner d'éventuels raccourcis et donc de compléter.

Ce qui m'a semblé particulièrement intéressant c'est que tu introduis cette notion de relation aux élèves comme une particularité qui joue dans le mouvement social, et qui peut d'ailleurs se retrouver sous d'autres aspects dans la relation de la fonction publiques aux usagers. Mais les élèves ne sont pas des usagers qui ont les mêmes rapports que les malades par exemple. Chaque profession de la fonction publique a un rapport différent à l'utilisateur et je crois d'ailleurs que ce que tu as dit concernait peut-être plus les professeurs que les instituteurs dans la mesure où les relations avec les élèves des écoles primaires sont quand même d'une nature très différente de celle des relations avec les lycéens des années 70. Mais je suppose que ça reviendra dans la discussion.

Je passe maintenant la parole à Madame Yolande Le Gallo, du CRESC, qui va traiter de la période où la Fédération de l'Education Nationale était dans la CGT.

Yolande Le Gallo, CRESC

Enseignement technique et éducation ouvrière : les propositions de la CGT confédérée dans l'entre-deux-guerres

Quand j'ai mené mon travail d'histoire de l'enseignement technique dans mon département, le Var, je suis venue à Roubaix consulter le fonds Zoretti dont a parlé Guy Putfin hier. Il est peu important puisqu'il ne comporte que deux liasses où je n'ai trouvé finalement que peu de choses se rapportant à ce que je cherchais.

Deux mots d'abord sur Ludovic Zoretti, par le biais d'informations tirées du Maitron. Ludovic Zoretti était professeur de Mathématiques à l'Université de Caen. Il s'intéresse à la formation technique supérieure et il crée entre autres l'Institut Technique Supérieur de Normandie pour la formation des ingénieurs chimistes et électromécaniciens. C'est un syndicaliste, un socialiste, à l'origine (beaucoup d'entre vous le savent) de l'enseignement supérieur, lié à la CGT. En 1921 il crée la fédération des membres de l'enseignement secondaire et supérieur appelée Fédération Zoretti, qui devient plus tard la Fédération Générale de l'Enseignement. Mais dans les documents on voit « Fédération de l'Enseignement » tout court.

À la veille de la seconde guerre mondiale Ludovic Zoretti perd tous ses mandats pour des propos qu'il a tenus, entre autres des propos antisémites. Il adhère au parti de Déat en 1942 et il décède en 48 au camp de Carrère, près de Villeneuve sur Lot.

En 1918, Zoretti a publié un ouvrage : « Education, un essai d'organisation démocratique ». C'est un ouvrage qui, pour l'entre-deux-guerres, a beaucoup compté pour les ministres, et entre autres pour Jean Zay. Zoretti y affirme le principe de l'école unique à côté du mouvement de l'Université Nouvelle, mais il s'en distingue par son souci d'éduquer la masse des ouvriers.

Au début des années 30, la CGT, sous son influence, crée l'Institut Supérieur Ouvrier pour la formation des syndicalistes, relayé dans les unions locales par les collèges du travail. Les archives Zoretti regroupent un ensemble de documents sur cette éducation ouvrière, ISO et collèges du travail, et des documents abondants sur l'organisation de l'Université Internationale d'Eté en 1935 et 1938. De plus elles reprennent bien sûr l'activité syndicale nationale et internationale de Zoretti.

Pour ce qui me concerne, ce que je recherchais était la position syndicale de l'époque sur l'enseignement technique. Je l'ai trouvée d'une part dans des textes de conférences de Zoretti, en particulier l'un d'entre eux qui s'intitulait « Enseignement technique, enseignement général », et d'autre part dans une brochure de la CGT que j'ai trouvée là, « La Réforme de l'enseignement et l'éducation ouvrière », datant de 1929-1931. Plusieurs rapports, adoptés par la commission fédérale de l'enseignement et de l'éducation ouvrière, donnent l'orientation générale syndicale que je vais vous décrire ici.

Deux principes guident les propositions syndicales.

1^{er} principe : la réforme de l'enseignement technique se place dans le cadre d'une réflexion plus générale de la réforme de l'enseignement sur la base de l'école unique. L'expression d'enseignement professionnel d'ailleurs se substitue à celle d'enseignement technique, destiné à toutes les professions, manuelles et intellectuelles. L'enseignement de la profession doit être complété par un enseignement général, un enseignement civique et un enseignement économique, pour former un travailleur instruit et un citoyen cultivé dans le cadre d'une scolarité donnée par l'Education Nationale, à l'inverse évidemment du point de vue patronal qui se borne, je cite, à faire de l'homme un simple rouage de la machine alors qu'il faut l'armer, tant au point de vue professionnel qu'intellectuel. Mais Zoretti regrette que la position ouvrière syndicale officielle ne rencontre pas forcément l'adhésion de toute la classe ouvrière qui accepte le point de vue patronal selon lequel on apprend un métier seulement pour concourir à la production et pour gagner sa vie.

2^{ème} principe : l'enseignement professionnel ne peut être qu'un enseignement public qui a pour base la commune, le département ou l'Etat. Aussi il s'oppose à toute école, tout cours privé, évidemment aux cours privés patronaux, et les ressources de la taxe professionnelle ne doivent être employées qu'à la création, l'extension et l'entretien des écoles publiques d'enseignement professionnel.

Qu'est-ce qui est proposé ?

On propose deux degrés de formation professionnelle, le 2^{ème} degré n'étant pas tellement innovant, mais j'y reviendrai. La réforme cégestiste divise donc l'enseignement technique en deux degrés : 1^{er} degré entre 12 et 15 ans et second degré entre 15 et 18 ans.

Le 1^{er} degré

Il est destiné à la masse des ouvriers qui, selon Zoretti, est délaissée par les pouvoirs publics. L'originalité du projet se traduit par la proposition d'un enseignement professionnel toujours dans le cadre de l'école unique de 1^{er} degré et il concerne les enfants sortis de l'école élémentaire qui, après une année de cours supérieur, à 12 ans, n'intègrent pas les écoles professionnelles. La prolongation de la scolarité prévue jusqu'à 15 ans implique obligatoirement, pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement de 2^{ème} degré des écoles professionnelles, d'être orientés vers l'enseignement complémentaire de pleine scolarité comportant une initiation professionnelle qui se substitue aux cours professionnels. Il est donc

proposé un cours complémentaire professionnel jusqu'à 15 ans, suivi d'une post-scolarité de cours professionnels de 15 à 18 ans.

Ces propositions se substituent d'une part aux cours complémentaires existants d'une ou deux années comprenant, dans le meilleur des cas, des cours professionnels ou des cours de travaux manuels de nature industrielle ou commerciale. D'autre part elles remplacent les cours professionnels et cours de perfectionnement institués par la loi Astier de 1919. Cette initiation professionnelle dépend du milieu local et régional et de l'orientation professionnelle choisie par les jeunes gens (je cite le texte). Le cours complémentaire doit former un producteur, un citoyen, un homme, dit Zoretti, inspirateur des rapports. Aussi, dans les années qui précèdent l'entrée dans le monde du travail et dans l'âge adulte, l'enfant reçoit un enseignement général complété par un enseignement professionnel afin d'être un ouvrier conscient de l'industrie (je cite) susceptible d'être demain un véritable coopérateur de l'industrie socialisée. L'enseignement civique en fera un homme éclairé, conscient de la gestion de la société, et non un esclave qui va d'un maître à un autre. L'enseignement professionnel orienté vers l'acquisition d'une certaine habileté professionnelle et de notions générales de la profession permet à l'ouvrier de ne pas être à la merci d'une spécialité, de pouvoir s'adapter à toute autre spécialité de son métier.

Autre originalité, la commission de l'enseignement se préoccupe, dans le cadre de la journée des 8 heures, de l'éducation au temps libre ou de la préparation à une utilisation saine et profitable des loisirs. Pour que la loi des 8 heures soit respectée par ses propres adhérents, il faut savoir utiliser son temps libre. La question est posée : comment donner des éléments qui permettent aux jeunes gens une utilisation des loisirs saine et plus conforme à l'idéal syndical ? En développant une vie intérieure, en organisant des fêtes éducatives. Le sport ne fait pas recette. Il développe trop souvent la notion de clan, de domination de l'individu, de brutalité. En revanche, la connaissance de l'art doit donner la conscience du beau pour un équilibre parfaitement établi, une conscience professionnelle véritable et la fierté de l'ouvrage bien fait. Néanmoins l'art moderne est rejeté, négation de toute mesure, de toute harmonie, de toute beauté (je cite).

Le second degré

Concernant les jeunes gens de 15 à 18 ans, il correspond à peu près à ce qui existe. Mais il y a quand même un petit problème. Ce second degré conduit aux emplois de la maîtrise. Pour le syndicat, il correspond à peu près aux écoles publiques d'enseignement technique nationales, départementales et communales. Ainsi les écoles d'Arts et Métiers, les écoles nationales professionnelles, les écoles pratiques du commerce et de l'industrie, les écoles de métiers, les sections spéciales des écoles primaires supérieures, répondent à la formation professionnelle de 2^{ème}, voire de 3^{ème} degré, voulue par l'organisation syndicale. Toutefois, cette organisation incite les fédérations riches et puissantes à utiliser la loi Astier pour créer, avec l'aide de l'Etat, des écoles de métiers qu'il faut envisager comme une expérience favorable à l'autorité morale des organisations syndicales, mais aussi favorable à leur puissance.

L'application de ces recommandations ne va pas sans difficultés. Il faut en avoir les moyens financiers et humains surtout, et le problème entre ces deux degrés est qu'on ne voit pas très bien comment il coordonne ça par rapport à l'existant. Alors qu'est-il possible de faire immédiatement ? Parce que ça c'est la théorie et ensuite il y a les propositions pratiques.

La pleine scolarité de 12 à 15 ans ne peut être réalisée sans une loi. Il faut donc tenter de convaincre les familles de maintenir leurs enfants à l'école. Les militants des syndicats et des

unions départementales sont en même temps parents d'élèves, donc ils doivent aller dans ce sens par l'intermédiaire de la propagande. On doit insister également sur l'attribution d'allocations compensatrices ou bourses nationales, départementales, municipales, pour maintenir les enfants à l'école.

Les cours complémentaires à initiation professionnelle peuvent trouver un début d'exécution en étendant l'enseignement professionnel agricole, industriel, commercial et maritime, complétés par un enseignement général et civique.

Les militants doivent aussi investir les institutions en place qui leur sont ouvertes. Les délégués cantonaux, dans les comités de patronage, sont un moyen de contrôle en attendant celui de l'inspection de l'enseignement technique qui sera ouverte aux délégués ouvriers à la fin des années 30. Les représentants ouvriers, dans la gestion tripartite des cours professionnels, peuvent aussi jouer un rôle entre administration, personnel enseignant et usagers, que l'on trouve dans la loi Astier.

Un mot également sur l'apprentissage puisqu'il y a un rapport spécifique à ce sujet. Je rappelle que l'apprentissage est prévu dans la loi Astier en 1919. Il est financé par la taxe d'apprentissage en 1925 et renforcé par le contrat d'apprentissage inscrit dans la loi en 1928. Les rapporteurs ouvriers demandent de participer à l'organisation et au contrôle de l'apprentissage par l'intermédiaire des organisations paritaires où ils siègent, comité départemental de l'enseignement technique et commission locale professionnelle. Ils proposent, pour les centres industriels importants, la création de commissions d'apprentissage composées d'un ou plusieurs membres du comité départemental, et en nombre égal de représentants ouvriers et patronaux désignés par leur syndicat professionnel, commissions qui auraient en charge tous les problèmes de l'apprentissage.

L'idéal, selon le syndicat, serait que les jeunes gens passent par les écoles de métiers afin qu'ils aient la possibilité de choisir en fonction de leur capacités physiques et intellectuelles et de leurs goûts. Mais le rapporteur constate la difficulté à s'opposer à l'apprentissage tel qu'il est pratiqué, sans que d'ailleurs la loi soit respectée. Il déplore le recrutement direct dans l'atelier, sans contrat écrit. Les commissions d'apprentissage seraient qualifiées pour étudier des contrats-types, sous le contrôle du comité départemental de l'enseignement technique. Dans l'immédiat les organisations ouvrières ne doivent donc pas accepter ces contrats d'apprentissage établis seulement par les syndicats patronaux et adoptés par les jeunes gens et les parents, dans lesquels (est-il écrit) on trouve des salaires ridicules, on ne trouve pas de vacances annuelles, on ne respecte pas l'obligation pour les apprentis de suivre des cours professionnels, et souvent les cours ne sont pas sanctionnés par le Certificat d'Aptitude Professionnelle. Au total donc, tout enfant de moins de 18 ans ne peut travailler s'il n'est pas muni d'un contrat d'apprentissage écrit ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Dernier mot sur la taxe d'apprentissage, soutenue par l'organisation ouvrière. Elle a permis la création d'un réseau d'institutions, d'écoles techniques et d'écoles de métiers, et de cours professionnels. L'organisation syndicale s'oppose donc dorénavant à toute exonération qui ne se justifie plus. Les rapporteurs proposent de remplacer cette exonération par des subventions accordées par l'administration, sous le contrôle des comités départementaux de l'enseignement technique.

Donc pour conclure, en ce début des années 30, la CGT confédérée revendique d'abord l'application de la législation existante et son renforcement pour l'enseignement professionnel

en deux degrés destinés aux futurs ouvriers et à la maîtrise, au sein de l'Education Nationale. Les représentants syndicaux doivent prendre toute leur place dans les instances paritaires représentatives qui leurs sont ouvertes et en réclamer d'autres. L'éducation ouvrière voulue par Zoretti rejoint l'enseignement professionnel. La formation ouvrière s'impose aux ouvriers et à leurs représentants syndicaux pour être en mesure de siéger dans les instances paritaires existantes ou à créer et pour mettre en application les propositions syndicales en matière d'enseignement professionnel.

C'est l'autre volet des archives consultées, celui de l'Institut Supérieur Ouvrier dirigé par Georges et Emilie Lefranc, auquel préparent les collèges ouvriers. Il est destiné à former des militants cultivés, des adhérents de base désireux d'accroître leur culture personnelle et susceptibles d'accéder à des postes de responsabilité syndicale ou à des fonctions administratives jusque là réservées aux enfants de la bourgeoisie. La CGT, sous l'égide de Ludovic Zoretti, propose donc un dispositif complet d'éducation pour les ouvriers au sein de l'Education Nationale et un dispositif d'éducation ouvrière prise en mains par les ouvriers, ce qui constitue la formation initiale et continue du travailleur et du citoyen.

Jean-Louis Robert

Merci beaucoup pour votre communication où l'on sent bien cette interpénétration très complexe dès lors qu'on a une confédération où sont présents les enseignants. Il est clair que la spécificité du syndicalisme est différente selon que les enseignants sont dans une confédération ou non. On a là un ensemble de situations et on conçoit bien qu'elles produisent des pratiques syndicales extraordinairement différenciées. Je crois que c'est très sensible et c'est une question qui reste d'actualité.

Nous revenons maintenant au rapport entre l'UNEF et la FEN, cette question du modèle FEN comme modèle d'un syndicalisme pour des étudiants qui ont eux-mêmes une histoire extrêmement dynamique. En effet le dynamisme des étudiants entre 1945 et 1986 est un grand point de notre histoire sociale, au point que les mouvements étudiants sont souvent, dans les mouvements sociaux, les plus lisibles. Je passe donc la parole à Robi Morder, de l'Université de Reims.

Robi Morder, Université de Reims

Les rapports UNEF/FEN 1945-1986 : le syndicalisme enseignant comme modèle de référence, ou simple partenaire intersyndical pour les étudiants ?

Ce travail s'inscrit dans le cadre général d'un groupe de travail du GERME sur les relations mouvements étudiants / syndicalisme professionnel, et quand on dit syndicalisme professionnel ce sont aussi bien les syndicalismes de salariés que de travailleurs indépendants puisque les questions se sont posées à divers moments de l'histoire des mouvements étudiants et(chgt de cassette)..... un plan qui signifie une suspension de séance. C'est ça le travail dans les archives, c'est à dire ne pas se contenter de passer d'une ligne à l'autre mais regarder ce qui existe entre les lignes.

J'ai donc divisé cette communication en deux parties qui correspondent à deux moments historiques, en écartant mai 68 : la première période que j'appelle du syndicat unique de la classe étudiante et qu'on pourrait quasiment qualifier d'une UNEF conquérante, sûre d'elle et

dominante, et la deuxième période qui correspond plus à l'après 68 avec la crise de l'UNEF, son éclatement, sa division et l'affaiblissement du syndicalisme étudiant. Je mets sous réserve, pour la continuation du travail écrit, la dernière partie qui correspond plus à une sorte de reconstruction du syndicalisme étudiant à partir de la fin des années 70, matérialisée notamment par la création de l'UNEF ID et les rapports spécifiques qui peuvent exister entre une minorité de l'UNEF ID, puis entre toute l'UNEF ID, et la Fédération de l'Education Nationale ou ses courants. Autant garder deux moments à peu près clairs.

À l'époque du syndicat unique de la classe étudiante et donc à la refondation Grenoble 1946, on sort de la guerre, l'UNEF n'a pas eu un rôle très glorieux, plutôt attentiste, ni collabo ni résistante, et elle est investie d'une mission syndicale par une génération venue de la résistance. C'est plus compliqué que cela mais je ne rentre pas dans les détails.

On est dans une situation aussi où le modèle syndical n'est pas un modèle qui va de soi. On peut avoir le modèle association apolitique qui a été un peu celui de l'UNEF pendant un temps avant guerre, ou on peut avoir le modèle qui est par exemple le modèle italien de petit parlement étudiant puisque l'UNURI en Italie se structure sur la base des tendances politiques et donc c'est un parlement étudiant plus qu'un syndicat. En France, la bande des lyonnais, des toulousains et des parisiens qui reprennent en mains l'UNEF après guerre disent : « On est méfiants vis à vis des partis politiques, il y a un élan de la résistance, on ne veut pas diviser les gens entre eux », donc on les unit sur la base où ils sont étudiants, jeunes travailleurs intellectuels, ce qui veut dire qu'il faut un syndicat partie prenante du monde syndical.

Ils ne se posent pas la question de la FEN ou du syndicalisme enseignant en tant que tel (de toute façon on n'est pas encore à l'époque de la scission CGT / CGT FO), mais ils se posent la question de la CGT. L'équipe lyonnaise, qui est un peu à l'avant-garde de la réflexion, propose donc de faire une fédération étudiante de la CGT. C'est très vite écarté pour des raisons d'efficacité car beaucoup d'étudiants ne se verraient pas à la CGT quand ils se destinent à devenir des professions libérales, et il y a aussi l'existence de courants chrétiens issus de la résistance qui ne sont pas négligeables et adhérer à la CGT veut dire effectivement qu'il y a une CFTC étudiante. Donc, à ce moment-là, le modèle syndicalisme enseignant ne se pose pas et les rapports avec le syndicalisme enseignant sont extrêmement utilitaires, voire quasiment de manipulation. C'est tout l'épisode de la grève de 47 où le SNESUP veut appeler à la grève, demande à l'UNEF d'appeler à la grève parce qu'une grève enseignante ça marche bien quand il n'y a pas d'étudiants, et l'UNEF dit : « On n'appellera pas à la grève mais on ne le dit pas ». Ils passent un accord avec le SNESUP et ils vont au ministère pour réclamer l'augmentation des bourses en disant : « Si on n'a pas l'augmentation des bourses, on fait grève », en sachant qu'ils ne feront pas grève. Bel exemple de négociation, pression, menace dans le répertoire d'actions collectives puisque l'UNEF ne fait pas grève et obtient satisfaction ! Et le SNESUP fait très peu grève, sauf dans quelques endroits.

En revanche, un point sur lequel le modèle enseignant (ou le modèle fonctionnaires) va être utilisé pour une activité particulière du mouvement étudiant, c'est la question de la mutuelle. Ce ne sont pas des manifestations de masse, le fait d'être au régime général de la Sécurité Sociale avec les salariés, sous la coupe de la CGT (donc des communistes), est même par moments minoritaire dans le milieu des futurs professions libérales, mais le modèle qui est pris par l'UNEF est de se dire que, puisque les fonctionnaires ont une Sécurité Sociale gérée par une mutuelle, ils vont réclamer la même chose, et ils l'obtiennent. Est-ce que c'est un modèle mutuelle de fonctionnaires ou mutuelle de l'Education Nationale, il faudrait creuser un

peu plus, mais d'après les entretiens que j'ai eus c'est beaucoup plus le modèle fonctionnaires en général.

Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas de relations entre UNEF / FEN et SNESUP / UNEF ? Non, il y en a. Il y a un certain nombre de rapports de manifestations, y compris à l'époque où l'UNEF est plutôt contrôlée par le RPF. Par exemple la manifestation du 15 décembre 1953 sur le plan Legorgeux et pour l'aide aux étudiants, c'est l'UNEF avec l'appui des syndicats universitaires, et pas simplement les syndicats membres de la FEN. Un peu avant, en 1951, sur les crédits pour la Sécurité Sociale étudiante, l'UNEF manifeste avec le soutien de la FEN. On a aussi, à la fin des années 50 début des années 60, le congrès de Rouen de l'UNEF qui veut travailler sur la réforme de l'enseignement et il y a une réunion commune FEN / UNEF avec Henri Wallon.

Deuxième moment de ce syndicalisme conquérant, c'est le passage d'une république à l'autre et la guerre d'Algérie où on se pose alors trois questions. D'abord l'opposition à la guerre d'Algérie avec des liens plus marqués avec la CFTC et son courant Reconstruction qui va marquer ensuite l'évolution de la **mino** et qui va devenir majoritaire dans l'UNEF, la FEN étant trop marquée SFIO pour certains des dirigeants de l'UNEF. On a donc un certain nombre de rapports unitaires, de rapports d'alliance, dans lesquels tantôt c'est la FEN et tantôt c'est l'UNEF qui peut servir de puissance invitante, mais on n'a pas forcément de relations privilégiées. En tout cas ce n'est pas ce qui apparaît du point de vue UNEF mais quand on regarde certaines histoires de la FEN, en particulier celle de Guy Brucy, on a l'impression que pour la FEN, l'UNEF est l'allié privilégié. Il y a donc là un certain nombre de souvenirs et de faits qui restent à éclaircir.

Sur la question de la laïcité, là encore le fait qu'il y ait une certaine proximité avec l'équipe Reconstruction de la CFTC et qu'il y ait un certain nombre de courants chrétiens dans l'UNEF fait que l'UNEF n'a pas une conception de la laïcité ou une culture laïque anti-cléricale. Ou en tout cas elle ne l'a plus puisque, entre les deux guerres, l'UNEF a une culture anti-cléricale. Mais là on a une équipe de syndicalistes qui est pour la laïcité comprise comme indépendance vis à vis des églises, du gouvernement et des puissances économiques, qui participe à certaines actions laïques, mais pas à toutes. Par exemple l'UNEF ne participe pas au CNAL, elle ne signe pas la grande pétition mais laisse libre ses AGE de la signer, et à Versailles au grand meeting de décembre 1959 elle est présente à la tribune, elle intervient, puis elle quitte la tribune. Donc les rapports ne sont pas aussi idylliques qu'on a pu le construire dans la légende.

Enfin, face à l'instauration de la 5^{ème} République, l'UNEF a une position plus prudente. À ce sujet j'ai commis une erreur dont je me suis aperçu alors que les écrits étaient déjà envoyés, donc quand je dis que l'UNEF ne participe pas à la manifestation de défense de la République, c'est faux. Elle refuse d'appeler à la grève qui est décidée par la FEN en mai 1958, mais elle participe à la manifestation de défense de la République. L'UNEF a donc une position un peu plus prudente, on le voit dans ses débats internes, et cela pour toute une série de raisons. Des raisons matérielles, des raisons de division interne, l'UNEF n'appelle pas à voter NON au référendum, un certain rejet de la 4^{ème} République qui ne lui fait pas voir d'un bon jour l'arrivée d'un de Gaulle mais ne lui fait pas voir non plus d'un mauvais jour la disparition de l'ancienne république, donc de ce point de vue-là les relations sont ponctuelles. Plus ou moins ponctuelles ou plus ou moins développées, il faudrait le préciser association générale par association générale.

Deuxième grand moment où l'on passe de la grande puissance capable de dialoguer avec les autres d'égal à égal, de dire oui ou non, d'accepter ou de refuser de signer avec les uns et les autres, à une étape de crise où les différents éléments affaiblis qui étaient dans l'UNEF et qui deviennent au fur et à mesure autonomes et continuent à se réclamer d'une conception syndicale vont être à la recherche d'alliances. Grosso modo on a un axe UNEF dite Renouveau / SNESUP / CGT / UNCAL pour les lycéens, et même si la FEN participe plus ou moins en observateur aux différents congrès de l'UNEF dite Renouveau puis Solidarité, il apparaît un lien plus important entre l'UNEF dite Unité Syndicale et la FEN, et ça se retrouvera ensuite dans l'UNEF indépendante et démocratique de manière plus visible. Ce qui ne veut pas dire que c'est un accord total commun, loin de là.

Du point de vue interne de l'UNEF Unité Syndicale, la FEN va devenir une sorte de légitimité. On cherche à se légitimer en disant qu'on a des appuis dans le mouvement syndical. Avec Force Ouvrière, la CFDT (qui participe en observateur pas seulement au premier congrès de Dijon mais aussi au congrès de l'UNEF Unité Syndicale), et aussi la FEN présentée comme modèle, à savoir un syndicat qui est unitaire (on est dans la bataille pour l'unité puisqu'on est divisé), et qui fonctionne bien parce qu'il y a un droit de tendances. Et donc dans l'UNEF US il y a un droit de tendances, du moins statutairement, et ensuite dans les faits. C'est toujours un peu plus compliqué quand c'est une petite organisation, quand les tendances sont un peu gonflées par la tendance majoritaire qui a besoin de montrer un visage, mais je crois qu'on connaît aussi ça ailleurs que chez les étudiants. Donc à ce moment-là la FEN va devenir référence, modèle, voire contre-modèle.

Une des illustrations de ce rôle plus important de la FEN dans les années de crise du syndicalisme étudiant, c'est ce qui se passe dans la MNEF. Au congrès de 1973 de la MNEF, qui est beaucoup plus développé dans un article sur l'histoire politique de la MNEF dans les cahiers du GERME, il y a un conflit avec des demandes d'exclusion ici ou là et, à un moment donné, Louis Astre au nom de la FEN et le représentant de la MGEN interviennent en disant qu'ils sont très ennuyés de cette histoire, et Louis Astre propose ses services pour intervenir dans une mission de conciliation, ce qui fait réagir quelques délégués qui disent : « Mais enfin, depuis quand quelqu'un d'extérieur se permet-il de vouloir régler les affaires à notre place ? ». ».

Réaction de Louis Astre

Je dis simplement que ça provoque quelques réactions dans la salle, mais bien évidemment l'institution en tant que telle est libre d'accepter ou pas, et elle accepte. Il y a une suspension de séance et une reprise deux heures et demi après et le congrès ne finit pas exactement de la manière dont il était prévu qu'il se finisse.

Je donne cette anecdote pour montrer que l'UNEF est peut être à la recherche de légitimation, de protection, d'arbitre, donc une représentation de la FEN qui est un peu différente. Je voudrais souligner aussi que, comme on a un retour des questions universitaires et en même temps un renouvellement en cours du corps des enseignants du supérieur, il y a des choses qui vont beaucoup se développer dans les relations concernant les revendications corporatives. Pour conclure cette étape, la difficulté relève un peu de la question de la relation usagers. L'étudiant usager n'est pas un lycéen, ce n'est pas un élève du primaire, c'est un adulte. Mais en même temps il n'est pas l'égal, il n'est pas le collègue de l'enseignant. Mais il n'en est pas non plus le subordonné, l'employé. L'enseignant n'est pas le patron. On peut donc avoir des degrés d'égalité ou de collaboration sur un pied d'égalité qui se manifestent par exemple dans

des secteurs plus adultes comme la recherche en 3^{ème} cycle où les rapports sont un peu différents. De même si je fais un retour en arrière sur la résistance, c'est vrai que dans les groupes de résistants il y a à la fois des étudiants et des enseignants, et ça se voit dans l'immédiat après-guerre quand on discute sur un pied d'égalité avec les gens avec qui on s'est battu. On se sent supérieur éventuellement aux combattants de la 25^{ème} heure ou aux enseignants qui n'ont rien fait pendant que les étudiants étaient résistants, donc il y a là un rapport enseignant/enseigné qui peut jouer dans la relation intersyndicale.

Une deuxième difficulté c'est que le syndicalisme étudiant est particulier. Qu'il soit uni ou divisé il est à la fois syndicalisme corporatif, lieu de sociabilité, et en même temps mouvement de jeunesse. Cette articulation entre « jeunes », « travailleurs » et « intellectuels » donne un certain nombre de repères qu'il faut collecter pour essayer de voir comment ce type de situation sociologique interfère et permet de comprendre les évolutions politiques et sociales, ainsi que les positions des organisations. Cette contribution n'est pas achevée, elle est en train de s'écrire, et nous sommes bien évidemment intéressés par le feu des critiques et précisions qui vont suivre. Merci.

Jean-Louis Robert

Merci beaucoup pour cette chronologie qui est la tâche première de l'historien. J'avais simplement une question à poser tout de suite parce que je ne sais pas si tu l'as étudié ou non. Est-ce qu'il y a une particularité de l'union des grandes écoles ? Il me semble qu'elle avait des liens professionnels plus naturellement développés et donc une notion de modèle, de lien, beaucoup plus fort peut-être que l'UNEF en général.

Robi Morder

Oui, tout à fait, on va connaître ça sur des secteurs particuliers (Médecine, IUT, écoles normales supérieures) et pour toute une série de formations plus professionnalisantes, plus ciblées, dans lesquelles il y a des liens à la fois avec les milieux économiques et avec les milieux syndicaux. Si je prends le cas de l'union des grandes écoles, elle développe des relations mais ça va être avec CGT ou CFDT, et suivant les régions. À Grenoble en 63, l'union des grandes écoles développe avec la FEN, la CGT et la CFDT, toute une activité autour de la promotion sociale du travail par exemple. Là je me suis contenté de faire un survol national, dans la contribution je parle un peu des IUT, et on a aussi des secteurs de double syndicalisation. Par exemple il y a tout un travail autour des pions entre UNEF (ou une commission spécifique de l'UNEF en la matière) et le SNES. Et c'est à double niveau parce que c'est à la fois la syndicalisation individuelle des étudiants qui sont à la fois à l'UNEF et au SNES ou au SGEN, et en même temps qu'est-ce que ça produit à des moments particuliers comme travail collectif commun entre les deux organisations. Ce n'est pas quelque chose d'automatique.

On retrouve la même question aujourd'hui par exemple avec le salarié étudiant. Si je prends l'exemple de Mac Do sur lequel j'ai travaillé un petit peu, les gens sont syndiqués à l'UNEF, aux actions étudiantes ou à la CGT, et il y a des gens qui ont abandonné leur études pour ne rester que salarié. Donc on retrouve ce type de chose à tout moment, avec des configurations différentes parce que le travail étudiant se fait dans beaucoup de secteurs différents.

Il y a du travail, il y a des sources, il y a des témoins, et il y a des mémoires à faire, des thèses à faire, donc c'est aussi un appel au peuple pour travailler sur ce sujet.

Jean-Louis Robert

Merci. Nous disposons donc d'une vingtaine de minutes pour la discussion...

Jean-Paul Roux

Il n'est pas possible d'intervenir sur les trois communications. On aurait bien envie de le faire mais le président ne m'y autoriserait pas. Je vais donc me centrer sur celle de Christian car j'aurais plus d'une nuance avec lui sur la façon dont il voit le mouvement syndical chez les enseignants. Il y a des endroits où j'apporterais peut-être un regard différent.

Je vais me concentrer sur trois questions.

D'abord la grande grève des postiers de 1974 sur laquelle je voudrais apporter des compléments concernant le contexte. C'est une grève qui est partie pour l'essentiel des centres de tri et c'est d'ailleurs là qu'elle a été massive. Elle était déjà plus mesurée dans le reste des bureaux postaux. Ce mouvement était pour l'essentiel centré sur des questions propres à la Poste et les revendications portaient sur des questions internes à la Poste. Il y avait ensuite, rajoutées sur la plate-forme, des questions portant sur le pouvoir d'achat général avec un objectif mobilisateur évident parce qu'il y avait de vraies questions de pouvoir d'achat qui se posaient à la Poste, mais aussi avec l'objectif d'être la planche d'appel pour une extension éventuelle du mouvement.

Or quel était le contexte à l'époque ? Nous étions en pleine polémique avec la CGT et la CFDT à partir de la signature par la FEN de l'accord salarial, cette polémique était relayée en interne par les camarades de la tendance Unité Action, et nous étions par ailleurs sous la pression d'une demande d'extension du mouvement que les confédérations n'arrivaient pas à étendre au reste de la fonction publique mais qu'ils auraient bien aimé nous voir étendre aux enseignants. Nous étions par principe en désaccord avec les grèves fourre-tout, c'était notre conception syndicale ne variait depuis les origines, et nous refusions de nous engager dans ce processus. Sauf qu'il s'est passé un événement particulier en novembre, c'est à dire le dégagement par les CRS des centres de tri qui étaient occupés, et à partir de là la FEN prend une initiative portant strictement sur la question de la solidarité en appelant brutalement, en l'espace de trois jours, à une grève de 24 heures de protestation et de solidarité avec la CGT et la CFDT.

Cette grève a eu une double fonction. Elle a permis d'interrompre pour un temps la polémique externe et elle a été en interne un exutoire non négligeable aux pressions que j'évoquais tout à l'heure. Mais elle a surtout une caractéristique, c'est que non seulement les enseignants n'y sont pas rentrés à reculons mais qu'ils ont fait ce jour-là le meilleur taux de grève de toute la fonction publique. Ça a donc été une démonstration de la capacité du mouvement syndical des enseignants à se mobiliser sur une question de principe, c'est à dire l'exercice libre, pour les postiers, de leur droit à l'action, à la mobilisation et à la grève.

Sur la question du rapport aux parents et aux élèves, je rejoins tout à fait ce qu'a dit Christian et je voudrais même insister sur un point. Le rapport aux parents a toujours été une constante

du mouvement syndical des enseignants. Mieux, la démarche n'est pas seulement informative, elle est aussi explicative et souvent elle est une demande de soutien. Dans de nombreux mouvements enseignants on verra la FCPE être au moins en soutien moral, et quelquefois en soutien actif en invitant les parents à ne pas envoyer les enfants ce jour-là dans les établissements. Ce rapport est intéressant car il est actif. Ce n'est pas seulement un rapport passif. En revanche, et c'est un élément que Christian n'a pas souligné, ça implique un rapport à la grève d'une très grande mesure. En gros la règle générale est plutôt la grève de 24 heures et, lorsqu'elle est longue, c'est qu'elle est incluse dans des mouvements sociaux infiniment plus vastes, fonction publique ou mouvement interprofessionnel, ou alors que le mouvement est concentré sur un secteur où l'explosion devient inévitable. Je pense par exemple à la grève de la Seine St Denis en 1998.

Ce qui est en revanche une caractéristique du monde enseignant, c'est la capacité à organiser d'immenses manifestations. Tout mouvement enseignant est scandé de manifestations un peu mythiques. Louis rappellera sûrement la manifestation de 60 lancée par le CNAL mais qui s'est faite autour de la mobilisation des enseignants et qui est un des mythes que porte la FEN. Plus près de nous, le 23 novembre 86, face aux attaques portées par le gouvernement Chirac et le ministre Monory, c'est la FEN qui a pris l'initiative d'un mouvement élargi à l'ensemble de la communauté éducative et qui a, un dimanche, porté une manifestation massive. Pour la petite histoire ce fut le premier point de rendez-vous d'une gauche qui s'était fracturée en 84 au moment du départ des milices communistes et qui s'est retrouvée en soutien dans le carré de tête de cette manifestation. Et puis encore plus près de nous, lorsque Bayrou a voulu aggraver la loi Falloux, le 16 janvier 94, là aussi ça a été le choix d'une immense manifestation, une des plus importantes qu'ait connu ce pays, et qui a mobilisé les enseignants.

Donc une tradition davantage centrée sur cette capacité de mobilisation et d'expression publique solidaire dans des manifestations qui généralement débordent le cadre des seuls enseignants pour englober toute la communauté éducative, et une mesure relative vers l'acte de grève pour une raison évidente, c'est que la « matière d'œuvre » de l'enseignant n'est pas une matière comme les autres.

Par rapport à Robi j'ai été très intéressé par ce qu'il a dit et je pense qu'il y a un travail à faire en relation avec le mouvement lycéen. C'est postérieur, c'est presque à la limite de l'actualité, mais (chgt de face).....

????????????????????

Il y a pas mal de choses qui ont été dites par Jean-Paul donc je ne vais pas les répéter. Je voudrais simplement souligner que lorsque la FEN participe à des actions ou à des grèves dans ces années 70, elle a aussi un principe qui est de ne jamais être avec une seule confédération. Il en faut au moins deux sur les trois, et on le voit notamment au moment des 1^{er} mai, etc.

Je voulais aussi insister sur cette notion de réflexion sur la grève, la façon dont elle est perçue. Je l'ai juste évoqué dans ma communication d'hier en disant qu'il faudrait faire un travail de recherche là-dessus parce que c'est très argumenté, y compris sur les points que tu évoquais en disant que, quand un fonctionnaire fait grève, c'est une économie pour le gouvernement. C'est vrai que ce sont des arguments qu'on a utilisés aussi et qui font que ce n'est pas

évident... La grève qui embête le patron, ce n'est pas la même chose que la grève dans l'éducation où ce sont les enfants qui sont à la rue. Ce sont donc des professions qui n'ont pas le même rapport à la grève que d'autres.

Je voudrais ajouter une précision sur ce que tu as évoqué sur les populations féminines. Je pense que dans le milieu enseignant, la notion d'égalité n'a pas pu être perçue comme dans d'autres professions dans la mesure où, au niveau des enseignants instits et profs, les problèmes d'égalité de salaire ne se posaient pas. Ça se posait dans la haute fonction publique, pour l'accès aux postes, etc., mais je pense que les revendications des femmes se situent sur d'autres terrains que celui-là.

Jean-Louis Robert

La question des femmes n'a pas beaucoup été évoquée dans ce colloque et c'est peut-être un point-clé puisqu'on devait parler du renouvellement de l'histoire syndicale. D'ailleurs on est loin de la parité puisque nous avons deux femmes intervenantes sur seize !

Louis Astre

Je partage l'appréciation portée par Jean-Paul Roux sur le travail de Christian. Par contre la nécessité de faire court provoque parfois l'éclosion de phrases superbes comme celle-ci, que je reprends quasiment à la lettre : « Finalement les enseignants ont fini par se rendre compte qu'ils n'étaient pas des travailleurs à part » ! Je suis d'avoir fait partie, voici quelques années seulement, de ceux qui se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas des travailleurs à part ! Protégeons les mannes des fondateurs du syndicat régional des instituteurs et de la FEN qui, eux sans doute, n'avaient pas perçu la réalité. Cela dit, je te pardonne.

Sur la grève l'argument de Jean-Paul est à prendre en considération, à savoir que nous ne travaillons pas des chaudrons mais nous vivons avec des enfants ! Et un deuxième argument compte, c'est l'exceptionnelle représentativité des syndicats de l'Education Nationale. Regardez partout ailleurs, dès qu'une force syndicale est réellement représentative, elle ne multiplie pas les actions de grève. Il y a des moyens d'influencer le cours des choses qui dispensent de cette multiplication des actions.

Pendant toute la période que j'ai connue, la FEN était exceptionnellement représentative de son corps, qui était d'ailleurs un corps multiple et pas seulement le corps enseignant. Ce que je souhaite c'est que tu ne te contentes pas d'une approche tronquée, c'est à dire qu'il serait intéressant que tu apportes ce qui a précédé et ce qui suit la période que tu as évoquée.

La première période de rapports entre la FEN et l'UNEF, que j'ai vécue, se situe en 49-54. Nous avons des rapports qui n'étaient pas ceux des grandes années 60, mais il y avait des rapports de partenariat convivial dans certains domaines et il y a eu un rapport extrêmement étroit, un rapport de combat commun, avec une partie des étudiants des écoles normales supérieures, lesquels étaient affiliés à la fois à l'UNEF et à la FEN et avaient constitué un cartel au sein de l'UNEF des ENS animé par des militants hors pair : Emmanuel Leroy Ladurie que vous connaissez bien, et puis Kahane, le grand mathématicien. Ces camarades-là menaient une bataille pour le statut des ENS, autrement dit une bataille essentielle pour l'avenir. Dans ce cadre-là, Lavergne ayant le souci de récupérer tous ces jeunes militants dans

le giron de la FEN c'est à dire de faire en sorte que la FEN assume à leur égard toutes ses responsabilités syndicales, nous avons constitué une sous-commission des ENS dont j'ai été bombardé secrétaire, c'est à dire que j'essayais de ramener dans le giron de la FEN des animateurs sensationnels. J'ai appris beaucoup à leur côtoiement, il y avait une émulation extraordinaire et il y a eu un rapport étroit avec cette catégorie particulière.

Pour ce qui est des maîtres d'internat, ils réglaient leurs problèmes revendicatifs à l'intérieur du syndicat et je n'ai pas souvenir, à cette époque-là, qu'il y ait eu des rapports particuliers avec l'UNEF.

S'agissant de la FEN et de l'UNEF durant la période 58-62, ton topo est un peu desséchant par rapport à la réalité. À l'époque l'UNEF a joué un grand rôle, avec des étudiants de premier niveau comme présidents, c'est à dire la bataille qui a amené les étudiants à contester la guerre d'Algérie. Bien sûr ils étaient directement concernés parce qu'appelés avec le contingent à faire la guerre, il y avait des insoumis, et à la FEN nous avons réuni plusieurs fois clandestinement les insoumis des écoles normales supérieures dans la Vallée de Chevreuse. Nous ne l'avons pas clamé sur les toits mais il y avait toute une action engagée et l'UNEF a joué politiquement un rôle très important, de premier plan, dans les campagnes contre la guerre d'Algérie et pour différentes solutions selon les porteurs : la table ronde, l'indépendance et autres.

Ce sur quoi je veux insister et qui n'est pas dans ton texte, c'est qu'à ce moment-là une alliance sur le fond a marqué l'action commune de la FEN et de l'UNEF. Je cite simplement la grande manifestation du 27 octobre 1960 qui fut un événement politique de premier plan à deux points de vue. Le premier c'est que durant tout le mois d'octobre, dès le 3 octobre, l'UNEF a sollicité les organisations syndicales, les centrales, donc on peut y inclure la FEN. Elle nous a proposé un appel commun et j'ai ici le texte de l'appel qui, je le précise, ne fait pas allusion au FLN, donc ce soir nous rectifierons sans doute un propos écrit dans une note qui dit le contraire. Il y a eu des négociations multiples, l'objectif étant que la totalité des forces, c'est à dire l'UNEF, la FEN, la Ligue des Droits de l'Homme, la CFTC, la CGT et Force Ouvrière, participent ensemble à une grande manifestation unitaire. Le PC et la CGT ont refusé de s'y joindre et en plus ils l'ont contrée en décidant au tout dernier moment d'organiser, au lieu d'une manifestation centrale à la Mutualité comme initialement prévu, des manifestations décentralisées dans les usines autour de Paris (alors qu'en province ça se passait assez bien) et ils ont dénoncé le comportement périlleux, même irresponsable ont-ils écrit, de la manifestation du 27 octobre 1960. Cette manifestation-là a été portée conjointement, je dis bien « portée », par l'UNEF et par la FEN, et c'est le signe d'autre chose que d'une sorte de partenariat ou de relation plus ou moins substantielle. C'est le signe que, dans certains grands moments, il y eut en effet une conjonction entre des alliés dont la préoccupation n'était pas d'ordre catégoriel, qu'il s'agisse des enseignants ou des étudiants, mais qui concernait les grands enjeux de la politique de la nation. Et ça c'est un lien qui a existé fréquemment entre la FEN et l'UNEF.

Je conclus sur un dernier point puisqu'il m'a cité, mis en cause : le congrès de la MNEF de 1973. C'est au moment de l'écclatement, en 71, de l'UNEF en deux organisations (l'UNEF Efficacité Syndicale ou un truc comme ça animée par les camarades communistes et du PSU et l'UNEF qui est devenue ensuite l'UNEF ID) que, étant en charge de ces problèmes, je suis descendu à Dijon pour apporter le soutien fraternel et aussi efficace que possible de la FEN par premièrement un appel à l'unité, lequel étant tombé à plat s'est traduit par un soutien

direct à l'UNEF qui est devenue UID. Mais cela ne nous a pas interdit de coopérer activement avec l'autre également.

Je conclus sur ma descente en 73 au congrès de la MNEF, et c'est là où je remplis la ligne blanche. Ce fut un exemple de la violence des rapports au sein du mouvement étudiant, de la violence entre les courants politiques extrêmes. Ce congrès de la MNEF, qui était à l'époque la seule organisation étudiante unitaire, était menacé de se développer si mal qu'il devait être protégé par l'arrivée du service d'ordre de Gaston Defferre, c'est à dire les chauffeurs de taxi marseillais ! Je ne vous cache pas que le bureau fédéral m'a envoyé là en me demandant quand même d'être prudent. J'y suis allé et, à peine arrivé, j'ai reçu deux pressions caractéristiques de la démarche de nos camarades du FUO, le Front Unique Ouvrier, c'est à dire les lambertistes : d'une part Jean-Jacques Marine (vous trouverez l'évocation dans le texte) et d'autre part Hébert, qui m'a adressé un télégramme solidarité indignée, etc !

Bref, le conflit devait s'ouvrir car un de la MNEF voulait exclure, un militant trotskiste. Tout seul devant l'adversité, j'ai donc pris la responsabilité périlleuse suivante : j'ai prié ces jeunes gens de bien vouloir me suivre pour arrêter les violences. Les deux intéressés m'ont suivi et j'ai retrouvé par hasard avant-hier ceci (que je ne vous lis pas en entier) : « Vendredi 29 juin 1973 à 9 heures. Sollicité de part et d'autre d'assister à titre personnel à leur rencontre, je constate l'accord passé entre Michel Sérac, président de l'UNEF Soufflot, et Gérard Jacquot, président de la MNEF, sur les bases ci après ». Je détaille quatre phrases et je signe, et en dessous il y a la mention suivante : « Nous reconnaissons l'exactitude de ce constat », signé Michel Sérac et Gérard Jacquot. Tous les trois nous rentrons donc non pas la queue basse mais la tête haute, fiers comme des frères, et le congrès s'est développé sans intervention des chauffeurs de taxi de Gaston !

Jacques ???????????

J'ai trois questions à poser, deux à Yolande et une à Robi.

Dans la notion d'éducation telle que la dessine Zoretti, la place des loisirs est extrêmement intéressante. Est-ce qu'il y a l'expression « congés payés » dans ce projet, parce que je me pose la question de savoir comment et à quel moment la CGT a avancé cette revendication des congés payés.

Deuxième question. Concernant l'enseignement professionnel, à te lire il n'est pas question de la place des enseignants, notamment dans l'enseignement de la profession. Or on est en pleine gestation de la notion de PTA (Professeur Technique Adjoint), donc j'aimerais savoir exactement si l'enseignement professionnel est donné par des ouvriers entrant dans le système éducatif, ou est-ce qu'il y a l'idée que des ouvriers peuvent devenir enseignants.

Pour Robi c'est une question qui s'adresse aussi probablement aux camarades de la FEN. La documentation de la FEN est distribuée à quelques organisations et quelques œuvres. À quel moment l'UNEF fait-elle partie de ces œuvres ? L'UNEF n'a pas de service de documentation propre, donc à quel moment la documentation vient de la FEN ? Ça existe dans les années 80, mais à quel moment c'est créé ? Est-ce que c'est au moment de la scission de l'UNEF ou est-ce que ça existait déjà avant ?

Robi Morder

À mon avis seulement au début des années 80...

????????????????????

Une remarque simplement sur ce qu'a dit Louis Astre sur la période 59-60-61 concernant les rapports UNEF / FEN car le propos qu'il a tenu biaise terriblement les choses. J'étais président du cartel des écoles normales supérieures en 60-61 et nous avions une coordination à une AGPA des ENS et une autre AG dont je ne me souviens plus le nom, contre la table ronde et contre les de la FEN, contre notamment qui était notre de la FEN. La position de l'UNEF a évolué d'ailleurs après et le congrès de Caen de mars 61 a pris position sur la négociation avec l'AGPA. Je pourrais dire que ça a été une humiliation pour la FEN mais ça a du l'aider à prendre position un peu mieux qu'elle ne l'avait fait auparavant. Donc la description qu'il a faite du rapport idéalisé UNEF / FEN dans ces années-là est à mon avis totalement inexacte.

????????????????

Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de famille, encore que le creuset dans lequel se sont forgées ces conceptions du syndicalisme, qui visiblement nous divisent souvent et nous unissent parfois, est quand même commun.

Je voudrais faire deux remarques qui sont à cheval avec le thème de cet après-midi sur les aspects idéologiques, mais comme je ne serai pas là j'en profite. C'est l'intervention de Jean-Louis qui me fait réagir maintenant sur le fait qu'on n'est pas la même chose selon qu'on est confédéré ou pas. Les projets, les revendications, ne sont pas portés de la même manière. Les discours que j'entends là, Louis Astre étant quand même l'exemple parfait, je ne les entends jamais dans d'autres organisations syndicales ! Donc je pense que l'autonomie, et celle des enseignants en particulier, est spécifique à leur situation. Elle génère des comportements, des pratiques syndicales, qui ne sont pas de la même facture que celles des autres organisations. Cette autonomie est quand même marquée par le fait que c'est la seule qui ait été subie au départ mais acceptée, au moins jusqu'en 1984, par les confédérations ouvrières FO et la CGT. Je dis « subie au départ et acceptée après » parce que je voudrais dire que cette situation a, de fait, nui à une réflexion commune sur les revendications des enseignants, mais aussi sur celles des salariés en général. Ça me paraît assez évident.

Cette situation alimentait peut-être le corporatisme et les stratégies politiques dont on accuse souvent les enseignants, mais qui sont simplement, me semble-t-il, accentués. Le corporatisme n'est pas l'apanage des enseignants. Je connais bien la CGT, je connais bien les cheminots, les gaziers-électriciens, les postiers, etc., et il y a quand même une sacrée dose de corporatisme ! Ce n'est pas un mal en soi, ce n'est pas une tare, et c'est quand même la base du syndicalisme, le corporatisme. Ceci dit, il ne faut pas qu'il soit associé au qualificatif « étroit ». Etroitement corporatiste, ce n'est pas la même chose.

Il me semble qu'il y a un paradoxe dans la situation par rapport à cette autonomie car en fait les tendances réformistes (et dans ma bouche n'y voyez pas d'aspect péjoratif) sont aujourd'hui plus confédérées que les tendances révolutionnaires entre guillemets qui sont

dans la FSU. Elles sont à l'UNSA alors que la FSU est toujours dans une autonomie et reproduit structurellement les vieilles structures, tendances etc., de l'ancienne FEN.

Ma deuxième remarque concerne les tendances qui constituent finalement un enjeu politique majeur, plus pour les partis politiques que pour le syndicalisme d'ailleurs. Je pense que c'est aussi une spécificité du syndicalisme enseignant, par la fonction sociale qu'ils occupent au sein de la société. Je crois que c'est enjeu d'influence des partis politiques, et d'ailleurs les différentes interventions le montrent. Lorsque le parti communiste, en 1954, appelle les enseignants communistes à s'inscrire dans la FEN sous prétexte que c'est là qu'il y a la majorité des enseignants, je pense qu'il y avait d'autres catégories sociales qui auraient mérité le même traitement. Or ce sont seuls les enseignants qui sont concernés. Je pense aux employés en particulier, le parti communiste n'appelle pas les employés communistes à aller militer à FO ! Il y a un traitement particulier pour les enseignants et cette inscription dans les structures de tendances de la FEN va générer là aussi sur les revendications, sur les conceptions du syndicalisme, sur le syndicalisme de service, une forme d'instrumentalisation. Le mot est peut-être fort parce que je pense que les revendications portées par les uns et les autres dans la FEN sont réelles, elles ont un objectif en soi, mais elles sont en même temps les éléments d'un rapport de forces pour gagner le pouvoir. Quand il y a des majoritaires et des minoritaires, le rôle des majoritaires c'est de rester majoritaires et le rôle des minoritaires c'est de prendre le pouvoir aux majoritaires ! C'est inévitable ! C'est d'une logique imparable ! Je crois que ça s'est trouvé exacerbé par les années 84-93 et que ça a amené à la scission par un refus des majoritaires de céder. Il y a donc un certain nombre de critères et d'éléments qui favorisent cet aspect.

Pour terminer avec ce système de tendances, moi j'ai trouvé une question étrange dans l'appel à contribution : « Est-ce que les tendances sont mandataires des partis politiques ? ». J'aurais tendance à dire que c'est l'inverse ! Les enseignants ont une spécificité quand même, c'est d'être juge et parti sur un certain nombre de questions qui devraient concerner normalement toute la société. Ils sont juge et parti sur le fonctionnement de l'école, ils sont juge et parti sur la pédagogie, ce qui me paraît normal, mais ils sont aussi juge et parti sur leur propre histoire. Quand les militants syndicaux de la CGT essayent de faire leur histoire, on leur reproche souvent de ne pas être très rigoureux, de ne pas être vraiment historiens, et là les historiens qui sont en général des enseignants sont très satisfaits de leur analyse sur leur propre histoire ! Et on voit bien quand même que ça n'empêche pas quelques divergences sur la question !

??????????????

Juste une petite remarque sur les tendances. Il me semble, dans l'histoire du syndicalisme français, qu'il n'y en ait pas eues qu'à la FEN. Ce n'est pas la question des tendances, c'est la question de l'organisation et de la représentation des tendances.

Christian Chevandier

Ce que j'ai fait c'est que j'ai essayé de regarder les enseignants et les luttes des enseignants, vus par les autres groupes sociaux. La grève à laquelle tu faisais allusion c'était celle du 19 novembre, or en fait tout était joué depuis le 14 lorsque les cheminots ne sont pas rentrés dans la grève qu'espéraient les postiers. Or si on regarde les attentes qu'avaient les postiers, c'était les communaux et les cheminots mais ce n'était pas du tout les enseignants.

La question des modalités d'action, je crois qu'aujourd'hui elle concerne tout le syndicalisme et les groupes sociaux des secteurs des services, notamment des services publics, et là c'est évident que ça ne sert pas à grand chose d'arrêter d'enseigner. En tout cas ce n'est pas très subversif.

Yolande Le Gallo

Pour répondre à votre question concernant les congés payés, il y a la notion de temps libre mais pas de congés payés.

Concernant les enseignants, rien n'est dit dans ce que j'ai pu dépouiller. Zoretti reprend simplement l'existant concernant les EPS, les enseignants des EPS, EPCI, et le partage entre ceux qui sont diplômés et ceux qui sortent du milieu professionnel. Par contre à l'Institut Supérieur Ouvrier et dans les collèges de travail, et ça Georges Lefranc le dit, il y a des grosses pointures si l'on peut dire. Par exemple il y a Marc Block qui a travaillé à l'Institut Supérieur Ouvrier.

Robi Morder

Je précise que la communication sera plus nuancée et plus complète pour la publication, mais elle avait pour but d'éveiller des choses et je voulais tirer un peu le bâton dans l'autre sens par rapport à la légende de « c'est un amour permanent.....(chgt de cassette)....., donc ça c'est notre travail.

Dernier point, je remercie beaucoup Louis de m'avoir fourni l'interligne. En même temps ça confirme bien qu'on peut interpréter puisque j'étais arrivé à peu près à la même conclusion, mais c'est toujours mieux d'en avoir la preuve. Il faut savoir lire, interpréter et douter, et c'est bien d'avoir après les éléments qui confirment, voire qui infirment, ça peut arriver. Merci.

Jean-Louis Robert

Les organisateurs du colloque m'indiquent qu'il faut impérativement terminer à 12h30 aujourd'hui, donc la discussion sur les deux communications qui vont suivre aura lieu en début d'après-midi.

Nous continuons la séance avec la communication de Bruno Poucet, de l'Université d'Amiens.

Bruno Poucet, Université d'Amiens

La FEN, la CFDT et la question de la laïcité de 1964 aux années 1970

Je me suis appuyé pour mon travail sur les archives de la FEN, sur celles de la CFDT, et aussi, je les en remercie, sur celles du CNAL dont une partie est conservée au syndicat des enseignants actuellement.

Le début des années 70 sont des moments de rencontre, voire de convergence forte, entre la FEN et la CFDT. Ces deux organisations traversent un moment important de leur histoire. La CFDT est toute jeune puisqu'elle est née en 64 de l'évolution de la CFTC, et elle intègre progressivement dans son corpus une vision socialiste démocratique de la société. La FEN s'efforce d'être davantage qu'un organe de coordination, puissant syndicat enseignant dont on a parlé tout à l'heure.

En 1970, les premiers contacts au sommet entre les deux organisations auront lieu et ils ne cesseront plus, avec des hauts et des bas, jusqu'à la disparition de la FEN en 1992. Ces contacts sont ainsi l'aboutissement d'une longue histoire faite de rapprochements, de dissensions, de volonté de compréhension, de concurrence aussi, il ne faut pas se le cacher. Compte tenu de l'histoire des deux organisations, la question de la laïcité apparaît de part et d'autre comme une voie de passage obligée, voire même un obstacle à surmonter pour que les convergences puissent s'établir. Je vais tenter ici de montrer comment et pourquoi, entre 1964 et 1972, les relations vont se nouer, les conséquences que ces relations vont entraîner, pour l'une et l'autre organisation, en particulier sur la conception de l'école. Il faudra bien entendu se demander si la question de la laïcité est une question réellement centrale ou s'il s'agit d'un pur compromis tactique, s'il y a une véritable redéfinition de la laïcité qui se noue au cœur-même de cette période extrêmement riche de notre histoire politique et syndicale.

Pour commencer il faut bien avoir à l'esprit que la rencontre entre ces deux organisations était parfaitement improbable. Dans les années 60, la FEN et la CFDT / CFTC sont au cœur d'une évolution nécessaire. La FEN veut devenir une véritable confédération qui ne se limite plus au pré carré de l'enseignement. La majorité de la FEN souhaite aussi se renforcer, alors même que le syndicat du second degré, le SNES, passe entre les mains de la minorité Unité Action. La majorité craint ce basculement rapide de la FEN, d'autant que le nombre des professeurs dépasse progressivement celui des instituteurs (on a évoqué la question de la création du SNI PEGC). La CFDT devient ainsi un interlocuteur recherché malgré, passez-moi l'expression, son pêché originel, à savoir son appartenance à une tradition syndicale confessionnelle, même si elle est déjà déconfessionnalisée, grâce entre autres au SGEN, dès les années 47.

Or la conjoncture est très favorable, pour une raison paradoxale. En effet, sous l'impulsion d'Eugène Descamps, la CFDT avait fait le choix, le 10 janvier 67, de passer accord avec la CGT qui avait toute la méfiance évidemment de la majorité fédérale de la FEN. Toutefois, assez rapidement, la CFDT souhaite se dégager de ce face à face avec la seule CGT. La FEN, qui est orientée vers FO, est alors un interlocuteur indispensable. Il est difficile d'ignorer en effet la troisième centrale syndicale qui, même si elle n'est pas confédérée, est très largement majoritaire dans le monde enseignant, sans être absente du monde de la culture, des sports, du travail, ou de la santé. « Dame la FEN », comme l'a appelée Guy Brucy, est entrée dans la cour du syndicalisme interprofessionnel. De plus, avantage supplémentaire pour la CFDT, entretenir des liens avec la FEN donne une véritable caution laïque, ce qui n'est pas négligeable au moment où sont rompues les dernières amarres à la CFTC (je rappelle que le procès de l'ancienne CFTC se termine en 71). Nul n'ignore non plus les liens plus ou moins étroits entre le parti socialiste en pleine recomposition et la FEN. Il ne faudrait pas oublier que la CFDT joue aussi sa partition dans ce concert. Elle subit les pressions de la part du parti socialiste afin d'infléchir sa position sur la question précisément de la laïcité. Ici, dans les archives de la FEN, on a une lettre de Savary sur cette question-là.

Alors la tradition laïque ? C'est lors du congrès de 48 qu'a été mise au point la position de la FEN en la matière. On trouve cela synthétisé dans le programme du CNAL qui agrège aux

organisations enseignantes le SNI et la FEN (mais pas le SNES qui évidemment posait des problèmes), les parents d'élèves, la FCPE, la Ligue de l'Enseignement et les délégués départementaux de l'Education Nationale. La laïcité est conçue à cette époque comme stricte application de la loi de 1905, ignorant les opinions politiques, philosophiques et religieuses qui sont renvoyées à la sphère du privé, au bénéfice de l'apprentissage de la fraternité scolaire. Par ailleurs il est exigé un retour à la législation stricte de la 3^{ème} République : la liberté d'enseignement est autorisée, mais sans aucune aide quelconque de la puissance publique. C'est la reprise du slogan du début du siècle : « A école publique fonds publics, à école privée fonds privés ».

La FEN a toujours pensée provisoire la scission de 47 et rêve d'unifier le syndicalisme enseignant. Il est donc difficilement compréhensible que la CFTC / CFDT dispose de sa propre organisation pour l'enseignement public, le SGEN, et par ailleurs d'une organisation de syndiqués dans l'enseignement privé, la Fédération de l'Enseignement Privé. Deux pêchés originaux qu'il va falloir absoudre !

La CFDT ancienne CFTC, c'est d'abord un syndicat jaune. C'est comme cela que la FEN le définit. Michel Branciard disait que pour la FEN (c'est le point de vue de la CFDT), il y avait un curé derrière chaque militant. D'ailleurs Pierre Desvalois, qui était le secrétaire général du SNI, émet encore des doutes sur la nature-même de la déconfessionnalisation de 64 et craint un non respect de la charte d'indépendance. Bref, la liaison envisagée CFDT / FEN n'est pas très légitime à première vue.

Toutefois il y a 1964 et ce qu'on appelle depuis l'invention de la CFDT, et ça représente évidemment une rupture dans le paysage syndical que la FEN pouvait difficilement ignorer. Elle en prend acte. De plus il ne faut pas oublier que la FEN est membre fondateur du CNAL et qu'à ce titre elle est amenée à confronter ses positions à celles des parents d'élèves de la FCPE qui se sont émancipés progressivement de la tutelle des syndicats enseignants dans les années 59. Je crois que l'acte décisif, même s'il y a eu un premier colloque en 64, c'est le fameux colloque de 67. Clément Durand, qui est le secrétaire général du CNAL, dresse dans son rapport introductif les éléments du débat et indique les solutions possibles qui se placent dans le cadre d'un changement souhaité de majorité politique à l'horizon 72, fin du mandat prévue de de Gaulle. Il souligne l'inadaptation du statut scolaire si l'on veut satisfaire aux exigences de démocratisation et de planification de l'enseignement. Le principe de laïcité doit bien entendu guider la démarche, mais la laïcité doit, dit-il, évoluer. Elle ne se veut plus (je le cite) laïcité de combat, mais elle est inséparable d'une vraie liberté de la démarche intellectuelle, d'une attitude critique positive dans l'examen de tous les problèmes humains, au fond comme une forme de tolérance active et de maturité collective qui permet, par delà les religions, les métaphysiques et les idéologies, d'aborder et de régler les problèmes pratiques de la vie en commun.

Les conclusions du colloque de 67 dégagent les convergences entre les organisations membres du CNAL. Elles posent la nécessité d'une réforme démocratique de l'enseignement permettant à chaque enfant et à chaque citoyen (je cite la conclusion du colloque) d'accéder à toutes les formes de culture et de parvenir au plus haut niveau des études en fonction de ses aptitudes. L'un des moyens de parvenir à cet objectif est de construire ce qu'ils appellent une université nationale. Cette université ne doit pas se heurter à un obstacle qui est évidemment le dualisme instauré par la loi Debré, fauteur de concurrence, qui rend difficile une orientation continue et s'oppose à l'idéal laïc. Or celui-ci, et ça c'est très important dit le texte, ne se définit pas seulement par la neutralité en matière religieuse, mais aussi par la formation

civique et morale du futur citoyen. C'est à cette date que le CNAL renonce à la formule traditionnelle « A école publique fonds publics, etc. » pour lui substituer l'idée de l'intégration des établissements et des personnels de l'enseignement privé dans l'Education Nationale, et ce d'ici 1972.

Ce serait la première étape vers l'institution de la grande université nationale laïque, selon des principes qui en fait sont anciens puisque élaborés par le SNI dès 1927. Elle serait gérée démocratiquement par des représentants de l'état, des enseignants et des usagers, elle assurerait une éducation laïque libérée de tout dogmatisme et elle garantirait aux familles la possibilité de donner une éducation religieuse en dehors de l'école de l'autre. Quant à la seconde étape elle n'est pas, en 67, définie. Il est prévu qu'elle le soit plus tard et elle le sera dans le colloque de 72. Mais lors du congrès fédéral de la FEN de 69, la majorité prend soin de rappeler que le premier instrument de cette libération doit être l'école (problème à cause de ce qui s'est passé en 68), tout en approuvant bien entendu les conclusions du colloque du CNAL.

La question est de savoir maintenant ce qu'il faut faire par rapport à l'évolution de l'église. Rappelez-vous, et des gens comme Jean Cornec mettent l'accent là-dessus, nous sommes à la fin du concile, l'église de France est en train de mettre en œuvre les positions qui ont été définies pendant ce grand événement, et Jean Cornec, membre du CNAL, prend acte de l'évolution de l'église, estimant que désormais une voie est largement ouverte à la nationalisation, que celle-ci n'est pas contraire à la liberté des croyants mais en permet le véritable épanouissement. Il dit qu'on peut fixer un horizon à 10 ans et que ça serait bien finalement que ça arrive lors du centenaire des lois laïques, ce qui serait une sorte de point d'orgue de l'opération. Mais il ne fallait pas trop tarder puisque la loi Debré sur les établissements d'enseignement privé devait être renouvelée au plus tard en 1971. C'est ainsi que dans la meilleure tradition radicale, Edgar Faure étant ministre de l'Education Nationale, la FEN donne sa caution, de fait, à l'organisation de rencontres secrètes entre le CNAL et des représentants officiels de l'enseignement privé, catholique uniquement, et au plus haut niveau puisqu'il s'agit du secrétaire général, de son adjoint et des responsables de la fédération de parents d'élèves. Bien entendu ces négociations sont et resteront secrètes pendant une quinzaine d'années. Elles seront totalement ignorées des dirigeants de la CFDT et de la plupart des dirigeants de la FEN.

S'agit-il d'un double jeu de la part de la FEN ? Non pas, me semble-t-il, mais le signe qu'elle est entraînée à son corps défendant dans une évolution qu'elle ne maîtrise pas. Evolution dirigée entre autres par les parents d'élèves de la FCPE, Jean Cornec est en effet président du CNAL à ce moment-là, et qui est rendue possible par ses propres positions dans les colloques du CNAL de 67. Le projet a été à peine esquissé et il n'aboutira pas puisque, en mai 70, les affaires sont réglées négativement.

L'autre solution, puisque cette porte était fermée, était la recherche d'alliances. Sur qui s'appuyer ? Du côté de la CGT, difficile, et la CFDT apparaît ainsi comme un partenaire possible malgré toutes les préventions que je viens d'évoquer. C'est donc vers elle que la FEN et ses organisations se tournent en 70, en utilisant le CNAL et ses structures locales comme passerelle. En effet, la CFDT se rend compte que dans les régions les CNAL sollicitent assez rapidement les syndicats de la CFDT pour qu'il y ait des discussions. La confédération décide alors de prendre les devants pour ne pas être doublée par la base et de demander elle-même une rencontre au CNAL afin d'échanger sur les questions de l'enseignement. La première rencontre a lieu le 5 juin 70 au siège du CNAL, rue de l'Université, prise de contact qui va

aller à l'essentiel. On y aborde les thèmes de la loi Debré évidemment (elle est en train d'être renouvelée), le statut local de l'Alsace Moselle, et bien entendu un rappel de la position du CNAL fait par lui-même.

Cette rencontre ne reste pas sans lendemains, elle sera suivie de beaucoup d'autres, et surtout elle va avoir des conséquences à l'intérieur de la CFDT puisqu'à partir de cette rencontre elle décide de créer ce qui n'existait pas en son sein, une commission de l'enseignement. Cette commission deviendra statutaire en 76 et son premier objet sera de préciser la position de la CFDT par rapport à la laïcité et d'arbitrer entre les deux syndicats professionnels. En effet, le rapprochement avec la FEN ne prendrait sens que si la position de la CFDT s'écarterait résolument de la position antérieure qui était celle de la CFTC en matière de la liberté d'enseignement. Du côté du SGEN ça ne posait pas trop de problèmes, même s'il y avait des dissensions très fortes par rapport à la FEN. En revanche, du côté de la fédération de l'enseignement privé, le problème était évidemment plus difficile à résoudre. Cette dernière en effet avait demandé, et ça avait été approuvé par la CFDT confédérale, la généralisation du contrat d'association, ce que la FEN ne souhaitait absolument pas, craignant que par là soit conforté le dualisme. Il est donc nécessaire, et la CFDT le dit clairement, que la fédération de l'enseignement privé change de position. Elle devenait, dans la stratégie confédérale, un obstacle au rapprochement possible avec la FEN.

Ça va donc se faire prudemment dans un premier temps puis un peu moins prudemment ensuite, puisqu'en définitive la CFDT décide d'accepter le principe de nationalisation de l'enseignement, mettant plus ou moins d'ailleurs sa fédération de l'enseignement privé devant le fait accompli. À partir de là il va être possible d'entrer dans des débats plus précis et plus actifs avec le CNAL dans la mesure où le terrain est libéré de façon interne, et progressivement la fédération de l'enseignement privé va elle aussi prendre la nouvelle position qui est celle de la nationalisation, entre autres poussée par ses syndicats des Pays de Loire qui avaient eu des rencontres très importantes dans les années 68 avec les gens du public dans ce qu'on a appelé le colloque de Nantes.

On aboutit ainsi au colloque de 72 sur la politique éducative et il est donc possible à partir de ce moment-là pour la FEN d'accepter que la CFDT participe sans adhésion préalable (elle n'était pas membre du CNAL) à ce colloque, même si à l'intérieur du bureau national de la CFDT la question est encore discutée. L'hésitation portait sur le point suivant : est-ce que finalement ça ne va pas gêner profondément la fédération de l'enseignement privé ? Ou bien alors est-ce que ce n'est pas un très grand avantage de pouvoir participer au CNAL parce que là on apparaîtra comme une vraie confédération laïque ? Le bureau national hésite mais la commission exécutive décide qu'il faudra aller au colloque du CNAL en disant que c'est absolument essentiel. La CFDT sera de fait l'un des acteurs importants de ce colloque et elle y va avec une forte délégation dans laquelle il y a des membres de la confédération, mais aussi des membres des deux organisations syndicales : la fédération du SGEN et la fédération de l'enseignement privé ! On n'imaginait pas cela 10 ans plus tôt !

Le colloque ne revient pas sur la doctrine adoptée en 67 et complétée en 70. Il en précise de façon plus concrète les modalités de mise en œuvre et en approfondit les conclusions, selon les termes du nouveau responsable du CNAL qui est Michel Lasserre. Ça veut donc dire que le principe d'intégration est accepté par la CFDT, participation qu'elle juge positive puisque, en lisant ses comptes-rendus internes, on voit qu'elle estime avoir pu infléchir en partie les positions du CNAL en insistant sur l'idée que les structures de l'école, contrairement à l'affirmation d'Ecole Libératrice, pouvaient être transformées et améliorées.

Ça va permettre aussi un certain débat avec le SGEN qui était encore très mal perçu par le SNI, même si les choses vont se faire très difficilement pendant encore quelques années. Je rappelle par exemple un éditorial qu'on voit encore en 75 dans Ecole Libératrice où les gens du SGEN sont qualifiés de néo-frustrés, ce qui renvoyait d'ailleurs à d'autres positions du SGEN lui-même, donc les choses n'étaient pas encore si simples.

En définitive, comme le relève un article du Syndicaliste du 6 février 75 : « CFDT / FEN, des divergences qui n'empêchent pas des actions communes ». Ce titre lapidaire ne saurait malgré tout masquer que cette improbable rencontre a conduit à des évolutions de part et d'autre. La laïcité cesse d'être un dogme qui plonge ses racines dans la seule 3^{ème} République. Certes les débats entre les deux organisations sur la laïcité renvoient d'abord à des choix tactiques, mais pas seulement. La laïcité telle qu'elle est envisagée dans les années 70 est centrée avant tout sur l'école et de fait, pour y échapper, il faudra solder la question scolaire. Ce sera le rôle éminent joué je crois dans les années 80 par un certain nombre d'intellectuels, Emile Poulat et bien d'autres, et par l'une des composantes du CNAL car je pense que la Ligue de l'Enseignement a joué un rôle important. Il faudra aussi réexaminer la fonction de l'école et admettre que, si elle est libératrice, elle ne l'est que de façon partielle. Cela se fera non sans déchirements ni difficultés de part et d'autre.

Jean-Louis Robert

Cette communication mérite évidemment une discussion qui aura lieu cet après-midi et je passe tout de suite la parole à notre dernière intervenante, Charlotte Siney, qui a la dure tâche de conclure cette matinée et qui est doctorante au Centre d'Histoire Sociale du 20^{ème} siècle.

Charlotte Siney, CHS

Syndicalisme et mutualité enseignante, des relations complexes, de la libération aux années 1970

Je vais aborder un point qui n'a pas du tout été vu pendant ces deux journées et qui est je pense très important, c'est celui de la mutualité enseignante et de ses relations avec le syndicalisme enseignant. Pourtant les relations entre mouvement syndical et mouvement mutualiste au sein du monde de l'enseignement sont très étroites, contrairement à ce qui se passe dans le reste du mouvement mutualiste. À ce sujet je vous renvoie aux travaux de Michel Dreyfus qui en parle beaucoup mieux que moi.

La mutualité est restée très longtemps étrangère au mouvement ouvrier, au mouvement syndical. À l'inverse, la MGEN a été créée à l'initiative du SNI en 1946. Je vous rappelle brièvement les conditions de cette création. À la libération, Jules **Marie Coque** lance l'idée d'une mutuelle générale de l'Education Nationale au premier congrès de la libération du SNI et, après un travail de documentation entamé par Henri Aigueperse, c'est Marcel Rivière qui reçoit la tâche de créer cette mutuelle. Il présente un programme d'unification en juillet 1946 qui est adopté et ratifié en décembre de la même année. La MGEN est donc née.

La question des relations entre la mutuelle et les syndicats enseignants est d'autant plus complexe qu'elle a beaucoup évolué au cours du temps, en fonction non seulement des dirigeants mais aussi du contexte. Je vais résumer schématiquement cette évolution en trois grandes phases.

- 1) Construction de la MGEN sous la présidence de Marcel Rivière de la fin des années 40 au début des années 60. La MGEN se construit, elle a besoin de l'aide des syndicats, et c'est donc une relation filiale.
- 2) Sous la présidence de Denis Forestier, de 1961 à la fin des années 70, la MGEN va affirmer sa personnalité. C'est donc une période au cours de laquelle elle prend ses distances vis à vis des syndicats.
- 3) La troisième phase que j'aborderai moins dans cette étude est une phase de crise et de désyndicalisation qui correspond à peu près à la présidence de Pierre Chevalier et qui est marquée par des difficultés croissantes pour chacun des protagonistes.

Enfin l'explosion de la FEN, à partir des années 90, ouvre encore une nouvelle période que je n'aborderai pas parce que c'est à mon sens un sujet trop complexe pour être traité en quelques minutes.

En premier lieu je vais donc voir comment la MGEN est bien la fille du syndicalisme enseignant. Le lien est tout d'abord idéologique et pour beaucoup la MGEN est un élément constitutif de la fameuse forteresse enseignante qui s'est constituée autour de la FEN. D'ailleurs, durant la première période de vie de la mutuelle, l'aide des syndicats est essentielle et il y a vraiment un rapport très fort entre les deux mouvements. Cette aide est d'abord matérielle. Les premiers locaux de la MGEN rue Solferino lui sont fournis par la FEN, les premières circulaires adressées aux adhérents le sont sous l'égide des anciennes sociétés de secours mutuel mais aussi de la FEN et du SNI, et enfin la revue de la MGEN est insérée dans les colonnes de l'Enseignement Public jusqu'en 1970. La MGEN participe par ailleurs à des réalisations entreprises par des syndicalistes, notamment AREVI en 1955 et la PAJH en 1962.

Dans le programme médico-social de la MGEN que je connais plus particulièrement, il y a de nombreux éléments qui sont vraiment des signes de proximité avec le syndicalisme. Ce programme représente un combat social sur le terrain de la santé qui s'avère complémentaire au combat des syndicalistes pour les conditions de travail. Les syndicats enseignants et la MGEN s'engagent donc dans des combats sociaux communs parmi lesquels on peut citer notamment la création des postes de réemploi pour les anciens malades en 1949, initiée grâce à l'association du SNI, de la FEN et de la MGEN, avec également la participation des anciens malades. En 1956, la MGEN accueille des universitaires réfugiés de Hongrie dans sa propriété de La Verrière et elle participe au comité d'accueil présidé par Lavergne. Pendant la guerre d'Algérie, la continuité de l'action entre les syndicats et la mutuelle est également très nette. La MGEN participe au comité national de solidarité pour l'Algérie en guerre et à l'accueil des fonctionnaires rapatriés, les centres d'accueil étant placés sous la triple caution de l'Education Nationale, de la FEN et de la MGEN. Elle participe également à la délégation des travaux publics instaurée au sein de l'exécutif provisoire algérien avec la FEN et le SNI. Enfin, plus précisément dans le domaine médical, son centre médical qui a été créé à Alger en février 54 est maintenu en fonctionnement pendant la quasi-totalité du conflit, avant d'être légué à la nouvelle mutuelle algérienne de l'enseignement qui est créée avec l'appui de la MGEN en 1958. Tous ces éléments sont donc révélateurs de cette proximité entre syndicats et mutuelle.

Pour la défense de la Sécurité Sociale également, des actions communes contribuent à renforcer ce lien. Je pense à la campagne commune de soutien au projet Gazier en 57, et par la suite à la dénonciation des plans de restructuration de la Sécurité Sociale, en commençant par

les ordonnances Jeanneney contre lesquelles la MGEN et la FEN lancent une pétition commune en 1967. Enfin dernier exemple, la création du CCOMCEN en 1971 par Denis Forestier, qui est alors le président de la MGEN.

Je peux encore citer d'autres exemples plus spécifiques dans le domaine médico-social, notamment la revendication des services sociaux de l'Education Nationale en 1960 et le soutien à l'Institut de la Vie créé par Maurice Marois. Cette association était chargée d'étudier tout ce qui était lié au développement de la vie dans les domaines scientifiques et elle est appuyée par les trois organisations. En 1965, la FEN, la MGEN et le SNI s'engagent ensemble dans le combat pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, ils signent le manifeste des 14 associations et ils participent à la création du comité de coordination, d'étude et d'action pour l'enfance et l'adolescence handicapée. Enfin, autre domaine très fort pour l'unité d'action syndicalo-mutualiste, c'est la lutte pour la légalisation de la contraception(chgt de face)..... sont opposés à l'application de la loi Veil.

Pour ce qui est de la gestion du personnel mutualiste, apparaissent de nouveaux signes de proximité et voire même d'influence syndicaliste sur la MGEN. Pour recruter son personnel, le critère laïc est déterminant pour la MGEN. C'est un principe de base de la mutuelle, mais ça répond aussi à des exigences des militants syndicalistes qui semblent exercer un contrôle peut-être secondaire mais un contrôle quand même sur le choix des employés des centres de travail de la mutuelle. Donc finalement la MGEN est bien apolitique par vocation, comme le dit Simon-Pierre Zonza dans sa thèse sur la MGEN, mais elle participe à des combats qui la placent aux antipodes de l'indépendance mutualiste générale. Son inscription idéologique dans le camp du syndicalisme enseignant est donc indéniable.

Mais en parallèle, on remarque un effort permanent des mutualistes pour se démarquer de toute influence syndicale. Cet effort se manifeste en premier lieu par l'effritement du lien personnel entre dirigeants syndicalistes et mutualistes. Depuis 1946, la quasi-totalité des administrateurs mutualistes proviennent du bastion syndical. Tous les présidents de la MGEN ont eu des responsabilités au SNI, Denis Forestier en tête puisqu'il en a été secrétaire général. Par ailleurs de nombreux responsables syndicalistes sont membres du bureau national de la MGEN. Jusqu'aux années 70, tous les secrétaires généraux de la FEN étaient représentés à la MGEN. Mais je pense qu'à partir des années 70, c'est peut-être une hypothèse à confirmer, ce facteur d'unité perd de sa valeur. André Henry, qui est secrétaire général de la FEN de 74 à 81, ne figure pas d'après mes sources dans le conseil d'administration de la mutuelle. Son successeur, Jacques Pommatau, quitte le conseil d'administration de la mutuelle deux ans avant son arrivée à la tête de la FEN et, par la suite, tous les secrétaires généraux de la FEN ne font pas partie des instances dirigeantes de la mutuelle. Je pense donc que la représentation des dirigeants syndicaux dans les instances nationales de la MGEN qui était d'abord systématique, ne l'est plus du tout à partir de la fin des années 70.

À l'échelon départemental également, les mis à disposition des sections sont d'anciens responsables syndicalistes. En dépit de ces liens, on remarque un changement progressif dans les motivations des militants mutualistes. La première génération considérait son engagement mutualiste comme un prolongement de l'activité syndicale et, encore à partir de la décennie 70, la seconde génération exprime des motivations beaucoup plus personnelles. Il y a comme une rupture entre les activités syndicales et les activités mutualistes. Dernière manifestation de la prise de distance avec les syndicats, c'est la tenue des assemblées générales de la MGEN qui étaient fixées aux mêmes dates et dans les mêmes villes que les congrès du SNI. Cette tradition est elle aussi abandonnée à partir de 1985.

Je pense que tous ces éléments montrent l'affirmation progressive d'un militantisme proprement mutualiste. Les militants mutualistes veulent se démarquer de la tutelle syndicale et affirmer leur indépendance. Cela se manifeste très vite et en premier lieu en 1948, lors de la polémique suscitée par la décision que je citais tout à l'heure de fixer l'assemblée générale de la MGEN dans les mêmes villes que les congrès du SNI. Ça provoque un véritable tollé chez les mutualistes qui considèrent cela comme une mise à la remorque (je cite) des syndicats.

Un autre incident est révélateur de cette volonté d'indépendance, c'est celui qui a lieu durant les élections à la commission administrative de la section mutualiste de Seine et Marne en 1975. A cette occasion, la section départementale de la FEN décide de soutenir une partie des candidats, ce qui provoque une révolution chez les mutualistes qui refusent que les syndicalistes s'ingèrent dans leur organisation, alors que les militants syndicalistes trouvent normal d'avoir leur mot à dire dans une organisation qu'ils ont contribué à créer et à faire vivre.

On voit donc que deux conceptions complètement opposées s'affrontent. Pour les syndicalistes la MGEN est une de leurs créations et elle doit, à ce titre, rester sous leur tutelle. Mais les mutualistes estiment qu'ils doivent rester étrangers à toute influence syndicale. Ces conflits sont symptomatiques des tensions qui se développent entre les deux mouvements et un autre fait contribue d'ailleurs à accroître ces tensions, c'est l'accroissement des effectifs de la MGEN. À partir des années 70, la MGEN change en effet de statut et passe du stade artisanal, comme le dit Denis Forestier, à un statut d'entreprise véritable. Elle devient vraiment une grosse entreprise donc elle nécessite des techniques croissantes et les dirigeants mutualistes doivent maintenant concilier leur statut de militants avec des qualités de techniciens qui sont devenues essentielles pour faire vivre la mutuelle. Ceci constitue donc également une distanciation avec le militantisme syndical.

Les conflits sociaux qui ont lieu à partir des années 70 dans les centres de travail de la MGEN sont un élément qui va contribuer à compliquer la relation avec les syndicats. Il faut différencier les réactions de la direction fédérale et celles du SNI par rapport à d'autres syndicats et à des sections départementales qui prennent position en fonction de la tendance qui les domine. Les sections dirigées par les majoritaires soutiennent la MGEN et, à l'inverse, celles qui sont minoritaires soutiennent les grévistes. Or, après mai 68, avec l'essor des tendances minoritaires, les attaques contre la MGEN deviennent de plus en plus vives. On remet en cause les patrons mutualistes (c'est le terme qui revient toujours) qui sont assimilés aux majoritaires. Ces conflits sont donc une manière d'intégrer la MGEN dans le camp des majoritaires et d'attaquer ces majoritaires.

En revanche, les directions nationales de la FEN et du SNI refusent de prendre parti. Il n'y a donc pas de changement notable dans les relations entre la MGEN, le SNI et la FEN, mais ces mouvements sociaux mettent en évidence la progression des courants minoritaires qui préfigure la rupture de 1992.

Finalement, on voit que la politique médico-sociale de la MGEN est fortement teintée d'une vision syndicale, mais avec la dégradation du contexte socio-économique et la montée des courants minoritaires des années 70, on voit apparaître des divergences de plus en plus nettes entre les diverses forces syndicalistes et la mutuelle. Par ailleurs, à partir de cette période, la MGEN veut faire la preuve de son existence en tant qu'organisation nationale à part entière.

Je vais conclure brièvement en disant que cette étude mériterait un approfondissement. Elle est trop complexe pour être abordée en un quart d'heure, et il reste aussi une question entière qui est celle de l'explosion de 92 et ses conséquences sur les relations entre mutualistes et syndicalistes. En tous les cas Jean-Michel Laxalt, le président de la MGEN à qui je parlais de ce colloque, me signalait la création très récente d'un Carrefour Santé Social, à la fin de l'année 2005, qui associe à la MGEN tous les syndicats enseignants pour aborder des problèmes de sécurité sociale et de santé et pour lancer des initiatives dans la santé au travail. Donc est-ce que c'est le signe d'une nouvelle étape dans les relations entre syndicalistes et mutualistes ? C'est une question que je laisse ouverte.

Je pense aussi qu'il faudrait creuser cette étude en voyant ce qui se passe dans d'autres organisations du CCOMCEN (la MAIF, la MRIFEN, la CAMIF), car ces organisations sont trop souvent réduites à des annexes des syndicats. En fait on s'aperçoit que leurs relations avec la FEN et ses composantes sont très complexes et que toutes ces organisations cherchent à se démarquer des syndicats pour trouver leur propre style de gestion et de militantisme.

Jean-Louis Robert

Je suis particulièrement content de votre exposé qui montre en plus que votre formation universitaire vous permet de maîtriser le temps, puisque vous avez fait exactement 15 minutes. C'est un très bel exploit en fin de cette matinée qui a été malheureusement présidée avec une efficacité insuffisante puisque nous finissons en retard sans avoir pu discuter. Mais je remercie quand même le public et les communicants de cette séance fructueuse, je l'espère.

La FEN à l'épreuve des débats idéologiques

Françoise Bosman

L'ordre du jour de cet après-midi est presque un thème d'une semaine de colloque, alors comment vous le présenter brièvement ?

C'est peu de dire l'importance des débats idéologiques dans le syndicalisme français. Quels sont les moyens, quelles sont les fins, je crois que ça a été des débats qui ne sont pas achevés.

Le deuxième point, compte tenu de la spécificité de la FEN et de son organisation en tendances, serait de se poser la question un peu simpliste : est-ce qu'à chaque moment de décision dans les activités, qui se ressemble s'assemble ? Est-ce que c'est aussi simple ? C'est une question que je pose à nos trois intervenants, c'est à dire voir un peu plus finement comment se prennent les décisions, comment elles sont appliquées, et qu'est-ce qu'on fait quand on n'est pas d'accord avec une décision.

Un troisième point : les clivages idéologiques dans le syndicalisme FEN viennent-ils toujours systématiquement du politique ? Est-ce qu'on peut lire d'autres clivages, d'une autre manière ? Je pose aussi cette question.

Et puis dernier point, la question de la prise de parti sur les grands événements. Les trois intervenants vont nous donner l'occasion de survoler la seconde guerre mondiale, la guerre froide, le colonialisme, la guerre d'Algérie... On dirait aussi aujourd'hui, ce syndicalisme-là, pour quel projet de société, c'est à dire en fait la question du contrat social qui est spécifiquement à l'ordre du jour en ce moment et qui pourtant est déjà en débat en France depuis deux siècles et demi, depuis Rousseau et Montesquieu.

Voilà donc un peu les questionnements de départ qui vont sans doute traverser les trois interventions qui vont suivre : celles de Laurent Frajerman, Loïc Le Bars et Rémi Skoutelsky.

Concernant les questions suite aux interventions de ce matin, je propose qu'elles surgissent en même temps que celles qui suivront ces trois présentations.

Laurent Frajerman, CRESC

Représentation et prise en compte des minorités dans le syndicalisme français : l'originalité de la FEN (1944-1968)

Je vais donc aborder la question qui a d'ailleurs déjà été un peu abordée par Joël Hedde dans son intervention de ce matin, celle de la représentation et de la prise en compte du pluralisme dans le syndicalisme français. Le syndicalisme recrute sur une base professionnelle et pas sur une base idéologique, ce qui veut dire qu'il inclut obligatoirement des groupes divers en son sein, d'autant qu'il y a traditionnellement un conflit entre syndicalisme d'opposition et syndicalisme de négociation. Cette question de la gestion des désaccords se pose donc, sous des formes diverses, à tous les syndicats.

Historiquement, on peut dire que la majorité d'entre eux a choisi de juguler les minorités par des méthodes autoritaires, de leur refuser plus ou moins toute visibilité. Au contraire la FEN

est le seul exemple de syndicat français qui préfère canaliser la diversité interne. Elle accepte donc officiellement le pluralisme et ce n'est pas simplement une originalité qu'elle garde pour elle. Au contraire la fédération, et surtout le SNI, s'offre en exemple aux autres syndicats en proposant une réunification confédérale qui est conditionnée à l'adoption de son mode d'organisation.

Du coup, comment réagissent les minorités qui sont principalement concernées ? J'ai plus précisément étudié la principale minorité que j'appellerai « courant unitaire », parce qu'il n'y a pas de terme unifiant au cours des différentes périodes pour ce courant. Je le qualifierais d'adepte d'un syndicalisme combatif et animé notamment par les enseignants communistes (mais ce ne sont pas les seuls). Ce courant a préféré, en 48, rester dans le FEN autonome plutôt que de rejoindre la CGT, ce qui aurait dû logiquement être leur choix. De nombreux auteurs en ont déduit que l'unité de la FEN s'était réalisée au prix de la reconnaissance du droit de tendances, une espèce de troc.

Moi je conteste cette idée, à la fois pour des raisons chronologiques car ce système commence à être adopté deux ans avant dans une toute autre configuration, et également parce que les gens qui sont concernés au premier chef, les unitaires, ont longtemps combattu ce système avec énergie. Quel paradoxe ! Un courant minoritaire qui refuse un système pluraliste ! Il nie donc sa propre existence puisque par nature il ne peut pas s'identifier totalement aux syndicats. Il y a toujours des désaccords et c'est logique. De plus, sans des règles proportionnelles qui sont adoptées par la FEN et le SNI, la place de ce courant au sein des instances serait bien plus réduite.

Du fait des réticences de ce courant, un riche débat s'est développé sur les conditions d'exercice de la démocratie interne, débat qui passe en revue toutes les options possibles d'organisation. Les enseignants sont très habitués à ce genre de débat théorique et c'est en même temps très intéressant. Je crois que la comparaison avec la solution retenue par les autres organisations confédérées est susceptible d'éclairer le positionnement syndical en matière de gestion du pluralisme interne.

Refus ou acceptation des tendances ?

Je préfère commencer par préciser les différents degrés de structuration interne parce que, selon les auteurs, selon les militants, on va utiliser un peu comme des équivalents des termes différents. J'ai donc pris le parti (c'est mon choix) de distinguer sensibilités, courants et tendances.

Les sensibilités sont pour moi des regroupements affinitaires tellement discrets qu'ils se situent à la limite de la clandestinité. Elles se retrouvent dans toutes les organisations, même celles qui sont officiellement monolithiques. Les tendances et les courants s'en distinguent par leur caractère organisé. Bourdieu dirait « par le passage de l'implicite à l'explicite ». Je différencie courants et tendances en fonction du degré de structuration du regroupement. Pour moi les tendances sont des groupes structurés qui disposent par exemple d'un fichier, d'un bulletin, tandis que les courants sont plus flous. Ce sont des formes plus informelles qui autorisent d'ailleurs une certaine fluidité des positions des militants.

Globalement dans le syndicalisme, il y a une tradition de refus des tendances. La CGT comprend des tendances dissidentes dès le début du 20^{ème} siècle. Après 1918, l'opposition révolutionnaire à la direction confédérale crée les comités syndicalistes révolutionnaires. Non seulement ils distribuent des cartes, ils prélèvent des cotisations, mais ils s'affilient même à

l'Internationale Syndicale Rouge, donc une internationale syndicale concurrente ! C'est ce motif qui légitime l'exclusion des membres des comités syndicalistes révolutionnaires par la majorité dirigée par Léon Jouhaux. Ça explique que par la suite l'adoption du monolithisme devienne un credo de la CGT, alors que la nouvelle confédération issue des CSR, la CGT dite unitaire, reconnaît elle les tendances dès 1923. Lors de la réunification confédérale de 1936, le débat ressurgit. Les réformistes majoritaires refusent que les révolutionnaires s'organisent en tendances, ce qu'ils vont faire quand même clandestinement à l'aide notamment de l'appareil du PCF et aussi parce que ce sont des militants qui se connaissent, qui sont habitués à travailler ensemble. Dans les faits trois courants se distinguent dans la CGT réunifiée et publient chacun leur propre journal.

Depuis la scission de 1948, la CGT et la CGT Force Ouvrière rejettent l'existence des tendances tout en tolérant l'expression des désaccords. Pour FO je parlerais plutôt de courants puisqu'ils présentent des motions d'orientation et ils disposent de bulletins. À la CGT il y a l'existence d'une sensibilité non communiste, mais en même temps il y a un très fort consensus qui règne au sein de la plupart des organismes de direction. En tout cas il n'y a pas de bulletin oppositionnel confirmé et durable.

Les enseignants réformistes interdisent les tendances avant 1946. L'hostilité est du côté des unitaires qui expriment peut-être l'influence d'une culture communiste unanimiste et qui valorise la discipline d'organisation. Staline avait théorisé cela. À partir de 1952 (ceux qui connaissent bien cette histoire savent que je résume parce qu'il y a plusieurs positions selon la chronologie mais si on veut faire une comparaison on est obligé de simplifier), le courant unitaire adopte une rhétorique très hostile au système fédéral. Un des arguments est que les motions d'orientation portent sur des questions très générales, par nature plutôt politiques. Du coup un dirigeant unitaire, Guilbert, préconise, je cite, d'écarter les positions uniquement partisans qui divisent et de construire ensemble le programme syndical, ce qui implique un débat recentré sur les questions corporatives.

Les majoritaires critiquent le paradoxe d'une tendance dénonçant les tendances. En effet, leurs adversaires unitaires tentent de se maintenir sur une ligne de crête : d'un côté ils refusent les tendances cristallisées et de l'autre ils soutiennent la reconnaissance des divergences d'opinions. Par exemple en 56, leur motion d'orientation fédérale décline une véritable démarche alternative. Ils proposent d'établir des listes et des motions distinctes comme point d'aboutissement au congrès, après le congrès, pas avant. Et ce qui m'a beaucoup frappé dans la thèse c'est que ce discours anti-tendances est perpétué par les unitaires même lorsqu'ils en sont une ! Même lorsque Unité Action se crée avec son bulletin à partir de 1970, ils gardent le discours !

Après la libération, la CFTC apparaît comme la confédération la plus touchée par les divisions internes. Ses deux courants se regroupent autour de bulletins mais ils sont éphémères et ne bénéficient d'aucune officialisation. Du côté de la CGT en 57, Pierre Lebrun, qui est le secrétaire confédéral, appuyé par Léon Rouzeau, dirigeant de l'UGFF, présente la reconnaissance du pluralisme comme la condition fondamentale de la réunification. Mais dans la CGT même il ne s'organise pas pour autant et il reste une simple sensibilité. Dans le syndicalisme enseignant, on a des antécédents au système pluraliste. Le plus connu est la Fédération Unitaire de l'Enseignement, donc CGTU, qui reconnaît officiellement l'existence des tendances au milieu des années 20. C'est sa propre chronologie mais ça correspond aussi à celle de la CGTU.

Depuis 1948, on a une structuration pluraliste de la FEN qui constitue un véritable credo pour la majorité. Tous les aspects de la vie syndicale prévoient désormais la place des tendances ou des courants qui deviennent des sortes de structures syndicales de base. Les réunions par exemple incluent toujours un horaire pour les réunions des groupes organisés. Autre aspect, l'information circule. Elle circule dans la presse syndicale parce qu'il y a des tribunes libres et il y a la publication des motions de congrès et des résumés d'interventions.

Que donne la prise en compte du pluralisme dans le fonctionnement syndical ?

D'abord les modalités d'élection. Le mode d'élection constitue un outil puissant, soit d'acceptation, soit de refoulement du pluralisme. Quand on a un système majoritaire, ce qui est en vigueur dans toutes les confédérations, ça réduit la prolifération des groupes parce que c'est difficile d'avoir des élus. Par exemple en 1936, le bureau confédéral de la CGT est élu sur liste unique après tractations au sommet, ce qui va minorer la place des militants issus de la CGTU. À l'inverse, si on a un système proportionnel, il y a toujours une division en tendances. Ce système est adopté par le SNI en 1946 à la demande du courant unitaire et de l'Ecole Emancipée, mais les unitaires ajoutent aussi le panachage, c'est à dire la possibilité pour l'électeur d'inscrire, sur un même bulletin de vote, des candidats provenant de listes différentes, comme dans les petites municipalités. Ceci permet l'élection de militants minoritaires appréciés quelles que soient leurs convictions et quelle que soit la majorité du congrès.

En 1955 le courant unitaire se dit : « Je vais présenter une liste de candidats tout en votant pour la motion majoritaire ». Il s'agit donc de séparer élection des directions et débats d'orientation. Pour l'éviter, la majorité et l'Ecole Emancipée modifient les statuts de la FEN et précisent désormais que les listes sont proposées, je cite, par les courants syndicaux qui ont présenté une motion d'orientation au vote du congrès. On introduit donc pour la première fois la notion de courants dans les statuts en achevant l'officialisation du pluralisme interne. Notez bien qu'il s'agit du terme « courants ».

Faut-il des directions homogènes ?

La théorie élaborée par la FEN et le SNI sur le droit de tendances associe celui-ci à un principe : la composition homogène des directions exécutives des syndicats. Cette théorie distingue les directions de type législatif qui élaborent les grandes orientations syndicales où les courants ou les tendances sont représentés à la proportionnelle, et la direction exécutive qui applique ces orientations au quotidien où là les majoritaires se réservent tous les sièges. Moi je dirais juste que les critères de fonctionnement démocratique d'un syndicat diffèrent de ceux d'une société puisque c'est une organisation qui repose sur le volontariat de ses membres. Cette comparaison est-elle valable, je ne sais pas.

L'homogénéité des directions est une vraie tradition du SNI. Comment d'ailleurs des militants qui expriment des divergences profondes au quotidien pourraient-ils œuvrer efficacement ensemble au bien commun syndical ? C'est vraiment une interrogation importante. La cohésion. Mais ce principe n'est pas toujours appliqué, ça dépend vraiment des circonstances, et les minoritaires qui sont présents dans un exécutif ont aussi un dilemme : soit ils sont solidaires de l'équipe dirigeante, mais en même temps il faut bien affirmer ses propres idées. Donc de toutes façons c'est un problème compliqué. Je dirais que l'homogénéité mène à une inégalité fondamentale entre les syndiqués. Certains sont jugés dignes de participer à la direction du syndicat, pas les autres. Ce principe légitime donc l'isolement des militants unitaires qui n'y ont pas du tout intérêt et ils vont toujours mettre en avant le fait qu'ils

ouvrent les directions exécutives qu'ils contrôlent. Par exemple dans le cas du SNES en 1967, proposition qu'ils font et qui est déclinée par leurs adversaires.

La composition des directions de la CGT constitue elle un palliatif au refus des tendances puisqu'elle intègre toutes les sensibilités. Par exemple Pierre Lebrun n'est pas écarté de ses responsabilités même lorsqu'il manifeste publiquement ses désaccords. Il y a aussi une parité, c'est bien connu, entre communistes et non-communistes au bureau confédéral. Mais quand on regarde les instances intermédiaires (unions départementales, fédérations), on se rend compte qu'elles sont dirigées en général par des gens du PCF, ce qui fait que ceux-ci se retrouvent à être les trois quarts de la commission administrative. Donc les minoritaires ne peuvent siéger dans les instances confédérales qu'en contrepartie d'une loyauté minimale. Je dirais qu'une telle solution peut s'avérer moins franche. Les majoritaires ont une maîtrise suffisante de l'appareil d'un côté, et ils ont tout loisir pour se concerter en dehors des instances officielles.

Pour finir ce tour d'horizon la CFTC, où il faut attendre 1957 pour que la minorité Reconstruction partage les responsabilités nationales avec la majorité. Vous savez qu'avant qu'Eugène Descamps n'impulse la déconfectionnalisation de la CFTC, il y a tout un passage où il devient secrétaire général avec le soutien d'une partie de l'ancienne majorité. Mais dans ce cas cette hétérogénéité apparaît comme le produit d'une évolution des rapports de forces interne à la confédération.

Paradoxalement donc, les exécutifs sont homogènes dans la FEN et hétérogènes dans plusieurs confédérations.

Quelles conséquences sur l'activité syndicale ?

Je crois que la critique unitaire la plus pertinente du système de la FEN repose sur la limitation de l'initiative individuelle puisque les grandes décisions sont prises avant le congrès, lors de l'élaboration de la motion majoritaire. C'est un moyen pour les directions syndicales de concentrer l'essentiel des pouvoirs. L'organisation interne de la FEN permet aux minorités de s'exprimer, mais pas de participer à l'élaboration de l'action syndicale. Quelle qu'en soit l'origine, soit c'est l'officialisation du pluralisme, soit c'est l'existence d'un conflit interne, en tout cas les débats de la FEN sont très stéréotypés.

L'officialisation du pluralisme implique un type de militantisme plutôt interne car elle prépare efficacement aux techniques de manipulation des débats. Elle est moins performante si on veut tourner son énergie vers l'extérieur, comme dans le cas d'un syndicat. Dans les confédérations, les débats internes sont peu publicisés. Ils sont plutôt réservés aux dirigeants. Ces divergences touchent rarement les adhérents, sauf dans les grandes périodes de crise. Au contraire, la base de la FEN se compose d'enseignants qui sont habitués à la confrontation d'idées et qui sont donc moins dérangés par les discussions théoriques sur l'orientation. L'officialisation du pluralisme proviendrait donc de son caractère d'organisation de couches moyennes intellectuelles. Les syndicats partagent aussi une culture unanimiste, puisque je rappelle que leur objectif est de rassembler sur des bases larges.

Quel est l'impact de la reconnaissance officielle du pluralisme sur les conflits ?

En 1921, la cristallisation des désaccords dans la CGT et la division de la presse syndicale ont conduit les dissensions à s'approfondir. À l'intérieur de la CFTC, l'intensité des luttes internes est vive malgré l'occultation des tendances puisque ça aboutit à une scission en 1964. Donc finalement ce n'est pas parce qu'on ne reconnaît pas le phénomène des tendances,

comme à la CFTC, que ça atténue leur intensité. Les dirigeants de la FEN déduisent d'ailleurs de l'histoire des scissions syndicales qu'elles se produisent, je cite, lorsqu'une tendance n'a pu s'exprimer ou a été brimée. Il est remarquable de noter que, en pleine guerre froide, le syndicalisme enseignant est le seul lieu de rencontre institutionnel entre militants communistes et socialistes. Le prix évident est la reconnaissance du pluralisme interne, quelle qu'en soit la forme, mais je trouve que cette reconnaissance a une fonction de substitut à la concurrence externe et qu'elle vise plus à assurer la cohabitation entre deux cultures militantes qu'à créer un véritable consensus. Alors était-ce possible, je n'en sais rien. D'un côté les unitaires ne cessent de critiquer ses actes, et de l'autre la majorité tente de s'arroger le monopole de l'action syndicale concrète et exige l'application par tous de ses décisions. N'est-elle pas la majorité ?

Les polémiques incessantes affaiblissent le syndicat mais elles produisent aussi une culture du débat. Je voudrais insister sur ce point car la culture du débat du syndicalisme enseignant m'a beaucoup frappé quand j'ai dépouillé la presse syndicale et je crois que c'est un atout fort. Elle constitue paradoxalement des soupapes de sécurité, d'autant que les militants observent globalement un code de bonne conduite. Il y a peu d'attaques personnelles. En revanche pour la base, l'identité essentielle reste celle du syndicat, ce qui préserve l'unité de l'organisation.

Peut-on affirmer qu'un syndicat est plus démocratique qu'un autre grâce à une forme précise d'organisation interne ?

Je dirais que c'est difficile. La démocratie dépend autant des pratiques, de l'existence de démocrates, que des règles statutaires. L'acceptation de l'altérité idéologique paraît essentielle et elle varie dans le mouvement syndical selon le contexte. Après 68, avec l'émergence de l'extrême gauche, il y a plus d'exclusions dans le mouvement syndical. Le monolithisme conduit à restreindre les débats aux cercles dirigeants qui sont traversés par des sensibilités concurrentes. L'acceptation des tendances et des courants dans la FEN conduit à élargir le cercle des syndiqués qui sont sensibilisés aux divergences internes, mais le courant majoritaire dispose d'une hégémonie suffisante pour intégrer le moins possible les analyses minoritaires dans ses raisonnements.

Si l'adoption du pluralisme résout la question de la représentation des minorités, mon titre parlait également de leur prise en compte, ce qui s'avère en réalité plus délicat. Rien n'interdit d'imaginer que cette prise en compte soit plus forte dans un système moins libéral en théorie. La solution élaborée par la FEN se base sur le triptyque officialisation du pluralisme, élection proportionnelle sur listes et homogénéité des exécutifs. D'un côté c'est un système qui accorde une liberté d'expression et d'organisation suffisante à la principale minorité pour pallier le risque d'une scission de sa part. Mais de l'autre côté il organise l'isolement de ce courant en le privant de responsabilités et de moyens d'action autonomes.

À l'opposé, les unitaires promeuvent le modèle cégétiste qui recherche un équilibre entre le refus théorique des tendances et le besoin concret de garanties. Ils souhaitent maintenir un espace pour une action syndicale hors des tendances par le biais de candidatures individuelles, du panachage. Disposant de la masse critique suffisante pour créer leur propre syndicat, ils peuvent compter sur le rapport de forces pour assurer leur existence.

Paradoxalement, en un demi-siècle, les positions se sont inversées dans le syndicalisme enseignant avec le même type d'arguments, mais inversés. Depuis la scission de 1992 les statuts de la FEN puis de l'UNSA Education interdisent les tendances, alors que la nouvelle fédération dirigée par le courant Unité Action(chgt de cassette).....

Loïc Le Bars, CRESC

De la majorité de la Fédération Unitaire de l'Enseignement au courant Ecole Emancipée de la FEN (1933-1950)

.....1935 voit donc l'absorption de la très minoritaire Fédération Unitaire (étant donné le rapport de forces ce n'est pas une fusion) par la Fédération Générale de l'Enseignement de la CGT. La plupart des responsables de l'ancienne majorité fédérale de la Fédération Unitaire s'interrogeaient sur la possibilité de continuer à intervenir en tant que tendance dans le Syndicat National des Instituteurs. De même en 1944 il n'était pas du tout évident, après la parenthèse qu'a représenté pour beaucoup de militants de l'Ecole Emancipée la 2^{ème} guerre mondiale, que ce courant de pensée puisse reprendre sa place au sein du syndicalisme enseignant. Ce sont donc ces deux moments difficiles que je vais évoquer dans mon intervention.

De la majorité fédérale de la Fédération Unitaire aux Amis de l'Ecole Emancipée (période 1935 à 1939)

Le système de tendances s'est mis en place dans la Fédération Unitaire entre 1923 et 1925. Il fut la conséquence de la création des commissions syndicales du Parti Communiste étant donné que les syndicalistes révolutionnaires sont opposés à ce qu'ils appellent la colonisation de la CGTU et de la fédération par le PC. Ce sont donc les premiers à s'organiser vraiment dans une tendance structurée avec un bulletin, un bureau, une discipline de vote et des cotisations, et ces militants minoritaires refusent de continuer de diriger la Fédération avec leurs camarades membres ou sympathisants du Parti Communiste qui constituaient ce qu'on appelait la majorité fédérale. L'homogénéité de l'exécutif n'a donc pas été immédiate mais imposée par la tendance des syndicalistes purs, comme on disait à l'époque.

La majorité fédérale presque exclusivement composée de militants ou de sympathisants du Parti Communiste ne s'est pas organisée en tendances. Seule la fraction communiste fonctionnait, c'est elle qui se réunissait, qui discutait de l'orientation, et finalement on peut dire que la majorité fédérale, jusqu'en 1929, n'avait qu'une existence virtuelle. Ces militants communistes présentaient la particularité d'être membres du Parti Communiste et en même temps de rester fidèles à des conceptions syndicalistes révolutionnaires. Donc syndicalistes révolutionnaires dans l'enseignement et communistes pour le reste, c'est un peu comme ça qu'on pourrait les définir.

En 1929-1930, ces militants furent exclus ou démissionnaires du Parti Communiste pour avoir refusé d'appliquer dans la Fédération l'orientation qu'on peut qualifier d'ultra-gauchiste impulsée à l'époque par l'Internationale Communiste dans l'ensemble des PC. À ce moment-là la fraction se transforme donc en tendance syndicale, les circulaires de la fraction deviennent celles de la majorité fédérale, on se dote d'un bulletin, et Joseph Rollot qui était secrétaire de la fraction en 1929-1930 devient tout naturellement le secrétaire d'une tendance syndicale.

Mais cette tendance syndicale restait par bien des aspects une fraction politique puisque les principaux militants de la majorité fédérale ne pensaient pas que le syndicalisme, même révolutionnaire, se suffisait à lui-même. Ils continuaient donc à affirmer la nécessité d'un parti révolutionnaire mais ils estimaient que le Parti Communiste ne pouvait plus être ce parti révolutionnaire, et aucun groupe se réclamant de l'opposition de gauche et ensuite du trotskisme ne leur paraissait susceptible d'être même l'embryon d'un tel parti. Dans ces conditions il leur fallait tout à la fois combattre les orientations successives impulsées par le

PC dans la CGTU, s'efforcer de regrouper tous les opposants au sein de la CGTU, et en même temps continuer à s'exprimer politiquement par l'intermédiaire de leur journal l'Ecole Emancipée. Ils étaient persuadés en effet que la Fédération Unitaire pouvait jouer un rôle décisif dans le regroupement de l'avant-garde révolutionnaire qu'ils appelaient de leurs vœux.

On peut donc comprendre dans ces conditions leur réticence devant le processus d'unification syndicale qui aboutit au congrès de fusion de 1935 et qui signifiait essentiellement pour eux la disparition de la Fédération Unitaire. Les militants de l'ex-majorité fédérale en 1935 ne réussirent pas à faire adopter par ce congrès de fusion le remplacement des syndicats nationaux de catégories de la Fédération Générale de l'Enseignement par des syndicats réunissant tous les enseignants comme c'était le cas dans la Fédération Unitaire. Ils furent aussi battus, mais moins nettement, sur leur proposition d'une représentation proportionnelle des tendances à la commission administrative de la FGE. Mais le congrès n'ayant pas abordé le problème des publications des fédérations qui venaient de fusionner, ils continuèrent donc à faire paraître l'Ecole Emancipée. Ils purent ainsi créer la coopérative des Amis de l'Ecole Emancipée, ce qui fait qu'on avait donc une tendance qui existait dans les faits, même si elle n'était pas reconnue statutairement.

Évidemment ces militants s'efforcèrent d'adapter leur fonctionnement aux nécessités d'une intervention dans un syndicat de masse. Il faut bien dire que la majorité fédérale avait été dirigée de manière très centralisée par un noyau dirigeant formé du secrétaire fédéral en place, de ses prédécesseurs, du responsable de la tendance, et de Louis Bouët qui était le gérant de l'Ecole Emancipée. Ce groupe prenait toutes les décisions importantes qui étaient ensuite entérinées par les instances de la Fédération Unitaire, donc un mode de fonctionnement assez peu démocratique mais qui était accepté par la plupart des militants. C'est d'ailleurs cette centralisation qui avait permis à la majorité fédérale de résister victorieusement à la minorité restée fidèle au Parti Communiste à l'intérieur de la Fédération Unitaire. Le problème c'est qu'au syndicat national, les tendances n'étant pas reconnues, l'intervention dans les sections départementales devenait primordiale. Les Amis de l'Ecole Emancipée furent donc dans l'obligation de faire vivre leurs groupes départementaux, ce qui n'avait pas été vraiment le cas dans la Fédération Unitaire, et ils prirent aussi l'habitude de se réunir, en plus des AG, au niveau régional. Il y avait donc toujours un responsable de la tendance qui assurait la liaison entre les groupes départementaux.

Ce fonctionnement plus centralisé mais finalement nettement plus démocratique a pu se mettre en place parce qu'il y a eu aussi un renouvellement militant provoqué par la disparition de la Fédération Unitaire. Un certain nombre de ses anciens dirigeants se refusèrent à intervenir, ou au moins à avoir des responsabilités, à l'intérieur du SN qu'ils ne considéraient toujours pas comme un véritable syndicat. Ce fut en particulier le cas de Maurice **Demangeais** qui, à partir de 1935, se consacre de plus en plus à ses travaux historiques. Louis Bouët, pour sa part, transmet la direction de l'Ecole Emancipée à ses camarades des Bouches du Rhône, mais lui continue à s'occuper de manière beaucoup plus active de la tendance. On a donc une nouvelle génération qui arrive à la direction de ce qui va devenir les Amis de l'Ecole Emancipée, c'est à dire ceux qui avaient commencé à militer entre 1920 et 1930 (Gilbert Serret, Marcel Valière, Henri **Géraud**) et de nouveaux militants comme Henri **Vidalanche**. Il y a aussi le renfort d'un certain nombre de militants qui étaient auparavant au Syndicat National, et aussi d'anciens adhérents de la Fédération Unitaire qui avaient rejoint le syndicat confédéré avant la fusion. Il y a aussi un certain nombre de militants trotskistes qui participent à la vie de la tendance mais en nombre assez restreint, donc qui n'infléchissent pas son orientation.

Les Amis de l'Ecole Emancipée ne peuvent donc pas déposer de motion d'orientation au nom de leur tendance. En revanche ils peuvent défendre les textes adoptés dans les sections qu'ils dirigent. Mais il est à noter que ses représentants ont toujours refusé d'être cooptés aux instances dirigeantes du Syndicat National et de la FGE parce qu'ils considéraient que seule une élection pouvait légitimer leur présence à l'intérieur de ces instances. Ils continuèrent donc inlassablement à se battre pour faire adopter le principe de la représentation proportionnelle, représentation qui obtint d'ailleurs un nombre assez appréciable de mandats en 1937. Il est vrai qu'au même moment André Delmas, dirigeant du SN, animait lui-même une tendance autour du journal Le Syndicat pour combattre l'influence grandissante des militants du Parti Communiste dans la CGTU, donc cette initiative donnait quand même un poids supplémentaire aux arguments développés par les anciens responsables de la Fédération Unitaire parce que, si les tendances étaient inévitables et même à la limite nécessaires, autant les reconnaître officiellement. Ce combat en faveur de la représentation proportionnelle est un des témoignages de la fidélité des militants de l'Ecole Emancipée à l'héritage de la Fédération Unitaire.

À l'intérieur du SN, ils continuent donc à se battre sur leurs thèmes traditionnels. Par exemple ils défendent le principe du traitement unique pour tous les instituteurs, ils préconisent le recours à l'action directe, et ils expriment leur méfiance envers le Front Populaire, ce qu'ils appellent l'alliance des partis ouvriers avec des formations bourgeoises ou petites bourgeoises. L'Ecole Emancipée salua comme il convenait les grèves de juin 36 mais sans partager l'enthousiasme qui faisait dire à Marceau Pivert par exemple que tout était possible, et sans appeler non plus les enseignants à débrayer.

En 1937, la motion d'orientation affirmait qu'une grande partie des résultats obtenus par l'action directe des travailleurs était remise en cause et que la dévaluation et l'inflation avaient provoqué une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les gouvernements de Front Populaire avaient en plus fait preuve d'une carence complète en matière de défense laïque. Cette politique qu'ils appelaient de capitulation n'avait pourtant pas incité les directions syndicales à réagir. Ces dernières étaient aussi accusées de ne pas avoir lutté réellement contre les préparatifs de guerre. La motion contre la guerre défendue par l'Ecole Emancipée au congrès du SN réaffirmait le refus de toute union sacrée et la nécessité pour la classe ouvrière de combattre par tous les moyens une nouvelle guerre impérialiste.

Au congrès de 1938, leur motion évoqua la faillite non seulement d'un Front Populaire alors en voie de désintégration et qui engageait d'après eux le pays sur le chemin de la guerre, mais aussi des directions de la CGT et du Syndicat National. Cette motion recueillit 19% des mandats contre 12 l'année précédente, ce qui montre qu'elle avait su traduire, d'une certaine manière, la déception éprouvée par de nombreux syndiqués.

D'autre part les responsables de l'Ecole Emancipée estimaient qu'ils avaient le devoir de fédérer l'ensemble de ceux qui, dans la CGT, s'opposaient aussi bien à sa direction réformatrice qu'à ceux qu'ils appelaient les staliniens. En décembre 37, le cercle Lutte de Classes répondit favorablement à leur appel aux oppositionnels de la CGT. En mai 38, organisa une conférence de la minorité révolutionnaire de la centrale syndicale et les Amis de l'Ecole Emancipée décidèrent alors d'adhérer au cercle Lutte de Classes. Ce fut sous l'égide de ce cercle que les différentes oppositions à l'intérieur de la CGT purent s'exprimer d'une même voix, en l'occurrence celle de Gilbert Serret, au congrès confédéral de novembre 38.

Les militants de l'Ecole Emancipée essayèrent aussi de jouer le même rôle au niveau politique, par exemple en participant au congrès contre la guerre et l'impérialisme organisé à Londres en juillet 36 par le Bureau International pour l'Unité Révolutionnaire Socialiste qui regroupait entre autres organisations le POUM espagnol. Beaucoup aussi adhèrent au PSOP de Marceau Pivert. Ils s'efforcent toujours de jouer un rôle de fédérateur dans la lutte contre la guerre, tout en se démarquant du courant favorable à ce qu'on appelait le pacifisme intégral. Ceci ne les a pas empêchés, en septembre 1938, de contresigner un appel contre la guerre pour défendre la Tchécoslovaquie et le traité de Versailles. Ils se sont donc toujours maintenus sur ces positions, c'est à dire que le conflit qui s'annonçait restait un conflit entre différents impérialistes et que la classe ouvrière n'avait pas à soutenir l'un des camps en présence. C'est un peu ce qui peut expliquer le positionnement des militants de l'Ecole Emancipée pendant la guerre, c'est à dire ce refus de se ranger dans un camps plutôt que dans un autre. Même l'intervention allemande contre l'URSS ne change pas pour eux la nature de la guerre dans la mesure où ils ne considéraient pas l'URSS comme un état ouvrier, voire même comme un état dégénéré.

Ceux qui sont restés fidèles à la ligne politique développée avant guerre par l'Ecole Emancipée n'ont donc pas participé au mouvement de résistance, ce qui ne les a pas empêchés d'avoir en général une attitude assez bienveillante envers ceux de leurs camarades qui étaient engagés dans la résistance. **Demangeais** par exemple évoque le fait qu'il a hébergé des militants qui étaient rentrés dans la clandestinité, qu'il a entreposé des tracts dans sa cave, etc., mais il ne s'engage pas dans un mouvement de résistance. À noter qu'il y a eu après la guerre ce que Louis Bouët a appelé des déviations, c'est à dire des militants de l'Ecole Emancipée qui n'ont pas eu cette attitude qu'on pourrait qualifier d'attentiste. Il y en a eu très peu qui ont versé dans la collaboration, il y en a eu quelques uns à qui on a reproché une attitude jugée peu courageuse pour éviter d'être frappé par la répression du gouvernement de Vichy, et il y en a eu un nombre assez important qui se sont engagés dans la résistance, le plus célèbre étant Jean **Salducy**, ancien secrétaire de la Fédération Unitaire qui a animé la branche universitaire du mouvement Combat à Marseille et qui devait mourir en déportation. D'autres rejoignirent des mouvement plus proches de leur engagement idéologique antérieur comme par exemple Valière qui fit partie du groupe qui édite l'Insurgé composé en majorité d'anciens membres de la gauche et du Parti Socialiste. Il est donc important de noter que l'Ecole Emancipée n'a pas revendiqué après la guerre ses engagements dans la résistance car pour elle il s'agissait de déviations par rapport à l'orientation de la tendance qui a été réaffirmée après la guerre. Il n'était donc pas du tout évident que l'Ecole Emancipée puisse reprendre sa place dans le syndicalisme enseignant.

Si elle a pu le faire, c'est le résultat de deux initiatives distinctes. D'abord une qui a été prise au sommet, c'est la cooptation de Valière, plus d'ailleurs en tant que reconstruteur du syndicat dans le sud-est de la France qu'en tant que représentant d'une tendance qui finalement n'existait plus. Valière a donc été coopté au bureau national du SNI à la demande des majoritaires, mais finalement cette désignation n'a pas été à l'origine de la réapparition de l'Ecole Emancipée. Celle ci résulta de la décision d'un groupe de jeunes instituteurs de la région parisienne qui, à l'initiative de Marcel Pennetier, membre du PC trotskiste, entendaient renouer avec une tradition d'un syndicalisme « lutte de classes ». Ce sont donc eux qui ont fait reparaitre l'Ecole Emancipée en 1944 et d'ailleurs on peut noter que cette initiative n'a pas été du goût des responsables en titre de l'Ecole Emancipée qui étaient à Marseille, ni du goût des anciens responsables de l'Ecole Emancipée qui se méfiaient toujours un peu des trotskistes, et en plus c'étaient des parisiens ! Finalement Valière réussit à convaincre Pennetier de changer le nom de la publication qui devient, à partir du numéro 3, le Bulletin

des Amis de l'Ecole Emancipée. Il fallut attendre encore un peu plus d'un an pour que l'Ecole Emancipée reparaisse officiellement, toujours par les militants des Bouches du Rhône, et petit à petit l'Ecole Emancipée a pu reprendre la place qui avait été la sienne dans le syndicalisme enseignant.

Au départ c'est une tendance qui est quand même assez affaiblie car il faut bien voir qu'un certain nombre de ses militants, en particulier parmi les plus jeunes, avaient participé à la résistance et adhéré au Parti Communiste. C'est une des explications qui fait qu'après la guerre le courant ex-unitaire soit nettement renforcé par rapport à ce qu'il était avant la guerre, et dans beaucoup de départements on retrouve ce phénomène, c'est à dire de jeunes militants de l'Ecole Emancipée qui pendant la guerre ont rejoint le PC. Ce sont donc les anciens militants de la Fédération Unitaire qui sont un peu obligés de redémarrer les groupes de l'Ecole Emancipée. Cette tendance n'a alors que 2 représentants sur 21 au Bureau National issu du congrès du SNI en décembre 45, 600 abonnés seulement au premier numéro de l'Ecole Emancipée qui passe d'hebdomadaire à bi-mensuel, et les militants se sentent un peu dépossédés de leur tradition de lutte et de tout ce que représentait la Fédération Unitaire. Les jeunes ne connaissent pas, ils ont principalement comme référence la résistance, ce qui explique aussi le rôle important que les dirigeants de l'Ecole Emancipée donnent à leur propre histoire, en particulier toute l'énergie qu'ils consacrent à la publication du Syndicalisme dans l'Enseignement qui avait été rédigé par les anciens dirigeants.

Si l'Ecole Emancipée a pu reprendre sa place dans le syndicalisme enseignant, c'est aussi parce que la lutte des classes reprenait ses droits, c'est à dire que l'orientation défendue traditionnellement par l'Ecole Emancipée a eu un certain écho, en particulier à partir de 1945, comme par exemple le fait que l'Ecole Emancipée fasse adopter avec les majoritaires la revendication de l'échelle mobile des salaires. Petit à petit s'est donc imposée l'idée que le seul modèle pouvant sauvegarder l'unité du syndicalisme était celui qui avait fonctionné du temps de la Fédération Unitaire, c'est à dire la représentation officielle des tendances. Je crois que le véritable tournant n'est effectivement pas 1948 mais 1946, c'est à dire lorsque le congrès du SNI adopte la représentation proportionnelle des tendances sur des listes qui présentaient une motion d'orientation avec un panachage, et d'autre part avec l'homogénéité de l'exécutif du syndicat. C'est cet accord qui avait eu lieu en 1946 qui a été repris en 1948 avec la motion Bonnissel-Valière qui avait été élaborée essentiellement par l'Ecole Emancipée à laquelle s'était ralliée la majorité.

En conclusion je dirais que le modèle FEN doit à l'évidence beaucoup à l'Ecole Emancipée, mais une fois l'autonomie assurée, ses militants s'aperçurent que le ralliement pendant un congrès de la majorité du SNI, de la FEN et des motions d'orientation d'inspiration syndicaliste révolutionnaire ne signifiait aucunement qu'elle abandonnait pour autant son orientation réformiste. Les élections du SNI l'année suivante s'avérèrent donc assez décevantes pour l'Ecole Emancipée qui perdit un siège, et de plus elle risquait un peu de retomber dans la marginalité qui avait été la sienne immédiatement après la guerre, d'autant plus que le maintien de la scission syndicale entre la CGT et FO lui fit perdre progressivement son rôle de fédérateur des minorités révolutionnaires syndicales. Tout ceci accentua donc son isolement.

Mais l'Ecole Emancipée restait quand même, pour un nombre appréciable de ses partisans, autre chose qu'une tendance syndicale. Par bien des aspects elle s'apparentait encore, comme par le passé, à une fraction politique. On voit donc bien qu'il y a eu une continuité entre la

majorité fédérale de la Fédération Unitaire et la tendance syndicaliste révolutionnaire de la FEN, l'Ecole Emancipée.

Rémi Skoutelsky, CHS

La FEN et la guerre d'Algérie à la lumière des archives fédérales

Je vais parler beaucoup idéologies dans cette communication. Sur la FEN et la guerre d'Algérie il y aurait bien sûr beaucoup à dire, donc je vais commencer par vous dire ce dont je ne vais pas parler. Je ne vais pas parler de toutes les actions de la FEN contre la torture, l'aide aux enseignants victimes de la répression, la défense de la République lors du coup d'état de 58, la lutte contre l'OAS, toute une série de choses que l'on peut continuer à énumérer et qui montent bien l'ampleur de l'action de la FEN pendant cette période.

Je vais en fait m'attacher à un seul point qui est de décrire et ensuite de comprendre les positions de la FEN, plus sur l'Algérie d'ailleurs que sur la guerre d'Algérie, et notamment sur la question de l'indépendance. J'éclairerai ces positions en regardant ce qui est l'élément-clé, à savoir l'analyse par les enseignants de ce qu'est le FLN et, dans un troisième temps, je reviendrai sur les soubassements idéologiques anciens qui permettent de comprendre cette attitude.

Tout au long de cette intervention il faut garder à l'esprit que le syndicalisme enseignant se positionne toujours officiellement comme une véritable avant-garde du mouvement ouvrier (il se considère comme appartenant à ce mouvement ouvrier), et comme un intellectuel collectif qui appartient à une sphère dans laquelle on peut retrouver la LDH, l'UNEF, et sous la 5^{ème} République le SGEN.

Avant de voir quelle sera l'attitude de la FEN sur ce que doit être le statut de l'Algérie, il faut partir du fait que la majorité, la mouvance socialiste et laïque qui dirige la FEN, ne se considère plus officiellement comme partisane du mouvement colonial que depuis 1946. En 1955, quand Letonturier dit : « La présence de 16.000 syndiqués outre-mer, pour la plupart colonialistes, justifie la position embarrassée et équivoque de nos organisations », il apparaît comme un véritable provocateur. En 1946, quand paraissait dans la revue de la FEN un article évoquant l'attachement indéfectible des peuples coloniaux à la France, ça ne provoquait évidemment à ce moment-là aucune réaction. Il y a donc eu une évolution, sous le cours des événements, extrêmement importante.

Il faut aussi avoir à l'esprit que, dans les premières années du conflit, donc globalement sous la 4^{ème} République, le clivage fondamental n'oppose par les tenants de l'Algérie française d'un côté et les partisans de l'indépendance de l'autre, mais il se structure autour de deux stratégies antagonistes : la négociation ou la pacification, avec tout ce qu'il y a derrière ce terme. La FEN prône clairement la négociation, position parfois franchement d'avant-garde, et ça l'amène évidemment à condamner les méthodes utilisées dans la conduite de la guerre.

Je passe sur les premières réactions après l'insurrection de la Toussaint 1954 pour en venir directement à ce qui va définir la position officielle des différents syndicats de la FEN sur la question algérienne. Compte tenu de la chronologie, c'est à la mi-55 que les différents syndicats puis la FEN vont définir leur position qui les mettra à l'avant-garde puisque ce n'est qu'à la fin de l'année 55 qu'il y aura les premières position d'envergure d'intellectuels sur la question de l'Algérie.

Les congrès du SNES et du SNEP renvoient dos à dos les violences terroristes et la répression aveugle et condamnent l'état d'urgence qui a été voté le 3 avril. À l'occasion du congrès du SNI de Bordeaux est abordée ce qu'on a appelé la charte de la table ronde à laquelle le syndicat se tiendra quasiment jusqu'à la fin du conflit, même s'il y apporte des nuances en fonction de l'actualité. Ce texte marque une nette évolution par rapport aux positions antérieures puisque dans les premiers mois le SNI, comme beaucoup d'autres, mettait d'abord en avant les jeux d'influences extérieurs dans les événements d'Algérie, condamnait le nationalisme et renvoyait terrorisme et répression aveugle. Désormais la cause profonde de l'événement est l'hypocrisie des gouvernements successifs qui, tout en déclarant « L'Algérie c'est la France », se refusent à lui donner la véritable égalité des droits. On dénonce aussi la réaction coloniale, forme locale de capitalisme, la misère lamentable dans laquelle on laisse croupir les masses musulmanes qui appellent des solutions économiques, sociales et scolaires, et il faudrait prendre des mesures politiques, à commencer par la pleine application du statut de 47, lequel statut ne figure plus comme une fin en soi. En l'espace d'un an il y a donc une évolution qui va de (pour résumer) « C'est une manipulation de Nasser », à la reconnaissance de vrais problèmes.

Ceci dit, la motion de 55 se prononce clairement pour le maintien de l'Algérie dans le cadre de la démocratie française, à la demande expresse des sections algériennes, d'après un témoignage de Pierre Desvalois, mais c'est vrai que cette formule-là disparaîtra ensuite des motions ultérieures de la FEN. Le point d'orgue de la motion est évidemment l'exigence de l'ouverture immédiate d'une conférence de la table ronde groupant les représentants authentiques de toutes les populations sans distinction aucune, qui recherchent les solutions urgentes capables d'arrêter les violences. Le SNI prône donc une négociation sans exclusive et sans préalable du dépôt des armes par les indépendantistes, ce qui est une position plutôt en avance pour l'époque. Cette idée a d'abord été lancée par les instituteurs musulmans puis reprise par Messali Hadj, leader historique du nationalisme algérien, et elle sera reprise par la FEN et le SNI quasiment jusqu'à la fin de la guerre. En avril 55, cela situe donc les dirigeants autonomistes à la pointe du mouvement contre la guerre.

Au congrès fédéral de novembre 55, les minorités de la FEN opposent des motions à la charte de Bordeaux(chgt de face)..... avec la position des autonomes. Ceci dit, dans sa présentation, l'orateur de la motion, Libert, met en avant qu'il faut prendre en considération l'existence d'un fait national algérien et qu'on doit, dès le début de la discussion, reconnaître le droit à l'indépendance. Il va à l'oral plus loin que la motion écrite qui est déposée.

La FEN soutient ouvertement le fond républicain dans la campagne de 56, condamne l'épisode des tomates d'Alger, et ces prises de positions ajoutées aux motions qui avaient été votées au congrès de 55 vont amener une crise au sein des sections nord-africaines qui conduira à des scissions, mais c'est un sujet que je n'ai pas le temps d'aborder ici.

En mars 56, le parlement, avec l'appui des voix communistes, accorde au gouvernement les pouvoirs spéciaux de maintien de l'ordre. En réaction la FEN, par un appel au sang froid et à la raison approuvé par les ex-cégétistes, demande au gouvernement de ne pas se laisser enfermer dans le cycle infernal attentats / répression. Sa volonté de maintenir une balance égale entre les extrémistes l'entraîne à condamner (ce que j'ai trouvé quand même assez savoureux) le chantage à la sécession mené par les indépendantistes. Cet appel se démarque donc très nettement du triptyque que le président du Conseil avait défini : préalables du

cessez-le-feu, puis élections, puis négociations. Il n'y a pas de préalables du cessez-le-feu pour qu'il y ait des négociations. En 57 il y aura un nouvel appel pour condamner la répression d'un côté et les atrocités de l'autre.

Ceci dit, il ne faut pas se méprendre. S'il y a des divergences entre la FEN et le gouvernement Mollet (qui sera renversé en avril 57) sur la façon de mener la guerre, il n'y a pas de divergences sur le refus de l'indépendance. Sur le fond la FEN adhère parfaitement aux discours du président du Conseil : « Nasser est un nouvel Hitler, les pays arabes sont xénophobes », elle ne condamne pas l'intervention de Suez, et elle continue à considérer qu'on ne peut pas traiter le problème algérien en l'isolant de l'action du Au-delà elle adhère au discours sur l'Eurafrrique sur la théorie de l'indépendance dans l'interdépendance.

En fait, quand on regarde au sein de la FEN où se situent les vraies divergences, c'est avant tout sur cette question de l'indépendance. L'Ecole Emancipée l'a exprimé dès 55 et se positionne a priori en faveur de l'indépendance. Les ex-cégétistes sont depuis 1957, comme le Parti Communiste, pour la reconnaissance du droit à l'indépendance, tout en précisant que la négociation doit, pour aboutir, tenir compte des légitimes intérêts des populations d'origine européenne. Le SNES se prononce pour l'autodétermination mais ne précise pas dans ses motions, comme L'Ecole Emancipée, « Jusque y compris l'indépendance ». La majorité du SNI, qui fixe la ligne de la fédération, considère que reconnaître le droit à l'indépendance serait un préalable à la négociation et refuse donc de l'inscrire dans ses motions et positions.

Avant d'en venir à l'évolution rapide qui va intervenir sous la 5^{ème} République, il faut essayer de replacer en perspective la position de la FEN par rapport à la mouvance dans laquelle elle évolue. Il y a d'abord une divergence de fond qui la sépare du SGEN, c'est l'analyse des mouvements de décolonisation, puisque le syndicat encore confessionnel à l'époque ne manifeste aucune méfiance a priori vis à vis du processus de décolonisation. Ceci va expliquer en grande partie que les deux organisations se retrouveront parfois, mais pas tout le temps. L'UNEF, qui est à ce moment-là dirigée par des membres de l'AGEC, se rapproche des étudiants du FLN. Ceci dit, ce n'est pas parce que la direction prend cette position qu'elle cherche à la faire adopter par l'ensemble du syndicat. Mais enfin, selon l'expression employée par un ministre, la FEN se voit à plusieurs reprises tournée à gauche par les curés. Il n'y a pas d'ailleurs que par les curés puisque, au sein de la SFIO, Oreste Rosenfeld se prononce pour l'autodétermination. Même la Ligue des Droits de l'Homme, qui était partie en 54 des mêmes positions que la FEN, adopte un texte dans lequel on lit au sujet de l'Algérie : « Quant au régime politique, point de veto préalable, même à l'autonomie ou à l'indépendance, si elle est voulue par le peuple algérien lui-même ». On voit donc bien que même au sein de la mouvance socialiste, les syndicalistes enseignants, quand il s'agit de définir ce que devrait être l'Algérie, ne se situent pour le coup absolument pas à l'avant-garde.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en face, les partisans de l'Algérie française ont cherché et on réussi à s'attacher des universitaires de gauche. Jacques Soustelle, en fondant l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française, association ultra-nationaliste mais qui met en avant une volonté intégrationniste qui va faire illusion auprès de personnalités extrêmement progressistes, va quand même réussir à regrouper autour de lui Paul Rivet, Albert Baillet, Jean Sarrail, qui n'ont pas vraiment l'image de réactionnaires.

Pour conclure sur cette première période, on peut déjà se risquer à une analyse à travers, c'est une hypothèse, le prisme générationnel. Les jeunes intellectuels qui sont concernés

directement par le rappel du contingent font passer la lutte contre la guerre avant le maintien de l'Algérie dans la république française et participent aux initiatives de lutte contre la guerre. Les militants chenus de la gauche laïque qui ont été baignés dans le colonialisme triomphant du début du siècle adoptent la position inverse. Ils ne sont pas partisans de la guerre mais la priorité est de maintenir l'Algérie dans le cadre de la république française laïque et universelle. Les dirigeants de la FEN sont trop âgés pour être mobilisables et ils sont en pleine phase d'activité politico-syndicale. Ils se situent donc dans une position intermédiaire qui évoluera en fonction des tensions.

Pendant les premiers mois du pouvoir gaulliste en 58, la FEN se focalise d'abord sur les questions constitutionnelles, logiquement. Il y a des divisions en son sein entre ceux qui vont rester à la SFIO et ceux qui vont soutenir le PSA comme Georges Lauré (même s'il n'y adhère pas), Paul Ruffe ou Letonturier. Lors de son discours d'Alger en juin 58, de Gaulle se prononce pour l'intégration. Un an plus tard, en septembre 59, est annoncé le référendum sur l'autodétermination au plus tard trois ans après le retour effectif à, qui proposera trois solutions : la sécession, la francisation complète, ou le gouvernement des algériens par les algériens appuyé de l'aide de la France et en union étroite avec elle.

La proposition de conférence de la table ronde de 55 doit forcément être actualisée et ça va être l'objet d'un bureau national du SNI. Pour la majorité, il n'est plus nécessaire de négocier sur le principe de l'autodétermination puisque tout le monde l'accepte. La conférence devient donc la négociation pour le cessez-le-feu, laquelle comprend un volet politique. Si l'objet est modifié, les principes demeurent entiers. Non seulement le gouvernement provisoire de la république algérienne monté par le FLN, mais aussi le MNA de Messali Hadj, les travailleurs européens, la masse silencieuse, doivent être associés à la discussion. Pour les ex-cégétistes, puisque le FLN refuse de négocier le cessez-le-feu avec d'autres représentants algériens que lui-même, entreprendre des démarches par la conférence de la table ronde « nouvelle formule » avec d'autres acteurs du drame ne peut que retarder la paix. En 1960 le grand mouvement de l'UNEF contre la suppression des sursis verra un nouveau rapprochement entre la FEN et l'UNEF. Lorsque le SNI réunit son congrès à Strasbourg en juillet 60, des pourparlers ont déjà eu lieu entre le gouvernement français et le FLN mais ça a été un échec. Dans ce contexte la conférence de la table ronde reste pour le SNI un objectif qui doit aboutir à un système institutionnel ou tout au moins à un accord sur l'essentiel. Pour les ex-cégétistes une négociation a été amorcée et elle peut mener à la paix. Il y a donc divergence entre la position de la direction de la FEN qui pense qu'il faut reprendre des négociations avec toutes les parties prenantes en présence, et la position des ex-cégétistes qui disent que des négociations ont commencé avec le FNL et que toute autre initiative les briserait.

Au moment du procès du réseau Jeanson la FEN condamne fermement la répression, y compris à l'égard des signataires du manifeste des 121, majoritaires et minoritaires pour des raisons différentes. En octobre ils lancent un nouvel appel à l'opinion pour une paix négociée qui va avoir un impact extrêmement important en disant « L'affaire des jeunes devient l'affaire de tous, l'affaire de la nation. Quant à l'avenir de l'Algérie aucune ambiguïté, il n'y a plus d'Algérie française possible ». Cet appel a été très massivement signé.

Je passe sur les différentes étapes de la lutte, unités d'action et divisions qu'il a pu y avoir à gauche, notamment en octobre 60. En janvier 61, au vu des résultats du référendum, le GPRA propose au gouvernement de reprendre les pourparlers de paix. Une déclaration de la FEN réclame alors une pacifique confrontation permettant enfin d'aboutir à une solution négociée et ne demande pas la reprise en tant que telles des négociations avec le GPRA. Le Parti

Communiste, la CGT, et au sein de la FEN les ex-cégétistes, refusent le texte. Ni l'UNEF ni le PSU ne le signent non plus. Le SNES, qui à l'époque est de la même obédience que le SNI, condamne très vivement le fond de la déclaration inspirée par la FEN d'une part, et la mise à l'écart de la CGT et de l'UNEF d'autre part.

Il faut attendre mars 61 pour qu'au colloque de Grenoble la FEN se rallie aux positions majoritaires de toute la gauche, mais il ne s'agit pas pour autant de laisser le peuple algérien voler de ses propres ailes puisque la motion sur l'Algérie votée par le SNI en juillet 61 affirme sa préférence pour une solution institutionnelle d'une Algérie indépendante associée à la France. C'est finalement en novembre 61 que la motion générale du SNI évoque une Algérie indépendante et la coopération de deux états pleinement souverains. Il aura donc fallu attendre novembre 61 pour que la FEN, bien après d'autres mouvements, se rallie à l'idée d'une Algérie indépendante qui ne soit pas indépendante dans l'interdépendance.

Qu'est-ce qui explique ces positions ?

D'abord une hostilité au FLN qui a été plus ou moins frontale pendant tout le conflit mais qui n'a jamais été démentie, hostilité encore plus marquée d'ailleurs par la minorité Ecole Emancipée. La base de cette hostilité est une grande méfiance à l'égard des mouvements nationalistes qui sont soupçonnés de défendre des intérêts opposés à ceux de la classe ouvrière et qui amènera d'ailleurs à condamner aussi bien les que les à un moment donné.

Vous avez ensuite, en 56, le fait que le Parti Communiste, et surtout l'association des ulémas, mouvement islamiste créé dans les années 30, rejoigne le FLN. L'esprit laïc est consubstantiel de la Fédération et visiblement la laïcité est le prisme unique à travers lequel la FEN perçoit l'islam. Cette notion-là est très importante et ce sont à peu près les seuls à ce moment-là à avoir cette méfiance vis à vis de l'islam politique.

On constate aussi une hostilité à l'implication des syndicats dans les luttes d'indépendance, et il est clair aussi que la FEN a noué des liens avec le mouvement national algérien de Messali Hadj qui comportait de véritables et d'authentiques syndicalistes connus des militants de la FEN avant même la guerre d'Algérie. Évidemment, quand il y a la guerre civile entre les fédérations de France du FLN et du MNA et que des syndicalistes de l'USTA sont assassinés, la FEN ne peut être que choquée, et il n'y a pas qu'elle d'ailleurs.

Enfin, circonstance aggravante, le FLN a violé le sanctuaire, à savoir l'école, en lançant un mot d'ordre de boycott des écoles pour les petits musulmans à la rentrée 57.

Pour conclure, en prônant dès 55 la conférence de la table ronde, les autonomes se sont placés à la tête des partisans d'une négociation sans préalable. En s'accrochant jusqu'au bout à la formule, ils apparaissent nettement en retrait du PSU, de l'UNEF ou des rénovateurs de la CFTC. Sous la 4^{ème} République leur conception de l'avenir de l'Algérie correspond globalement à celle des grandes forces de la gauche non communiste. Sous la 5^{ème} République elle apparaît constamment à la remorque des initiatives du pouvoir gaulliste et se rallie tardivement à la notion d'indépendance pleine et entière, avec une hostilité qu'on rencontre d'ailleurs sur cette ligne pas uniquement dans les minorités mais aussi au sein du SNES ou du SNET. Il y a donc un double décalage, interne entre les instituteurs et les enseignants et externe entre la FEN et le large secteur de la gauche non communiste.

Qu'est-ce qui explique ce double décalage ?

Je vais mettre de côté tout ce qui est tradition démocratique libérale et autres, fond commun que la FEN partage avec la LDH ou L'UNEF qui n'adopteront pas la même position. Finalement, la principale clé de l'attitude du SNI se trouve condensée et illustrée à mon sens dans cet extrait d'un article signé du bureau de la section d'Alger qui a été publié en 56 par l'Ecole Libératrice : « L'école laïque a été une réussite à laquelle reste attaché un peu de la grandeur de notre pays. À la fin du siècle dernier, des hommes vinrent de France à l'appel de Jules Ferry. Ils firent de la Kabylie ou de quelques humbles villages des plateaux comme leur seconde patrie. Ils ont lutté contre l'ignorance, contre la maladie, et conquis les cœurs avec ce que l'apôtre appelait les armes de la lumière ». Jules Ferry est l'homme de l'école laïque et de la colonisation et les deux sont consécutives à l'idéologie de la 3^{ème} République reprise par la 4^{ème}. Paraphrasant Clémenceau qui évoquait la révolution française, on pourrait dire que pour les partisans de Jules Ferry, Jules Ferry est un bloc.

Où réside dans ce sens la singularité de la FEN ? Peut-être ici. Non seulement les instituteurs étaient, par leur enseignement, le principal vecteur de l'idéologie coloniale de la 3^{ème} République, mais en tant que corps ils étaient aussi un des piliers d'une colonisation par définition émancipatrice puisque menée dans un cadre républicain. Reconnaître les aspirations à l'indépendance de l'Algérie alors que la scolarisation des masses algériennes restait encore à faire revenait à avaliser leur propre échec, et en tant qu'enseignants, et en tant que syndicalistes laïcs. Le poids politique de l'islam apparaissait comme un motif supplémentaire de ne pas livrer les algériens à eux-mêmes.

A contrario, les enseignants du second degré se sentaient probablement moins impliqués dans le projet colonial et ils ne furent d'ailleurs que marginalement concernés par la scolarisation de l'Algérie. Ils réussirent donc plus aisément en métropole à prendre leurs distances par rapport à l'idéologie de la colonisation de progrès. De plus le SNES et le SNET ne pouvaient prétendre représenter à eux seuls le milieu du secondaire alors que le SNI se trouvait en situation quasi hégémonique, d'où leur nécessité à composer avec d'autres forces et par là même à prendre encore plus de distance.

En définitive l'appartenance politique n'apparaît pas comme la bonne grille de lecture de l'attitude des enseignants syndicalistes pendant la guerre d'Algérie. C'est en amont, dans l'implication dans la colonisation considérée comme partie intégrante du projet laïc, autant en métropole qu'outre-Méditerranée, et aussi dans la tradition pacifiste hostile au nationalisme, que se trouve le soubassement idéologique des positions des instituteurs autonomes de la FEN de 1954 à 1962.

Françoise Bosman

Merci à tous les trois pour ces trois communications très denses. Je vous propose maintenant un débat de 30 minutes en intégrant les questions qui étaient mises en réserve suite aux interventions de la fin de matinée.

????????????????????

Une brève intervention relative à ce qu'a dit Charlotte Siney. Non que j'aie quelque chose à reprocher à ce qui a été dit, je le partage, elle a fait brièvement mais brillamment le tour de la question. Simplement elle a évoqué, sur la période récente des rapports entre le SNI et la

MGEN, une évolution qui se traduit par les mots « rupture », « prise de distance », « mise à l'écart » qui me paraissent tout à fait excessifs. Il y a effectivement une évolution des relations entre le SNI et la MGEN qui dès le départ étaient très serrées puisque c'est le SNI qui a décidé de créer la MGEN, alors que les autres ont été d'initiatives spécifiques, même si elles se sont développées grâce à l'apport réel du SNI.

Depuis l'origine le lien existait donc et il se traduisait de façon très visible par la concomitance des assemblées générales de la MGEN et des congrès du SNI quand ils étaient annuels, ils ont continué de coexister quand le SNI a fait un congrès tous les deux ans, et quand le SNI est passé à un congrès tous les trois ans, après 87, Lille ayant été la dernière réunion conjointe, il y a eu dissociation des assemblées générales de la MGEN et des congrès du SNI. Ceci ne signifie en aucune manière qu'il y a prise de distance ou rupture entre la MGEN et le SNI. La continuité existe et tout ce qui est indiqué sur le caractère social, ce caractère très militant d'un certain nombre d'initiatives de la MGEN, subsiste.

Aujourd'hui encore, avec les pressions que subit la Mutuelle dans le mouvement mutualiste et le code de la Mutualité qui lui impose des règles qui ressemblent de plus en plus à l'assurance, la MGEN est la mutuelle qui résiste et qui continue à être une mutuelle réelle, c'est à dire que les cotisations ne sont pas différenciées en fonction des risques ni en fonction de l'âge. Il y a une volonté réelle de rester sur la ligne idéologique et sociale qui est la sienne depuis l'origine, et c'est aussi celle du SNI. Il n'y a donc pas de distance qui est prise. Sur le plan fonctionnel il est évident que sont nés des mutualistes qui n'ont pas forcément été des syndicalistes. La technicité est devenue telle que ce n'est pas parce qu'on a un passé syndical que l'on peut avoir une activité mutualiste, donc c'est vrai que cette évolution a mené à une différenciation des intervenants. Jusqu'à maintenant, jusqu'à Jean-Michel Laxalt inclus aujourd'hui, tous les présidents de la MGEN ont été issus des instances nationales du SNI.

Ce qui est sûr c'est qu'il y a une proximité qui demeure intacte sur l'idée de ce qu'est une mutuelle par rapport à un syndicat, ce qui est tout à fait différent du rapport entre mutualisme et syndicalisme dans le reste de la France.

????????????????????

Par rapport au document écrit de Loïc Le Bars, j'avais fait des remarques sur une position qui est prêtée à Valière qui est la condamnation des fractions. Or Valière, qui était le dernier secrétaire de la Fédération Unitaire de l'Enseignement, a eu plusieurs positions sur cette question. Je ne sais pas si c'est une évolution personnelle ou si ce sont des précisions qui sont venues progressivement. Il est vrai par exemple que, lors d'un des derniers congrès de la Fédération Unitaire, il y a une motion d'orientation de la ligue communiste qui est présentée, en tant que telle, ce qui n'est pas tout à fait la conception qu'avaient les militants de l'Ecole Emancipée du fonctionnement des tendances et de la bataille à l'intérieur des syndicats. Ça explique peut-être le type de condamnation des années 30 des fractions.

Il y a eu une deuxième prise de position où Valière a voté, je crois que c'était en 48, un texte commun sur cette question-là avec les majoritaires et il a expliqué après, en faisant une demie autocritique, qu'en fait il avait dans le collimateur la fraction stalinienne et que ce n'était pas une condamnation des fractions en général, même si ça pouvait paraître comme tel dans son texte. Et plus tard, quand il a vraiment écrit en long et en large sur cette question au moment de la crise de l'Ecole Emancipée des années 67-69, il a déclaré qu'il n'était pas contre les

fractions politiques, que les politiques s'organisaient comme ils l'entendaient, mais la seule chose qu'il demandait était que les militants respectent les décisions et les instances démocratiques du syndicat. C'est la dernière position de Valière sur cette question.

On pourrait aussi revenir sur les positions de la majorité fédérale sur la charte d'Amiens par exemple, puisque c'est l'anniversaire. La majorité fédérale n'approuvait pas du tout cette charte et avait énormément de critiques à faire par rapport aux tendances apolitiques qu'il y avait derrière et à l'alliance qui avait été passée avec les réformistes pour la voter. Je n'insiste pas là-dessus mais c'est quand même lié au débat sur politique et syndicat, fractions, tendances, etc.

Sur la question de l'Algérie il a été fait référence au désaccord avec les sections algériennes, mais j'ai eu connaissance d'au moins une scission du SNI en France de la part de la section de l'Yonne. Je ne sais pas s'il y en a eu d'autres mais, sur la question de l'Algérie, il y a eu rupture de la section départementale du SNI de l'Yonne.

Sur les orientations il serait intéressant de ne pas seulement se référer aux positions sur la guerre, sur la négociation et sur l'indépendance, mais aussi à la question de la solidarité avec les algériens qui n'a été défendue que par l'Ecole Emancipée si j'ai le souvenir des motions de cette époque. De même la question du retrait du contingent qui n'a pas été abordée et qui a quand même été l'occasion de manifestations très amples en 55 et 56 et dont on trouve des traces dans les motions, et pas uniquement celles de l'Ecole Emancipée.

Le dernier point concerne la conclusion sur le fond idéologique mais ça dépend un peu de ce qu'on entend par « idéologie ». Dans un sens péjoratif, l'idéologie peut chercher parfois à justifier plutôt qu'à fonder une politique. Alors je laisse la question ouverte car je ne sais pas moi si c'était une conviction qui a fait prendre les positions qui ont été prises par la majorité des syndicats enseignants.

Jean-Paul Roux

C'est un peu difficile car les interventions sont un peu hachées entre les différentes communications, y compris celles de ce matin.

J'aurais juste un désaccord de formule avec Bruno Poucet dans son introduction de ce matin. Il a une formule un peu abrupte lorsqu'il parle du terme des relations entre la FEN et la CFDT en disant que celles-ci dureront jusqu'à la disparition de la FEN en 1992. J'ai au moins deux désaccords sur cette formule et le premier c'est sur le mot « disparition ». Cette affirmation nécessiterait une analyse plus poussée qui demanderait à être validée par un travail historique qu'il n'est peut-être pas encore temps de mener. Je pense donc que les mots « rupture » ou « scission », qui sont factuels, seraient mieux adaptés.

L'autre désaccord porte sur le fait lui-même car les relations entre la CFDT et la FEN n'ont pas cessé en 1992 mais elles se sont poursuivies de façon ouverte quasiment jusqu'en 2000, et cela pour deux raisons. La première, et elle a son importance, tient aux relations qui s'étaient créées entre les militants et qui se sont poursuivies. La seconde c'est que l'UNSA, créée en 1993, n'a pas pris dans l'instant le volume de l'organisation interprofessionnelle qu'elle a atteint aujourd'hui et que la FEN a été encore pendant un temps ce relais nécessaire. La preuve de la poursuite de ces relations c'est qu'au congrès de Lille en 2000, la FEN était

présente à deux titres : je m'y trouvais en tant que secrétaire général de la FEN dans la délégation de l'UNSA, et Patrick y représentait la FEN invitée en tant que telle à ce congrès.

Je n'interviendrai pas sur la question de l'Algérie car j'aurais trop à dire et je pense que Louis dira un certain nombre de choses, mais je voudrais signaler ce sur quoi je crois tu n'as peut-être pas assez insisté, c'est à dire les liens très forts qui unissaient les dirigeants de la FEN et Messali Hadj. Ces liens ont perduré bien au-delà de la fin de la guerre d'Algérie et de l'indépendance et ils se sont concrétisés par deux colloques historiques en 1990 et 1999 sur la mémoire de Messali Hadj, colloques auxquels étaient associés les héritiers du messalisme toujours présents et qui marquaient une volonté de restitution aussi bien aux français (chgt de cassette).....

..... les statuts actuels de l'UNSA Education, je parle sous le contrôle de Patrick Gontier, mon successeur ici présent, n'interdisent pas le droit de tendances. Ils ne l'organisent pas, mais les statuts du syndicat des enseignants prévoient clairement qu'il puisse y avoir plusieurs listes qui se présentent en opposition aux élections, ce qui ouvre donc le droit à un vote portant à la fois sur des personnes mais aussi sur des orientations. C'est formel mais cela a son importance.

Sur la question du droit de tendances la présentation me paraît juste dans sa filiation historique, et en même temps un peu angélique. Au-delà de ce qui a été dit, on voit bien que le droit de tendances a été, pour les majoritaires, le garde-fou qui a empêché pendant des années toute tentative de noyautage par le biais d'un choix clair et déterminé sur des orientations et sur les personnes qui les portent. De même le refus de l'organisation en tendances prôné par la tendance (je mets des guillemets) « unitaire », était au contraire très directement en filiation avec la stratégie du noyautage qui permettait effectivement, par le biais de militants formés et résolus, de prendre des appareils tirant derrière eux un choix d'orientations qui n'a pas été au préalable soumis aux adhérents.

Quant à l'homogénéité des exécutifs, Loïc l'a bien rappelé, l'Ecole Emancipée y était aussi favorable à cette époque-là. En fait la question de l'homogénéité ne se pose comme ça, ex abrupto. S'il y a homogénéité des exécutifs, il y a, tu l'as dit, solidarité. C'est à dire qu'au bout l'exécution des décisions des instances délibératives est faite par cet exécutif, mais la totalité de l'exécutif appelle au vote du rapport d'activité. J'apporte un témoignage car cette question s'est posée pour le jeune militant que j'étais dans les années 70. Dans ma section départementale du Var où j'ai accédé aux responsabilités à ce moment-là, j'ai ouvert une expérience d'hétérogénéité des exécutifs contre l'avis d'une partie de mes amis de la majorité, ce qui a donné des débats que je ne qualifierai pas. Nous avons donc fonctionné pendant deux ans selon la règle « décision du délibératif, exécution ». Le constat au bout de deux ans était clair. Toutes les réunions de secrétariat étaient quasiment consacrées à un débat qui tentait de remettre en cause les décisions majoritaires du délibératif, première difficulté. Deuxième difficulté au terme, les membres de la minorité qui étaient associés à l'exécutif ont appelé à voter contre le rapport d'activité qu'ils avaient eux-mêmes exécuté. On a donc bien vu que dans le cas d'une structuration en tendances telle qu'elle a été indiquée, l'homogénéité était effectivement la seule règle de cohérence et d'efficacité.

La question qui s'est posée ensuite, mais qui est d'une autre nature, c'est que lorsqu'en 1967 la direction du SNES a changé d'orientation, la FEN, fédération de syndicats nationaux et pas fédération de tendances comme elle allait finir par le devenir, aurait du reposer la question de l'exécutif et de son homogénéité dans ce nouveau contexte. Ça aurait été le moyen de

redonner la primauté aux syndicats nationaux sur les tendances, alors que c'est l'inverse qui a fini par se produire. Mais la question n'a pas été ouverte et elle ne le sera plus jusqu'à la fin.

????????????????

La première prise de positions de la FEN sur la question algérienne a eu lieu lors du congrès des 2 et 3 novembre 1954. Deux positions ont été prises : celle de l'Ecole Emancipée qui parlait de l'assemblée constituante, puis tout le monde s'est prononcé pour la libération de Messali Hadj.

Alors pourquoi l'Ecole Emancipée pour la constituante ? Tout simplement à cause des liens historiques qui existaient entre l'Ecole Emancipée, le Parti du Peuple Algérien puisqu'ils ont été dans les mêmes organisations, et l'Etoile Nord-Africaine. La première fois que Messali Hadj a prononcé le mot d'ordre de l'assemblée constituante c'est au congrès international de Bruxelles, et je rappelle qu'à ce moment-là Messali était secrétaire général de l'Etoile Nord-Africaine, il était permanent du Parti Communiste et il sera militant du Parti Communiste jusqu'en 1931. Au discours de Bruxelles sur la Ligue Internationale, il se prononce sur les positions de la 3^{ème} Internationale parce qu'il considérait que le mot d'ordre de la constituante était un mot d'ordre transitoire qui ouvrait la perspective vers la révolution prolétarienne, c'est à dire que la question de l'indépendance nationale se trouvait liée avec la lutte contre le capitalisme. Ça a été le cas de l'Etoile Nord-Africaine qui a lutté constamment avec le mouvement ouvrier, qui a adhéré au Front Populaire, qui a été chassée, c'est la tradition du PPA, etc. Les liens entre l'Ecole Emancipée et Messali, les combattants de l'Etoile, le PPA puis le MTLN, ont été jusque là.

Ensuite toutes les tendances se sont prononcées à l'unanimité pour la libération de Messali Hadj. Ça s'est passé le 3 novembre, alors que Messali Hadj était en prison, et c'est intéressant parce que le premier acte de violence a été la torture organisée du secrétaire officiel du MTLN qui était un parti légal, Moulay Merbah, qui a été arrêté et torturé dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre alors qu'il n'avait pas participé à l'insurrection. C'est le premier acte de torture du gouvernement Mendès France et Mitterrand.

Ensuite nous arrivons en décembre 1954 où Forestier va en Algérie et se prononce pour l'application véritable du statut de 47. Pour comprendre comment on arrive à la motion du congrès de Bordeaux, il faut savoir qu'il s'est passé un certain nombre d'événements. D'abord le 15 mars 1956 où Abbane Ramdane s'autoproclame responsable du FLN et lance la guerre d'extermination des messalistes. Ça commence à Alger avec la pègre, c'est à dire le milieu, puis il envoie ses troupes pour liquider les maquis qui existaient déjà depuis longtemps en Kabylie. Par ailleurs il se présente comme étant le seul interlocuteur de la France et il envoie Feratabah discuter avec le Maréchal Juin, Mendès France, etc.

Le deuxième événement important qui va expliquer l'évolution de Forestier, c'est le 14-24 avril 1955, la conférence de Bandung. Le seul texte qui est adopté pendant cette conférence est celui de Messali Hadj. Nehru était en liaison étroite avec Messali depuis Bruxelles (1927) et il se prononce pour une véritable table ronde, pour un commonwealth franco-africain.

Le troisième événement c'est quand les algériens quittent la CGT le 1^{er} mai 1955. Jusque là ils ont toujours été, depuis 1926, militants de la CGT, et dans les statuts de l'Etoile Nord-Africaine il y a d'ailleurs l'adhésion obligatoire de tous les étoilistes à la CGT.

Et nous arrivons à la motion du congrès du SNI de Bordeaux. La table ronde était une négociation avec toutes les tendances existantes parce que le FLN se présentait déjà comme étant le seul interlocuteur. Il se présentait par exemple comme étant la direction de l'ALN alors qu'il y avait des milliers de messalistes à l'intérieur ! Moi-même d'ailleurs, en septembre 1954 après le congrès d'Orly, je suis rentré en Algérie et j'ai participé à partir de début octobre à la mise en place des premières sections des apolitiques de l'Armée de Libération Nationale, qui était essentiellement composée d'anciens du PPA. Nous avons aujourd'hui toutes les archives qui s'ouvrent et nous voyons très bien que ça a été une captation par Abbane Ramdane et le FLN. Le FLN en 1954, ce n'était qu'un sigle, il n'avait pas de structure !

Après le 20 août 1955, qui est un tremblement de terre, nous avons d'un côté un lobby FLN qui se constitue et qui va jouer son rôle pendant la campagne électorale en affirmant qu'il est le seul interlocuteur, et de l'autre côté il y a un regroupement entre le FLN et le MNA sur le plan syndical. En février 56 il y a la formation de l'USPA qui se définit comme un syndicat indépendant, et parallèlement il y a la création de l'UGTA qui elle est un rouage du FLN à l'intérieur du mouvement ouvrier. Les clivages de classes commencent donc à se faire.

La première divergence a lieu au Bureau National du 1^{er} mars 1956 lorsque la tendance pro-communiste se prononce pour le fait national algérien, ce qui ne veut rien dire. Le contenu de l'état algérien n'est pas déterminé. Par contre, quand on parle de la constituante, du droit pour toutes les tendances de pouvoir s'exprimer, alors là on laisse ouvert le champ du contenu de cet état. Et durant l'année 57, lorsque Paul Ruffe, avec le SERP, sort le journal La Commune, nous voyons très bien les clivages qui se font sur le contenu entre le FLN et le MNA. La déclaration du FLN du 1^{er} novembre 54 n'est pas du tout la continuité du programme du MTLN puisque c'est la reconstitution de l'état algérien sur les principes islamiques. C'était tout à fait différent de ce que disait le MNA qui se prononçait pour un état supprimant le colonialisme, dans un commonwealth avec la France.

Par la suite, le fait que la FEN soit restée jusqu'à la fin sur la question de la table ronde, c'était en même temps pour essayer l'avenir non seulement des minorités, mais aussi sur le plan syndical et sur toutes les libertés démocratiques que le FLN n'a non seulement pas défendues, mais il a créé dès le départ un état militaro-policié.

Je termine en disant que le SATEF, le syndicat d'enseignants en Algérie, a renoué ses liens avec la FEN, ce qui montre bien la continuité qu'il y avait entre la FEN et le SATEF, à la différence de l'UGTA. Aujourd'hui il y a une coordination des syndicats autonomes en Algérie qui recherchent des liens avec ce qu'a été la FEN, et de l'autre côté la CGT et la CFDT continuent à soutenir l'UGTA qui est un rouage de l'appareil d'état.

Robi Morder

Juste une précision par rapport à ce qu'a dit Rémi. L'UNEF n'a pas pris position pour l'indépendance de l'Algérie. C'est un processus qui démarre en 1956 par la volonté de renouer des liens avec l'UGEMA, l'Union Générale des Etudiants Musulmans d'Algérie, processus refusé par l'UGEMA sur ordre du FLN. En 1959 le FLN donne de nouveau l'ordre à l'UGEMA de ne pas accepter la reprise des liens tant que l'UNEF n'accepte pas un certain nombre de conditions. Là où l'UNEF va le plus loin c'est dans la déclaration de juin 1960 où

elle dit qu'il faut l'arrêt de la guerre, il faut négocier avec le FLN, il faut l'autodétermination. Mais à aucun moment jusqu'à la fin du conflit l'UNEF ne prend explicitement position sur la question de l'indépendance, indépendamment des positions des dirigeants.

Ce serait intéressant d'ailleurs de voir comment se fait le processus dans la FEN puisqu'il y a à la fois des questions internes, c'est à dire comment faire avancer avec efficacité une prise de position sur l'Algérie en conservant à l'UNEF son caractère de masse, et en même temps, à partir de 1960, le FLN et l'UGEMA n'ont plus les mêmes exigences vis à vis de l'UNEF en ce qui concerne le fait qu'il faille dire « l'indépendance ». La déclaration de 1960 leur suffit puisque la négociation avec de Gaulle a commencé et avance. C'est donc intéressant de faire la comparaison en fonction de toute une série de paramètres, et c'est la seule précision que je voulais apporter.

Louis Astre

Je serai bref avec Rémi Skoutelsky dont j'ai apprécié la densité des propos, mais cette densité appelle à une certaine concision qui dit simplification et qui pousse au dérapage et à la radicalisation parfois, mais ce n'est pas la peine de.... Nous connaissons les choses.

Ce que je voudrais dire c'est que j'ai été militant partisan de l'indépendance, j'ai fait partie de la fondation du PSA et de sa direction nationale, et quand Lauré m'a appelé à venir au syndicat j'étais dans la direction nationale et partisan de l'indépendance. Je me suis donc trouvé au bureau fédéral où on connaissait mes opinions. Néanmoins, à peine arrivé, j'ai été chargé par le bureau fédéral de conduire la commission spéciale sur l'Algérie du congrès de novembre de la FEN (et non pas du SNI comme tu l'as dit par mégarde). Je ne suis donc pas trop suspect de ce point de vue-là. On trouve dans l'histoire de Brucy les contradictions et les difficultés qui ont surgi pour obtenir finalement une réorientation de la position de la FEN malgré les réticences des représentants des sections algériennes, et aussi les difficultés venant, par deux fois, du secrétaire général du SNI.

Ce propos me permet de dire maintenant en étant plus à l'aise que je n'ai pas suivi Skoutelsky dans la sobriété avec laquelle il a qualifié la démarche des instituteurs en Algérie un peu comme support du colonialisme. Je crois que ça mériterait, en tout cas c'est la conviction que j'ai eue quand j'ai eu à dialoguer très fort et très au fond avec mes camarades, plus particulièrement, comme tu l'as dit, avec les camarades instituteurs qui eux sont sur le terrain... Je me rappelle que celui qui parlait en leur nom, un certain Denis Forestier, secrétaire général du SNI, s'est rendu en Algérie année après année pour rencontrer du monde dans les zones difficiles en priant qu'on veuille bien ne pas le faire accompagner par des convois militaires, ce qui le compromettrait. Ceci suffit pour montrer ce que pouvait être l'état d'esprit du peuple algérien à l'égard des instituteurs qu'il voyait travailler à leur service et dont il appréciait le rôle.

En 1952 j'ai eu cette chance exceptionnelle de partir, au nom de la FEN et de l'UNESCO, en Oubangui-Chari (l'actuelle République Centrafrique) pour une mission d'éducation de base, le rêve des chantiers noirs et blancs, et on peut trouver dans les numéros de L'Enseignement Public de janvier-février, de mars-avril et de juin-juillet 1953, les comptes-rendus d'enquêtes qui dénoncent de façon radicale le colonialisme de ces pays.

C'est tout ce que je voulais dire parce que sinon on va parler de choses sur la table ronde, ce projet idéal qui rêvait de faire dialoguer des gens qui n'étaient pas prêts à le faire. Ce projet aurait peut-être été réalisable dans les premiers temps mais il s'est trouvé dépassé par la suite et je me garderai de contester la générosité de l'idée qui le portait, surtout au regard de ce qu'est devenue la vie des peuples qui ont conquis leur indépendance, mais pas leur émancipation. Alors réfléchissons à tout cela quand nous évoquons l'histoire et les actions des militants syndicalistes, notamment ceux de la FEN pour qui l'ambition suprême est la réelle émancipation des peuples.

Ma deuxième remarque, mais c'est lui qui me provoque, concerne l'homogénéité des exécutifs. Il a évoqué 67 quand, comme je le disais hier, ces agressifs d'Unité Education nous ont chassés du pouvoir à la direction du SNES. Je précise qu'un débat a eu lieu entre les dirigeants autonomes du SNES sur la question suivante : avons-nous le droit de rester au bureau fédéral homogène alors que nous ne représentons plus notre syndicat ? La moitié des camarades ont contesté ce droit, l'autre moitié étant d'un avis opposé. Il fut donc convenu que la question serait tranchée à l'automne et, quand la question a été évoquée par votre serviteur à l'occasion du congrès, il lui a été répondu que j'avais peut-être raison mais que la question était prématurée. Elle n'était pas si prématurée que cela et la suite l'a montré lors de l'événement de 92-93 que je me garderai de qualifier pour éviter des flèches.

J'interviendrai avec plus de précision sur la communication de Monsieur Poucet dont je crois j'avais déjà compris certains propos lors du colloque d'Amiens. Pour parler de l'histoire, il me semble qu'il conviendrait de chercher ce qui est attesté par des faits constatables. On ne peut pas dire que la FEN veut, dans les années 60, devenir une véritable confédération ! C'est une absurdité au sens premier du terme ! Si l'histoire consiste à écrire des choses comme celle-là, heureusement que je n'ai pas été historien ! Il fut une période durant laquelle une telle aspiration a animé l'esprit de certains responsables et non des moindres, et en effet nous avions, avec mon camarade André Henry, une certaine tentation de se sentir à l'égal des confédérations. Point, c'est tout. Mais lorsqu'un problème concret, politique, s'est posé au printemps 53, à savoir l'élection des représentants des travailleurs aux caisses de Sécurité Sociale, la question fut posée par l'Elysée dont un responsable, secrétaire général, proposait que la FEN participe aux élections, concurremment aux confédérations. Il se trouve que, étant en charge de ces problèmes-là, j'ai refusé et annulé un accord imprudemment donné au motif que la FEN n'étant nullement une confédération, elle n'entrerait pas en concurrence avec elles et que, si elle le faisait, elle détruirait l'esprit même de sa démarche unitaire qui consistait à regrouper les gens. Donc lorsque le dérapage aurait été possible il n'a pas eu lieu, précisément parce qu'à aucun moment nous n'avons voulu devenir une véritable confédération.

Il y a d'autres points qui m'ennuient mais je vais aller aussi vite que possible. « La FEN était orientée vers Force Ouvrière », dit Bruno Poucet. Je crois que le terme n'est pas convenable. Il faut faire attention. Lors de la déconfessionnalisation de la CFDT, c'est vrai que Lauré et moi lui portions un regard très ouvert, c'est à dire que nous étions prêts à dialoguer. D'ailleurs Albert Détraz et moi sommes devenus très vite très proches. Mais la FEN n'était pas orientée vers FO ! On ne peut pas écrire cela ! C'est ne pas comprendre la complexité de la démarche ! La FEN avait le souci d'agir avec la CGT et FO et, comme FO refusait systématiquement, elle a créé des difficultés à la FEN. Mais au moment de la déconfessionnalisation de la CFDT la FEN agit avec la CGT et la CFDT, en dépit de l'opposition systématique de FO que nous avons amenée parfois à agir avec nous. Donc on ne peut pas écrire des choses comme cela ! Ce n'est pas possible !

Je vais achever sur les deux points qui m'ont le plus irrité. L'analyse est complètement fausse concernant l'évolution de la démarche laïque au cours des années 60. Premièrement, sachons que la politique laïque au sein du CNAL était élaborée collectivement et que les parents d'élèves et Maître Cornec n'ont pas imposé leur point de vue particulier à des organisations qui leur seraient subordonnées. Deuxièmement, ce n'est pas à son corps défendant que la FEN s'est trouvée en situation de devoir dialoguer avec les représentants de la hiérarchie. La position laïque consiste à s'ouvrir à tous et évidemment c'est méconnu par certains ! Mais il faut se plonger dans ce qu'est l'esprit, la philosophie de la laïcité, et dans ce qu'est la stratégie réelle des organisations laïques de l'époque pour comprendre le vrai et le dire correctement. Quand on évoque une discussion avec les représentants de la hiérarchie, elle a eu lieu au sujet du contrat simple. Quelle était la position de la FEN ? Nous avons demandé que la question du contrat simple ne soit pas réglée et qu'elle soit reportée de trois ans pour donner aux parties prenantes, c'est à dire à la hiérarchie catholique et au CNAL, la possibilité de réfléchir plus avant pour trouver une issue convenue entre les parties. Et Chaban Delmas nous avait suivis ! Le projet qu'il a présenté au conseil des ministres allait dans ce sens ! C'est Pompidou, après son retour du Vatican, qui l'a cassé ! Tout ça fait partie de l'histoire élémentaire que tout le monde connaît, alors ne donnons pas ici une idée fausse de la réalité.

Dernier point lorsque Poucet évoque les réunions qui ont eu lieu avec la confédération. À cette époque-là j'étais en charge de la laïcité et j'ai participé activement à toutes ces réunions. Poucet dit à l'avant-dernière page : « La FEN éprouve quelques difficultés à accepter l'existence de syndicats confédérés de l'enseignement ». Il est vrai que, comme il le dit, « Marangé et Louis Astre avaient été jusqu'à évoquer la possibilité d'une double affiliation SGEN / FEN ». Quel était le problème ? Il était double. Nous ne concevions pas en effet que la CFDT évolue comme elle voulait le faire vers une sorte de socialisme démocratique convergent avec nos options, tout en conservant en son sein un organisme syndical propre aux enseignants qui la mettait en contradiction avec la démarche unitaire qu'elle se proposait. Nous avons donc rappelé (c'est moi qui l'ai fait) que compte tenu des convergences existant entre les autonomes de la FEN et l'orientation que prenait la CFDT, il n'était pas inconcevable qu'une double affiliation puisse être constituée entre les éléments du SGEN qui adhéreraient à la FEN et la CFDT. Et j'ajoutais que si cela était le cas, une partie des autonomes de la FEN rejoindrait les adhérents du SGEN pour participer à cette double affiliation.

Ce que je reproche à Monsieur Poucet, lui qui a cité les notes du bureau confédéral, c'est de dire ensuite : « Mais cela ne dure que le temps d'une intervention », comme si nous avions dit cela comme ça. Or il sait bien qu'il y a eu un compte-rendu du bureau confédéral expliquant qu'il écartait cette hypothèse et qu'il faisait de l'existence du SGEN un élément permanent et majeur de la CFDT.

Table ronde **Vers de nouveaux paradigmes de l'étude du** **syndicalisme enseignant ?**

Antoine Prost, CHS

La formulation de ce que nous avons à traiter est tout à fait pompeuse et on peut simplifier en disant : Quelles orientations nouvelles pour l'étude du syndicalisme enseignant ? Ça revient pratiquement au même et tout le monde aurait compris.

Je vous propose de parler chacun 7 ou 8 minutes et ensuite de reprendre la parole de façon à vous commenter et à vous apprécier les uns les autres.

René Mouriaux, Sciences Po Paris

« Les temps changent, nous changeons avec eux ». Il ne s'agit pas du slogan qui expliqua le recentrage de la CFDT à la fin des années 70, mais du dicton par lequel s'ouvre La Nouvelle Gazette Rhénane du 4 juin 1848. Il est bon, lorsque l'on entend l'adjectif « nouveau », de prendre du recul. Les temps changent, nous changeons avec eux.

Qu'est-ce qui fonderait l'apparition de nouveaux paradigmes, de nouvelles orientations, dans l'étude du syndicalisme enseignant, et quels seraient-ils ? La notion de paradigme n'est pas univoque, bien au contraire. Thomas Kuhn l'a reconnu dans la postface de 1970 de son ouvrage « La structure des révolutions scientifiques ». Il distingue alors les matrices scientifiques, disciplinaires, et ce qu'il appelle les exemplaires, c'est à dire un corpus de problèmes, solutions, applications. Et si on évoque Feyerabend ou Lakatos, deux autres théoriciens des paradigmes, le chercheur est je crois en droit, voire en devoir, d'énoncer un peu sa problématique. Pour clarifier les questions, je crois qu'il convient de distinguer théorie, discipline, thématique et méthodologie, comme j'ai tenté de le faire dans « Épistémologie du Syndicalisme » parue à l'Harmattan en 2005.

Je vais répondre un peu à Joël Hedde ce matin. Les sciences humaines, dont le syndicalisme dépend, reposent sur l'identité de l'observateur et de l'observé. De ce fait, quelque soit le niveau de distanciation, d'objectivation critique, elles sont intrinsèquement historico-sociales et donc périodiquement renouvelées.

Deux dimensions caractérisent la connaissance sociale. Ce qu'on appelle la problématique de la connaissance, l'épistémologie, où s'affrontent sensualisme, rationalisme, scepticisme et intuitionnisme, et des raffinements sont possibles. Bruno Latour se croit original en comparant l'épistémologie avec l'amiante. Je ne sais pas si vous avez lu ça dans Le Monde des Livres du 28 avril 2006. Eh bien c'est contre les professeurs (du 2^{ème} ou 3^{ème} siècle, on ne sait pas) que Sextus Empiricus, ce sceptique, écrivait déjà que pour attaquer une philosophie, il fallait l'attaquer sur les vices de construction. Je crois qu'au contraire c'est la démarche la moins productive et qu'il faut toujours, sur le plan intellectuel, s'attaquer aux points forts. Les triomphes avec les médiocres ne convainquent personne.

Les grandes problématiques de la société font l'objet d'âpres controverses sur leur point de départ (Tocqueville, Aristote ?), sur le moment de leur apparition et sur leur dénombrement. En croisant type de rapports sociaux (là je prends une problématique de Dumont, holisme, individualisme) et forme des relations (cohabitation, conflit), on voit qu'on obtient quatre grandes visions : communautarisme, organicisme, libéralisme et approche agonistique où le marxisme prend sa place. Il est possible de formuler d'autres classifications, par exemple à partir du rapport avec le temps historique, mais la question posée par le colloque est de savoir si d'autres lectures du social sont en train d'émerger.

Assurément, selon la formule de l'historien hongrois Ivan **Bered** popularisée par Eric **Rosebaum**, « Le court 20^{ème} siècle a laissé place au 21^{ème}, le capitalisme kénésiano-fordisme au capitalisme financier-mondialisé ».

Les fonctions de l'appareil scolaire et universitaire, outre reproduire et sélectionner, savoir éduquer, instruire, développer le savoir, ne sont pas modifiées à travers le changement de siècle. Elles n'ont pas cessé d'être pérennes. Les piliers de la FEN, avant de soutenir la construction de l'UNSA, sont à la fois dans la continuité et il y a des modifications. Il me semble qu'il est intéressant de distinguer trois grandes phases dans l'histoire de la FEN. D'abord un syndicalisme très représentatif à dominante SNI de 1945 à 1966, puis un univers bipolaire à régulation fédérale croissante et à domaine d'implantation élargi (je ne dis pas à tendance création de confédération pour que Louis Astre ne me fusille pas et il a raison) de 1966 à 1986, et enfin la dernière période de remise en cause du projet de la libération qui va du projet de recomposition à la restructuration interne, donc de 1986 à 2000.

Les grands piliers de départ, le quadrille quatre pieds, on pourrait dire le quadrille-type, c'est unité, corporatisme au sens noble du terme, laïcité et orientation socialiste. Pour on va vers cinq piliers : l'unité se transforme en homogénéité réformatrice, le corporatisme en solidarisme salarial, la laïcité en quelque chose qui est l'opposition à toutes les discriminations, évidemment l'orientation socialiste demeure, et apparaît une polarisation pro-européenne en faveur de la construction de l'Europe. Quand je relis « La forteresse enseignante » de 1985 où nous avons distingué les quatre premiers piliers, il me semble que l'évolution ultérieure conduit à modifier leur contenu et ajouter cet engagement en faveur de l'Europe qui est tout à fait caractéristique de la FEN puis de l'UNSA.

Contexte, options, pratiques ont évolué, mais ne sont pas bouleversés. Il n'y a pas lieu me semble-t-il de changer vraiment de paradigme. L'accès à de nouvelles sources, de nouvelles données, de nouvelles archives, ne conduit pas davantage à remettre en cause les approches antérieures. Elles poussent évidemment à un affinement, à une précision, à un enrichissement. Le passage de la FEN à l'UNSA éclaire le passé sans lui dicter son sens. J'ai toujours été opposé aux déterminismes, il n'y a pas de nécessité sur le plan historique, si ce n'est a parte post, donc ne reconstruisons pas. La logique stratégique de l'autonomie est inséparable de l'attachement de l'ensemble des enseignants à l'unité syndicale à laquelle la rupture de 1992 a fait violence.

La continuité réformatrice se manifeste de manière éclatante dans les différentes conjonctures que j'ai évoquées. Les temps changent, la manière de s'adapter ne change pas. Ou pour citer le Guépard : « Changez tout pour que tout demeure ». L'histoire de la FEN aurait pu être autre. Les majoritaires et les minoritaires, totalement imbriqués dans les processus qui les ont rassemblés puis disjointes, en sont solidaires. Ils en sont les co-acteurs. Au sein des affrontements qui animent l'ensemble de la société française, il faut je pense penser à la fois

la spécificité des luttes enseignantes et leur inscription dans la conflictualité globale probablement en phase de redéploiement. Ceci dit de manière brève pour répondre au président, et donc quelque peu elliptique.

André Robert, Université de Lyon II

À la différence de René je n'ai pas de discours très structuré et je ne me suis pas livré à l'exercice ambitieux consistant à analyser en surplomb l'évolution de l'ensemble des paradigmes permettant de lire le syndicalisme enseignant. Je me suis plus modestement, et peut-être plus égoïstement, livré à une mise au jour du type d'approche que j'ai, en mon nom, organisée par rapport à l'objet « syndicalisme enseignant ».

Entre paradigmes et orientations, c'est vrai que le terme « paradigme » est un terme fort. Tu as rappelé Kuhn, « La structure des révolutions scientifiques », et le terme de paradigme conduit à la notion de science normale et à durcir vraiment le concept. Antoine a évoqué la notion d'orientations, donc c'est aux orientations personnelles à travers lesquelles j'ai abordé le syndicalisme enseignant que je me consacre quelques instants. Je dois ces orientations en grande partie à ma formation en sociologie avec Viviane Isambert-Jamati et à un dialogue avec Lucie Tanguy également, et je les trouve du côté de la sociologie des professions et de concepts tels « processus de professionnalisation » qu'on a entendu un petit peu dans les différents interventions, au moins implicitement, et autour de ce qui est mal traduit en français par « projet professionnel d'un groupe » et qui désigne tout simplement un ensemble de stratégies déployées par un groupe, en l'occurrence les enseignants, en vue de conquérir le contrôle exclusif de son activité de travail et d'améliorer en conséquence son statut social.

Si on reporte cette grille de lecture à l'histoire longue, on pourra repérer quatre éléments extrêmement importants : le moment où s'opère l'exercice à plein temps de l'activité, concomitamment à la conquête de son monopole, la création d'instituts de formation spécifiques et l'émergence d'associations professionnelles dont le syndicalisme devient, à partir de la fin du 19^{ème} siècle / début du 20^{ème}, le pilier.

Du coup la question à laquelle on est amené à répondre est une question de type socio-historique, ce qui fait un peu écho au débat que nous avons eu hier avec Alain Dalançon. L'histoire syndicalo-syndicale est une entrée mais ce n'est pas l'histoire du groupe. Elle rencontre la problématique syndicale donc la question structurante est : quelles sont les circonstances particulières, historiques, qui font qu'un groupe réussit ou ne réussit pas à faire reconnaître sa légitimité dans l'exercice monopolistique de son activité et à faire reconnaître le statut et les avantages correspondants de diverses natures ?

Il me semble que dans les interventions qui ont eu lieu jusque là j'ai trouvé des échos à ce type d'approche, même si elles n'étaient pas explicitées de la même manière. Par exemple dans la communication de Michel Pinault hier sur les chercheurs scientifiques, quand il parle d'une profession en train d'émerger qui s'est servie du syndicalisme pour s'affirmer, se définir, s'imposer au reste de la société. J'en ai trouvé des échos aussi dans la conclusion de Christian Chevandier ce matin, également lorsque Rémi Skoutelsky a évoqué la référence au mouvement ouvrier d'un côté et l'aspect collectif intellectuel de l'autre, et surtout aussi dans l'intervention de Jean-Louis Robert ce matin lorsqu'il a adjoint au fonctionnalisme (qui ferait plutôt référence à l'histoire pragmatique dont parlait Alain hier) l'intentionnalisme et la référence au système de valeurs et de représentations. Il me semble que le débat que nous

avons amorcé autour des projets de réformes très consistants, très cohérents, exprime aussi cet intentionnalisme, de même que l'expertise dans laquelle se sont constitués les syndicalistes enseignants, expertise qui en fait des interlocuteurs privilégiés des représentants de l'état, est un signe aussi de ce côté-là.

Je m'en tiens là pour mon introduction et je reviendrai peut-être ultérieurement, à travers cette problématique, sur la question de la grève enseignante qui a été abordée par Jean-Paul Roux ce matin et que je travaille dans un groupe actuellement.

Laurent Frajerman, CHS

Si on replace les choses dans le contexte historiographique, on a (c'est une banalité de le dire maintenant mais c'est important pour comprendre nos débats) une montée en puissance de l'histoire culturelle qui a mis en avant les représentations. En quoi ça nous influe ? Ça fait déjà quelques années qu'on travaille davantage sur les cultures militantes par exemple, et je pense que dans les orientations nouvelles qui émergent depuis un certain temps, il y a par exemple une anthropologie des cultures militantes. Je prendrais un seul exemple, c'est une préface de Claude Penetier (ce n'est pas encore publié) où il décrit l'idéal type de l'instituteur Ecole Emancipée, celui des années 30. L'instituteur rural, de parvenir, le laïc, ce qui fait référence d'ailleurs à ce que nous a décrit brièvement Loïc Le Bars tout à l'heure. Je pense qu'il y a là des éléments qu'on peut systématiser, généraliser à d'autres personnes. Je crois que concernant les intervenants du public qui ont participé pendant ces deux jours à nos débats, on peut analyser leur comportement pas uniquement par le fond de leurs propos mais également par d'autres aspects.

Les représentations c'est important, mais le plus important est à mon avis d'articuler avec les pratiques, la question des revendications, etc. Je n'y reviens pas pour ne pas répéter mon introduction.

Je crois que dans les orientations nouvelles il y a aussi un déplacement de focal. On passe des organisations vers les individus. C'est très lié à notre époque et je ne crois pas que ce soit un problème à partir du moment où on a bien étudié les organisations. Mais c'est vrai, quid des militants ? Je ne développe pas parce que je crois que Jacques a beaucoup de choses à nous dire dans ce domaine. Mon seul point c'est que je pense qu'il y a à la fois à faire ces biographies, à construire ce matériau, en s'appuyant d'ailleurs sur les archives, et il y a également un autre enjeu parallèle qui est de se servir de ce matériau pour en tirer des analyses nouvelles.

C'est sûr, ça a été signalé par les différents intervenants, l'idée de paradigme est englobante. Ce ne sont pas seulement les concepts mais aussi la méthodologie. Je crois que depuis très longtemps le syndicalisme enseignant est étudié de manière constructiviste, la construction des identités professionnelles, et ça rejoint toute une série de méthodes sociologiques. Mais je pense qu'il faut l'associer à la méthode compréhensive, c'est à dire quel sens les acteurs eux-mêmes donnent à leur engagement. Il ne s'agit pas d'être dans une version compréhensive intégriste qui consisterait à donner foi à tout propos des acteurs, mais vraiment d'essayer de prendre en compte leurs représentations, leurs stratégies, leurs manières de penser. Mais il faut l'articuler avec les sources parce qu'à un moment donné (et c'est mon côté positiviste, j'y tiens), quand on a la preuve des faits, ça ne peut pas être opposé à des témoignages.

Il n'y a pas effectivement je crois de changement de paradigme dans l'histoire du syndicalisme enseignant. C'est plus une évolution progressive des concepts et des centres d'intérêt. J'esquisserai une hypothèse : c'est peut-être parce que le paradigme fondateur de cette histoire a pris naissance dans les années 80, donc relativement tard par rapport à d'autres historiographies, et qu'il s'est enrichi tout de suite en continu des travaux des sociologues et de l'histoire de l'éducation.

De ce point de vue je suis un peu intimidé d'être à la même table que quatre personnes qui ont je crois vraiment joué un rôle fondamental dans ce processus, chacun à leur manière. On a donc un processus évolutif qui est confirmé par l'ouverture des archives dont j'ai beaucoup bénéficié. Il serait trop long de préciser leur apport mais vraiment je crois qu'on ne peut plus faire l'histoire de la même façon.

Quelques idées de recherches à engager parce que c'est ça aussi le problème, quel avenir, pour que ce colloque ne soit pas juste une fin en soi. Je crois qu'il y a d'abord à trouver des sujets à l'intersection d'autres champs de recherches. Il y avait une intervention prévue sur la colonisation, c'est dommage qu'elle n'ait pas eu lieu, mais c'est une histoire qui se développe et il y a là des choses à croiser. Il y a le genre, bien évidemment, une historiographie en vogue aussi. Jean-Louis Robert a signalé le peu d'intervenants du sexe féminin et c'est d'autant plus frappant que, du point de vue historiographique, il y a une thèse fondatrice sur le syndicalisme enseignant, c'est la thèse d'Anne-Marie Sohn, dans les années 70, sur les institutrices syndicalistes, sur les féministes et les syndicalistes. Cette voie s'est refermée par la suite. Il y a bien une thèse sur les femmes et le SNI mais le travail était peu concluant. Peut-être aussi la longue durée, changer d'échelle de temps.

Enfin sur les monographies, et je terminerai sur ce point. Je crois que le temps des monographies n'est pas du tout clos, à condition de cibler sur une problématique préalable. On a eu de très bonnes monographies qui ont été faites sous forme de thèse ou de maîtrise, mais quelquefois le danger c'est l'histoire de la FEN en réduction. On retrouve les chronologies nationales. Donc il faut profiter de cette autre échelle pour poser d'autres questions grâce aux monographies. Par exemple celle du taux de syndicalisation réel qui n'est toujours pas réglée. On donne des chiffres comme ça, mais quid réellement. Alors que je pense qu'en prenant un département de taille moyenne, on peut le faire. De même, qu'en est-il de la perception des courants par les adhérents ? Le nombre d'électeurs, la stabilité ? Et plus globalement, de la réception du discours syndical par les syndiqués ? On ne peut pas le faire sur un terrain trop vaste parce qu'il faudrait contacter des enseignants de base et les questionner sur leurs pratiques de lecture de la presse syndicale et sur les raisons de leur syndicalisation, mais la monographie pourrait relancer des choses.

Jacques Girault, CRESC, HIMASE

Je n'avais rien préparé parce que je voulais tenir de compte de tout ce qui pouvait se dire pendant ces deux jours. Je viens là, en l'espace de dix minutes, de jeter quelques notes sur le papier. Vous excuserez donc l'aspect peut-être un peu décousu, encore que je sais quand même organiser ce qui est décousu.

D'abord je fais de l'histoire et je ne conçois pas que l'on puisse étudier l'histoire du syndicalisme enseignant (comme des autres syndicalismes) en ne travaillant pas en liaison étroite avec les organisations syndicales, et en même temps faire que l'historien impulse,

incite les syndiqués, les militants, à témoigner et éventuellement même à se jeter dans le travail historique. Pour ma part cela fait partie des principes de base.

Je suis moi pour une histoire sociale du syndicalisme enseignant, c'est à dire une histoire qui tienne compte du tissu social, du tissu historique, du tissu culturel. Je crois qu'il y a une très grande perméabilité du monde enseignant due d'abord à l'hétérogénéité, aux différences de métiers, différences d'histoires, différences de projets, différences de formations, différences d'origines sociales, etc., et que cela joue un rôle extrêmement important dans l'histoire du syndicalisme enseignant et dans ses différentes étapes.

Autre aspect, il faut absolument tenir compte des politiques d'éducation, des projets éducatifs, d'où l'intérêt de l'étude des réformes, des projets politiques, mais il faut tenir compte aussi de ce que le syndicalisme enseignant a apporté dans l'évolution de cette politique éducative, et ça c'est au centre des débats.

Il faut aussi tenir compte des hommes, des groupes, des réseaux. Je regrette d'ailleurs que l'on n'ait pas abordé cette question de façon un peu plus précise mais ça sera peut-être l'objet d'un nouveau colloque.

Il faut tenir compte aussi des actions enseignantes. Les enseignants sont partout, dans le monde syndical, dans le monde politique, dans le monde des mutuelles, dans le monde culturel. Il ne faut pas en faire un centre du monde mais ils sont dans la société, ils sont influencés par la société, et en même temps ils influencent la société.

Il faut tenir compte aussi de l'élasticité du corps enseignant. Il s'accroît, il se dilate au fur et à mesure de l'offre et de la demande sociale d'enseignement. C'est essentiel pour la compréhension de l'histoire du syndicalisme enseignant.

Il faut aussi inscrire cette histoire du syndicalisme enseignant dans la demande du monde social qui nous entoure. À l'heure actuelle, faire l'histoire du syndicalisme enseignant c'est vraisemblablement tenir compte de l'état de la syndicalisation, de l'état des engagements, et en même temps essayer de saisir comment le syndicalisme a peut-être précipité certaines évolutions du monde enseignant actuel. On dit que le syndicalisme a contribué à la professionnalisation, mais quelle est son intervention sur la déprofessionnalisation à laquelle on assiste et qui se traduit notamment par les désyndicalisations. Je crois que ça fait partie des interrogations que l'on doit avoir et (chgt de cassette).....

..... C'est un peu cela qui caractérise ma réflexion sur ces nouvelles orientations du syndicalisme enseignant, et vous avez bien compris que pour moi c'est essayer de continuer de meilleure façon peut-être, en introduisant un certain nombre d'hypothèses ou de recherches que j'avais peut-être un peu négligées mais que d'autres prendront. Je suis très content d'ailleurs qu'un certain nombre de gens qui ont travaillé avec moi émettent aujourd'hui des hypothèses. Je ne les partage pas toujours, mais l'histoire c'est aussi le débat.

Antoine Prost

À ce stade de notre discussion je voudrais distinguer ce qui doit rester et ce qui doit changer. Distinguer les choses auxquelles on tient et qu'on doit garder, et puis les choses nouvelles qu'il faut faire.

Dans les choses auxquelles on tient il y a effectivement ce qu'a dit Jacques, c'est à dire que l'histoire du syndicalisme enseignant est difficilement concevable sans une liaison forte avec les organisations syndicales elles-mêmes. Ensuite il y a tout ce qui relève d'une histoire sociale, dans sa dimension et dans sa fonctionnalité. La problématique que propose André Robert, qui est quand même présente dans beaucoup des études sur le syndicalisme enseignant, c'est de voir quelle est sa fonction par rapport à la cohésion du corps enseignant et à sa dynamique.

Cela dit je trouve, depuis plus de 20 ans que nous faisons du syndicalisme enseignant ensemble, que nous allons finir par tourner en rond et qu'il serait utile de renouveler nos problématiques et nos approches. Il me semble que deux propositions ont été faites autour de cette table pour modifier les approches. La première c'est celle qu'a avancée Laurent quand il dit : « Il faut changer d'échelle ». Moi je dirais plutôt qu'il faut jouer sur les échelles, faire jouer entre elles les échelles. Notamment articuler dans le même discours le très local, presque l'individuel ou l'établissement, le départemental ou l'académique et le national, et voir comment le même problème est traité. Je pense par exemple au vote de la pétition laïque de 1960, comment est-ce que ça se passe aux différents niveaux ?

D'autre part je trouve que l'histoire du syndicalisme enseignant n'a pas encore fait son passage à l'histoire culturelle. Ça été un peu évoqué par exemple par Rémi Skoutelsky à la fin de sa communication mais quand on voit Louis Astre se lever de son siège chaque fois qu'on parle de laïcité, on voit bien que c'est quelque chose d'absolument essentiel et central. De même quand on parle avec des professeurs de l'enseignement secondaire, on voit très bien que l'équation haut niveau de formation = spécialisation accrue est absolument évidente.

Je fais une comparaison qui va vous paraître saugrenue mais, dans un texte tout à fait célèbre de 1968, le professeur d'histoire des relations internationales de la London School of Economics qui s'appelait James Chole disait, au sujet des relations internationales de la guerre de 1914, qu'il fallait étudier les « unspoken assertions », c'est à dire les affirmations non dites qui, en réalité, expliquent comment et pourquoi les hommes politiques ont réagi comme ils ont réagi pendant la crise qui a conduit à la guerre de 1914. Il disait que Lord Grey, le ministre des affaires étrangères, a réagi à la politique allemande avec les attitudes et les normes de conduite qu'on lui enseignait dans la public school où il a été formé. Il sortait d'Eaton et il a réagi avec une culture qui est celle de la classe dominante anglaise et qui n'a qu'un rapport lointain avec l'analyse fine de la conjoncture diplomatique dans laquelle il se trouvait.

Je crois que des choses aussi importantes que l'attachement des instituteurs et du SNI au recrutement des instituteurs au niveau « fin d'école primaire supérieure, fin de troisième », qui a bloqué toute évolution de la formation des enseignants pendant très longtemps, l'attachement des professeurs du second degré à la spécialisation, l'attachement à la laïcité, ce sont des choses absolument fondamentales sans lesquelles on ne peut pas expliquer les réactions des uns et des autres. Mais ces cultures professionnelles, comment se sont-elles mises en place et pourquoi ? Il faut d'une certaine manière les pister et je crois que ce type d'approche permettrait de renouveler l'histoire du syndicalisme enseignant en l'analysant comme étant la réaction de cultures professionnelles très anciennement enracinées à une conjoncture évolutive. Ce que disait Rémi Skoutelsky sur l'attachement des instituteurs à l'image de Jules Ferry, à la mission civilisatrice de la France et la façon dont les instituteurs avaient une sorte d'évidence de jouer ce rôle qui les renforçait dans leurs convictions, ça me

paraît être un peu ce type d'inclusion d'une histoire culturelle dans une histoire du syndicalisme enseignant.

Cela dit c'est mon idée à moi, vous n'êtes pas du tout obligés de la partager, et donc allez-y pour me démolir !

André Robert

Je veux bien dire quelques mots en prolongement de ce que vous avez dit, notamment Laurent sur les objets de renouvellement et vous Antoine sur les changements d'échelle.

Je suis d'accord avec Laurent sur les objets et pour ma part j'évoquerais l'objet « grève des enseignants » qui me semble ne pas avoir donné lieu à ce jour à des études aussi systématiques que celles qu'on trouve pour d'autres groupes de salariés, notamment pour les groupes ouvriers.

Quant au changement d'échelle vous avez évoqué Antoine le local et la national et, autour de cet objet « grève des enseignants », il me semble que la saisie de formes ou de répertoires d'actions à l'échelle internationale n'est pas dénuée d'intérêt dans le renouvellement de nos approches.

Concernant la problématique du projet professionnel, on peut l'analyser à travers des notions structurantes pour le groupe enseignant : l'idéologie du service rendu à autrui, la possession de compétences attestées, la saisie de toutes chances de conquérir des biens matériels et symboliques, et enfin la volonté de construire une barrière sociale c'est à dire de rendre des individus non éligibles. Ce sont des concepts wébériens ou néo-wébériens qui viennent s'articuler à la problématique du projet professionnel.

Si je reviens à l'objet « grèves », il n'est pas nécessairement analysable par la seule notion d'arrêt de travail mais aussi à travers l'hypothèse d'un acte par lequel un groupe social manifeste sa solidarité interne et sa désolidarisation au moins temporaire avec le reste de la société. On peut interroger les formes de grèves enseignantes de par le monde (c'est ce que nous faisons dans un groupe de travail auquel participent plusieurs d'entre nous ici dans le cadre de l'ICHÉ) comme un révélateur des tensions qui peuvent se produire dans la conscience du groupe professionnel entre d'une part une tradition ancrée du côté du mouvement ouvrier et d'autre part cette problématique du projet professionnel poursuivi par un groupe.

Il est vrai que la grève a été lente à se définir et à être perçue comme une arme utilisable par les enseignants, en raison me semble-t-il d'une inhibition qui était liée à cette idéologie du service rendu à autrui. Mais une fois les premières grèves effectuées à titre de ruptures instauratrices, on a vu le groupe enseignant, à l'échelle française, utiliser la grève « arrêt de travail » comme devenant progressivement une forme de rituel. C'est lorsque la grève touche à la grève administrative ou à la grève des examens qu'elle devient une spécificité du monde enseignant. L'acte d'enseigner est substituable me semble-t-il, mais l'acte de décerner des certifications, lorsqu'on a un monopole d'état, n'est pas substituable. Donc c'est lorsqu'on menace de la grève des examens qu'on touche au cœur du projet professionnel, qu'on touche à l'idéologie du service rendu à autrui, et que le groupe professionnel est au fond confronté à

lui-même. Jusqu'à quel degré de désolidarisation va-t-il aller par rapport à la société et quel est le degré de légitimation de la grève des examens par rapport aux revendications ?

Jacques Girault

Pour prolonger la réflexion d'André Robert on peut citer la grève des commissions et des jurys déclenchée par les instituteurs en 1931 où les non grévistes sont dénoncés dans le bulletin et sont souvent exclus du syndicat, ce qui montre bien la responsabilité de l'organisation syndicale qui n'hésite pas à se priver de militants. Il me semble qu'il y a là aussi un sujet porteur qui serait l'analyse de l'attitude de l'organisation syndicale par rapport à ceux qui ne font pas grève.

Laurent Frajerma

Moi j'aimerais bien étudier les revendications en ce qu'elles impliquent d'identité intime. On distingue l'identité statutaire, le métier, le rapport aux autres, et l'identité intime. Si on prend l'exemple de l'instituteur par rapport à l'agrégé, quand il discute de son métier, des salaires, etc., ce n'est pas seulement une question de revendication de statut dans la société. C'est également une question d'estime de soi et de là découle un aspect très passionnel. De même on a pu voir des ministres de l'Education Nationale dont on se demandait, quand ils évoquaient les enseignants, si leur passé d'ancien élève n'était pas une grille de lecture fondamentale pour eux. Le fait d'avoir réussi un concours ou d'avoir échoué influe beaucoup. Il y a donc l'aspect identité intime.

Je pense aussi qu'il faut revenir sur les systèmes de valeurs et par exemple sur les motivations des dirigeants syndicaux. André Robert a montré que dans l'appréhension des questions pédagogiques par le syndicalisme enseignant il y a une fusion permanente dans la conception des choses entre les arguments pédagogiques et l'intérêt du corps, c'est à dire entre les intérêts des enseignants et ce qu'ils proposent pour l'école. Mais ce qui m'a frappé dans le témoignage de Guy Georges hier à propos de l'école fondamentale, c'est qu'il a conclu en disant que ça a réussi parce que le SNI-PEGC a progressé par rapport au syndicat national des collègues dans les élections. Il y a donc aussi l'intérêt du syndicat en soi qui joue, et je ne trouve d'ailleurs pas cela à critiquer parce que c'est bien évident. Il vaut mieux que ça ne soit pas un impensé et j'ai envie d'ailleurs de remercier les témoins pour leur franchise. Donc quelles motivations, et est-ce qu'on peut distinguer ce qui prime et à quel moment ?

Juste un dernier mot sur l'HIMASE puisque Jacques Girault préside cette association et qu'il préfère que je la présente. Je pense que cette association peut jouer un rôle dans tout ce qui nous intéresse puisqu'elle traite de l'histoire des militants associatifs et syndicalistes de l'Education. Sur la base du Maitron, elle a permis de réunir tous les syndicats enseignants et des chercheurs pour lancer un travail de biographies, mais pas seulement. Je pense qu'elle peut aussi stimuler les choses et jouer un rôle, y compris parce qu'on a besoin toujours du matériau. Il y a besoin d'avoir des biographies.

Ceci me permet de conclure sur les carrières militantes. Moi j'ai trouvé intéressant par exemple ce qui a été dit par Charlotte Siney sur la MGEN et je ferai deux remarques conclusives là-dessus. La première c'est qu'il faut systématiser, et là ça passe par des statistiques. Par exemple combien de dirigeants syndicaux font une nouvelle carrière militante

dans la MGEN ou dans d'autres associations ? Est-ce que c'est un cursus classique du militant ? Et là il n'y a que des statistiques qui peuvent répondre.

La deuxième chose est liée à la multi-positionnalité des enseignants que Jacques a évoquée. Par exemple les dirigeants de la société des agrégés, quand ils sont dirigeants de la société des agrégés ils défendent ses intérêts, et quand ils sont au syndicat (que ce soit le S3, la fédération des professeurs de lycées...), au moment où ils prennent cette étiquette-là, ils vont défendre d'abord les intérêts du syndicat. Et quelquefois ils vont redevenir dirigeants de la société des agrégés alors ils défendent à nouveau la société en premier. Moi je trouve ça passionnant ! Ces changements d'étiquettes et l'adaptation des individus à l'institution.

René Mouriaux

Je m'inscris largement dans ce qui a été dit et je soulignerai l'intérêt d'une approche long terme, aussi bien du point de vue du processus historique que du point de vue de l'étude même du syndicalisme enseignant. Je pourrais multiplier les exemples pour montrer qu'il ne faut pas rompre la chaîne et qu'on découvre des choses qui ont déjà été utilisées.

En revanche, par rapport à la dichotomie qu'a proposée Antoine, je pense que de fait il y a des objets oubliés, il y a des objets dont l'approche doit être renouvelée, mais je crois aussi que les objets sont évolutifs par le fait même que c'est historico-social et on ne peut pas avoir le même regard sur le passage de la FEN dans l'autonomie aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Donc attention à ne pas perdre le bénéfice de ce que nous apporte la grande science fondatrice des sciences humaines, l'histoire. Donc je m'inscris totalement sous l'hégémonie souhaitable et souhaitée de la science historique.

Par rapport au groupe enseignant, ce qui me frappe c'est que ce sont les salariés qui sont chargés d'évaluer et de certifier les autres. C'est un principe de clivage terrible ! Ils sont à la fois solidaires et en même temps l'enseignant, eh bien « crèves salope ! ». Et selon les périodes ce rapport peut être conflictuel ou convergent.

Pendant le mouvement du CPE j'ai reçu un coup de fil d'un militant du secondaire Ecole Emancipée qui m'a dit : « René, observes bien, mon groupe n'a jamais été autant schizophrène. Je ne connais pas un professeur du secondaire qui ne souhaiterait pas avoir une classe homogène de même niveau, sans perturbateur, mais les voilà dans la rue pour réclamer que la scolarisation soit égale pour tous ». Je trouve qu'il y aurait à travailler sur le sens de la mobilisation. Elle est très altruiste. Quel rapport avec l'identité professionnelle ?

Jacques Rouiller

Je voudrais faire une remarque peut-être impertinente, mais l'éminent bureau me dira si je suis hors sujet. J'ai l'impression qu'il y a un cadavre dans le placard qu'on n'ose pas sortir. Quand j'ai vu le titre « Vers de nouveaux paradigmes de l'étude du syndicalisme enseignant ? », titre ô combien exigeant et sympathique, je me suis dit que peut-être on allait donner quelques éléments d'explication sur la mort de la FEN. C'est quand même un événement qui est assez important, donc est-ce qu'on va donner quelques élucidations du phénomène ? Est-ce qu'il a manqué quelque chose dans les explications qui fait qu'on est

passé à côté de quelque chose ? Pour reprendre l'image du Guépard de René Mouriaux, est-ce qu'on va voir dans la FSU une continuité dans la discontinuité ?

Je suis un peu étonné que ce genre de sujet historique lourd soit ainsi sympathiquement escamoté, donc j'aimerais bien un abord du sujet, même si ça renvoie à un autre colloque. Mais ça m'étonne profondément que ce genre de chose ne soit pas abordé.

Jacques Girault

Il me semble, dans ma conclusion, avoir bien indiqué un certain nombre de responsabilités du syndicalisme enseignant par rapport à la syndicalisation et à la désyndicalisation.

Jacques Rouiller

Mais ce n'est pas le seul aspect....

Jacques Girault

Oui, bien sûr, mais tu m'excuseras de ne pas avoir trop développé.

Laurent Frajerman

Les historiens ne se déclarent pas apolitiques mais ils ont comme fonction n°1 de toujours refroidir l'objet, et je crois que c'est un objet qui a besoin encore d'être un peu refroidi. Cela dit, pour répondre très brièvement à Jacques Rouiller, il faut reconnaître que René, dans son intervention liminaire tout à l'heure, a esquissé une périodisation de l'histoire de la FEN.

Pour ma part, en utilisant une grille de lecture un peu différente de celle que j'ai développée ici et dans mes travaux, il y a quelques semaines, sur la commande d'un éditeur, j'ai travaillé sur le thème qui était libellé de manière un peu provocatrice par l'éditeur (en l'occurrence Sciences Humaines) : « La fin de la FEN, symptôme de modernité », que j'ai transformé dans mon écrit en : « La fin de la FEN, symptôme de post-modernité ? ». C'est évidemment une esquisse qui n'a pas la prétention d'être un véritable travail historique mais l'hypothèse de l'article est que la fin de la FEN pourrait être mise en parallèle avec la manière dont la forme scolaire dominante a été ébranlée ces dernières décennies, notamment par le fait que le grand récit fondateur, structurant, de cette forme scolaire, fondé sur un principe civique, a été attaqué au profit d'une démultiplication des principes de référence, des principes de justice, voire des récits. Donc, au delà des péripéties qui ont conduit à son éclatement, est-ce que la FEN, qui participait de ce récit fondateur de l'école républicaine, n'a pas(Chgt de face)..... C'est une hypothèse de recherche.

Antoine Prost

Je voudrais répondre à Jacques Rouiller que cette histoire n'a pas été éludée et que, dans le cadre du travail qui a conduit au livre de Guy Brucy, elle a été longuement débattue. La

rédaction de ce livre a d'ailleurs eu comme fonction de faire sortir non seulement des témoignages mais aussi des documents qui étaient restés jusque là dans les dossiers des uns et des autres. Je pense que tout ce que dit Brucy est vrai, mais je ne pense pas qu'il ait tout dit. Il y a encore des points à éclaircir.

Cela dit, on écrit toujours pour des destinataires et les destinataires méritent d'être respectés. Quand on écrit sur la spoliation des juifs de France, il faut faire attention à la façon dont on écrit, aux termes qu'on utilise, parce qu'on risque d'être lu par des fils ou des petits-fils de gens qui sont morts à Auschwitz et il y a des façons de parler qui seraient intolérables. Il ne s'agit pas non plus de faire une histoire compassionnelle, mais il faut trouver le ton juste. Le problème de l'explosion de la FEN en 92, c'est que beaucoup de gens en sont blessés. Il faut donc faire attention à la façon dont on en parle pour ne pas raviver les blessures et je pense que la forme écrite est préférable aux grands déballages des colloques. Je crois donc qu'un travail complémentaire est nécessaire, mais ce n'était pas l'objet du présent colloque. Si des gens veulent absolument faire un grand happening, ils n'en sortiront pas indemnes.

Louis Weber

Moi j'ai été très heureux des débats qui ont eu lieu à l'occasion de ce colloque, et en particulier j'ai été très heureux de retrouver des camarades et des paroles après ces quelques années de séparation. Je crois que c'était l'objet du colloque et personnellement je suis très satisfait. Je suis très satisfait aussi des ouvertures qui ont été faites, en particulier sur la nécessité de voir un peu plus les aspects sociaux ou culturels dans les recherches futures. Je suis un de ceux qui ont toujours pensé que les raisons des événements de 92 sont plutôt à rechercher de ce côté-là que du côté des appartenances ou des stratégies politiques. Je suis donc preneur de toutes ces études un peu plus fines.

Je pense que l'autonomie de la FEN et du syndicalisme, qui n'interpelle plus en quelque sorte l'UNSA aujourd'hui mais qui continue à interpeller la FSU, c'est une vraie question qui mérite une réflexion de nature politique et historique, mais je conçois bien qu'elle soit difficile. Il y a donc toute une série de chantiers à ouvrir pour mieux connaître cette histoire, qui nous est quand même en grande partie commune.

Sur les événements de 92, comme vous avez parlé qui de vos livres, qui de vos articles, je vous signale que l'institut de recherches de la FSU envisage de faire, d'ici l'automne ou au plus tard en janvier prochain, un colloque sur la naissance de la FSU. Tout un travail est déjà en cours avec des chercheurs et si je pouvais, en tant que président de l'institut de recherches de la FSU, avoir le plaisir d'accueillir Jean-Paul Roux et beaucoup d'autres, je pense qu'on pourrait progresser ensemble en déterrants les cadavres, mais sans oublier les conseils d'Antoine Prost que je reçois 5 sur 5 sur la difficulté de traiter des événements proches. Mais la façon dont nous avons pu discuter ici fait que je suis quand même très optimiste sur notre capacité commune à tirer les enseignements de ces événements que j'ai personnellement ressentis comme très douloureux, comme un certain nombre d'autres ici.

????????????????

Un peu difficile en tant que mort de m'exprimer ici avec autour de moi d'autres morts rassemblés qui feraient penser un peu au grand cimetière sous la lune. Mais ce n'est pas l'objet...

Deux choses m'ont paru très intéressantes dans ce qu'ont dit les universitaires qui sont en tribune. D'abord cette extraordinaire permanence des cultures syndicales et éducatives qui irriguent le mouvement enseignant depuis ses origines. Lorsqu'on s'y penche un peu on peut trouver des formules, des phrases ou des idées dans les débats de la FGE que l'on retrouverait intactes aujourd'hui, sous des formes différentes. Il est vrai que ces cultures conditionnent profondément l'attitude du mouvement syndical et ses choix ou ses déchirements.

Comme l'a dit René, il n'y a pas de déterminisme. En revanche il y a une mémoire assez extraordinaire. Lorsque l'on parle par exemple de la notion de l'interprofessionnel, ce n'est pas impunément que pendant 40 ans, au sein de la FEN autonome, on a parlé comme un mythe fondateur du retour à l'interprofessionnel, à la réunification, pour qu'au moment des déchirements cette mémoire n'ait pas été profondément fondatrice lors de la création de l'UNSA, dont je rappelle d'ailleurs que les prémices anticipent très largement la rupture au sein de la FEN.

C'est vrai qu'à partir de là les questions de filiation sont importantes. Qu'est-ce qui domine ? La culture, l'unité (avec des guillemets), le fait que l'on soit ou non confédéré ? J'ai entendu ce qu'a dit mon camarade Joël de la CGT sur un sujet qu'il connaît bien lui aussi. Quant à moi je suis persuadé qu'aujourd'hui l'UNSA Education est profondément la petite fille de la FGE CGT née dans la division syndicale, mais née dans la solidarité interprofessionnelle.

Vous allez me dire : « Tu es un acteur et tu reconstruis », ce qui est vrai, et nous en avons conscience les uns et les autres. Nous ne sommes pas indemnes de cette tentation de la reconstruction, pas plus d'ailleurs que les universitaires ne sont indemnes du croisement entre leur engagement militant et leur travail d'universitaire. Mais c'est ce qui fait la richesse de l'histoire, et en particulier l'intérêt d'un colloque comme celui-ci où ces deux types de paroles se sont croisées, un peu entrechoquées par moments, ce qui a permis, Jacques, beaucoup plus subtilement qu'en mettant les pieds dans le plat, de commencer à dessiner un cadre dans lequel demain ces choses pourront se dire beaucoup plus sereinement.

Robi Morder

Quand on parle de revisiter régulièrement les visites effectuées sur certaines périodes, ce n'est pas inintéressant, par exemple si on prend 68, de voir tous les 10 ans ce que les chercheurs en disent. Il y a parfois des changements d'interprétation ou des changements de souvenirs. Ce sont aussi des objets de recherches que de voir comment les représentations évoluent au gré des progressions de la recherche et des évolutions, des désengagements et des réengagements des militants.

J'aurais une question qui est à moitié provocatrice : est-ce que c'est parce que la recherche sur le syndicalisme enseignant est faite par des universitaires en grande partie que nous ne disposons que de très peu de choses sur un grand absent, le syndicalisme dans l'enseignement supérieur ? C'est un appel à analyser les résistances pour essayer de les vaincre afin de développer ce qui est absolument nécessaire et qui est au croisement entre le syndicalisme

enseignant en général et l'évolution des mondes universitaires. C'est tout de même curieux que nous n'ayons pas déjà, parmi les étudiants qui pourraient faire des mémoires depuis 20 ou 30 ans, des centaines de mémoires sur la question, ce qui montre bien qu'il y a des résistances. Les archives du SNESUP sont ici, même si elles ne sont toujours pas traitées je crois, mais je pense que ce serait une question à développer.

Antoine Prost

L'enseignement supérieur est le véritable trou noir de l'historiographie de l'enseignement français. On est passé de 3000 profs à 70.000, il n'y a pas d'équivalent de la thèse de **Chabouni** sur la formation des enseignants. Sur les réformes de l'enseignement supérieur, il n'y a rien. Le meilleur livre sur le sujet est celui de Christine Musselin, « La longue marche des universités ». C'est un livre de sociologue et il est intéressant à partir de 88. Mais là il y a une vraie lacune.

Françoise Bosman

Juste un petit mot pour rappeler qu'ici on n'est pas dans un ménage à deux, militants et historiens, mais dans un ménage à trois, militants, historiens et archivistes, donc faites très attention de ne pas désespérer les archivistes. Effectivement les archives du SNESUP sont là mais complètement inertes et inéloquentes puisqu'elles ne sont pas classées. Mais ne désespérons pas les archivistes. Mon intime conviction est que l'histoire n'est jamais un corps froid. On peut avoir des discussions violentes entre ceux qui admirent Robespierre et on l'a vu pour le Bicentenaire de la Révolution Française où les couteaux étaient déjà sur la table. Donc l'histoire n'est pas un corps froid et je crois qu'il faut absolument sauter sur les archives à chaud quand il en est temps, il faut les classer le plus vite possible, les mettre à disposition le plus vite possible, et il faut aussi parler à partir d'elles le plus vite possible. On réécrit après, on remet sur le métier tout le temps, selon les nouvelles sources qui arrivent ou les nouvelles problématiques qui se dégagent.

Guy ne l'a pas dit mais il s'en va vers d'autres horizons dans un terme proche et c'est assez paniquant de se dire que le modèle qu'on a décrit hier matin, le très beau modèle d'un fonds d'archives classées à la source par le mouvement lui-même grâce à l'apport d'un professionnel installé dans le mouvement lui-même, c'est un cas de figure extraordinaire qu'on ne va pas retrouver de sitôt. Ceci pour dire qu'il faut vraiment nous aider à absorber les masses parce que ni le téléphone ni les moyens modernes de communication n'ont dégonflé les archives traditionnelles papier. Je pense donc qu'on a encore un long moment de traitement et d'appropriation de l'écrit au sens traditionnel du terme, donc je milite vraiment pour que l'histoire se fasse à chaud, quitte à ce qu'il y ait après des révisions au fur et à mesure que la tension descend. Prendre des précautions vous savez, il y a des pages d'histoire récentes où les précautions n'ont pas été prises. Je comprends très bien l'exemple sur des enfants de déportés, ou des enfants de harkis, mais l'actualité quotidienne est pleine de discours qui ne prennent pas de gants avec personne. L'effondrement du bloc soviétique s'est fait sans gants et ça a pu aussi ébranler un certain nombre de personnes.

Jacques Rouiller

J'avoue que je n'accepte pas trop le discours qui tendrait à dire, pour justifier de prendre du temps... Je m'adresse à Antoine Prost que j'apprécie beaucoup, mais il n'a pas à jouer le rôle de psychothérapeute. Pour moi rendre intelligibles le plus possible les causes, avec l'aide des historiens, de l'éclatement de la FEN et de sa scission, ça rend service à la reconstruction du syndicalisme enseignant. C'est comme si on supposait que ceux qui voudraient en discuter et y voir clair ont une sorte de volonté de revanche. Moi j'ai même une hypothèse forte là-dessus. Je pense que les causes profondes de l'éclatement de la FEN et de sa disparition ne sont pas proprement syndicales. La question n'est pas de culpabiliser les uns ou les autres ou de les faire souffrir. La question c'est de rendre l'événement intelligible, et du coup de rendre service à ce qui va être les conditions de la renaissance syndicale quelle qu'elle soit, à l'UNSA, à la FSU ou ailleurs. C'est dans cet esprit là que je vois les choses, mais on ne peut pas escamoter le débat et c'est cela qui m'a un peu surpris. On n'a pas causé du livre de Brucy dans ce colloque !

Laurent Frajerma

D'abord j'aurais une réponse très démocratique, c'est qu'il n'y a pas eu de propositions sur la question. Il y a trois ans que le colloque est annoncé et ça n'est pas apparu. Il est possible d'ailleurs que l'on n'ait pas voulu faire concurrence à l'initiative que Louis Weber nous annoncée et qui sera certainement instructive. Mais même s'il y avait eu une proposition de communication sur ce thème, il n'est pas évident que le comité scientifique l'aurait acceptée. Il faut être honnête, on n'a pas tout accepté.

J'ai quelques hypothèses sur la question et j'en ai un peu parlé en conclusion de ma thèse qui est issue directement de la scission. J'ai commencé au moment où la scission était en marche et ça m'a passionné. Par exemple mon interrogation initiale c'est : pourquoi diable le courant Unité Action, ex cégétiste, ne veut même pas imaginer rejoindre la CGT ?

Ma première hypothèse personnelle est que la Fédération Syndicale Unitaire reproduit dans beaucoup de ses aspects le modèle FEN, et donc il y a une forme de continuité mais qui est masquée par des éléments de rupture incontestables, notamment sur la communication et sur la volonté d'afficher une nouvelle image. En revanche la création de l'UNSA, c'est une vraie rupture. J'ai bien entendu la remarque de Jean-Paul Roux sur le fait que la FEN ne disparaît pas en 93, mais il est bien évident que ça n'est plus la même chose. Il y a une rupture qu'il ne faut pas minimiser, mais a-t-elle été favorable à l'UNSA ? En particulier sur le syndicat de tous les enseignants, il n'est pas évident que la novation ait été une bonne idée. Mais on verra sur le long terme. Ce qui me frappe sur ce thème de l'unité qui est fondamental, c'est que je trouve que l'UNSA Education et la FSU sont plutôt contents du divorce. On est prêt à travailler ensemble, mais je suis frappé par le fait que finalement il n'y avait plus la volonté de continuer.

J'avais aussi vu un aspect dont j'ai trouvé confirmation dans les archives de la FEN, c'est le fait que du point de vue des majoritaires, leurs concurrents unitaires ne sont pas des syndicalistes. Ils les voient d'abord et avant tout comme des communistes. Je ne juge pas cette idée sur le fond mais je pense que ça a joué un rôle. Au début des années 90 le mur de Berlin est tombé, donc nos adversaires communistes sont à ranger au rayon des accessoires historiques.

Antoine Prost

J'ai bien entendu l'intervention de Françoise Bosman et c'est vrai que c'est une histoire qui se joue à trois. Je suis par exemple en panne dans un projet de recherche parce que je n'ai pas les archives de Christian Fouchet.

Juste un mot pour répondre à Jacques Rouiller. Les quelques travaux auxquels j'ai participé dans le cadre de la préparation du livre de Brucy me permettent de toucher du doigt que c'est une crise dans laquelle les questions de personnes jouent un rôle très important, dans des sens très compliqués et mettant en jeu beaucoup de personnes. C'est ce qui fonde ma précaution de tout à l'heure. On ne peut pas expliquer la crise de 92 sans mettre en cause directement des comportements personnels.

Je reviens sur notre discussion car il faut quand même qu'elle ait des conclusives. Il me semble qu'un certain nombre d'objets de recherches ont été proposés et il faudrait dresser la liste de ceux qui suscitent un certain accord.

Liste des objets proposés :

- Les grèves
- Les cultures
- L'historiographie du mouvement syndical enseignant pour voir comment le regard historiquement porté sur l'histoire du syndicalisme enseignant a lui-même évolué
- L'approche par les militants, que je voudrais souligner très fortement car elle me paraît absolument fondamentale. Une approche disons prosopographique. Il faut prendre beaucoup de militants et dans la totalité de leur parcours militant, et il faut aussi bien sûr mettre dedans la MGEN, la MAIF, et tout ce que l'on a appelé la forteresse Education Nationale. Ça me paraît d'autant plus important qu'il y a une spécificité du syndicalisme enseignant qui me paraît massive bien que non évoquée comme telle ce matin : c'est le seul secteur de la société française dans lequel on avait une structure social-démocrate à l'allemande, avec le parti Socialiste et un relais syndical autonome mais qui en même temps quadrillait tout le réseau d'influences, comme dans la social-démocratie allemande. Et ce qui est tout à fait extraordinaire c'est que cette structure social-démocrate a été détruite par l'ancien premier secrétaire du parti Socialiste lui-même ! Quand Monsieur Jospin abandonne la proposition du corps de collège, il met d'une certaine manière à mort le leadership des gens qui pouvaient lui servir de relais dans le monde enseignant à l'intérieur des structures de la FEN. Mais je pense qu'il faudrait s'interroger sur la nature de ce réseau car il y a là quelque chose de fondamental qui explique la solidarité et la circulation des idées dans ce milieu. On commence par être secrétaire syndical du SNI en Savoie et on finit rédacteur en chef de Sciences Humaines, ce qui nous met en dehors de la nébuleuse social-démocrate. Mais je trouve ce type de parcours absolument fascinant et ça ne peut s'approcher que par une étude prosopographique de la nature de celle envisagée par l'HIMASE.

Jacques Girault

Je voudrais prononcer une sorte de plaidoyer pour l'histoire du syndicalisme enseignant car grossièrement il y a énormément de travaux, mais quand on regarde la production dans les milieux culturels d'influence, on s'aperçoit que ce sujet est quelquefois complètement

marginalisé. Dans la revue Histoire de l'Education il n'y a aucun article sur le syndicalisme enseignant ! La revue existe depuis une vingtaine d'années et il y a eu un seul article, c'est celui que j'ai fait dans le n°5. La revue Le Mouvement Social vient de publier un excellent numéro sur le thème de la professionnalisation et de la naissance des corps de métiers. Bonne préface d'une spécialiste éminente de la question à propos du rôle des organisations corporatives, syndicales. Pour les fonctionnaires elle fait référence aux travaux de **Puidessous**, et pour les enseignants la seule mention qui est faite c'est l'étude de Paul Gerbaud, article de (chgt de cassette).....

Il y a du chemin à faire parce que si Le Mouvement Social, revue qui nous est quand même tout à fait proche, néglige, ignore ce que l'on fait, où va-t-on ? On a plus qu'à fermer la porte !

Donc la suggestion que tu faisais, c'est à dire aider à ce que les archives soient communicables, etc., d'accord, mais aussi faire tout notre possible pour que les actes de ce colloque par exemple soient publiés très vite et que ça occupe quand même une dimension intéressante.

????????????????????

..... Tu prends le volume fait par **Bédarida** pour le congrès de Montréal, il y a tout ce qu'il y a de nouveau dans l'histoire en France depuis 20 ans et l'histoire de l'éducation a complètement disparu !

????????????????????

Tu sais très bien que **Bédarida** fait l'impasse sur toute une série de points de l'histoire sociale.

René Mouriaux

Prenez une collection de La Revue Française de Sciences Politiques et cherchez un article sur le syndicalisme ! Le président actuel de La Revue Française de Sciences Politiques dit que le syndicalisme est un objet du passé.

Mais je voudrais dire trois choses. « Sauvons la recherche », mais je n'avais pas assez souligné que le premier niveau c'est bien « Sauvons les archives ». Ensuite je suis entièrement d'accord pour les échanges entre acteurs et scientifiques, ça doit être une pratique normale. Et troisième chose c'est que je crois que, dans le contexte actuel, ne lâchons pas la réflexion méthodologique et épistémologique. Je pense qu'il y a quand même une pente, ce que Jean Touchard appelait « l'air du temps », mais essayons un peu de quantifier. Antoine est quand même un de ceux qui a contribué à ce que ça entre dans les sciences humaines et

Antoine Prost

Oh non, j'ai échoué ! J'ai été à un moment une avant-garde et maintenant je suis un attardé ! L'histoire quantitative est une belle idée qui aurait pu être mais qui a sombré sous les feux justement de l'histoire culturelle.

René Mouriaux

Mais il faut que certaines initiatives soient reprises. Je pense qu'il y a vraiment à diversifier et si Antoine a échoué, que ce soit temporaire !

????????????????

Je voudrais dire trois choses. D'abord en réponse à Robi, oui, le syndicalisme de l'enseignement supérieur est une friche ouverte pour nos étudiants et les chercheurs. Sur le SNESUP, à ma connaissance il y a deux travaux : une étude de Jeffrey Tyssens qui est un chercheur belge, et une thèse menée sous la direction de Viviane Isambert-Jamati par une étudiante chinoise il y a une quinzaine d'années. C'est assez symptomatique aussi que ce soient des chercheurs étrangers qui se soient attelés à l'objet SNESUP.

????????????????

Moi j'ai proposé plusieurs fois à des thésards des sujets sur l'histoire de l'enseignement supérieur, il y a dans la salle quelqu'un qui peut en témoigner, mais ça n'a jamais pris ! On pourrait penser que quelqu'un va faire un jour l'histoire de l'université de Reims ou d'Orléans, ou les créations de nouvelles universités en France dans les années 50 et 60, mais non, rien, ça n'accroche pas ! Ce n'est pas à la mode.

????????????????

Le deuxième point concerne le renouvellement des objets où Laurent a évoqué tout à l'heure le genre, alors je vais simplement donner une information. À Lyon II j'organiserai pour fin 2007 avec Sophie **Bérout**, de Sciences Politiques et ancienne étudiante de René, un colloque consacré aux femmes dans le mouvement syndical et revendicatif, une promesse de renouveau ? Le deuxième 20^{ème} siècle, de 1945 à 2000.

Enfin pour conclure en deux mots, moi non plus je ne conçois pas le travail sur le syndicalisme enseignant en dehors de liens avec les acteurs, c'est à dire les syndicalistes qui ont été en fonction dans le passé et ceux qui le sont aujourd'hui. Il y a une interpellation que je me fais à moi-même et que je renvoie à tous, à la fois en tant que chercheur et en tant que citoyen ayant un engagement syndical, même si ce n'est pas un engagement syndical militant : comment pouvons-nous faire pour que le syndicalisme ne soit pas une affaire de vieux ? Comment enrayer le processus de désyndicalisation qui est réel ? Est-ce que nos travaux peuvent contribuer à une relance, etc. ? Je n'ai pas d'illusions là-dessus mais j'ai une interrogation de citoyen convaincu du caractère indispensable de l'apport syndical et du syndicalisme enseignant aux politiques éducatives et aux politiques publiques d'éducation.

????????????????

C'est une sorte de militantisme que de travailler sur l'histoire du syndicalisme enseignant. Le militantisme ne se passe pas uniquement dans les réunions syndicales.

Françoise Bosman

Compte tenu du panorama que vous évoquez et en allant sur cette perspective qui est quand même bien dessinée qui est qu'au CAMT est archivé le fonds de la FEN, qu'un troisième versement va arriver cette année ou l'année prochaine, que le SNI commence à faire ses travaux d'approche pour archiver son fonds chez nous, que le fonds du SNESUP devrait commencer à être doté d'un instrument de recherches digne de ce nom, on voit que le CAMT va devenir le grand réceptacle des fonds du syndicalisme FEN. Donc ne faut-il pas se poser la question de savoir si on ne devrait pas faire un rencontre annuelle bilan du type de celle-ci, avec d'autres thèmes, mais qui puisse être un appui à ce que dit aussi Jacques, c'est à dire que prendre ces sujets de recherches c'est s'accrocher, et dans un contexte plus général qui est le fait que le syndicalisme ne tente pas la jeunesse ? Or, en tant que citoyen aujourd'hui, c'est encore et toujours un enjeu dès qu'on est salarié.

C'est une proposition un peu structurelle que je lance, sachant que c'est la disposition que nous avons prise avec Sciences Po sur le thème des archives du sport. Nous créons ici également la réunification des grands fonds sportifs en liaison avec les archives nationales de Fontainebleau qui revendiquent à juste titre d'avoir les fédérations délégataires de services publics, et nous prendrions ici les grands fonds de clubs de statut privé. Nous avons donc décidé de nous réunir tous les ans et de sortir systématiquement des actes de ces rencontres, justement pour pouvoir peut-être faire la pige aux revues qui ne parlent pas de nous. Je vous fais donc cette proposition de travail puisque le CAMT est capable de faire dans l'année six à huit grands colloques comme celui-ci en donnant l'infrastructure gratuite, et s'arracher deux jours de Paris pour venir à Roubaix n'est pas finalement si triste et permet de travailler très ensemble sans devoir se redispacher ailleurs le soir venu. Je pense que le militantisme c'est aussi se poser des jalons et opiniâtement tracer son sillon.

Laurent Frajerman

Votre proposition est intéressante mais je resterai prudent en disant qu'il faut l'étudier. Déjà il y aura une publication des actes de ce colloque-ci et je pense que ça va déjà jouer un rôle. Il me reste à faire quelques remerciements. Tout d'abord à Antoine Prost et Jacques Girault qui ont joué un rôle important dans le comité scientifique, ainsi qu'à tous les membres du comité scientifique qui se sont investis. Je voudrais aussi remercier une nouvelle fois Françoise Bosman parce qu'elle a proposé ce colloque et qu'elle nous a beaucoup aidés. D'ailleurs je crois que nous avons tous apprécié la qualité de l'accueil du CAMT.

Enfin je voudrais conclure sur Guy Putfin parce que c'est bien d'évoquer aussi les hommes et il y en a qui sont à la jonction, qui sont des passeurs en quelques sorte. Guy Putfin, qui prend sa retraite l'année prochaine, a joué ce rôle-là depuis très longtemps. J'espère qu'il va continuer car il a démontré encore avec sa communication sur les revendications qu'il est au carrefour et je pense qu'il a joué un rôle important pour que cette rencontre entre universitaires et acteurs se fasse. Et merci évidemment au public et aux communicants.